

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Ecole Normale Supérieure de Bouzaréah – Alger -

Cheikh Moubarak Ben Mohamed Brahimi El-Mili

Ecole Doctorale de Français



Thèse de doctorat en langue française

Option : Sciences du langage

Présentée par: Izzeddine ROUBACHE

Argumenter dans et via le discours rapporté

Soutenue publiquement le 05 mai 2019

Devant le Jury composé de:

Noudjoud BERGHOUT	Pr	Univ. Alger II	Rapporteur
Ouerdia YERMECHE	Pr	ENS Bouzaréah	Présidente
Hassiba CHAIBI	MCA	ENS Bouzaréah	Examineur
Azzedine MALEK	MCA	ENS Bouzaréah	Examineur
Hassiba BENALDI	MCA	Univ. Alger II	Examineur
Ouerdia ACI	MCA	Univ. Blida II	Examineur

Année universitaire : 2018 / 2019

Citation d'ouverture

On en vient toujours à l'argumentation avec un savoir substantiel de " ce qu'est " l'argumentation. Ce savoir commun doit être mis en question et problématisé. Ce n'est qu'à cette condition qu'il sera possible de construire des éléments de connaissance sur certaines formes d'argumentation.¹

¹ PLANTIN. CH., (1996), " *L'argumentation* ", Paris, Seuil, p.16

Résumé

Ce travail de recherche s'intéresse à l'étude du discours rapporté dans un corpus de la presse écrite algérienne d'expression française diffusé durant les mois de janvier, février et mars 2011, période qui coïncide avec le déclenchement du Printemps Arabe.

Il s'inscrit dans le champ de l'analyse du discours et vise, essentiellement, les stratégies argumentatives employées dans le discours rapporté journalistique.

Au sortir de cette recherche, nous avons pu décrypter différentes stratégies argumentatives que le journaliste rapporteur utilise pour convaincre, en rapportant la parole de l'autre. Pour ce faire, nous avons profité de l'opportunité de l'interdisciplinarité que l'analyse du discours offre au chercheur.

Mots clés: discours rapporté, polyphonie, point de vue, stratégie argumentative, presse écrite.

ملخص

هذا البحث يهتم بدراسة الخطاب المنقول في عينة من الصحافة المكتوبة الجزائرية المعبرة باللغة الفرنسية. بالتحديد العينة مأخوذة في فترة جانفي، فيفري، مارس 2011 و هي تتوافق مع إندلاع أحداث الربيع العربي.

يندرج هذا البحث في مجال تحليل الخطاب، و يستهدف بشكل أساسي، إستراتيجيات الحجاج المستخدمة من طرف الصحفي خلال عملية نقل الخطاب.

في نهاية البحث، تمكنا من إبراز العديد من التقنيات التي تسمح للصحفي باقناع الجمهور برأيه الشخصي أثناء عملية نقل كلام الآخرين. و من أجل ذلك قمنا بإستغلال العديد من الوسائل من مجالات البحث المختلفة، و هذا ما يتميز به مجال تحليل الخطاب.

الكلمات المفتاحية: الخطاب المنقول، تعدد الاصوات، وجهة نظر، إستراتيجيات الحجاج، الصحافة المكتوبة.

DEDICACES

Je dédie ce travail

A la mémoire:

De ma mère Zohra

De mon frère Mabrouk

Qu'Allah leur fasse miséricorde

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier:

- *Madame BERGHOUT Noudjoud,
directrice de la présente thèse, pour sa
disponibilité et ses précieuses orientations.*
- *Tout le staff administratif de l'Ecole
Normale Supérieure Cheikh Moubarak Ben
Mohamed Brahim El-Mili – Bouzaréah.*
- *Tous ceux qui m'ont aidé de près ou de loin
à la réalisation de cette thèse.*

Abréviations

AD : analyse du discours

CP: conditions de production du discours

DD: discours rapporté direct

DI: discours rapporté indirect

DIL: discours indirect libre

DCé: discours cité

DCt: discours citant

DR: discours rapporté

JR: journaliste rapporteur

LO: locuteur original

PDV: point de vue

SIC: sciences de l'information et de la communication

CNCD: coordination nationale pour le changement et la démocratie

FLN: front de libération nationale

MSP: mouvement de la société de la paix

RND: rassemblement national démocratique

INTRODUCTION GENERALE	14
PREMIERE PARTIE	
INTRODUCTION PARTIELLE	25
CHAPITRE (I) Etat de l'art	27
Introduction	28
1. travaux antérieurs sur le discours rapporté	29
1.1) La vision de la grammaire traditionnelle	29
1.2) La conception de BANFIELD	30
1.3) La conception d'AUTHIER	31
1.4) La conception de FORGER	31
1.5) La conception de ROSIER.....	32
2. Travaux antérieurs sur la subjectivité dans le discours de la presse écrite	33
2.1) ROUBACHE Izzeddine (2011) : La subjectivité journalistique dans le discours rapporté "Analyse de textes des quotidiens algériens LIBERTE et ELWatan durant la guerre israélo-libanaise de 2006"	34
2.2) Mariama MAHAMANE OUSMANE (2013): Discours rapporté, subjectivité et influences sociales dans les textes journalistiques : la mise en scène du discours dans les faits divers des quotidiens sénégalais	36
2.3) Jean Charron (2006) : Journalisme, politique et discours rapporté, Évolution des modalités de la citation dans la presse écrite au Québec 1945-1995	39
3. Travaux antérieurs sur l'argumentation dans la presse écrite	40
3.1) SAYAD Abd-el-Kader (2010): Les stratégies argumentatives dans la presse écrite algérienne	41
3.2) Fatima El-MANKOUCH (1995): Stratégies énonciatives et argumentatives dans le discours rapporté, Analyse de textes journalistiques de la presse marocaine d'expression française durant la crise du Golfe	42
Conclusion	44

CHAPITRE (II) Analyse du discours	45
Introduction	46
1. Approche énonciative	47
1.1 Les mécanismes de l'énonciation	47
1.1.1. Les déictiques	50
1.1.2. Le contexte d'énonciation	51
1.2 . La modalisation	53
1.2.1. Les types de modalités	56
1.2.2. Les marqueurs modaux	57
2. Le dispositif socio-communicationnel	58
2.1. Le contrat de la communication journalistique	59
2.2. Les contraintes de l'énonciation journalistique	60
3. Le discours	62
3.1. La construction du sens de discours: Comment est-ce que on obtient le sens de discours?	69
3.2. Les stratégies discursives	72
4. La responsabilité énonciative	75
4.1. L'effacement énonciatif	76
4.2. La prise de position de l'énonciateur	76
Conclusion	78
CHAPITRE (III) L'argumentation	79
Introduction	80
1. Argumentation et rhétorique	82
1.1) La rhétorique ancienne d'ARISTOTE	82
1.2) La nouvelle rhétorique de PERELMAN	90
2. Argumentation et logique	94
3. Le rôle de la pragmatique dans l'étude de l'argumentation	98
4. Pour une définition opératoire de l'argumentation	103
5. Qu'est-ce qu'un argument	106

6. Repérer un argument dans un discours	107
7. Typologie des arguments.....	110
7.1) Le catalogue d'ARISTOTE	111
7.1.1) Les preuves de crédibilité (Ethos)	111
7.1.2) Les preuves émotionnelles ou pathétiques (Pathos)	112
7.1.3) Les preuves logiques (Logos)	112
7.2) La typologie de PERELMAN et OLBRECHTS-TYTECA	114
7.2.1) Les arguments quasi-logiques	115
7.2.2) Les arguments basés sur la structure du réel	116
7.2.3) Les arguments qui cherchent à fonder les structures du réel	118
Conclusion	119
CONCLUSION PARTIELLE	120

DEUXIEME PARTIE

INTRODUCTION PARTIELLE	122
CHAPITRE (I) Champ d'étude, méthodes et outils d'analyse	123
Introduction	124
1. Le champ de l'étude	125
1.1. L'interdisciplinarité de l'analyse du discours	125
1.2. S'agit-il de l'analyse du discours ou des sciences de l'information et de la communication ?	126
1.3. Les principes opératoires en analyse du discours	129
2. Les outils d'analyse	132
3. Les approches discursives	134
2.1. L'approche analytique	135
2.2. L'approche séquentielle de J-M ADAM	135
4. La grille d'analyse	136
Conclusion	139

CHAPITRE (II) Présentation et délimitation du corpus	140
Introduction	141
1. Qu'est-ce qu'un corpus	142
2. Les critères de constitution des corpus en AD	144
3. Pourquoi le choix d'un corpus de la presse écrite?	147
4. La presse écrite en Algérie	148
5. Présentation du journal El Watan	157
6. Présentation du journal Le Quotidien d'Oran	160
7. Le contexte: le déclenchement du Printemps Arabe	161
7.1) A propos du concept "Printemps arabe"	162
7.2) Aperçu historique du Printemps arabe	164
7.3) Le Printemps Arabe: Pourquoi un tel événement?	173
Conclusion	175
 CHAPITRE (III) Le discours rapporté et ces formes dans la presse écrite	 176
Introduction	177
1. Le discours rapporté journalistique	178
2. La superposition des points de vue dans le discours rapporté	179
2.1. L'hétérogénéité montrée du discours rapporté	180
2.2. La distinction des points de vue dans le discours rapporté	181
3. Les formes du discours rapporté dans la presse écrite	183
1. La citation reproduction	184
1.1) Phrase introductive complète+ Citation reproduction	185
1.2) Phrase introductive incomplète + citation reproduction	187
1.3) Phrase que + Citation reproduction	188
1.4) Selon 'A' + Citation reproduction	189
1.5) Citation reproduction + incise	190
2. La citation reformulation	191

2.1) Phrase introductive complète+ Citation reformulation	191
2.2) Phrase introductive incomplète + citation reformulation	192
2.3) Phrase que + Citation reformulation	192
2.4) Selon 'A' + Citation reformulation	193
2.5) Citation reformulation + incise	194
3. La citation mixte	194
3.1) Phrase introductive incomplète + Citation mixte	195
3.2) Phrase que + Citation mixte	196
3.3) Selon 'A' + Citation mixte	197
3.4) Citation mixte + incise	197
4. Mentionner un discours sans le citer	198
5. Le conditionnel journalistique	199
Conclusion	201
CONCLUSION PARTIELLE	202

TROISIEME PARTIE

Stratégies argumentatives dans le discours rapporté

INTRODUCTION PARTIELLE	204
CHAPITRE (I) L'argument ad hominem	205
Introduction	206
1. La présentation de la source du DR.....	209
1.1) Attaquer le locuteur original	210
1.2) Soutenir le locuteur original.....	217
2. La mise en contradiction	220
2.1) DR contre DR du même locuteur	220
2.2) Discours contre acte	224
3. L'argument de la girouette	228
Conclusion	232

CHAPITRE (II) Le discours conflictuel	234
Introduction	235
1. La confrontation des DR	237
2. Contrarier le DR	244
Conclusion	255
CHAPITRE (III) L'ironie	256
Introduction	257
1. La ridiculisation du DR	260
2. La dissimulation transparente	263
Conclusion	266
CHAPITRE (IV) Les guillemets de la modalisation autonymique	267
Introduction	268
1. Nier une qualification	272
2. La remise en question d'un point de vue rapporté	277
Conclusion	281
CHAPITRE (V) La déduction, l'explicitation et la dénégalation	282
Introduction	283
1. La déduction	284
2. L'explicitation	293
3. La dénégalation	299
Conclusion	303
CONCLUSION GENERALE	304
BIBIOGRAPHIE	310
ANNEXE	318

INTRODUCTION GENERALE

Dans la présente étude qui s'inscrit dans le champ de l'analyse du discours et s'intitule "*argumenter dans et via le discours rapporté*", nous essayerons d'étudier le fonctionnement du discours rapporté (désormais DR) dans un corpus de la presse écrite algérienne. Notre objectif est d'identifier les différentes stratégies argumentatives employées par les journalistes quand il s'agit de rapporter un discours autre.

L'analyse du discours en tant que discipline de recherche est récente. Elle s'est distinguée des autres approches des sciences du langage vers les années soixante. D'ailleurs, dans ces dernières années nous constatons l'orientation des recherches selon les types de discours traités, et c'est le cas de l'analyse du discours médiatique dont les meneurs sont Patrick CHARAUDEAU, Gille GAUTHIER, BONNAFOUS et d'autres.

En effet, le DR (notre objet d'étude) n'est pas propre à la presse écrite. Dans la vie quotidienne, l'homme se trouve confronté au DR dans diverses situations de communication, qu'elles soient orales ou écrites, sous différentes formes: dans la presse, la littérature, les témoignages, les correspondances, les comptes rendus, les rapports, l'enfant chargé par un aîné de rapporter un message, etc.

Ce phénomène, de la circulation du discours décrit comme étant *le discours dans le discours, l'énonciation dans l'énonciation, mais c'est en même temps un discours sur le discours, une énonciation sur l'énonciation.*"², est complexe du fait qu'il s'agit d'un discours qui rapporte un autre discours. C'est pourquoi tant de chercheurs, autour du monde entier, se penche à l'étude du DR selon différentes visions (syntaxique, énonciative, argumentative, etc.).

Ce type de discours met en jeu une première situation d'énonciation enchâssée à l'intérieur d'une seconde, avec tout ce que cela implique comme modalisation et comme expression des points de vue des énonciateurs premier et second (c'est-à-dire le locuteur original qui a produit le discours dans la première situation

² BAKHTINE. M., (1977), "*Le marxisme et la philosophie du langage*", Paris, Minuit, p.161.

d'énonciation et l'énonciateur-rapporteur qui reproduit le discours original dans une autre situation d'énonciation).

Alors que la grammaire traditionnelle s'est limitée aux règles et aux exercices de transformation permettant le passage d'un type de DR à l'autre, les recherches actuelles sont orientées vers la prise en compte de la situation de communication et des conditions de production du discours pour étudier le DR. Ceci a permis de mettre en lumière le fait que, plus qu'un contenu grammatical, le DR est un fait de langue, un acte d'énonciation et encore une réalité de la vie courante.

Ainsi, Il s'est avéré que rapporter, c'est analyser : lorsqu'on rapporte, on analyse une situation globale dont on rapporte les traits qui nous paraissent pertinents. Il s'agit donc d'une opération qui engage fortement le sujet rapporteur qui se trouve responsable de son analyse.

MOTIVATIONS ET INTERET

Cette thèse de doctorat s'inscrit dans le prolongement de notre mémoire de magistère³. Tous les deux ont pour objet l'étude le DR.

Notre attention s'est fixée sur ce type particulier de discours lorsque, dans le cadre de notre mémoire de magistère, nous nous sommes intéressés à ce phénomène dans le discours de la presse écrite algérienne d'expression française.

La question principale, posée dans notre travail de magistère, concernait les différentes facettes permettant au journaliste-rapporteur d'intervenir dans le discours qu'il rapporte. Elle s'inscrivait dans la problématique plus générale de l'objectivité/ subjectivité du discours médiatique et celle de l'information et/ou communication du discours de la presse. Notre préoccupation fut la mise en exergue de la part subjective de la médiation journalistique dans le DR.

³ La subjectivité journalistique dans le discours rapporté, Analyse de textes des quotidiens algériens LIBERTE et ELWatan durant la guerre israélo-libanaise de 2006.

Ainsi, à l'issu de notre étude de recherche en magistère, intitulée "*La subjectivité journalistique dans le discours rapporté, Analyse de textes des quotidiens algériens LIBERTE et ELWatan durant la guerre israélo-libanaise de 2006*", notre intérêt pour le DR journalistique se trouve accru. Nous avons pu montrer que le fait de mettre en scène les paroles des autres ne constitue pas une garantie d'objectivité pour un journaliste rapporteur, qui commente les informations et glisse son point de vue tout en se cachant derrière l'objectivité prétendue du DR.

Notre analyse discursive du DR dans les textes de la presse écrite a permis de démontrer non seulement la prise de position du journaliste mais aussi son intention d'établir une certaine complicité avec le public. De même, il a été révélé que la subjectivité du discours journalistique découle en grande partie des stratégies de la mise en scène des discours autres. De ce fait, nous nous sommes trouvés motivés pour chercher à identifier la relation entre ces stratégies de la mise en scène du DR et l'argumentation afin de cibler les stratégies argumentatives fondées sur des formes du discours rapporté.

Notre intérêt pour le DR ne cesse de grandir car ce concept soulève tant de problématiques, notamment en analyse du discours. Au fil de nos recherches en magistère nous avons apprécié d'autres pistes de recherche dans ce thème. Parmi ces pistes nous avons choisi celle de l'étude du DR dans une perspective argumentative afin de dégager les différentes stratégies discursivo-argumentatives qui permettent au rapporteur de glisser son opinion sans paraître subjectif.

Ainsi, l'intérêt de la présente étude est d'explorer encore une fois le champ du DR. Il s'agit de focaliser l'attention, cette fois ci, sur les stratégies argumentatives employées par les journalistes de la presse écrite pour communiquer leurs points de vue à travers le DR.

CORPUS ET PROBLÉMATIQUE

Nous partons du constat que la grammaire traditionnelle qui s'occupait de la structure de la langue n'appréhendait pas son fonctionnement en se focalisant sur ses dimensions sociale et interactive (à titre d'exemple l'étude du DR, notre objet d'étude, est réduite aux changements morphosyntaxiques⁴). Elle s'occupait, généralement, des mots, des phrases, des textes et des règles qui les régissent. Dans cette perspective, le DR était abordé comme une notion théorique, un fait de langue exploité, seulement, à travers des transformations morphosyntaxiques : discours direct (DD) / discours indirect (DI) / discours indirect libre (DIL). Cette approche du DR était trop restrictive.

Cependant, grâce au développement des théories des sciences du langage, (la linguistique énonciative, celle des opérations énonciatives, la pragmatique, etc.), l'analyse des faits de la langue prend, de plus en plus, une tournure discursive qui prend en compte les paramètres du contexte de production. Une grande importance est accordée, alors, non pas au mot, à la phrase et au texte mais à l'énoncé et au discours en contexte. C'est justement dans ce cadre que nous aborderons la notion du DR.

Dans le travail actuel, notre corpus sera constitué des articles de la presse écrite algérienne, pris dans une situation de tension socio-politique, en l'occurrence celle du Printemps Arabe 2011. Le choix de ce corpus n'est ni fortuit, ni aléatoire. Il s'explique par les motivations suivantes:

- Dans une situation de communication comme celle de la presse écrite, le DR aurait plus d'importance que dans d'autres situations de communication. Cette situation confère au journaliste un pouvoir dans le processus de la formation de l'opinion publique. Dans la mesure où on s'adresse à un public large, et on traite des sujets de l'actualité politique, sociologique et économique qui concerne et occupe toute une population.

⁴ Cf. GREVISSE. M., (1980), " *Le Bon Usage*", Paris-Gembloux, Duculot, p.1410.

- La situation de crise crée une atmosphère dialectique, un contexte de débat d'idées politiques. Cet état de choses se répercute nécessairement dans le discours journalistique, vu le rôle important que les médias jouent dans la vie quotidienne des sociétés.
- Pendant cette période, le discours rapporté a joué un rôle important dans la diffusion de l'information journalistique. La transmission de l'information faisait l'objet d'une censure sérieuse et les journalistes, qui n'avaient pas de contact direct avec les faits, représentaient des sources secondaires dans la connaissance des événements. Surveillés et limités dans leurs déplacements, les journalistes et les correspondants de la presse étaient réduits à rapporter les informations officielles présentées par les diplomates et les responsables militaires, qui effectuaient un filtrage dans l'information et fixaient ce qui pouvait ou ne pouvait pas faire l'objet de reportage. Ainsi le DR a pu être le vecteur privilégié dans la transmission des informations au public algérien.

Nous avons pensé qu'une telle situation est intéressante, pour observer le fonctionnement et les conditions de production du DR dans le discours de l'information journalistique. Ainsi notre démarche consiste à traquer les différentes stratégies argumentatives qui interviennent lors du processus d'appropriation/réappropriation des paroles d'autrui, et qui permettent au journaliste de marquer son point de vue dans l'énoncé du DR.

La problématique que nous proposons de traiter dans cette étude consiste à se focaliser sur les stratégies de l'argumentation dans le DR qui est une manière de spécifier les stratégies d'influence⁵, en se demandant ***quelles sont les stratégies***

⁵ Selon Patrick CHARAUDEAU " L'argumentation comme pratique sociale s'inscrit dans une problématique générale d'*influence* : tout sujet parlant cherche à faire partager à l'autre son univers de discours. " (CHARAUDEAU. P., (2007), "*De l'argumentation entre les visées d'influence de la situation de communication*", in *Argumentation, Manipulation, Persuasion*, Harmattan, Paris, 2007.) Consulté en ligne le 11 mai 2019 sur le site de Patrick CHARAUDEAU - *Livres, articles, publications*. URL: <http://www.patrick-charaudeau.com/De-l-argumentation-entre-les.html>

argumentatives employées par les journalistes lors de l'opération d'appropriation/ réappropriation du discours autre ?

Cette question qui met l'accent sur la dynamique de la gestion des points de vue dans le DR journalistique, nous incite à pencher sur des phénomènes linguistiques spécifiques à savoir les procédés de modalisation utilisés par le journaliste, sa responsabilité énonciative et le degré de son implication. Pour ce faire, nous devons nous interroger sur sa manière de rapporter les paroles d'autrui, de les prendre en charge, de les cadrer, de manifester une distance énonciative par rapport à ces propos rapportés, et de s'impliquer par le biais de la construction d'un point de vue.

Comme notre corpus renvoie à un contexte polémique, il est inévitable d'aborder la question d'engagement journalistique, étant donné que le journaliste " agit en *interprète*, c'est-à-dire comme personne chargée de faire connaître les sentiments, les volontés d'un autre [...] il est impliqué dans la polémique dans la mesure où il utilise ses propres mots pour commenter les positions des adversaires, et risque ainsi d'être accusé de prise de position ou de manque d'impartialité."⁶

OBJECTIFS

Nous nous proposons, dans ce travail, de mettre en exergue les stratégies de l'argumentation dans et à travers le DR. En effet, il s'agit pour nous de montrer les deux aspects de l'argumentation dans lesquelles le DR apparaît. Le premier aspect concerne le comment arrive-t-on à persuader les lecteurs de ses opinions tout en rapportant le discours de l'autre. Autrement dit, l'objectif manifeste est de rapporter le discours de l'autre et non pas celui d'argumenter, et au fil du processus de la réappropriation du discours de l'autre, le rapporteur utilise des stratégies discursives pour glisser son propre point de vue au détriment de

⁶ YANOSHEVSKY. G., (2003), "La polémique journalistique et l'impartialité du tiers", *Recherches en communication*, N° 20, p.10.

l'objectivité apparente du DR. Le deuxième aspect concerne les situations de l'argumentation manifestes. Dans ce cas, le rapporteur est un argumentateur. Autrement dit, il rapporte le discours de l'autre pour l'utiliser à des fins argumentatives.

CADRE DE L'ETUDE ET OUTILS D'ANALYSE

Pour répondre à ces questionnements, nous nous situerons dans le cadre de l'analyse de discours et profiterons de l'interdisciplinarité qui caractérise ce domaine de recherche.

L'analyse du discours est une jeune discipline qui s'est développée dans les années soixante. Elle trouve sa genèse dans le foisonnement et l'entrecroisement de plusieurs disciplines qui s'occupent de la question de l'utilisation du langage ancré dans un contexte d'une manière différente de celle de l'école structuraliste. Et comme elle fait appel à d'autres disciplines des sciences humaines et sociale (l'Histoire, la politique, la sociologie, la psychologie, les sciences de l'information et de la communication, etc.), elle offre un outillage conceptuel et méthodologique considérable. Ainsi, les concepts théoriques qui guideront notre travail proviennent des travaux de plusieurs auteurs qui se réclament de courants différents.

Des théories de l'argumentation, nous utiliserons la notion de schème argumentatif. Cette dernière aura une importance essentielle dans la mesure où nous traquons les stratégies argumentatives employant le DR.

Ainsi nous appellerons quelques schèmes reconnus et préétablis par Gille GAUTHIER tel que:

- Les arguments ad hominem (l'argument ad hominem circonstanciel, l'argument de la girouette) nous permettront de décrypter cinq stratégies argumentatives qui mettent l'instance énonciative (le LO) au cœur de l'argumentation.

- L'argument du mensonge, qui est fréquemment utilisé dans le domaine de la politique, est utilisé pour cerner la stratégie de la dénégation qui va à son encontre.
- L'argument d'autorité qui a une relation étroite avec le DR, dans la mesure où on se sert d'un discours d'une autorité pour argumenter son PDV.

Des travaux de Catherine KERBRET-ORECCHIONI, nous tirerons parti de ses réflexions sur la subjectivité dans l'énonciation et l'implicite. Notamment les supports linguistiques des contenus implicites, ainsi que leur genèse et les mécanismes permettant leur extraction. Cela nous permettra de rendre claire la stratégie de l'explicitation.

Dans le cadre de la linguistique énonciative, nous utiliserons le concept de la modalisation autonymique élaboré par Jacqueline AUTHIER-REVUZ. Nous nous servirons également des outils empruntés de la théorie des opérations énonciatives d'Antoine CULIOLI, en l'occurrence, les concepts de la notion, l'occurrence et le domaine notionnel. L'exploitation de ces concepts nous permettra de rendre compte de quelques stratégies fondées sur l'usage du marqueur énonciatif guillemets.

Etant donné que notre corpus est pris dans une situation de tension, nous allons prendre part de l'étude de la communication conflictuelle dans le but de mettre en exergue quelques stratégies argumentatives employant le DR. Ainsi, nous référerons à quelques auteurs qui ont œuvré dans ce domaine comme Uli WINDISCH, Dominique WOLTON et Christian PLANTIN.

PLAN ET METHODES

Pour mener notre travail à bien et atteindre nos objectifs, nous adopterons le parcours suivant:

La première partie de cette thèse sera composée de trois chapitres: Le premier sera consacré à l'état de l'art. Afin de bien mener notre travail, une revue de

littérature serait indispensable. Pour ce faire, nous évoquerons quelques travaux qui s'occupaient du DR et qui ont des relations étroites avec notre problématique. Dans un premier lieu, nous essayerons de cerner le DR dans sa complexité. Ainsi, nous adopterons une approche diachronique qui permet de retracer les différentes étapes du processus de renouvellement des études sur le DR. Nous commencerons par la conception de la grammaire traditionnelle qui lui avait donné une image trop rétrécie. Nous passerons, ensuite, à la conception de BANFIELD dans le cadre de la grammaire générative. Enfin, nous présenterons les conceptions de Jacqueline AUTHIER-REVUZ, de Danielle FORGET et de Laurence ROSIER qui s'élevaient contre la représentation réduite de la grammaire traditionnelle, selon laquelle le DR se limite aux exercices de passage du DD au DI et du DI au DIL. Dans un second temps, nous passerons aux travaux antérieurs qui s'occupaient de la subjectivité dans le discours de la presse écrite car avant de parler de l'argumentation dans le DR, il nous faut d'abord repérer les traces du JR dans celui-ci. Finalement, notre intérêt s'oriente vers les travaux sur les stratégies argumentatives employées par les journalistes de la presse écrite.

Le deuxième chapitre portera sur l'analyse du discours et aura pour objectif la définition de quelques notions clés pour le présent travail, en l'occurrence, les mécanismes de l'énonciation et celles de la modalisation, le contrat de la communication journalistique, les contraintes de l'énonciation journalistique, le discours et la responsabilité énonciative.

Le troisième chapitre sera consacré à l'argumentation. Il s'agit de caractériser cette discipline en citant les différentes étapes par lesquelles elle est passée. La méthode diachronique nous permettra de commencer par la rhétorique ancienne d'ARISTOTE et d'arriver à la nouvelle rhétorique de PERLEMAN. Encore, nous passerons en revue les typologies d'arguments établies par ces deux auteurs. Ce qui nous aidera au décryptage des stratégies argumentatives impliquant le DR.

La deuxième partie de cette thèse sera composée de trois chapitres. Dans le premier, nous essayerons de définir le champ de notre étude, les méthodes ainsi que les outils d'analyse. Dans le second, nous nous occupons de la présentation de notre corpus. Enfin, dans le troisième chapitre, nous tenterons de rendre compte du DR journalistique et les différentes formes qu'il prend dans les articles de la presse écrite. De plus, nous avancerons des exemples de notre corpus pour illustrer ces formes.

Dans la dernière partie, nous définirons et illustrerons les stratégies que nous avons pu décrypter. Pour ce faire, nous utiliserons plusieurs approches. D'abord, nous opterons pour une approche éclectique afin de rendre compte des séquences argumentatives. Cette approche est conceptualisée à partir des travaux de Jean Michel ADAM qui distingue entre cinq principaux types séquentiels (narratif, descriptif, argumentatif, explicatif et dialogal). Aussi, l'approche analytique qui est incontournable du fait qu'elle rend compte des situations d'énonciations, étant donné que le discours cité est produit dans une situation et reproduit dans une autre et nous permet aussi de déconstruire et décomposer l'énoncé analysé dans ses différentes particules, en vue d'en saisir les contours, d'en déduire le sens véritable et d'en comprendre la structure et le positionnement du journaliste rapporteur.

PREMIERE PARTIE

INTRODUCTION PARTIELLE

Dans cette première partie qui comprend trois chapitres, nous commencerons, dans un temps premier, par une revue de littérature (Etat de l'art) afin de présenter quelques travaux antérieurs qui portaient sur le thème du DR, de la subjectivité et de l'argumentation dans le discours de la presse écrite. Ces trois concepts sont à la base de la présente étude qui vise l'argumentation dans et via le DR.

Tout d'abord, nous définirons notre objet d'étude (le DR). Pour ce faire, nous opterons à suivre chronologiquement l'évolution des études portant sur le DR. Nous présenterons, en premier lieu, la vision de la grammaire traditionnelle (comme le cas du Le bon usage de GRIVISSE), ainsi que les critiques de BANFIELD, AUTHIER et FORGER à l'encontre de cette grammaire qui simplifier le DR aux procédés de la transformation des types du DR (du DD vers le DI, et du DI vers le DIL).

Ensuite, nous présenterons quelques travaux antérieurs qui ont traité la question de la subjectivité dans le discours de la presse écrite. En fait, avant de s'interroger sur l'argumentation dans le discours de la presse, nous devons d'abord s'interroger sur la subjectivité et/ou l'objectivité de celui-ci. Pour ce faire, nous allons présenter brièvement les travaux de MAHAMANE OUSMANE (2013) et CHARRON (2006) qui s'interrogent sur le positionnement du journaliste dans son discours et sur la question de l'information ou la communication du discours de la presse. Encore, nous présenterons notre travail de magister (ROUBACHE 2011) qui vise les traces de la subjectivité dans le discours de la presse et plus particulièrement dans le DR.

Enfin, nous passerons à quelques travaux qui s'intéressaient aux stratégies argumentatives employées par les journalistes de la presse écrite (SAYAD 2010, El-MANKOUCH 1995).

Dans le deuxième chapitre intitulé " analyse du discours " nous nous focaliserons sur l'approche énonciative pour cerner les mécanismes de l'énonciation et encore celles de la modalisation. Cette approche nous permettra plus loin dans le travail actuel de repérer les traces de la subjectivité du JR qui intervient dans le DR. Nous présenterons, par la suite, le dispositif socio-communicationnel, qui organise l'activité journalistique, et nous fixons notre l'attention sur les contraintes énonciatives qui conditionnent le travail du journaliste. Nous enchaînerons avec la notion du discours et nous essayerons de rendre compte du processus de la construction du son sens. Enfin, nous clôturerons ce chapitre par la question de la responsabilité énonciative dans la mesure où nous nous occuperons des discours des journalistes qui doivent se soumettre au contrat de l'énonciation journalistique, c'est pourquoi nous convoquerons la notion de l'effacement énonciatif et celle de la prise de position énonciative.

Quant au troisième chapitre de cette partie, intitulé " l'argumentation ", nous tenterons de répondre aux questionnements suivants: qu'est-ce que c'est l'argumentation? Qu'est-ce qu'un argument? Comment peut-on repérer un argument? Pour cela nous nous référerons aux travaux d'ARISTOTE, PERELMAN et BRETON. Nous tenons à souligner que la maîtrise de ces concepts est primordiale pour atteindre nos objectifs qui consistent à repérer le PDV du JR dans l'énoncé du DR et expliquer les stratégies argumentatives permettant de glisser ce PDV.

CHAPITRE (I) : ETAT DE L'ART

Introduction

Notre objectif dans cette thèse est d'étudier les stratégies argumentatives dans le DR de la presse écrite algérienne. Nous essayerons de montrer les différentes stratégies discursives qui permettent au JR d'argumenter son PDV. C'est-à-dire d'introduire son opinion, de façon plus au moins manifeste, dans et via les énoncés des discours qu'il rapporte. Ainsi une revue de littérature est importante pour résumer l'état de l'art dans cette perspective de recherche.

En fait, les travaux de recherche qui portaient sur le phénomène de DR, dans des corpus médiatiques (la presse écrite, la radio, la télévision), sont plusieurs et de perspectives différentes: syntaxique, énonciative, argumentative, etc. Certains chercheurs s'occupaient des formes du DR dans les médias. D'autres s'intéressaient aux phénomènes de l'énonciation dans le DR (la gestion des points de vue, la responsabilité énonciative, la subjectivité de l'instance rapportant, etc.) Par ailleurs, l'étude de l'argumentation dans le discours de la presse écrite n'est pas de nouveauté.

Dans ce chapitre, nous proposerons de passer en revue quelques travaux de recherche relevant des sujets de: le DR, la subjectivité dans le discours de la presse écrite en générale et notamment la subjectivité dans le DR journalistique, l'argumentation dans le discours de la presse écrite.

Pour ce faire, nous débuterons dans un temps premier par les travaux qui s'occupaient de notre objet d'étude, en l'occurrence le DR.

Dans un lieu second, nous aborderons quelques travaux qui s'intéressaient à la question de la subjectivité dans le discours de la presse écrite.

En dernier lieu, nous passerons par des travaux de recherche sur le sujet de l'argumentation dans le discours de la presse écrite.

01) Travaux antérieurs sur discours rapporté

Le phénomène du DR est plus compliqué pour être défini clairement et facilement en quelques lignes. Au fil des temps ce phénomène de la circulation des discours a été étudié par plusieurs auteurs et selon des visions différentes.

C'est pourquoi, afin de mieux saisir ce phénomène qui constitue le noyau de notre objet d'étude, nous proposons de commencer, dans un premier lieu, par un survol historique sur les différentes études antérieures du DR: premièrement nous présenterons la vision de la grammaire traditionnelle, où le DR a été réduit aux mécanismes permettant le passage d'un type de DR à un autre. Ensuite, nous passerons aux critiques que l'on a adressées contre cette simplification exagérée, en nous référant à Ann BANFIELD, Jacqueline AUTHIER, Danielle FORGET et Laurence ROSIER.

1.1) La vision de la grammaire traditionnelle

Les réflexions autour du phénomène de la représentation de discours ont commencé depuis l'Antiquité. Des écrits de cette époque nous livrent des analyses du mode direct et du mode indirect sans usage de vocable générique comme "discours rapporté". Cette approche, qui était essentiellement philosophique, reste influente jusqu'au 19^{ème} siècle où les grammairiens envisagent ce phénomène de façon neuve et l'abordent à travers des questions de syntaxe.

Dans la grammaire traditionnelle, on a donné au DR une image trop simplifiée qui n'a pas permis d'expliquer le fonctionnement de nombreuses de ses formes.

Le discours indirect et le discours direct sont présentés comme deux variantes qui peuvent permuter en fonction d'un objectif stylistique. Le DI est un cas particulier du passage d'une phrase simple à une phrase complexe. Ayant subi quelques transformations, le discours d'autrui, " tel qu'il a été prononcé ", se trouve rapporté en DI.

Cette représentation du DR a longtemps dominé les grammaires d'apprentissage françaises du 20^{ème} siècle. L'objet d'étude portait essentiellement sur les modifications d'ordre morphosyntaxique qui pourront être constatées au cours de ces dérivations. Plus précisément l'enchaînement adopté est le suivant : du DD au DI et du DI au DIL : enchaînement justifié par le fait que le DIL présente bon nombre de modifications que le DI, mais se voit amputé de la conjonction et du verbe introducteur.

A ce propos, Jacqueline AUTHIER et André MEUNIER affirment que la grammaire scolaire française " *véhicule implicitement, de façon inévitable, une image de la langue rétrécie à une combinatoire morphosyntaxique "débarrassé" des conditions de production du discours (...)* " ⁷

En effet, ces modalités de reformulation ne montrent pas les limites d'une telle transformation et se concentrent sur les déictiques de personne et de temps.

1.2) La conception de BANFIELD

Dans la grammaire générative, on considère le DD et le DI comme deux modes de rapport de la parole que l'on ne peut pas dériver l'un de l'autre puisqu'il existe des différences syntaxiques entre ces deux formes de DR.

Ann BANFIELD souligne le caractère non dérivatif du DI comme suit:

" On pourrait supposer que le DI est dérivable à partir du DD mais la difficulté de fournir une structure profonde à certains noms et adverbess, ajouté au fait que certaines ambiguïtés d'interprétation existent uniquement dans le discours indirect constituent des arguments majeurs contre cette solution. " ⁸

⁷ AUTHIER. J. & MEUNIER. A., (1977), "Exercices de grammaire et discours rapporte ", Langue française N°33, pp.41-42.

⁸ BANFIELD. A., (1973), "Le style narratif et la grammaire des discours direct et indirect", Change N°16/17, p.191.

L'analyse du DR, présentée par BANFIELD, remet en question la possibilité de la dérivation du DD et du DI parce qu'il n'est pas possible de dériver au discours indirect des citations en langue étrangère, des éléments expressifs ou des phrases incomplètes.

A nos jours, on intègre des éléments d'analyse apportés par la linguistique de l'énonciation pour étudier et comprendre le phénomène du DR.

1.3) La conception d'AUTHIER

AUTHIER s'élève, elle aussi, contre l'idée traditionnelle selon laquelle le DD et le DI dérivent par transformation l'un de l'autre. Dans sa réflexion, elle a intégré les conditions de l'énonciation.

Elle part du principe qu'un énoncé au DR ne rapporte pas un énoncé mais une énonciation. A partir de cette hypothèse, elle précise que le DD et le DI sont deux formes linguistiques opposées qui nécessitent des traitements différents.

Le DR implique une hiérarchisation de deux actes d'énonciation: l'acte rapporteur et l'acte rapporté. Dès que l'acte rapporté est inclus dans l'acte rapporteur, il acquiert un statut sémantique particulier.

"Dire que le DD comprend "deux voix" est certes nécessaire; mais on ne peut pas se satisfaire de la simple juxtaposition, succession d'actes d'énonciation. (...) le DD implique une hiérarchisation explicite des deux actes d'énonciation, l'acte rapporteur et l'acte rapporté." ⁹

1.4) La conception de FORGET

Dans ses études du discours rapporté, Danielle FORGET soutient la réflexion de BANFIELD qui opte en faveur de la dissociation du DD et le DI. BANFIELD

⁹ AUTHIER. J., (1978), " Les formes du discours rapporté. Remarques syntaxiques et sémantiques à partir des traitements proposés", DRLAV, N°17, p.45.

s'est limitée aux différences syntaxiques entre le DD et le DI alors que FORGET a pu montrer que le DD et le DI possèdent des conditions de grammaticalité et de vérité différentes. Ce qui rend difficile toute dérivation entre ces deux modes de DR.

Selon FORGET, le DD sert à rapporter textuellement le discours original, tandis que le DI n'a pas à satisfaire cette exigence. Ainsi, il n'est pas possible de rapporter au DI un énoncé agrammatical ou un énoncé en langue étrangère.

Le mérite de l'analyse de FORGET est de tenter de dépasser celle de BANFIELD par l'introduction de la composante sémantique liée au point de vue.

Elle insiste sur la nécessité de tenir compte de la notion du point de vue, c'est-à-dire la part de responsabilité comparée du rapporteur par comparaison au locuteur original en ce qui concerne les paroles citées.

Selon elle, dans le DD il existe une claire délimitation des points de vue parce que la citation relève exclusivement du point de vue du locuteur original, tandis que le DI peut comporter une ambiguïté de point de vue.

1.5) La conception de ROSIER

Dans ses ouvrages traitant du DR (Le discours rapporté en français 2008, Le discours rapporté: histoire, théories, pratiques 1999), Laurence Rosier a une approche globale du DR. Elle définit ce fait langagier comme: "*La mise en rapport de deux discours dont l'un crée un espace énonciatif particulier tandis que l'autre est mis à distance et attribué à une autre source, de manière univoque ou non.*"¹⁰

L'auteur part de l'histoire aux contextes actuels des pratiques du DR, faisant le point sur les choix terminologiques, les théories et les variations formelles. Elle va surtout du phénomène grammatical au fait de société.

¹⁰ ROSIER. L., (1999), "*Le discours rapporté Histoire, théories, pratiques* ", Paris, Duculot, p. 125.

Autrement-dit, elle a pris en considération les marques énonciatives pour envisager le DR non pas comme un énoncé mais comme une énonciation que l'on rapporte. En effet, Tout l'intérêt du concept se révèle lorsque l'on le situe dans un contexte socio-discursif. Dans cette perspective, Rosier a analysé le fonctionnement du concept selon le point de vue de diverses théories telles que l'énonciation et le dialogisme. Elle a, encore, tenté d'établir un rapprochement entre le DR et les notions de traduction, autocitation, etc.

Parmi les mérites des travaux de Laurence ROSIER est la classification en *continuum*. Cette classification présente prioritairement le DIL, le DI, le DI mimétique, le DD, le DD avec « que », le DDL, les énoncés doxiques. D'ailleurs, elle évoque le DN, les formes en « on dit », le conditionnel de DR (ou le conditionnel journalistique), et les formes en « selon x ». Cependant cette classification ne permet pas de recouvrir la totalité des formes que l'on rencontre dans la presse écrite.

02) Travaux antérieurs sur la subjectivité dans le discours de la presse écrite

Les travaux qui traitent le sujet de la subjectivité dans le discours de la presse écrite sont plusieurs. Nous tenterons, dans ce qui suit, d'en présenter quelques-uns en insistant sur les travaux qui s'occupent du DR en plus de la subjectivité journalistique. Ainsi, nous reviendrons à notre mémoire de Magistère (ROUBACHE Izzeddine 2011: La subjectivité journalistique dans le discours rapporté). Ensuite, nous passerons à la thèse de Mariama MAHAMANE OUSMANE (2013) intitulée (Discours rapporté, subjectivité et influences sociales dans les textes journalistiques). Enfin, nous présenterons le travail de Jean Charron (2006) intitulé (Journalisme, politique et discours rapporté, Évolution des modalités de la citation dans la presse écrite au Québec 1945-1995).

2.1) ROUBACHE Izzeddine (2011): *La subjectivité journalistique dans le discours rapporté "Analyse de textes des quotidiens algériens LIBERTE et ELWatan durant la guerre israélo-libanaise de 2006"*

Dans ce travail de recherche, que nous avons rédigé pour l'obtention du diplôme de Magistère en science du langage, nous nous sommes proposé de montrer l'impact que peut avoir l'énonciation journalistique dans le DR sur l'objectivité de celui-ci. Autrement dit, de repérer la part subjective de la médiation journalistique dans le DR, et l'influence que peut avoir la façon de rapporter les paroles des autres sur l'interprétation de celles-ci par le lecteur du journal.

Notre propos ne portait pas sur la possibilité ou l'impossibilité pour le journaliste de rapporter objectivement des faits de parole, ou encore sur l'idée de la reconstruction fallacieuse des propos d'autrui, mais simplement de rappeler que par la manière de rapporter le discours d'autrui le journaliste peut témoigner de sa présence et peut marquer son engagement par rapport au propos qu'il rapporte. Pour ce faire, nous avons soulevé la problématique suivante: *comment peut-on intervenir dans le discours que l'on rapporte?* Il s'agissait de repérer, dans les énoncés de DR, les traces de l'intrusion du JR et d'expliquer les stratégies ainsi que les objectifs de telle intervention.

Ce travail consistait en l'analyse d'énoncés de discours rapportés puisés dans des textes journalistiques de la presse écrite algérienne d'expression française (les quotidiens LIBERTE et ELWATAN), parus durant la guerre israélo-libanaise qui a eu lieu durant l'été de l'année 2006 et qui s'était étendue du 12 juillet 2006 jusqu'au 14 août de la même année. Le choix de cette période était tendancieux, car dans une telle situation (de crise et de guerre) il est plus facile d'aborder les conditions de production des discours que l'on rapporte, ce qui permet une meilleure observation du fonctionnement du DR. De plus, pendant cette période la transmission de l'information avait été l'objet d'une sérieuse

censure. Les journalistes qui n'avaient pas de contact direct avec les faits représentaient des sources secondaires dans la connaissance des événements. Surveillés et limités dans leurs déplacements, les journalistes et les correspondants de la presse étaient réduits à rapporter les informations officielles présentées par les diplomates et les responsables militaires, qui effectuaient un filtrage dans l'information et fixaient ce qui pouvait ou ne pouvait pas faire l'objet de reportages. Ainsi, le DR a joué un rôle important dans la diffusion de l'information au public. Notre démarche consistait à partir de cette situation particulière pour expliquer les différentes stratégies qui interviennent lors du processus de la réappropriation des paroles des autres et qui permettent au JR de marquer sa subjectivité. Notre objectif était de traquer la part subjective de la médiation journalistique dans les nouvelles et les commentaires rapportés à travers une analyse énonciative des énoncés de DR.

L'analyse énonciative des énoncés de DR a montré que le JR peut glisser son PDV en rapportant le discours autre, et que l'objectivité du DR n'est pas toujours garantie.

Dans ce mémoire de magistère nous nous sommes limités à l'énonciation, nous avons utilisé des outils d'analyse comme: le concept de lois du discours (Oswald Ducrot), l'implicite (Catherine Kerbrat-Orecchioni), le concept du domaine notionnel (Antoine Culioli). En se servant de ces outils nous nous sommes rendu compte que l'objectivité du DR journalistique n'est qu'une illusion. Chose qui nous a motivé à tenter, dans la présente thèse de doctorat, de traquer les stratégies argumentatives mises en œuvre lors du rapport du discours et celles dans lesquelles le DR est employé à des fins argumentatives.

2.2) Mariama MAHAMANE OUSMANE (2013): *Discours rapporté, subjectivité et influences sociales dans les textes journalistiques : la mise en scène du discours dans les faits divers des quotidiens sénégalais.*

L'auteur traite la question de la responsabilité dans l'écriture de la presse. Elle vise à montrer la prise de position du JR à travers l'exploitation d'un fait de langue (le DR). Ainsi, elle soulève les interrogations suivantes: Comment un locuteur rapporte-t-il les paroles d'autrui ? Le fait-il fidèlement ? Le journaliste prend-il réellement du recul par rapport aux «faits et dits » relatés ? Comment prend-il en charge les paroles et faits rapportés ? Est-il grammaticalement possible pour un énonciateur de rapporter un discours autre sans laisser ses propres traces dans l'énoncé rapporté? Son point de vue transparait-il ? Si oui, quelle est l'expression linguistique de la subjectivité dans le discours rapporté ? Existe-t-il une intention (consciente ou non) d'influencer le lectorat ? L'objectivité du discours rapporté (dans l'écriture de presse ou ailleurs) ne serait-elle pas qu'illusion ?

Il s'agit d'une analyse des formes linguistiques de la subjectivité dans les textes journalistiques. L'objectif étant de déceler jusqu'à quel point la forme du DR influe sur la construction du point de vue du journaliste énonciateur. Autrement-dit, on tente de distinguer à travers des textes, que l'on pourrait qualifier d'objectifs en tant qu'écrits journalistiques répondant à la déontologie, des mécanismes par lesquels s'expriment des points de vue débouchant sur des prises de position subjectives.

Ce travail s'inscrit dans le cadre de l'énonciation et constitue un entrecroisement de la linguistique avec les sciences de l'information et de la communication, de la sociologie et de l'anthropologie. Il est axé sur la communication médiatique, particulièrement la question de responsabilité dans l'écriture de presse.

Selon l'auteur " *Beaucoup d'études ont été consacrées à la subjectivité du discours rapporté dans les textes journalistiques, mais très peu se sont intéressées au cas spécifique du genre faits divers dans un contexte francophone africain. Or nous soutenons que le critère socioculturel est déterminant dans l'analyse de l'expression de la subjectivité dans le discours rapporté.*"¹¹ L'intérêt de cette étude est donc d'explorer en profondeur le champ d'application du DR dans une situation réelle de communication (la presse écrite) et dans un cadre socio-affectif et culturel déterminé (le contexte sénégalais). Il s'agit d'attirer l'attention sur une forme d'écriture journalistique née d'une situation de diglossie courante en Afrique francophone (la cohabitation du français avec les langues locales) et de démontrer l'influence du milieu social sur la subjectivité du DR dans les textes journalistiques.

Cette étude a déplacé le concept de la classe vers un contexte d'interaction sociale impliquant des paramètres sociologiques et communicationnels. Elle a révélé qu'une analyse linguistique du DR dans les textes journalistiques permet de démontrer non seulement la prise de position du journaliste mais aussi son intention d'établir une certaine complicité avec le public.

Sur la question de l'adéquation entre le DR, concept grammatical et le DR, fait de langue en société, l'auteur a révélé une grande complexité dans les modes de représentation de la parole d'autrui. Au-delà des faits de parole, le DR peut représenter du para-verbal et même du non verbal. Son champ couvre aussi bien les propos d'autrui que ceux de l'énonciateur rapportant, aussi bien du dire antérieur que du dire fictif. Le journaliste fait peu usage des formes canoniques et a une prédilection pour les formes mixtes et autres variantes difficiles à classer. Ainsi, le champ formel du DR se révèle beaucoup plus large que celui défini dans les grammaires. C'est la raison pour laquelle nous allons

¹¹ Mahamane Maiga. M., (2013), " *Discours rapporté, subjectivité et influences sociales dans les textes journalistiques : la mise en scène du discours dans les faits divers des quotidiens sénégalais* ", thèse de doctorat ès Linguistique, Université de Nanterre - Paris X; Université Gaston Berger de Saint Louis, p. 03.

consacrer tout un chapitre aux formes du DR dans la presse écrite algérienne pour mettre en relief des formes qui échappent à la grammaire classique. Encore selon l'auteur: " *certaines descriptions syntaxiques dans les ouvrages de références ne tiennent pas compte de la possible pluralité des voix dans l'énoncé. Cela peut pourtant rendre caduques ou incomplètes quelques règles de fonctionnement syntaxique. (...) le niveau d'analyse dans les descriptions linguistiques doit définitivement passer de la phrase à l'énoncé. Cela fait partie d'un processus logique dans l'évolution de la science linguistique. L'analyse a donc mis en lumière la nécessité de compléter la conceptualisation du phénomène langagier dans les grammaires.*"¹² Cela réconforte, bel et bien, notre volonté de dépasser les formes canoniques du DR attestées dans les manuels de la grammaire, et d'aborder tous les styles du rapport du discours.

Concernant la question du fonctionnement de la subjectivité dans le discours de la presse écrite, l'auteur, qui s'occupait particulièrement du fait-divers, a démontré que la prise de position dans ce genre est explicite. Le journaliste soucieux de former et formater l'opinion publique autour des problèmes sociétaux qu'il rapporte ne s'attarde pas à avancer ses propos. " *Le profil social du journaliste (sa langue « maternelle », ses croyances, son ethnie, son idéologie, ses représentations, sa formation ...) se reflète dans son discours. Il choisit de mettre en exergue d'un ou l'autre de ces facteurs d'influence pour atteindre son but qui est d'agir sur le lecteur.*"¹³

Mariama MAHAMANE OUSMANE a montré la part subjectif du journaliste. Cependant, elle n'a pas expliqué les stratégies discursives permettant au journaliste d'argumenter ses propos.

¹² Ibid., p.272.

¹³ Ibid., p.273.

2.3) Jean Charron (2006) : *Journalisme, politique et discours rapporté, Évolution des modalités de la citation dans la presse écrite au Québec 1945-1995*

Dans cet article publié dans la revue *Politique et Sociétés* (2006), l'auteur part du postulat selon lequel tout discours est marqué par l'identité sociale de celui qui l'énonce. Pour chercher dans le discours journalistique, et plus particulièrement dans les formes du DR, les traces linguistiques de la position que se donnent les journalistes face aux acteurs politiques dont ils rapportent les propos l'auteur considère qu'une partie, importante et essentielle, du travail des journalistes politiques consiste à rapporter, à mettre en scène et à interpréter la parole publique des acteurs politiques. C'est pourquoi, il a voulu montrer la part subjective de la médiation journalistique dans le DR de la presse écrite. Et aussi de suivre l'évolution et le changement des relations entre les journalistes de la presse écrite et les acteurs politiques à travers l'observation de la différence dans les modalités de la citation, notamment dans le choix de citer en style direct ou indirect, dans le choix des locutions qui introduisent les segments de discours en tant que parole, pensée ou action, et encore dans l'usage des guillemets de distanciation.

Pour ce faire, Jean Charron a analysé un corpus d'articles de nouvelles traitant des sujets politiques et publiés, entre 1945 et 1995, par les deux quotidiens québécois *La Presse* et *Le Devoir*. Le choix d'un corpus qui s'étale sur cinquante ans est justifié par la volonté de l'auteur de suivre l'évolution de l'inscription de la subjectivité dans le discours de la presse écrite et le changement dans les relations entre les journalistes et les acteurs politiques. Et ce dans la mesure où, dans le cas du DR, les journalistes s'imposent comme des gestionnaires de la parole publique d'autrui et que cette gestion de la parole publique est de toute évidence un enjeu central dans les relations entre les acteurs politiques et les journalistes.

A travers son étude, Charron nous fait voir qu'au début de la période de l'étude les journalistes étaient fidèles aux prescriptions du journalisme d'information, exigeant l'objectivité. Les journalistes gèrent la parole publique des personnalités politiques en se limitant à la distribution des droits de parole. Cependant, dans la deuxième moitié de la période, les formes linguistiques liées au DR témoignent d'un changement dans le comportement des journalistes, qui prennent progressivement le contrôle du discours de presse sur le plan énonciatif (c'est-à-dire, au sens où ce sont eux qui parlent) comme des experts, des analystes et des critiques.

En guise de conclusion l'auteur affirme que " *Le discours des journalistes politiques n'est pas qu'une mise en représentation du monde ; c'est aussi une mise en représentation du journalisme lui-même. Les journalistes y affichent leur identité sociale et y définissent la nature des rapports qu'ils cherchent à établir avec le public auquel ils s'adressent et avec les acteurs politiques qui « font l'événement» et dont ils relatent les faits et gestes.*"¹⁴

Ainsi, la subjectivité du journaliste apparaît dans toutes les dimensions du discours de presse : dans le choix des événements à couvrir, dans la sélection, la structuration et la mise en valeur des informations dans un article, dans le choix d'un type de rhétorique (descriptif, analytique, évaluatif, prescriptif, etc.), dans le choix des sources consultées et citées, des images, du vocabulaire, du registre, du ton, etc. bref, toutes ces dimensions témoignent de l'implication du journaliste de la presse écrite.

03) Travaux antérieurs sur l'argumentation dans la presse écrite

Encore les travaux portant sur l'argumentation dans le discours de la presse écrite sont plusieurs et suivent des perspectives variées. Parmi ces travaux, nous avons choisi deux pour les présenter ici. D'abord, nous avancerons un travail qui

¹⁴ CHARRON, J., (2006), " *Journalisme, politique et discours rapporté: Évolution des modalités de la citation dans la presse écrite au Québec : 1945-1995*", Politique et Sociétés, Vol. 25, N° 2-3, p. 147.

s'intéresse au sujet de l'argumentation dans la presse écrite algérienne. Il s'agit de la thèse de doctorat de SAYAD Abdelkader (2010) intitulée (les stratégies argumentatives dans la presse algérienne). Ensuite, nous passerons à un travail qui a visé l'argumentation dans le DR journalistique, en l'occurrence, le mémoire de maîtrise de Fatima El-MANKOUCH (1995) (stratégies énonciatives et argumentatives dans le discours rapporté).

3.1) SAYAD Abdelkader (2010): *Les stratégies argumentatives dans la presse algérienne*

SAYAD, dans ce travail, s'est intéressé aux stratégies argumentatives employées dans la presse écrite algérienne. Il a essayé de montrer comment les quotidiens algériens d'expression française arrivent à persuader les lecteurs de la justesse de leurs opinions, en employant uniquement des moyens verbaux, et en remettant en question quelques principes de l'écriture journalistique. Il a mené son étude sur un corpus constitué d'articles de presse publiés aux mois de Mars et Avril 2004 par cinq quotidiens nationaux d'information, à savoir: Le Quotidien d'Oran ; El Moudjahid ; L'Expression ; Liberté et El Watan. Pour donner une certaine homogénéité à son corpus, l'auteur a retenu uniquement les articles qui portent sur les élections présidentielles du 8 Avril 2004, et qui appartiennent à trois principaux genres, à savoir : l'éditorial ; le billet et le commentaire. Ces derniers ont été retenus, à l'exclusion de tous les autres genres, parce qu'ils sont le lieu propice pour la mise en place des procédures argumentatives qui visent à faire adhérer le lecteur aux thèses qui lui sont présentées. Selon l'auteur, les stratégies argumentatives employées dans ces genres sont de différents types, mais visent toutes le même objectif, celui de convaincre le lecteur.

Bien que le titre de l'auteur soit vague et laisse présupposer que ce travail de recherche aborde plusieurs stratégies argumentatives de la presse écrite, mais il s'est presque limité à l'ironie. Dans cette optique, il affirme que l'ironie, en fonction de la place qu'elle occupe dans la presse algérienne, n'est pas

simplement une figure de rhétorique, mais joue le rôle de stratégie argumentative à part entière. De plus, selon lui, l'ironie est la stratégie argumentative dominante dans la presse algérienne et l'une des plus efficaces.

" L'ironie n'est pas une simple figure de rhétorique qui joue un rôle esthétique, mais dépasse ce statut pour être l'un des principaux moyens utilisés par les journalistes algériens pour convaincre. Bien entendu, nous ne prétendons pas que c'est la seule stratégie employée, mais vu la place qu'elle occupe et sa dominance dans les articles que nous avons sélectionnés pour cette étude, nous pouvons affirmer que c'est l'une des plus fréquentes et, sans le moindre doute, l'une des plus efficaces." ¹⁵

En tant que stratégie argumentative, l'ironie a pour fonction d'affaiblir une thèse au détriment d'une autre, grâce notamment à sa dimension subversive. Partant du constat que l'ironie occupe une place importante dans la presse algérienne, ce travail de recherche vise essentiellement à décrire le fonctionnement de cette stratégie, et à recenser ses principaux modes de manifestation. Ce travail se propose également d'expliquer comment elle arrive à assumer le rôle de stratégie argumentative dans la presse algérienne, et pourquoi cette dernière a recours à ce genre de stratégies implicites dans son entreprise argumentative ?

Le travail de SAYAD reste à enrichir car les journalistes de la presse écrite algérienne recourent à d'autres stratégies argumentatives, en plus de l'ironie. Dans cette optique, nous nous proposons de traquer celles employant le DR.

3.2) Fatima El-MANKOUCH (1995): *Stratégies énonciatives et argumentatives dans le discours rapporté, Analyse de textes journalistiques de la presse marocaine d'expression française durant la crise du Golfe*

¹⁵ SAYAD. A., (2010), " *Les stratégies argumentatives dans la presse écrite algérienne* ", thèse de doctorat, Faculté des lettres, Langues et Arts, Université d'Oran, p.282.

Dans son mémoire présenté à l'université de Laval comme exigence de maîtrise en linguistique, Fatima El-Mankouch s'est occupée des stratégies argumentatives dans le DR. Elle a essayé de traquer, dans les énoncés de DR, les marques énonciatives renvoyant au JR ainsi que les stratégies discursives lui permettant de glisser son PDV. En effet, nous partageons cette dernière préoccupation avec l'auteur, cependant les résultats atteints sont considérablement différents.

El-MANKOUCH a étudié le DR dans un corpus de la presse écrite marocaine d'expression française diffusée pendant la crise du Golfe (l'invasion du Koweït par l'Irak au début des années 1990). En exploitant les approches énonciatives et pragmatiques, l'auteur s'est attelé à faire ressortir les stratégies énonciatives et argumentatives impliquées dans le processus d'appropriation/réappropriation des paroles d'autrui et à préciser la relation que le sujet entretient avec les paroles qu'il rapporte. Le corpus d'analyse est constitué de 200 énoncés de DR puisés dans un ensemble de 24 articles publiés dans les quotidiens *Le Matin du Sahara et du Maghreb* et *L'opinion*. Le corpus retenu couvre les différentes étapes de la crise du Golfe dès le déclenchement des hostilités jusqu'à la période du cessez-le-feu.

A partir de l'analyse de son corpus, l'auteur a fait ressortir trois opérations d'intervention du JR dans les énoncés du DR. D'abord, l'opération d'explicitation par laquelle le JR rapporte le sous-entendu ou l'implicite en plus du dit explicite. Or, l'interprétation du contenu implicite est émanant du JR, ce qui le met en jeu de l'argumentation. Ensuite, l'opération de quantification qui permet au JR de donner des jugements sur l'exhaustivité du DR (durant cette période de guerre les déclarations étaient d'une grande importance médiatique, et les diplomates faisaient un filtrage de l'information de ce qui pouvait être l'objet d'un reportage). Finalement, l'opération de reformulation qui confère au JR la possibilité de remettre en question, en doute ou même nier une information en utilisant les guillemets.

Conclusion

Cette revue de littérature a permis de montrer la richesse des travaux qui traite la problématique du DR sous différents angles. D'abord, on remarque que la grammaire traditionnelle a trop simplifié l'étude du DR en le réduisant aux exercices de passage d'une forme à une autre (du DD au DI, ensuite au DIL). Cependant, les critiques adressées à cette vision ont été fructueuses et ont mis en exergue la complexité de ce phénomène linguistique. Les recherches de Banfield, de Forget, de Rosier et notamment de Jacqueline Authier ont attiré l'attention sur la question de la pluralité des PDV (des voix) dans le seul énoncé de DR. Cela nous aidera, durant l'analyse de notre corpus, à repérer le PDV du JR.

Encore, les travaux antérieurs, sur la subjectivité dans le discours de la presse écrite, ont montré la tendance des journalistes à donner leurs opinions (que ce soit explicitement ou implicitement selon les genres de rubriques). Par ailleurs, ces travaux antérieurs ont pu montrer que l'inscription de la subjectivité du JR dans le DR est possible. Autrement dit, que l'objectivité prétendue du DR n'est qu'une illusion. Enfin, les études antérieures, de l'argumentation dans le discours de la presse écrite, nous ont donné des éclaircissements sur les stratégies argumentatives employées par les journalistes. SAYAD a pu montrer que l'ironie est une stratégie argumentative efficace dans le discours de la presse écrite algérienne. Cependant, son travail est loin d'être exhaustif, car l'argumentation journalistique ne peut se limiter à l'ironie. Ainsi, dans la présente étude nous allons montrer que le DR journalistique peut contenir, suivant les manipulations du journaliste, des stratégies argumentatives qui ne manquent pas d'efficacité.

L'étude de Fatima El-MANKOUCH des stratégies argumentatives dans le DR journalistique est très proche à notre travail en matière de problématique et des objectifs. Or, les résultats obtenus se différent et se complètent car le DR de par ses caractéristiques offre au rapporteur une multitude des possibilités pour argumenter.

CHAPITRE (II) : ANALYSE DU DISCOURS

Introduction

Dans ce second chapitre, nous exploiterons l'apport des théories énonciatives pour donner des éclaircissements aux mécanismes de l'énonciation qui ont une étroite relation avec les analyses argumentatives du discours, dans la mesure où ils permettent de repérer les traces de la subjectivité du JR dans l'énoncé du DR.

Les notions de *déictique, situation d'énonciation et de marqueur modal* vont nous faciliter la mise en relief de la part subjective que tient le journaliste dans l'énoncé du DR. Ceci constitue la première phase de notre analyse puisque avant de parler des stratégies argumentatives dans le DR, il nous est essentiel de mettre en exergue les traces renvoyant au sujet-énonciateur (le journaliste dans notre cas).

Nous présenterons, aussi, le dispositif socio-communicationnel qui conditionne l'activité journalistique au sein de la société. De plus, nous évoquerons les contraintes énonciatives auxquelles le journaliste doit se soumettre lors de la rédaction de ses articles.

Ensuite, nous tenterons de cerner la notion de discours ainsi que le processus de la construction du sens qui en découle. Ce qui fait appel, encore, de la notion des stratégies discursives.

Enfin, dans la mesure où le journaliste est soumis à un contrat de communication et un ensemble de contraintes énonciatives, nous allons définir le procédé de l'effacement énonciatif, ainsi que celui de la prise de position de l'énonciateur.

01) Approche énonciative

1.1) Les mécanismes de l'énonciation

*"L'énonciation est cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation."*¹⁶

Cette définition, donnée par le linguiste Émile BENVENISTE, a forgé et popularisé le concept *énonciation*.

Il s'agit, selon lui, d'un acte de réalisation d'un énoncé dans un contexte déterminé (un *ici* et un *maintenant*).

Selon Oswald DUCROT, cet acte de production d'un énoncé est un "*événement historique : existence est donnée à quelque chose qui n'existait pas avant qu'on parle et qui n'existera plus après*"¹⁷.

L'*énonciation* s'oppose à l'*énoncé* comme l'acte de production s'oppose au produit réalisé. De plus, elle n'est observable qu'au travers des traces qu'elle laisse dans l'énoncé. Autrement-dit, l'énoncé est le produit de l'énonciation et cette dernière rend compte des phénomènes se situant au niveau de l'énoncé.

Dans cette perspective, Dominique MAINGUENEAU déclare:

L'énonciation "constitue le pivot de la relation entre la langue et le monde. Elle permet de représenter certains faits dans l'énoncé mais elle constitue elle-même un fait, un événement unique défini dans le temps et l'espace." ¹⁸

Depuis Benveniste, le concept *énonciation* a ouvert tout un nouveau champ à l'étude linguistique. Très vite, ce concept a fécondé un très grand nombre

¹⁶ BENVENISTE. E., (1970), " L'appareil formel de l'énonciation ", *Langages*, Vol 05, N° 17, *L'énonciation*, p.12

¹⁷ DUCROT. O., (1984), Op.cit., p.179

¹⁸ MAINGUENEAU. D., (2009), " *Les termes clés de l'analyse du discours*", Paris, Seuil, p.57

d'analyses et a connu de multiples usages et reformulations, à la frontière des études linguistiques et des études littéraires.

La notion de l'énonciation est très importante pour la présente étude, dans la mesure où elle a offert de solides instruments linguistiques à l'analyse argumentative:

D'abord, elle est à l'origine du concept *polyphonie*, qui va nous permettre d'analyser et d'expliquer la manière dont s'orchestrent les multiples voix qui traversent un seul énoncé de DR.

Encore, elle a permis de développer d'autres notions comme celles de: situation de communication, point de vue, la prise en charge et de la responsabilité. Notions qui vont nous permettre d'attribuer, après avoir distingué les voix co-existantes dans l'énoncé du DR, un point de vue exprimé à une instance énonciative bien précise (le journaliste rapporteur ou bien le locuteur original de l'énoncé rapporté).

Pour étudier ce phénomène complexe, il est incontournable de prendre en compte un certain nombre de paramètres relatifs à la situation d'énonciation, aux conditions historiques et sociales de production et à l'acte de langage dans lequel le processus est engagé.

Définir l'énonciation ne va pas sans définir l'objet qui en résulte, en l'occurrence l'énoncé. " *Enoncé* " est un participe passé devenu substantif : ce qui est énoncé, passé avec valeur résultative. C'est le résultat de l'énonciation.

" *Il désigne tout segment de discours concret et objectif, indépendant de la marque du sujet. Il se distingue de l'énonciation qui est dépendante de la situation de communication dans laquelle un énoncé s'actualise.* " ¹⁹

¹⁹ POU GEOISE. M., (1996), " *Dictionnaire didactique de la langue française* ", Paris, Armand Colin, p.185

Dans " *énonciation* " le suffixe " -ation " marque l'action. C'est la prise en compte de l'acte et de la manière d'énoncer mais aussi la situation d'énonciation et celui qui est à son origine : l'énonciateur.

L'énoncé est un segment de la langue effectivement produit dans un certain **contexte** (circonstances, lieu, interlocuteurs, moment) et dans un certain **co-texte** (l'entourage linguistique). Son existence est matérielle tandis que la phrase a seulement une existence théorique. La phrase se présente comme un schéma abstrait présent dans la compétence linguistique du sujet parlant.

Par ailleurs, L'*énonciateur* désigne l'instance qui soutient l'acte d'énonciation en train de se faire et qui n'a pas d'existence indépendamment de cet acte, alors que le terme *locuteur* réfère, dans l'extralinguistique à l'auteur de l'acte de parole, celui qui produit véritablement, matériellement l'énoncé. Alors que le terme *co-énonciateur* a été introduit par Antoine CULIOLI pour souligner l'importance de l'interaction dans l'énonciation. MAINGUENEAU atteste que :

*" C'est l'énonciateur qui, par son énoncé, est censé donner au co-énonciateur les instructions nécessaires pour identifier les référents qu'il vise dans un contexte donné. La référence est donc une activité qui implique la coopération des co-énonciateurs, et qui peut échouer, par exemple si le co-énonciateur se trompe de référent. "*²⁰

Cela démontre la part active de l'instance de réception dans l'acte d'énonciation. Celle-ci s'efforce, en effet, d'interpréter les énoncés et influence constamment par ses réactions. Autrement-dit, la coénonciation correspond aux calculs du locuteur pour produire un énoncé qui recueille le consensus de l'interlocuteur en anticipant sur ses réactions.

Cependant, chez d'autres chercheurs, à l'instar d'Alain RABATAL, il s'agit d'une coproduction d'un énoncé commun par les deux locuteurs.

²⁰ MAINGUENEAU. D., (2000), " *Analyser les textes de communication* ", Paris, Nathan, p.157

" La coénonciation correspond à la coproduction d'un point de vue commun et partagé." ²¹

Bien qu'il n'ait pas de consensus entre les chercheurs, concernant la notion de la coénonciation, cette dernière reste utile pour notre travail. Nous retrouverons la conception de RABATAL dans les stratégies argumentatives où le JR partage un point de vue en commun avec le LO (dans ce cas le rapporteur et le LO sont des coénonciateurs). Alors que la conception de MAINGUENEAU, est, elle aussi, importante puisque les stratégies que nous allons présenter exigent la subtilité du public, ce qui crée une complicité et une complémentarité entre le journaliste et son public-lecteurs.

1.1.1) Les déictiques

Les déictiques sont des unités linguistiques inséparables de la situation d'énonciation car ils ne trouvent de signification que dans le cadre de celle-ci. Ainsi des termes comme « Ici », « là », « hier », « maintenant », « ceci », etc. sont des mots déictiques car ils ne sont compris que lorsque la situation d'énonciation est connue.

Ces éléments du discours, appelés aussi « embrayeurs », désignent les partenaires de la communication : le destinataire et le destinataire qui agissent dans un « ici » ; « maintenant ». En fait, ils permettent d'établir le lien entre l'énoncé et l'énonciation.

Il s'agit des pronoms personnels, des démonstratifs, des adverbes de lieu ou de temps, des déterminants ou pronoms possessifs, dont la valeur référentielle varie d'une situation d'énonciation à une autre. Ils se répartissent en trois catégories : ***des indices personnels, des indices spatio-temporels et des indices de la monstration.***

²¹ RABATEL, A., (2004), Op.cit., p.09

A- Les indices personnels : qui renvoient aux partenaires de la communication, ou bien à la première instance (le destinataire) et dans ce cas ils sont appelés les indices de la première personne, ou bien à la deuxième instance (le récepteur) et dans ce cas on les appelle les indices ou les déictiques de la deuxième personne.

B- Les indices spatio-temporels : unités discursives qui situent le message dans le temps (aujourd'hui, maintenant, demain, hier, avant, dans 2 jours, etc.) et l'espace (ici, à côté de, etc.) par rapport à l'énonciateur.

C- Les indices de la monstration : comme *ce, cet, cette, ces, voici, etc.*

Ces indices ont une importance pour la réalisation de cette étude car leur analyse nous aidera à repérer la subjectivité du JR qui intervient pour argumenter son PDV personnel dans l'énoncé du DR. Autrement-dit, la délimitation des traces de la subjectivité du JR constitue la première phase dans le processus du décryptage des stratégies argumentatives.

1.1.2) Le contexte d'énonciation

Contexte d'énonciation ou situation de communication désigne la situation dans laquelle se trouvent les interlocuteurs pour échanger des propos, avec l'espoir d'aboutir à une certaine intercompréhension, et dont le sens dépend, pour une part, des conditions relationnelles dans lesquelles ils réalisent cet échange.

Dans le domaine de l'énonciation, le contexte désigne l'environnement linguistique (verbal/cotexte) d'un énoncé et même l'extralinguistique (physique, social, culturel, etc.).

Dans une perspective pragmatique, il s'agit des composants de la situation d'énonciation (les participants du discours, le cadre spatio-temporel et l'intention

de communication) qui mettent à la disposition du co-énonciateur²² un ensemble d'informations, sans quoi, il ne peut pas interpréter le message de l'énonciateur.

A titre d'illustration, dans un énoncé comme "j'ai 30 ans", il y a une question qui peut se poser: Cet énoncé signifie-t-il être jeune ou plutôt être vieux? En effet, on ne peut jamais répondre à cette question sans mettre en relation l'acte de langage, dont résulte cet énoncé, avec la situation de communication dans laquelle il a été produit. Car tout acte de langage, quelle que soit sa dimension, naît, vit et prend sens dans une situation de communication.

Ainsi, La situation de communication se définit par les réponses données aux questions suivantes:

- *Quelle était la situation de conversation?* Autrement dit, on communique pour quoi dire? la réponse à cette question définit la finalité ou la visée de l'acte de communication.
- *Qui parle à qui?* Il s'agit de déterminer l'identité de chacun des interlocuteurs.
- *On est là pour communiquer à propos de quoi ?* Dont la réponse définit le propos, le thème, qui fait l'objet de l'échange entre les deux partenaires.
- *Dans quelles circonstances communique-t-on ?* Dont la réponse permet de tenir compte des conditions matérielles et physiques dans lesquelles se déroule la communication.

La situation de communication se constitue, donc, autour d'un "je" et un "tu" (les partenaires de l'acte de langage), une finalité, un thème et enfin des circonstances qui constituent le cadre matériel plus ou moins manifeste des circonstances physiques de l'échange.

²² Ce terme est employé, ici, dans la représentation de MAINGUENEAU et non pas celle de RABATAL.

1.2) La modalisation

A présent nous allons aborder une autre notion qui doit nous servir dans la réalisation de cette recherche. Il s'agit de la notion de " modalisation ".

Pour pouvoir analyser les stratégies argumentatives dans le DR journalistique, il nous faut, dans un temps premier, envisager les différentes stratégies de la manifestation des diverses attitudes du sujet parlant (en l'occurrence le journaliste) vis-à-vis des propos inclus dans son discours. Donc, une approche de la modalisation serait incontournable et ce dans le cadre plus général de l'énonciation.

Tout d'abord, le concept de *modalité*, qui est à l'origine de celui de *modalisation*, se trouve introduit en linguistique de l'énonciation par Charles BALLY. Cet auteur propose essentiellement une approche linguistique de la modalité, qu'il associe étroitement à la phrase. Toute phrase renferme en son sein une modalité et c'est même elle qui lui confère le statut de phrase. Bally donne à la modalité la définition suivante :

*" La modalité est la forme linguistique d'un jugement intellectuel ou d'une volonté qu'un sujet pensant énonce à propos d'une perception ou d'une représentation de son esprit. "*²³

La modalité se définit donc, chez BALLY, comme une attitude réactive du sujet parlant vis à vis d'un contenu et de soi. Une telle définition veut dire que la modalité est une opération que le locuteur opère sur une représentation. Ainsi, l'auteur distingue dans la phrase qu'il considère comme la forme la plus simplifiée de la communication d'une pensée, le *modus* et le *dictum*.

²³ BALLY. Ch., (1942), " *Syntaxe de la modalité explicite* ", Cahiers Ferdinand de Saussure II, p. 03

Cette dichotomie est à la base de sa théorie de l'énonciation. " *Le dictum* " est la représentation. C'est ce dont on parle. Autrement-dit, c'est le contenu. Alors que " *le modus* " est l'attitude prise par le sujet parlant à l'égard du contenu de son énoncé. Selon BALLY, toute phrase est composée un *dictum* et d'un *modus*.

Cette conception de la modalité faite par Charles BALLY est critiquée par DUCROT par le fait qu'il y a des énoncés de la langue qui pourraient décrire le monde tel qu'il est sans la médiation d'un sujet parlant et d'une subjectivité. C'est-à-dire sans passer par une instance énonciative quelconque. En l'occurrence le *modus* n'a pas cette importance présentée par BALLY, ce qui remet en question la supposition que toute pensée se décompose en un élément actif ou subjectif, qui est la réaction, et en un élément objectif, qui est la représentation.

Selon BENVENISTE, le discours doit être associé à ses conditions de production:

*" En tant que réalisation individuelle, l'énonciation peut se définir, par rapport à la langue, comme un procès d'appropriation. Le locuteur s'approprie l'appareil formel de la langue et il énonce sa position de locuteur par indices spécifiques."*²⁴

Dans le Dictionnaire de linguistique DUBOIS et co-auteurs définissent la modalisation comme étant " *la composante du procès d'énonciation permettant d'estimer le degré d'adhésion du locuteur à son énoncé* " ²⁵. Autrement dit, la modalisation définit la marque donnée par le sujet parlant à son discours. Elle se définit donc comme l'attitude prise par le sujet parlant à l'égard du contenu de son énoncé.

Robert VION voit dans la modalisation un dédoublement énonciatif, permettant au locuteur de porter un commentaire réflexif sur l'énoncé qu'il produit. Ce

²⁴ BENVENISTE. E., (1970), Op.cit., p.14.

²⁵ DUBOIS. J., & al., (1999), " *Dictionnaire de linguistique* ", Paris, Larousse, p.305.

commentaire réflexif permet au locuteur de s'exprimer et de s'investir davantage même s'il se distancie de l'énoncé et en diminue la prise en charge.

Selon CHARAUDEAU le processus d'appropriation de la langue, amène le sujet parlant à se situer par rapport à trois instances, à savoir : son interlocuteur, le monde qui l'entoure et ce qu'il dit. De ce fait, la modalisation constitue le pivot de l'énonciation *"dans la mesure où c'est elle qui permet d'explicitier ce que sont les positions du sujet parlant par rapport à son interlocuteur (...), à lui-même (...) et à son propos (...)." ²⁶*

C'est dire que dans le processus d'appropriation de la langue, la modalisation apparaît en tant qu'expression de l'attitude du sujet parlant envers ce qu'il dit, envers son interlocuteur et envers soi-même. Ainsi, elle constitue un volet important, impossible à ignorer, de l'énonciation.

La modalisation pourrait alors être définie comme un phénomène de double énonciation dans lequel l'une des énonciations se présente comme un commentaire porté sur l'autre, les deux énonciations étant à la charge d'un même locuteur. Il s'agira donc pour nous de montrer comment le recours à la modalisation permet à un locuteur de se construire l'image d'un sujet distancié par rapport à son dire, entraînant ainsi une incidence sur le sémantisme de son énoncé.

Dans l'analyse de notre corpus, nous essayerons de montrer que la modalisation joue un rôle important dans l'entreprise argumentative, employée par les journalistes pour rallier les lecteurs aux causes qu'ils défendent.

²⁶ CHARAUDEAU. P., (1992), " *Grammaire du sens et de l'expression* ", Paris, Hachette, p. 572.

1.2.1) Les types de modalités

A) Les modalités subjectives : Elles expriment le rapport que l'énonciateur entretient avec le contenu de l'énoncé. Elles se subdivisent en modalités épistémiques et modalités appréciatives

a-1) Les modalités épistémiques marquent le degré de certitude du locuteur sur le contenu de son énoncé : elles s'expriment aux travers des verbes (comme : je crois, j'affirme, etc.), des adverbes (comme : certainement, sûrement, etc.), des modes de conjugaisons (comme : le conditionnel ; etc.)

a-2) Les modalités appréciatives marquent l'appréciation du locuteur sur le contenu propositionnel de son énoncé:

Je suis **heureux** que Pierre vienne. J'**apprécierais** que Pierre vienne. **Quel dommage** que Pierre vienne (6) / **C'est génial** que Pierre vienne.

B) Les modalités intersubjectives

Elles expriment le rapport que le sujet énonciateur entretient avec un autre sujet à propos du contenu propositionnel de l'énoncé (ex :j'amerais bien que tu viennes)

c) Les modalités implicatives

Elles marquent l'implication au sens large entre deux éléments de l'énoncé, ou entre la réalité objective et le contenu propositionnel de l'énoncé (ex : Pour vivre, il faut manger.)

1.2.2) Les marqueurs modaux

En contexte discursif, un certains éléments peuvent orienter l'interprétation de l'énoncé vers une telle ou telle valeur. Ces éléments sont les marqueurs modaux dont l'influence peut porter sur un élément de l'énoncé ou sur l'ensemble de l'énoncé.

Les marqueurs modaux peuvent être intonatifs, morphologiques, lexicaux ou syntaxiques.

1. Les marqueurs intonatifs

A travers une intonation particulière, on peut marquer un ordre, une permission, une prière, un étonnement, etc. l'analyse de ce type de marqueurs modaux est liée au corpus oraux. Or, cela n'empêche pas des tentatives de traduction de ces marqueurs à l'écrit en se servant des signes de la ponctuation (mais l'interprétation de ces derniers est généralement ambiguë).

2. Les marqueurs morphologiques

Il s'agit de l'emploi des modes et des temps de la conjugaison des verbes, à titre d'illustration le conditionnel journalistique permet au journaliste la distanciation de l'information ou du propos rapporté.

3. Les marqueurs lexicaux

Le marqueur modal lexical peut être un adverbe, un adjectif, un adjectif, ou un syntagme nominal.

4. Marqueurs syntaxiques

L'exclamation intensive (Ce que tu es pénible !), la subordination marquant une modalité implicative (Si tu viens, on ira à la mer), etc.

Ces différents types de marqueurs modaux peuvent coexister et se superposer dans un même énoncé pour en orienter la valeur. De ce fait, nous allons en nous intéresser lors de l'analyse de notre corpus.

2) Le dispositif socio-communicationnel

La communication journalistique est une pratique sociale, ainsi elle est soumise à un dispositif socio-communicationnel. C'est ce que l'on appelle *contrat de communication*. La notion de cette dernière se trouve dans le prolongement direct de celle de situation de communication. Il faut d'abord préciser que le terme *contrat* est employé dans d'autres domaines (commercial, juridique, etc.). Mais, ici, on est dans le domaine de l'activité de communication langagière entre les hommes, il s'agit donc de contrat discursif ou contrat de parole.

Le contrat de communication désigne le fait qu'un acte de communication se fait en suivant les règles de la communication. Il s'agit d'un cadre de contraintes auquel doivent souscrire les partenaires qui échangent pour assurer l'intercompréhension (objectif de tout acte de communication). Selon CHARAUDEAU et MAINGUENEAU, ce concept désigne:

*"Ce qui fait qu'un acte de communication sera reconnu comme valide du point de vue sens. C'est la condition pour que les partenaires d'un acte de langage se comprennent un minimum et puissent interagir en co-construisant du sens, ce qui est le but essentiel de tout acte de communication."*²⁷

Cet ensemble de contraintes, qui permettent la réalisation efficace de tout acte de parole, se définit par référence aux composantes de la situation de communication: Quel est l'identité des interlocuteurs? Quelle est la finalité de

²⁷ CHARAUDEAU. P., & MAINGUENEAU. D., (2002), " *Dictionnaire d'Analyse De Discours* ", Seuil, Paris, p.138.

l'échange? (et comment on la reconnaît?) De quoi parle-t-on? Et quelles sont les circonstances dans lesquelles se déroule l'échange langagier?

Dans ses travaux, P. CHARAUDEAU fait du *contrat de communication* un concept central. Il le définit comme l'ensemble des conditions dans lesquelles se réalise tout acte de communication (quelle que soit sa forme orale, écrite, monolocutive ou interlocutive).

*"il est ce qui permet aux partenaires d'un échange langagier de se reconnaître l'un l'autre avec les traits identitaires qui les définissent en tant que sujets de cet acte (identité), de reconnaître la visée de l'acte qui les surdétermine (finalité), de s'entendre sur ce qui constitue l'objet thématique de l'échange (propos) et de considérer la pertinence des contraintes matérielles qui déterminent cet acte (circonstances)."*²⁸

Le contrat de communication suppose, donc, qu'il y ait deux partenaires qui se mettent d'accord sur un certains nombres de règles; sans quoi il se produit un malentendu; c'est-à-dire l'un parle en pensant à un contrat et l'autre interprète en pensant à un autre type de contrat.

Après avoir abordé la notion du dispositif socio-communicationnel (contrat de communication) d'une manière générale, nous allons passer dans ce qui suit à un cas particulier qui concerne la communication journalistique.

2.1) Le contrat de la communication journalistique

La transmission de l'information médiatique est déterminée par un dispositif socio-communicationnel dont les composantes et les caractéristiques sont les suivantes :

²⁸ Ibid., p.141

- **L'instance de production** : elle est composée d'un ensemble d'acteurs (journalistes, correspondants de terrain, envoyés spéciaux rédacteurs en chef, etc.) ce qui rend difficile l'attribution de la responsabilité d'un PDV à un acteur bien défini.
- **L'instance de réception** : elle est aussi composée et notamment floue, dans la mesure où elle est difficile à saisir. Ainsi, cette instance de réception devient pour l'instance de production une construction imaginée à partir d'hypothèses et des résultats de sondages.
- **La finalité** : la communication journalistique a une finalité double. La première finalité est d'ordre éthique et déterminée par un enjeu de crédibilité, ainsi elle oblige l'instance de production à transmettre l'information au nom de valeurs démocratiques (il faut traiter les informations et informer le citoyen de la façon la plus crédible possible). La seconde finalité est d'ordre commercial et déterminée par un enjeu de captation, ainsi elle oblige l'instance de production à conquérir le plus grand nombre de récepteurs possible.

Cependant, le respect de ce dispositif communicationnel n'empêche pas le journaliste à se donner une marge de liberté en procédant à une mise en scène énonciative.

2.2) Les contraintes de l'énonciation journalistique

En se basant sur la distinction entre le dispositif communicationnel et l'acte de mise en scène du discours, CHARAUDEAU propose de distinguer entre *contrat de communication médiatique* et *contrat d'énonciation journalistique*.

"Le premier renvoie aux caractéristiques du dispositif impliquant une instance de production médiatique et une instance de réception-public, reliés par une visée d'information ; le second correspond à la façon dont l'énonciateur journaliste met en scène

*le discours d'information à l'adresse d'un destinataire imposé en partie par le dispositif et en plus imaginé et construit par lui."*²⁹

L'énonciation journalistique correspond à la façon dont le journaliste met en scène discursif l'information à destination de son public. Suivant que la finalité soit déterminée par l'enjeu de crédibilité ou celui de captation, le journaliste s'assigne certaines instructions discursives.

Lorsque l'enjeu de la crédibilité domine celui de captation, les instructions que se donne le journaliste visent la construction d'une position de vérité qui attribuerait au discours un caractère crédible. Elles lui exigent de ne pas prendre position. Ainsi, le journaliste procède à s'effacer énonciativement (le « Je » se disparaît sous des constructions phrastiques impersonnelles et nominalisées) et à rapporter les faits de façon précise et fidèle.

Il en est de même quand il s'agit de rapporter les paroles, il se distancie et s'efforce de s'effacer en usant des guillemets encadrant le propos rapporté.

Cependant, le travail du journaliste ne peut se réduire à rapporter des faits ou encore des dits. Il est lui aussi d'expliquer à son public le comment et le pourquoi ces faits et ces dits. *"D'où une activité discursive qui consiste à proposer un questionnement, à élucider différentes positions et à tenter d'évaluer chacune de celles-ci."*³⁰ Encore, dans ce cas de l'explication le journaliste doit veiller à ne pas prendre une position personnelle et à expliquer sans esprit partisan et sans une volonté d'influencer son lecteur.

Enfin, dans les cas de débat le journaliste doit se contenter du rôle de l'animateur-organisateur. Ici la distanciation et la neutralité est une tâche encore

²⁹ CHARAUDEAU. P., (2006), " Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérives ", *Semen* [En ligne], N° 22, mis en ligne le 01 mai 2007, consulté le 10 mai 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/semen/2793>

³⁰ Patrick Charaudeau, « Une éthique du discours médiatique est-elle possible ? », *Communication* [En ligne], Vol. 27/2 | 2010, mis en ligne le 14 août 2012, consulté le 10 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/communication/3066> ; DOI : 10.4000/communication.3066

plus difficile pour le journaliste, dans la mesure où c'est à lui de donner la parole et de poser les questions.

Toutefois, Lorsque l'enjeu de captation domine celui de crédibilité, la visée informative se trouve condamnée par des stratégies de mise en scène plus ou moins spectaculaires.

En ce qui concerne le choix des événements le journaliste tend à la sélection de ceux qui sont les plus inattendus, insolites et à forte teneur dramatique. Ce procédé de focalisation consiste à amener un événement sur le devant de la scène (par les titres de journaux, l'annonce en début de journal télévisé ou du bulletin radiophonique).

03) Le discours

Le discours en tant qu'objet d'analyse a connu et connaît, encore, de multiples définitions parce qu'il a été fort longtemps un objet de recherche pour les philosophes, les linguistes, les psychologues, les sociologues, et ethnologues, etc.

*" Contrairement à ce qui se passe dans d'autres domaines de la linguistique, l'analyse du discours maîtrise très difficilement son objet; linguistes et non-linguistes font du concept de « discours » un usage souvent incontrôlé, et quand certains en ont une conception très restrictive, d'autre en font un synonyme très lâche de « texte » ou d'« énoncé »."*³¹

Le concept " discours " est utilisé avec différentes acceptions et conceptions, entraînant de ce fait une confusion et une difficulté à s'accorder sur une définition unanime et opérationnelle du concept.

³¹ MAINGUENEAU. D., (1976), "Initiation aux méthodes de l'analyse du discours Problèmes et perspectives", Paris, Hachette, p. 11.

Cette prolifération des définitions du terme d'ordre étymologique, épistémologique et scientifique n'est pas sans poser des problèmes. En effet cette pluralité de définitions, attribuées au terme " discours ", crée une ambiguïté autour de cette notion et nuance les formulations proposées dont l'objectif est d'identifier opérationnellement et normativement les composantes et les caractéristiques de ce qui est un discours.

Les différentes façons d'appréhender le discours tiennent aux différents présupposés épistémologiques des théories linguistiques ainsi qu'à leurs visées analytiques. Ainsi, dans le présent travail il s'agit de l'analyse du discours, discipline inclut dans les sciences du langage. De ce fait, nous adopterons dans ce qui suit une approche comparative afin d'aborder et cerner la notion de " discours " qui ne peut échapper à la controverse et à la polémique en raison de sa polysémie et la pluralité de ses définitions et significations.

Nous tenterons de définir le discours en nous appuyant sur des comparaisons de celui-ci avec d'autres notions appartenant au même domaine des sciences du langage (la parole, la phrase, l'énoncé, l'énonciation et le texte). Nous suivrons le développement historique des sciences du langage et nous référerons aux spécialistes qui ont œuvré dans ce domaine. Encore, en référant aux courants de la pragmatique, nous résumerons les caractéristiques de ce qui est un discours.

Dans la tradition saussurienne qui considère la dichotomie " langue vs parole ", le discours semble être synonyme de la parole³².

On n'assiste, au fait que le discours fait l'objet de l'analyse de linguistique, qu'avec Z. HARRIS (1952)³³, qui le définit par opposition à la phrase comme un tout spécifique consistant en une séquence de formes linguistiques disposées en

³² *Idem.*

La parole, selon F. De Saussure est l'activité (verbale ou écrite) qui consiste à se servir d'une langue dans une situation particulière.

³³ L'analyse du discours est née dans les années 1950 à la suite de la publication de l'article de Zellig Harris "Discourse Analysis" dans la revue "Language" N° 28, 1952.

phrases successives³⁴. C'est-à-dire, il le considère par extension, comme l'unité supérieure à la phrase.

Pour GREIMAS, Dans sa théorie générale du sens (Sémantique structurale 1966), le discours est considéré comme un tout de significations qu'il convient d'analyser sémantiquement³⁵. La manière dont ce dernier s'y prendra sera plutôt transphrastique visant à décrire des régularités sémantiques, assurées par ce qu'il appelle une isotopie.

Depuis les années soixante, l'époque de la genèse et de l'essor de la linguistique énonciative, E. BENVENISTE a créé des relations très étroites entre *discours* et *énonciation*. Pour lui, la notion de discours ne peut se réduire à une forme langagière composée d'une série d'énoncés mais se profile également comme une énonciation particulière adaptée aux circonstances et aux motifs de la production discursive.

L'énoncé est appréhendé par BENVENISTE comme un produit de l'énonciation. Il s'agit d'une phrase ou une suite de phrases considéré dans son aspect matériel sonore et/ou écrit et dont l'étude et le bon fonctionnement est l'objet des sciences de la grammaire, la syntaxe, l'orthographe et la conjugaison qui ne s'intéressent qu'aux propriétés textuelles.

*" L'énoncé, c'est la suite des phrases émises entre deux blancs sémantiques, deux arrêts de la communication. " En revanche, le discours " Est l'énoncé considéré du point de vue du mécanisme discursif qui le conditionne. "*³⁶

C'est un énoncé considéré avec ses conditions de production et de réception. Ainsi son étude nécessite la prise en compte de la situation de communication

³⁴ SARFATI. G-E., (1997), " *Eléments d'analyse du discours* ", Paris, Nathan, p. 12.

³⁵ Idem.

³⁶ GUESPIN. L., (1971), " *Problématique des travaux sur le discours politique* ", Langages, N°23, Le discours politique, p. 10.

dans toutes ses dimensions politiques, sociologiques et psychologiques. Ce qui a fait, de l'analyse du discours un champ interdisciplinaire.

Les définitions contemporaines du discours s'harmonisent autour d'un principe qui considère que le sens découle d'une série d'énoncés, en jouant sur les figures rhétoriques et stylistiques. Aussi, sur la nécessité de prendre en considération la situation de communication.

A ce propos Jean Michel ADAM affirme:

*" Un discours est un énoncé caractérisable certes par des propriétés textuelles mais surtout comme un acte de discours accompli dans une situation (participants, institutions, lieu, temps) "*³⁷.

E. ROULET de son côté considère le discours comme le:

*" Produit d'une interaction à dominante langagière, qu'il soit dialogique ou monologique, oral ou écrit, spontané ou fabriqué, dans ses dimensions linguistique, textuelle et situationnelle "*³⁸.

*" Ainsi un regard jeté sur un texte du point de vue de sa structuration en langue en fait un énoncé ; une étude linguistique des conditions de production de ce texte en fera un discours. "*³⁹

En général, et dans plusieurs écrits scientifiques, le discours est assimilé à une forme de langage dirigée dans un but précis et supposant une stratégie

³⁷ ADAM. J-M., (1989), " Pour une pragmatique linguistique et textuelle ", in C. REICHLER éd., "L'interprétation des textes", Paris, Minuit, p.23

³⁸ ROULET. E., (1999), " Une Approche modulaire de la complexité de l'organisation du discours ", in NØLKE. H., & ADAM. J-M., (éds.), "Approches modulaires de la langue au discours", Paris, Delachaux et Niestlé, p.188

³⁹ GUESPIN. L., (1971), Op.cit., p.10

particulière. Dans ce sens, toute production discursive, qu'importe son domaine d'activité, est destinée à finaliser une mission particulière en s'appuyant souvent sur une stratégie adaptée aux circonstances et motifs de cette production. De surcroît, l'existence d'un discours est tributaire d'une certaine rhétorique et d'un système idéologique et thématique déployé dans le but d'atteindre un objectif précis.

En fait, c'est la considération de la situation de communication (de la production du discours) qui caractérise l'analyse du discours de la linguistique saussurienne, dont l'objet d'étude est " la langue " définie comme un ensemble de signes linguistiques et de régularités formelles c'est-à-dire un " système de signes ".

De plus, cette différence, entre l'analyse du discours et la linguistique saussurienne, explique elle-même la différence entre les concepts "langue" et "discours".

Pour notre part, dans ce travail, nous allons adopter, à la suite de PECHEUX et FUCHS, une analyse discursive qui s'appuie explicitement sur l'analyse de la superstructure idéologique dans la mesure où nous nous intéresserons au **métadiscours politique**.⁴⁰

Il faut s'entendre que le discours présente par essence un ensemble de caractéristiques qui le définissent. Influencé par les courants de la pragmatique, D. MAIGUENEAU a donné un certain nombre de traits qui marquent le discours.

Nous les résumerons dans ce qui suit :

- Le discours est une unité au-delà de la phrase : prenons en premier lieu, ce qui a trait à sa structure. Le discours présente des structures syntaxiques

⁴⁰ Le corpus sur lequel s'appuie, la présente étude, est lié aux événements politiques du Printemps arabe et ce que les journalistes rapportent est du discours politique pour le commenter. Ainsi, ce qu'ils écrivaient relève du métadiscours politique.

qui génèrent un sens global du texte et permettent de véhiculer un message intelligible lors de son énonciation.

- Le discours est orienté : tout discours est produit afin d'atteindre un objectif précis. Il est orienté en fonction d'une visée identifiée antérieurement par le locuteur afin d'influencer l'interlocuteur. Dans ce sens, un discours est construit dans l'objectif d'agir sur autrui et de maximiser les chances d'être intelligible par son récepteur et d'aboutir à sa finalité antérieurement fixée par son concepteur.
- Le discours est interactif : Le discours est également appréhendé comme une forme de négociation, ce qui permet d'appréhender sa structure et son fonctionnement dans une logique d'interaction. Par définition, un discours renvoie à une série d'énoncés ancrés dans une posture d'énonciation interactive avec l'énonciataire. Cette interactivité est un trait fondamental qui tient à la réalité dialogique de toute forme discursive en impliquant forcément deux partenaires inter-actants, un énonciateur du message et un énonciataire-récepteur.

Un discours ne saurait être un monologue ou une création désincarnée, mais plutôt un produit interactif faisant intervenir plusieurs voix. Le dialogisme désigne qu'une production discursive est souvent orientée vers une cible bien déterminée. Certains chercheurs considèrent qu'un énonciataire pourrait souvent acquérir le statut d'un co-énonciateur en mobilisant ses atouts et potentiels dans la reconstruction du discours et sa réinterprétation. De même, un discours est souvent façonné dans une logique de manipulation et d'influence et adapté en fonction de la cible à laquelle il est destiné. Il en résulte qu'un tel discours projette l'identité de son énonciataire et prend le fond et la forme en fonction des exigences et intérêts de ce dernier. La signification d'un discours ne peut s'envisager sans référence au contexte d'énonciation.

- Le discours est pris dans un inter-discours: En outre, en raison de la nature même du discours, ce dernier ne prend sens qu'en le confrontant à d'autres discours et le situant dans un large terrain discursif. En d'autres termes, toute production discursive prendrait sens à l'intérieur des univers d'autres discours. L'activité discursive est régie par une sorte de dynamique et de formes d'inter-discursivité entre les différents discours. Nous citons à titre d'exemple quelques catégories fécondes, auxquelles nous recourons dans la phase d'analyse de notre corpus, qui explicitent bel et bien le caractère inter-discursif d'un discours : la parodie (se réapproprier et reformuler un discours pour le tourner en ridicule), la controverse (s'entretenir de manière polémique avec un autre discours), le commentaire (mettre son discours au service d'un autre), la citation (reproduire et reprendre un discours)
- Le discours est régi par des normes :

*" Tout acte d'énonciation ne peut se poser sans justifier d'une manière ou d'une autre son droit à se présenter tel qu'il se présente. "*⁴¹

La production discursive obéit à des normes préétablies indispensables au bon fonctionnement du discours : un discours demeure une construction syntaxique qui devrait répondre à des exigences relatives à la pertinence du contenu et à sa sincérité. Outre l'aspect pertinent, l'énonciateur s'investit dans son discours pour véhiculer ce qu'il pense réellement et acheminer ses pensées de façon honnête et transparente. En effet, on évoque généralement le concept de lois de discours pour désigner ces normes qui régissent le discours.

- Le discours est une forme d'action: dans le domaine des sciences du langage et notamment la pragmatique, l'énonciation est envisagée comme un acte. On ne parle pas simplement pour représenter une pensée ; mais

⁴¹ MAINGUENEAU. D., (2000), Op.cit., p.41

aussi pour provoquer un impact, un feedback de l'autre. C'est la dimension pragmatique du discours.

- Le discours est contextualisé : les discours naissent, vivent et meurent dans un contexte. Ce dernier est indissociable de l'énonciation, il a une influence sur le sens donné par l'énoncé. C'est comme un arrière-plan informationnel en relation directe avec la situation dans laquelle émerge le discours. Les discours décontextualisés perdent de leur valeur, de leur sens car ils ne sont interprétables que comme des suites linguistiques construites par des mots liés par des automatismes syntaxiques et grammaticaux.
- Le discours est pris en charge par un sujet : c'est lui qui le façonne, qui assume les conséquences des propos proférés. Dominique MAINGUENEAU déclare à ce propos que :

" Le discours n'est discours que s'il est rapporté à un sujet, un JE, qui à la fois se pose comme source des repérages personnels, temporels, spatiaux, (...) et indique quelle attitude il adopte à l'égard de ce qu'il dit et de son co-énonciateur "42.

Il existe des marqueurs de cette prise en charge : il s'agit d'une part des pronoms d'interlocution, les indices spatio-temporels, d'autre part, il s'agit du phénomène de modalisation qui permet de caractériser l'attitude du locuteur vis-à-vis du co-énonciateur et même de son énoncé.

3.1) La construction du sens de discours: Comment est-ce que on obtient le sens de discours?

Selon le contrat de la communication, la réussite d'un acte de communication ne se définit pas seulement par une reconnaissance du sens linguistique de l'énoncé, mais elle implique aussi que le récepteur en infère le vouloir-dire du locuteur à

⁴² *Idem.*

un contexte d'énonciation. C'est pourquoi CHARAUDEAU parle de la sémantique de langue et la sémantique de discours. Selon lui:

*"Le sens de la phrase est de l'ordre de la prédication, alors que le sens du discours est de l'ordre de la problématisation."*⁴³

Cela nous conduit à penser au processus de la construction/reconstruction du sens de discours, selon un contrat de communication et en situant l'acte de langage dans une situation de communication.

En fait, c'est l'interaction entre les différents composants de la situation de communication qui fait que le message passe et peut être interprété, sans embuches, par les participants qui vont arriver à saisir le ou les sens du discours. C'est-à-dire, pour réussir la reconstruction d'un sens de discours, il faut revenir à une interprétation linguistique (la sémantique de langue) mais aussi une interprétation situationnelle (la sémantique du discours). Ces deux processus interprétatifs, parallèles et complémentaires, suivent des procédures différentes.

*La " sémantique de la langue et sémantique du discours ne suivent pas les mêmes procédures de calcul du sens. Dans le premier, le sens s'obtient par calcul déductif de probabilité. Dans le second, il s'obtient par calcul d'inférence selon trois types : inférences contextuelles, inférences situationnelles, inférences interdiscursives"*⁴⁴

Autrement-dit, pour reconstruire le sens de discours, construit et voulu par le locuteur, le récepteur doit procéder à des calculs d'inférences impliquant tous les éléments de la situation de communication.

⁴³ CHARAUDEAU. P., (2005), "Sémantique de la langue, sémantique du discours", Actes du colloque en hommage à Bernard Pottier, consulté le 17 novembre 2017 sur le site de Patrick Charaudeau - Livres, articles, publications.

⁴⁴ Idem.

D'abord, l'inférence est un processus général que l'on connaît bien dans d'autres disciplines comme la mathématique à titre d'exemple. D'une façon générale, l'inférence consiste à prendre un élément, à le mettre en relation avec un autre élément et de cette mise en relation on en infère une hypothèse de sens.

Il y a trois types de mise en relation qui fonctionnent de façon conjointe lors de l'interprétation du discours:

- L'inférence linguistique: c'est la mise en relation du signe linguistique avec les autres éléments linguistiques qui sont coprésents dans le contexte linguistique. Par exemple: dans "j'ai 30 ans", pour savoir ce que "trente" signifie, on le met en relation avec "je", "avoir" et "ans" ce qui permet de déduire qu'il s'agit d'un âge.
- L'inférence situationnelle: c'est-à-dire la mise en relation de l'énoncé avec des éléments de la situation de l'énonciation (qui parle? A qui? – il s'agit de déterminer l'identité de celui qui parle et de celui à qui il s'adresse c'est-à-dire le statut socio-langagier des instances de la communication, on parle en tant que qui? Dans quelles circonstances?) ensuite déterminer la finalité discursive (informer, exhorter, prescrire, solliciter, instruire, démontrer, etc.) les critères de la définition de la finalité discursive sont: dans quelle position se trouve le locuteur? Quelle est son intention? Quelle est sa position de pouvoir (sa légitimité) et dans quelle position le récepteur a été mis?
- Inférence inter-discursive ou intertextuelle: c'est un travail mémoriel que l'on fait autour du savoir supposément partagé. Pour reconstruire le sens de discours les interlocuteurs sont censés partager un certain savoir. Autrement dit, si on ne partage pas ce savoir il n'y aurait pas d'intercompréhension. Par exemple: pour construire le sens "être vieux" dans l'exemple "j'ai 30 ans" inclus dans la première situation, il faut que l'on partage un savoir concernant le domaine du sport et de la compétition sportive. Aussi, dans la deuxième situation pour avoir le

sens "être jeune" il faut un savoir partagé de ce qui est le domaine du travail et de l'entreprise.

C'est grâce à ce parallèle continu, à ce va et vient qu'effectuent les acteurs de la communication entre la situation, l'énoncé et les données de la mise en scène qu'ils réussissent à déchiffrer les informations et à construire/reconstruire le sens du discours. CHARAUDEAU va dans ce sens en disant qu' :

*"Il n'y a pas d'acte de communication qui puisse avoir du sens hors d'une situation de communication particulière. Ce qui veut dire que les individus qui veulent communiquer entre eux doivent tenir compte des données de celle-ci. C'est en mettant en relation des données explicites de ce qui se dit avec celles de la situation d'énonciation que se construisent, par inférences, les possibles significations des actes de communication."*⁴⁵

3.2) Les stratégies discursives

Pour définir *la stratégie discursive*, on constate que l'essentiel de cette conception réside dans la notion même du concept *stratégie*. De ce fait, nous aborderons dans un temps premier la notion de stratégie pour passer par la suite à celle de stratégie discursive.

Du point de vue de son étymologie, le mot *stratégie* est issu du grec stratêgos " chef d'armée ". Le verbe stratêgein, qui signifie " commander une armée " a donné stratâgêma " manœuvre de guerre ", d'où le latin stratagema " ruse " et en particulier " ruse de guerre ", dont dérive aussi le mot " stratagème ".

La stratégie peut alors être appréhendée comme étant une partie de l'art militaire; consistant à organiser l'ensemble des forces et des moyens militaires dans des

⁴⁵ CHARAUDEAU. P., (1997), *"Les principes d'organisation du discours en situation de communication interlocutive"*, in *Conversation, interaction et fonctionnement cognitif*, Presses universitaires de Nancy, P.67

opérations d'attaques ou de défenses. C'est également l'art de combiner des opérations pour atteindre un but et de ce point de vue, la stratégie s'assimile à la ruse.

Le terme stratégie est relatif essentiellement à l'art militaire et son lien avec la politique. Or, cela n'empêche pas la transposition de ce concept à d'autres domaines de l'action humaine.

La stratégie est une technique opérationnelle faite pour atteindre un but. Dans le dictionnaire de l'analyse de discours, ce concept se trouve défini comme " *la science ou l'art de l'action humaine finalisée, volontaire et difficile.*"⁴⁶

Ainsi, il s'avère que la stratégie ne recouvre que de l'action humaine finalisée, volontaire et difficile:

- *finalisée*, c'est-à-dire tendue vers des objectifs ou des buts identifiés avec précision;
- *volontaire*, c'est-à-dire que la volonté de l'unité agissante représente une condition fondamentale pour la réalisation de l'objectif;
- *difficile*, c'est-à-dire que cette réalisation demande des efforts pour surmonter des obstacles.

Cette définition implique un objectif final de même que des règles et une succession de choix conduisant justement au but visé.

D'ailleurs, la théorie des jeux présente " la stratégie " comme un ensemble de règles déterminant la conduite d'un joueur dans toute situation de jeu possible.

En ce qui concerne le domaine des sciences du langage et plus particulièrement la perspective de l'analyse du discours, dans lequel nous nous inscrivons, la notion de " *stratégie* " acquière de plus en plus une importance particulière.

⁴⁶ CHARAUDEAU. P., & MAINGUENEAU. D., (2002), Op.cit., p. 548.

Pour le présent travail de recherche, qui vise le décryptage des stratégies argumentatives dans le DR journalistique, cette notion nous est importante car elle comporte une idée essentielle pour la faisabilité de cette recherche. Cette idée est relative à la notion de l'énonciation, et elle veut que l'acte de langage n'soit soumis à aucune fatalité qui préfigure sa structuration et sa confection (il n'y a pas de prêt à porter langagier) et que chaque énonciation est unique dans la mesure où elle constitue un événement historique unique. De ce point de vue, l'énoncé a trois qualités essentielles : d'abord, celui-ci est le produit d'un énonciateur, ensuite, il met en présence un personnage autre que l'énonciateur à savoir l'énonciataire ou allocutaire, et enfin, l'énonciation a des pouvoirs (par exemple un ordre, une interrogation, une menace, etc. produiront certainement des effets).

Donc, il y a des potentialités argumentatives qui s'inscrivent dans chaque énoncé. En effet, ces potentialités argumentatives sont le produit des stratégies discursives et sont indépendantes du contenu informatif des énoncés même si elles l'influencent.

Ceci dit, chaque production langagière est stratégique du fait qu'elle est soumise au choix subjectif du locuteur qui écarte d'autres choix possibles.

De ces différentes acceptions du terme "stratégie", il ressort que les stratégies discursives peuvent être définies comme suit:

*" Le fait d'un sujet (individuel ou collectif) qui est conduit à choisir (de façon consciente ou non), un certain nombre d'opérations langagières ; parler de stratégie n'a de sens que par rapport à un cadre de contraintes qu'il s'agisse de règles, de normes ou de conventions (...) il faut un but, une situation d'incertitude et de calcul. "*⁴⁷

⁴⁷ Ibid., p.42

En nous situant dans le champ de l'analyse du discours, la notion de " stratégie " se rapporte aux choix langagiers du locuteur dans une situation de communication.

La notion de " stratégie discursive " résulte de la jonction entre les deux notions de " stratégie " et de " discours ". Dans cette perspective, on considère le discours, dans sa dimension pragmatique finalisée, comme un outil stratégique qui vise à effectuer un changement chez le récepteur.

En d'autres termes, les stratégies discursives sont des possibilités de choix et de structuration des activités langagières et des arrangements de certains outils linguistiques, à la disposition du locuteur afin d'aboutir à la réalisation de ses objectifs.

Certes, la grammaticalité et les lois du discours sont des données contraignantes, auxquelles il faut satisfaire pour que la communication s'établisse. Cependant, ces contraintes conventionnelles ne peuvent point limiter l'infinité des choix langagiers possibles que le sujet parlant peut faire lors du processus de la construction de son discours.

La dynamique des constructions discursives s'articule autour de stratégies et procédés, qui permettent de canaliser les idées dans un sens soutenu par le locuteur. Autrement-dit, les stratégies discursives concernent les pratiques linguistiques dont les interlocuteurs feront usage pour partager leur vision du monde, agir sur le destinataire et l'influencer.

04) Responsabilité énonciative

L'éthique journalistique impose aux journalistes de la presse écrite de s'effacer derrière les différents faits et propos qu'ils rapportent et confrontent, d'où la notion de *l'effacement énonciatif*.

Toutefois, loin de s'effacer complètement ils prennent des positions et défendent leurs points de vue, d'où la notion de *la prise de position*.

4.1) L'effacement énonciatif

C'est ce que l'on appelle la responsabilité énonciative imposée par la déontologie et l'éthique du métier du journalisme, dont les piliers principaux sont l'impartialité, la neutralité et l'objectivité. Ainsi, à la suite d'Alain RABATAL:

*"La responsabilité du journaliste (sujet parlant) repose sur une déontologie qui insiste sur la nécessité de l'enquête, de la vérification des informations, du choix des formulations, pour ne céder ni aux modes, ni aux pouvoirs, ni aux émotions."*⁴⁸

Cela veut dire, que le journaliste est obligé de présenter les points de vue des autres mais aussi de s'abstenir de donner les siens.

En effet, cette posture énonciative, du journaliste, basée essentiellement sur l'effacement énonciatif peut paraître, en quelque sorte, contradictoire avec les objectifs de notre travail de recherche, dans la mesure où nous essayerons de traquer les stratégies argumentatives utilisées par les journalistes pour imposer leurs propos personnels.

Cependant, pour sortir de cette contradiction et réaffirmer la faisabilité de notre recherche, nous évoquerons dans ce qui suit la possibilité d'une prise de position par le journaliste-énonciateur.

4.2) La prise de position de l'énonciateur

Nous allons, dans ce qui suit, soutenir le point de vue d'Alain RABATAL qui affirme que :

⁴⁸ RABATAL. A., & CHAUVIN-VILENO. A., (2006), " La question de la responsabilité dans l'écriture de presse ", Semen N° 22, Online depuis 01 Mai 2007, consulté le 14 Novembre 2017.
URL : <http://semen.revues.org/2792>

*" Le point de vue ne se limite pas à l'expression d'une opinion identifiable, dans un discours référant à un locuteur identifié. Le point de vue correspond à des manières de voir, qui peuvent s'exprimer à travers le choix de tel mot, ou irriguer de vastes portions discursives."*⁴⁹

Donc, nous supposons que sur le plan énonciatif le point de vue du journaliste ne soit pas identifiable, ou plutôt moins manifeste. Ceci est possible, en prenant en considération, les autres procédés médiatiques qui permettent au journaliste d'imposer sa position au public. La mise en relief de ces stratégies constitue le noyau de nos objectifs dans cette thèse.

Nous allons voir dans la dernière partie de cette thèse que le journaliste prend une part de responsabilité quant au choix des sources à confronter. Encore, qu'il prend position par rapport aux points de vue antagonistes, par le biais des marqueurs modaux qu'il utilise pour présenter ces différents points de vue.

Il est responsable, aussi, quant à la délimitation de la taille des interventions, quant au degré de diffusion de ces points de vue. Ou encore, en focalisant l'attention sur tel point de vue au lieu de tel autre, en remettant en question un point de vue par l'arsenal de procédés dont nous allons parler ultérieurement.

En effet, le journal ne reflète pas vraiment la réalité de manière complètement impartiale. Car le journaliste impose ses choix au public qui finalement, intègre son parti. C'est ainsi que se forment et s'uniformisent les mentalités, les manières de voir, de penser et de juger.

⁴⁹ *Idem.*

Conclusion

Ce chapitre, nous a permis de cerner des concepts clés qui nous faciliteront l'analyse des énoncés de notre corpus.

Tout d'abord, la circonscription de la subjectivité du sujet-énonciateur dans le discours est essentiellement évoluée dans le sillage des théories de l'énonciation. Ainsi, les concepts de déictiques marqueur modal en plus de la délimitation du contexte d'énonciation et ses composantes vont nous faciliter le repérage des traces du journaliste dans les énoncés du DR que nous allons analyser. En fait, ces traces de subjectivité constituent pour nous le point de départ dans l'entreprise du décryptage des stratégies argumentatives mettant en œuvre les paroles des autres.

Encore, les éclaircissements de Patrick CHARAUDEAU concernant les mécanismes de la construction du sens du discours, seront utiles. Ils permettront de décortiquer ou plutôt de déconstruire et reconstruire le PDV du JR (c.-à-d., le sens voulu par celui-ci) et ainsi traquer et expliquer la stratégie argumentative employée.

Enfin, étant donné que notre corpus relève de la presse écrite algérienne, nous avons évoqué brièvement le dispositif socio-communicationnel dans lequel les journalistes agissent ainsi que les contraintes de l'énonciation journalistique. Ces dernières nous ont conduits à se référer à la notion de la responsabilité énonciative et évoquer le procédé de l'effacement énonciatif et celui de la prise de position de l'énonciateur.

CHAPITRE (III) : L'ARGUMENTATION

Introduction

Dans cette thèse qui porte sur les pratiques argumentatives dans la presse écrite algérienne, nous ne pouvons avancer une quelconque hypothèse sans avoir, au préalable, cerné les contours de la notion de l'argumentation. Loin d'être évidente la définition de l'argumentation pose un certain nombre de problèmes qu'il convient de passer en revue afin de mieux cerner sa place et sa portée dans notre corpus. Cette entreprise va nous permettre d'adopter une démarche scientifique dans notre analyse.

En effet, il y a une littérature abondante qui a été produite depuis l'Antiquité pour caractériser la notion de l'argumentation. Par conséquent, la méthode qui nous semble la plus efficace pour dépasser le flou définitionnel de cette notion est la méthode diachronique. Cette démarche va nous permettre de toucher l'essence de la notion d'argumentation. C'est-à-dire, en partant de ses origines et en citant les importantes écoles qui se sont particulièrement intéressées à elle, nous essayerons de mettre en relief les propriétés de cette notion qui sont reprises par tous les auteurs au fil des siècles.

L'argumentation est intimement liée à l'homme. Ce dernier l'utilise pour emporter l'adhésion de l'autre à ses opinions. La pratique de l'argumentation requiert des preuves, des arguments ainsi que des stratégies discursives. C'est pourquoi, et pour rendre compte des spécificités de notre corpus, et aussi pour répondre efficacement à notre problématique relative aux stratégies argumentatives employées dans la presse écrite algérienne d'expression française, il est utile de s'intéresser en plus de la notion de l'argumentation aux différents types d'arguments.

Commençons par l'argumentation, il est évident que l'on ne peut faire une présentation exhaustive de cette notion en quelques pages seulement. Nous allons, donc, nous contenter de retenir quelques repères pertinents qui nous permettront d'atteindre les objectifs de cette partie.

Dans cette optique, nous faisons appel, entre autres études bien entendu, au panorama que Ruth AMOSSY dresse dans l'introduction de son ouvrage "*L'argumentation dans le discours*". L'auteur a tenté, dans ce panorama, de présenter les principales approches de l'argumentation et de l'efficacité du discours dans le but de définir le champ et les méthodes de l'analyse argumentative. Ce qui s'avère très utile pour le travail que nous voulons faire.

Loin de vouloir entrer dans les détails de ce panorama, qui a examiné "*les fondements rhétoriques, logiques et pragmatiques de l'argumentation*"⁵⁰, nous essayerons de reprendre ces trois repères pour cadrer notre présentation des principales méthodes et théories qui se réclament comme appartenant à ce vaste domaine de l'analyse argumentative.

⁵⁰ AMOSSY. R., (2000), "*L'argumentation dans le discours*", Nathan/HER, p.01

01) Argumentation et rhétorique

1.1) La rhétorique ancienne d'ARISTOTE

Pour réussir notre approche diachronique de l'argumentation, il nous faut commencer dans un temps premier par la rhétorique ancienne qui nous vient d'ARISTOTE.

En effet, l'apparition de l'argumentation, comme un acte de convaincre et persuader, correspond à l'apparition de l'homme. Ce dernier se caractérise par ses opinions, ses croyances et ses valeurs qu'il défend pour les faire partager à d'autres.

*C'est-à-dire cette pratique de l'argumentation existe "depuis toujours, dans la mesure où l'homme s'identifie, à la différence de l'animal, à une parole, à un point de vue propre sur le monde dans lequel il vit."*⁵¹

Les pratiques argumentatives d'autrefois ne firent pas l'objet d'un programme d'enseignement/apprentissage; au contraire elles constituèrent une partie de la culture de base en tant que savoir-faire, que compétence que l'homme peut acquérir par imprégnation dans les situations d'argumentation de la vie de tous les jours. En revanche, l'apparition de l'argumentation comme un objet d'étude et un savoir structuré est relativement récente.

*"Dans la zone du bassin méditerranéen, on situe l'émergence d'un savoir systématique dans ce domaine au Ve siècle avant J-C, sous le nom de **rhétorique**"*⁵². Cette rhétorique, dite aussi rhétorique classique ou la rhétorique antique, trouve sa genèse au sein de la démocratie en Grèce antique. Cela montre la relation étroite que l'argumentation entretient avec la politique et la démocratie; chose qui justifie notre choix d'un corpus d'analyse relatif aux

⁵¹ BRETON. P., (2003), *"L'argumentation dans la communication"*, Paris. La découverte (3^{ème} édition), p.15

⁵² Ibid., pp.15-16

événements du Printemps Arabe, dont le point commun était la recherche d'une démocratie pour les peuples arabes, comme terrain propice à l'étude de l'argumentation.

En effet, la rhétorique classique accumulait tout (argumentation, raisonnement, ordre du discours, manipulation des opinions et des consciences, esthétique de la parole, démonstration) sous forme de magma initial; qui allait subir de génération en génération des métamorphoses dont le résultat est des approches et des disciplines entières.

Ainsi, cette rhétorique était la base et le point de départ de toutes les théories modernes de l'argumentation. Ceci s'explique par le fait qu'elle s'est intéressée à tous les aspects de l'art de convaincre, à commencer par l'élaboration des preuves et finissant par l'évaluation de leurs impacts sur l'auditoire.

Comme nous l'avons déjà cité dans l'introduction, AMOSSY parle de "fondements rhétoriques" de l'analyse argumentative. Ce qui veut dire que l'argumentation d'aujourd'hui entretient des rapports directs avec la rhétorique classique. DOUAY-SOUBLIN réconforte ce point de vue en définissant la rhétorique de la manière suivante:

"La rhétorique est l'art de dire quelque chose à quelqu'un ; l'art d'agir par la parole sur les opinions, les émotions, les décisions, du moins dans la limite des institutions et des normes qui, dans une société donnée, règlent l'influence mutuelle des sujets parlants. C'est aussi la discipline qui prépare méthodiquement à l'exercice de cet art, en apprenant à composer des discours appropriés à leurs fins. C'est enfin la réflexion philosophique sur l'éloquence, sur la puissance de la parole dans les sociétés humaines et sur la capacité

d'ajuster nos représentations aux représentations d'autrui qui en est le principe."⁵³

Dès lors et en se basant sur cette définition, on remarque que l'étude de l'argumentation comme faisant partie de l'ancienne rhétorique a toujours été pratiquée, d'une part, par les spécialistes littéraires du langage, et d'autre part, par les philosophes. Ces derniers l'envisageaient sous un angle très particulier, ils se demandent traditionnellement si l'argumentation " *renferme-t-elle des procédures qui permettent d'atteindre la vérité, ou de prouver la fausseté?*" Or, "Son rejet, notamment par Descartes et toute une tradition rationaliste qui s'en inspire, vient de la réponse négative à cette question"⁵⁴

Pour notre part, en tant qu'analyste de discours nous restons indifférents à cette question. Car ce qui importe pour l'étude que menons dans le présent travail sont les stratégies discursives employées par les journalistes pour argumenter leurs points de vue et peu importe que le message transmis soit vrai ou faux.

Cependant, c'est un philosophe, ARISTOTE, qui était le véritable précurseur des théories de l'argumentation. Ce grand philosophe, dont la pensée et les œuvres sont d'actualité jusqu'à nos jours, considère la parole comme le premier moyen qui soit donné à l'homme pour exercer une influence. Dans son chef-d'œuvre "*La rhétorique*" rédigée entre 329 et 323 av. J-C. ARISTOTE donne à la rhétorique une définition proche de celle que l'on donne aujourd'hui à l'argumentation en linguistique. Selon lui, la rhétorique se définit comme l'art de persuader, l'art d'emporter l'adhésion du public par le biais d'une parole efficace, c'est-à-dire une parole capable d'adapter ses moyens aux fins escomptées par celui qui tient le discours. Il avait établi, ainsi, les fondements de l'argumentation comme étant l'art de persuader.

⁵³ DOUAY-SOUBLIN. F., (2003), "*Rhétorique*", Encyclopédie Universalis.
[http : //ulyse.saloff. free.fr/IMG/html/ Rhetorique.html](http://ulyse.saloff.free.fr/IMG/html/Rhetorique.html)

⁵⁴ BRETON. P., (2003), *Op.cit.*, p.08

AMOSSY insiste sur le caractère social et culturel de la rhétorique antique. En fait, cette dernière trouva sa genèse au sein de la cité libre de la Grèce antique (*la Polis*), où les décisions publiques faisaient l'objet d'un débat; à titre d'exemple le fonctionnement de la justice se basait sur la controverse. D'ailleurs, selon AMOSSY la rhétorique aristotélicienne "*apparaît comme une parole destinée à un auditoire qu'elle tente d'influencer en lui soumettant des positions susceptibles de lui paraître raisonnables. Elle s'exerce dans tous les domaines humains où il s'agit d'adopter une opinion, de prendre une décision, non sur la base de quelque vérité absolue nécessairement hors de portée, mais en se fondant sur ce qui semble plausible.*"⁵⁵

Cette définition résume un certain nombre de principes sur lesquels repose la conception aristotélicienne de la rhétorique:

- Un discours qui entend agir sur l'autre n'est envisageable que dans un processus de communication impliquant un émetteur et un récepteur.
- Le dire, ici, est un faire dans la mesure où le discours entend agir sur l'esprit et le réel.
- Le discours est destiné à un auditoire qui raisonne, c'est pourquoi on parlera d'activité verbale qui repose sur *le logos*, la raison.
- Pour parvenir à ses fins de persuasion le discours doit mobiliser des techniques et des stratégies. Ce principe est intéressant parce qu'il prouve que depuis l'antiquité, on prenait conscience de l'importance des stratégies discursives dans l'entreprise qui consiste à convaincre un auditoire.

Ces principes montrent l'importance et la valeur de la réflexion aristotélicienne qui semble influencer les théories les plus modernes de l'argumentation. ARISTOTE se démarque des autres philosophes, qui veulent faire de la rhétorique une procédure qui permet d'atteindre la vérité et/ou de prouver la fausseté. De plus, il tente de faire de la rhétorique une arme argumentative dont

⁵⁵ AMOSSY. R., (2000), *Op.cit.*, p.03

la fonction n'est pas la quête de la vérité mais plutôt au service du vraisemblable et de ce qui peut être plausible, parce que ce qui est évident n'a pas besoin d'être démontré. Ceci lui permet de s'occuper uniquement des débats démocratiques et plus particulièrement des outils de l'orientation de l'opinion publique dans la *polis* (la cité de la Grèce antique) où tout se fondait sur des débats publics selon des principes démocratiques.

C'est pourquoi, nous allons jeter un regard sur les éléments d'analyse sur lesquels il se base, et particulièrement, sur les outils que l'on pourrait appliquer sur notre corpus afin d'analyser les stratégies argumentatives mises en œuvre par les journalistes de la presse algérienne.

En partant de l'opposition entre les concepts de "vérité" et "doxa", ARISTOTE délimite le cadre des pratiques argumentatives dont l'objet est le vraisemblable et non pas la vérité, comme nous l'avons déjà mentionné au-dessus. La "vérité" ne peut être remise en question parce qu'elle est certaine et, donc, n'a pas besoin d'être démontrée, alors que la "doxa" qui signifie "opinion", "avis", ou "jugement" constitue le cadre du vraisemblable dans lequel se pratique l'argumentation.

Dans le dictionnaire d'analyse du discours, la doxa "*correspond au sens commun, c'est-à-dire à un ensemble de représentations socialement prédominantes, dont la vérité est incertaine, prises le plus souvent dans leur formulation linguistique courante.*"⁵⁶

En effet, avant de penser aux stratégies argumentatives que l'on peut utiliser pour faire rallier son auditoire à son point de vue, il faut d'abord avoir une opinion à défendre. Dans le corpus que nous avons sélectionné, malgré que tous les articles portent sur le même événement, à savoir le Printemps Arabe, il y a eu des opinions différentes. En outre, dans un même article et par rapport au même événement nous avons pu constater une grande diversité de points de vue, d'un

⁵⁶ CHARAUDEAU. P., MAINGUENEAU. D., (2002), Op.cit., p.167

côté le point de vue du journaliste et d'autres côtés les différents avis des instances dont il rapporte les paroles (citoyens, présidents, ministres, médias, etc.)

Ces différences dans le regard porté sur les mêmes événements sont dues en partie à la nature même de l'homme qui pense, réfléchit et donne des jugements; et aussi de la nature de ces événements, qui ressemble en quelque sorte à celle de la *Polis*, ventre incubateur de la rhétorique classique, où les débats portent sur les sujets de la démocratie, la liberté, et la justice et chaque parti, chaque secte, voire, chaque individu a sa propre vision des choses. A titre d'illustration, nous avançons les exemples suivants:

01) Daho Ould Kablia, ministre de l'Intérieur, vient de confirmer qu'il n'existe aucune volonté de permettre aux Algériens de marcher pacifiquement dans les villes du pays. «Alger, qui est une grande ville, est ciblée par le terrorisme parce que l'impact médiatique est extrêmement important», a déclaré le successeur de Yazid Zerhouni à la chaîne France 24.

Il y a sept ans, cet argument aurait pu être valable. Mais, aujourd'hui que la plupart des officiels disent que la politique dite de «réconciliation nationale» a réussi et a mis fin au terrorisme, il n'y a aucun crédit à accorder aux propos de Ould Kablia.

El Watan - Jeudi 24 février 2011 - 5

02) Al Jazeera est accusée par le pouvoir (le régime de Moubarak) en place d'attiser, de relayer la contestation de la rue égyptienne désavouant le régime gérontologique et despotique du président Hosni Moubarak et d'avoir largement donné la parole à de grandes figures de l'opposition. Alors qu'Al Jazeera a assuré une couverture exhaustive et en temps réel des manifestations et de la protestation massive du peuple égyptien.

El Watan - Lundi 31 janvier 2011 – 8

03) Selon la chaîne TF1 et le journal Le Monde, qui cite des sources à la présidence française, «l'Elysée soupçonne la famille Ben Ali d'avoir fui la Tunisie avec 1,5 tonne d'or». La Banque centrale de Tunisie a démenti ces informations.

Le Quotidien d'Oran Mardi 18 janvier 2011. P 2

Nous pouvons constater dans ces exemples la présence d'opinions variées et controversées. Ainsi dans l'exemple (01), le débat porte sur la possibilité de manifester à Alger, le ministre de l'Intérieur Daho Ould Kablia pense que ce fait pourrait constituer une menace de terrorisme; alors que le journaliste a une autre opinion, il pense que l'argument de menace terroriste n'est plus valable après la réconciliation nationale.

Dans le deuxième exemple, il y a une différence d'opinions concernant la couverture médiatique assurée par la chaîne qatarie Al Jazeera. Le gouvernement du président égyptien Moubarak considère que cette couverture est impartiale et vise à attiser la colère populaire de la rue égyptienne; en revanche le journaliste d'El-Watan affirme qu'Al Jazeera a assuré une couverture exhaustive et en temps réel des manifestations.

Dans (03), les médias français (la chaîne TF1 et le journal Le Monde) et la Banque centrale de Tunisie ont des points de vue variés concernant des biens volés par la famille du président tunisien Ben Ali.

Après avoir défini l'objet de la rhétorique, qui est la doxa et non pas la vérité, ARISTOTE passe à la classification des genres de discours relevant de l'argumentation; ensuite il classifie les preuves dont l'orateur se sert pour argumenter dans trois catégories différentes.

En ce qui concerne les genres de discours il en distingue trois: Le genre délibératif, le genre judiciaire et le genre épидictique.

Dans "le genre délibératif, l'orateur conseille ou déconseille, et son avis conclut à ce qui semble le plus utile. Dans le genre judiciaire, il accuse ou défend en vue de décider du juste.

*Dans le genre épидictique, il loue ou il blâme, et son discours se rapporte au beau et au laid."*⁵⁷

Dans ces trois genres, pour que l'argumentation soit efficace, il faut qu'il y ait des preuves, ou des moyens par le biais desquels l'orateur peut remporter l'adhésion de l'auditoire. Aristote a classifié trois principales sortes de preuves, toujours étudiées aujourd'hui, à savoir: le logos, le pathos et l'éthos.

- **L'éthos**, ou l'image de l'orateur, et qui désigne le caractère que l'orateur doit paraître posséder pour avoir l'assentiment de son public ;
- **Le pathos**, ou les sentiments que l'orateur doit susciter chez son auditoire pour pouvoir l'émouvoir ;
- Et enfin **le logos**, qui concerne la collecte et l'agencement des preuves logiques.

*"Chez Aristote, le logos repose essentiellement sur deux opérations qui sont respectivement, l'enthymème et l'exemple."*⁵⁸

L'enthymème est défini comme une déduction dont les prémisses sont vraisemblables et probables, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas fondées sur des propositions évidentes et démontrées, c'est une forme de syllogisme qui va du général au particulier. Tandis que l'exemple consiste à donner des cas similaires à celui dont on veut persuader, et ce pour le justifier et le légitimer; il s'agit d'une preuve qui repose sur l'analogie. La définition de ces techniques, est importante dans le présent travail, qui vise le décryptage des stratégies argumentatives dans la presse écrite; même si ces techniques nous viennent d'ARISTOTE (de l'Antiquité), on continue toujours à les utiliser pour convaincre.

Une autre contribution, très importante, d'ARISTOTE concerne la relation entre la situation de l'argumentation et les stratégies argumentatives que l'on peut

⁵⁷ PERELMAN. CH., (1997), *"L'empire rhétorique: rhétorique et argumentation"*, Librairie philosophique J. VRIN, Paris, p.37

⁵⁸ AMOSSY. R., (2000), *Op.cit.*, p.03

adopter. En fait, la situation de l'argumentation conditionne l'orateur dans son choix des différentes stratégies argumentatives, et ce en fonction du type de l'auditoire à qui il s'adresse, et le genre du discours argumentatif qu'il fait. A titre d'exemple, dans le genre judiciaire, l'orateur s'adresse à un public formé essentiellement de juges; ce qui l'oriente à se servir beaucoup plus du Logos (enthymème, démonstration, etc.)

A nos jours, les analystes du discours donnent une importance particulière à ce rapport entre la situation de communication et le discours, car ce dernier ne peut avoir du sens que par rapport à la situation dans laquelle il a été produit.

1.2) La nouvelle rhétorique de PERELMAN

Après ARISTOTE, La conception de la rhétorique classique comme art de persuader s'amenuisait et a été profondément modifiée par le savant français Pierre de la Ramée (dit Ramus 1515-1572). Ensuite plusieurs auteurs ont suivi la conception de Ramus qui réduit la rhétorique à l'art de bien dire (l'élocution).

En effet, la rhétorique classique comprenait cinq grandes parties, à savoir:

- L'invention: l'art de trouver des arguments et des stratégies pour convaincre;
- La disposition: l'art d'organiser les arguments de manière ordonnée et efficace;
- L'élocution: l'art de choisir des mots qui mettent en valeur les arguments, c'est la question du style;
- La mémoire: le fait de mémoriser le discours;
- L'action: l'exercice de la parole portant sur la voix et les gestes.

A partir du XIV^{ème} siècle Ramus, qui était professeur au Collège royal à Paris, a dissocié le raisonnement dialectique (à laquelle on a rattaché tout ce qui a trait au raisonnement) de la rhétorique, dès lors "*réduite à l'une de ses parties*,

*désarticulée, déconnectée, l'élocution, ou même à une partie de cette partie, puisque l'on n'en retient, en fait, que la théorie des tropes, centrée elle-même, de plus en plus nettement sur la métaphore."*⁵⁹

On a rattaché *l'invention* et *la disposition*, qui constituent le fond de l'argumentation, à la dialectique; alors que la rhétorique s'est vue restreinte à l'élocution, c'est-à-dire à la forme. C'était, donc, la séparation entre le fond et la forme de la rhétorique classique et le début du règne d'une rhétorique restreinte centrée sur l'étude des figures de style.

Il a fallu attendre la venue de la nouvelle rhétorique (dite aussi néo-rhétorique) de Chaïm PERELMAN pour réhabiliter cette tradition antique, longtemps passée sous silence depuis Pierre de la Ramée. C'est dans la fin des années cinquante que PERELMAN se propose de repenser la rhétorique. Dans le *Traité de l'Argumentation*, écrit en collaboration avec Lucie OLBRECHTD-TYTECA, il précise les frontières de ce qu'on appelle "la nouvelle rhétorique".

*"La renaissance et la réhabilitation de la rhétorique dans la pensée contemporaine, à laquelle nous assistons actuellement, n'ont été possibles qu'après un réexamen des rapports entre la rhétorique et la dialectique, tels qu'ils ont été établis par Aristote, et profondément modifiés, dans un sens défavorable à la rhétorique, par Pierre de la Ramée."*⁶⁰

PERELMAN a choisi de rétablir le pont entre la dialectique et la rhétorique. Pour ce faire, il préfère se concentrer sur l'aspect persuasif, voire manipulateur de la rhétorique en plus son aspect ornemental et stylistique.

Il s'occupe, dans un temps premier, par l'objet de l'argumentation et de la nature des preuves que l'on utilise dans toute argumentation. Dans cette perspective, il

⁵⁹ KUENTZ. P., (1970), " *Le " rhétorique " ou la mise à l'écart*", In: Communications N° 16, Recherches rhétoriques. P. 145

⁶⁰ PERELMAN, Ch., (1997), Op.cit., p.15

s'inscrit dans la lignée d'ARISTOTE en soutenant l'idée que l'argumentation ne porte pas sur ce qui est évident (la vérité) mais plutôt sur le vraisemblable et le probable. Ainsi, il affirme que:

*" La nature même de la délibération et de l'argumentation s'oppose à la nécessité et à l'évidence, car on ne délibère pas là où la solution est nécessaire et l'on n'argumente pas contre l'évidence. Le domaine de l'argumentation est celui du vraisemblable, du plausible, du probable, dans la mesure où ce dernier échappe aux certitudes du calcul."*⁶¹

Ainsi, PERELMAN partage avec ARISTOTE le fondement de la théorie de l'argumentation en marquant sa rupture avec les hypothèses cartésiennes sur le raisonnement. Ces dernières ne reconnaissaient pas l'importance des preuves et de l'argumentation. Ce qui a eu pour conséquence l'abandon de la rhétorique en tant que l'art de persuader. Dans les deux premières phrases de " Traité de l'Argumentation. La nouvelle rhétorique", les auteurs affirment que:

"La publication d'un traité consacré à l'argumentation et son rattachement à une vieille tradition, celle de la rhétorique et de la dialectique grecques, constituent une rupture avec une conception de la raison et du raisonnement, issue de Descartes, qui a marqué de son seau la philosophie occidentale des trois derniers siècles. En effet, alors qu'il ne viendra à l'esprit de personne de nier que le pouvoir de délibérer et d'argumenter ne soit un signe distinctif de l'être raisonnable, l'étude des moyens de preuve utilisés pour obtenir l'adhésion, a été complètement négligée depuis trois

⁶¹ PERELMAN, Ch., & OLBRECHTS-TYTECA, L., (1992), "Traité de l'Argumentation. La nouvelle rhétorique" (5^e éd.) Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles, p.01

*siècles par les logiciens et les théoriciens de la connaissance."*⁶²

Encore, se ressourçant à la rhétorique antique, PERELMAN place l'argumentation dans sa dimension communicationnelle. Toute argumentation implique la présence d'un orateur et d'un auditoire. Pour agir par son discours l'orateur doit s'adapter à celui ou à ceux à qui il s'adresse.

L'auditoire étant marqué par des croyances, des mœurs, des opinions, l'orateur, avant même d'entamer son entreprise de persuasion, devrait se forger une image, aussi fidèle que possible, des opinions qui sont dominantes, et par la suite, il est obligé bâtir son argumentation sur des lieux communs (les *topoi* d'ARISTOTE).

PERELMAN insiste, ainsi, sur le rôle des personnes dans l'argumentation. Et ce contrairement au paradigme rationaliste de DESCARTES, qui cherchait à minimiser ou à éliminer les considérations personnelles comme étant non pertinentes dans ce cadre. En adoptant cette position, il ressuscite la conception d'ARISTOTE sur les preuves de crédibilité (argument par l'ethos ou la preuve par le caractère).

En plus de l'argument éthotique, la relation locuteur-discours est à la base de l'argument *ad hominem*, qui va nous servir pour décrypter quelques stratégies argumentatives employées par les journalistes lors de la citation des discours rapportés. Nous revenons, en détail, à ces stratégies dans le premier chapitre de la troisième partie de cette thèse.

Un autre apport considérable, qui nous vient de PERELMAN, concerne la distinction établie entre les techniques argumentatives d'association et de dissociation, autrement dit, entre les argumentations qui tentent de persuader en instaurant un certain lien entre les éléments qu'elles présentent (comme l'établissement d'un lien entre les prémisses d'un argument et la thèse défendue

⁶² Idem.

par l'orateur) et les argumentations qui procèdent au contraire en distinguant ce qui tend à être confondu. En outre, A l'intérieur de ces deux grandes catégories, on trouve plusieurs types d'arguments,

*"En d'autres termes, la théorie de l'argumentation développée par Perelman offre une taxinomie des principales techniques argumentatives conçues comme des procédés qui permettent une liaison (ou une déliaison) constitutive d'un raisonnement plausible. En tant que telles, elles peuvent se couler dans des formes verbales diverses"*⁶³

L'œuvre perelmanienne est très importante pour notre travail, et nous aurons l'occasion d'y revenir dans la partie pratique de cette thèse. Ces conceptions vont certainement nous apporter une aide précieuse dans la mesure où ils accentuent sur le rôle des personnes dans les pratiques argumentatives. Chose qui va nous permettre l'explication des stratégies argumentatives dans lesquelles le JR s'occupe de la personne qui est à l'origine du DR (les stratégies argumentatives fondées sur l'argument d'autorité et celles fondées sur l'argument ad hominem). De surcroit, les techniques argumentatives d'association vont nous servir pour expliquer les stratégies argumentatives fondées sur la déduction.

02) Argumentation et logique

Après avoir présenté, succinctement, les fondements rhétoriques de l'analyse argumentative du discours; fondements qui s'inscrivent dans les réflexions philosophiques anciennes d'ARISTOTE et modernes de PERELMAN. Nous passons, à présent, à l'exploration des fondements logiques de l'argumentation afin de mettre le doigt sur les rapports que l'argumentation entretient avec la logique.

⁶³ AMOSSY. R., (2000), Op.cit., p.09

Parler de rapports entre la logique et l'argumentation peut paraître contradictoire avec ce que nous avons présenté, au-dessus, dans la mesure où PERELMAN comme ARISTOTE considèrent que l'argumentation ne peut porter sur la vérité mais plutôt sur le vraisemblable. A vrai dire, les deux auteurs ont écarté, de leurs études, la logique formalisée: c'est une logique qui se fait dans l'abstrait; elle se base sur des axiomes, qui ne nécessitent pas un accord préalable d'un auditoire, pour faire des déductions formellement correctes dans le but d'atteindre une vérité indiscutable.

*"Perelman distingue l'art de faire accepter une thèse considérée comme vraisemblable de la logique dont les opérations formelles doivent mener à la vérité. Parce qu'elle se meut dans le probable et l'opposable, l'argumentation verbale qui intervient dans les débats de la cité ne peut s'effectuer à travers les opérations qui régissent la logique formelle."*⁶⁴

Pourtant, il va sans dire que dans toute argumentation il y a une logique qui porte sur les modes de raisonnement et sur la manière dont la pensée construit une argumentation. Autrement-dit, l'inapplicabilité de la logique formelle à l'argumentation ne veut pas dire que celle-ci échappe au domaine du raisonnement et de la rationalité. Ainsi pour pouvoir analyser les différentes stratégies argumentatives mises en œuvre dans le DR par le JR, nous devons prêter attention aux modes et aux normes du raisonnement. Nous allons emprunter donc de la logique informelle, à tendance normative, de l'école anglo-saxonne, et de la logique naturelle, à visée descriptive, de l'école de Neuchâtel.

La logique informelle est une discipline philosophique qui a vu le jour en Amérique du nord, à partir des années 1970. Elle est centrée sur l'étude du raisonnement tel qu'il se manifeste dans les situations concrètes de la vie

⁶⁴ Ibid., p.10

quotidienne, elle se donne pour objet d'analyse les modes de construction des arguments et aussi l'évaluation de la validité de ceux-ci. Cette discipline a une tendance normative dans la mesure où elle ne cherche pas uniquement à décrire les arguments mais cherche aussi et surtout à déterminer les critères qui assurent leur validité et leur efficacité.

La logique informelle s'occupe, donc, des paralogismes; c'est-à-dire des arguments invalides, et cherche à déterminer comment les repérer et ce qui les rend ainsi. Elle tente de répondre à la question suivante: Qu'est-ce qui invalide un argument, comment repérer et répertorier les types d'arguments invalides?

Cette méthode va nous aider à atteindre les objectifs que nous nous sommes assignés parce que nous avons constaté, dans notre corpus, que le JR évalue et juge des arguments avancés par celui dont il rapporte la parole. Cette évaluation lui permet de relever les sophismes (les arguments invalides) dans l'argumentation du LO et d'entreprendre, ainsi, une contre-argumentation.

Selon AMOSSY, cette approche normative a été mise en place pour "*séparer le raisonnement valide et l'argumentation honnête des tentatives d'obtenir une emprise sur les esprits par tous les moyens possibles, y compris les paralogismes*".⁶⁵

La seconde école qui tente d'apporter une alternative à la logique formelle, dans l'étude de l'argumentation, est la logique naturelle de l'école de Neuchâtel. Depuis la fin des années 1960, Jean-Blaise GRIZE et son centre de recherches sémiologiques à l'université de Neuchâtel tentent de mettre en place une approche descriptive qui permet de rendre compte de la logique de toute argumentation en langue naturelle.

Selon GRIZE l'argumentation est étroitement liée à la logique naturelle; dans la mesure où cette dernière s'intéresse à l'étude des opérations de pensée telles

⁶⁵ Ibid., p.12

quelles se manifestent à travers le discours. GRIZE fusionne les "opérations de pensée" avec "l'activité discursive" pour parler des "opérations logico-discursives". En fait, ces opérations logico-discursives ne peuvent être appréhendées que dans un cadre communicationnel; et ce contrairement à la logique formelle, qui a complètement évacué la dimension du sujet-énonciateur et de la situation de communication. En partant de ces considérations, l'auteur propose de définir l'argumentation comme:

*"L'ensemble des stratégies discursives d'un orateur A qui s'adresse à un auditeur B en vue de modifier, dans un sens donné, le jugement de B sur une situation S."*⁶⁶

De cette façon, GRIZE réaffirme, à l'instar de PERELMAN, la nécessité de tenir compte des deux partenaires de l'acte langagier (énonciateur et co-énonciateur) et de la situation de communication (c'est-à-dire les conditions de production du discours), dans l'analyse des pratiques argumentatives.

Pour lui, l'argumentateur doit considérer son interlocuteur comme un alter égo, et non pas comme un objet à manipuler, auquel il tente de faire partager une vision du monde; il s'agit, donc, d'agir sur lui pour modifier ses représentations et pour garantir la réussite de cette entreprise il doit mettre en évidence certains aspects des choses.

Afin de rendre compte de cette stratégie cognitive, GRIZE élabore les notions de "schématisation" et "image". La schématisation argumentative est un enchaînement de raisonnements; il s'agit de l'activité par laquelle les représentations sont mises en mots c'est-à-dire transcrites en discours. De cette opération résulte "l'image", qui désigne l'ensemble des traces que la schématisation laisse dans le discours (c'est l'image verbale de ce dont il est question).

⁶⁶ GRIZE. J-B., (1971), " Logique de l'argumentation et discours argumentatif ", *Travaux du centre de recherches sémiologiques*, N°7, Neuchâtel, p.03

La notion de schématisation contient, en quelque sorte, l'idée de théâtralisation. Cela veut dire que le discours argumentatif est mis en scène et adapté pour l'interlocuteur. *"Sans entrer dans des détails, on peut dire qu'une schématisation propose des objets de pensée que les interlocuteurs construisent ensemble."*⁶⁷

Ainsi, dans notre corpus, même s'il s'agit de la presse écrite, on ne peut nier le fait qu'il y a interaction entre le journaliste et ses lecteurs, et ce dans la mesure où le journaliste construit lui aussi en quelque sorte une schématisation qui a pour finalité de modifier les représentations de ses lecteurs, par rapport à un fait d'actualité comme par exemple les événements du Printemps Arabe.

03) Le rôle de la pragmatique dans l'étude de l'argumentation

Vers la fin des années 1950, les travaux de Chaïm PERELMAN sur l'argumentation ont donné un nouvel essor à la rhétorique aristotélicienne, comme nous l'avons déjà souligné au-dessus. Toutefois, cette régénération, qui ira s'avérer assez importante, est passée presque inaperçue à cette époque. Cette indifférence a pour cause la dominance du structuralisme, qui préfère envisager la langue en elle-même et pour elle-même au détriment de la parole dans sa situation d'actualisation.

Le structuralisme, qui tire son origine du *"Cours de linguistique générale"* (1916) de Ferdinand de SAUSSURE, se propose d'étudier la langue comme un système dans lequel chacun des éléments n'est définissable que par les relations d'équivalence ou d'opposition qu'il entretient avec les autres éléments. Cet ensemble de relations forment la structure ou le système. Ainsi, la parole a été exclue du champ de la linguistique sous prétexte qu'elle est individuelle et subjective et, donc, n'offre aucun système homogène digne d'être analysé.

⁶⁷ GRIZE. J-B., (1995), "ARGUMENTATION ET LOGIQUE NATURELLE Convaincre et persuader", In Hermès N°15, "ARGUMENTATION ET RHETORIQUE (I)", p.265

Un tel rejet a vidé l'action humaine de son individualité et a mis dans l'ombre la dimension rhétorique du langage. Plusieurs données qui peuvent être très efficaces pour les sciences du langage ont été abandonnées: des données relatives à la situation de communication, aux sujets parlant, et aux moyens verbaux que ces derniers mettent en œuvre pour influencer l'autre.

La seconde moitié du XX^{ème} siècle s'est caractérisée par l'apparition de la théorie des actes du langage, qui était à l'origine de la pragmatique linguistique. Cette théorie s'est élevée contre le principe du structuralisme, selon lequel le langage sert à décrire la réalité⁶⁸. Elle affirme que la fonction du langage n'est pas essentiellement de décrire le monde, mais aussi d'accomplir des actions; en se servant du langage le locuteur peut agir sur son environnement: il cherche à informer, inciter, demander, convaincre, promettre, etc. son ou ses interlocuteurs.

Cette approche a été principalement initiée par les travaux du philosophe britannique AUSTIN dans son ouvrage "*How to do things with words* (1962)", et ceux de SEARLE dans ses ouvrages "*Les Actes de Langage* (1972)", et "*Sens et expression* (1982)". Cette vision va renforcer le lien entre ces études et la rhétorique.

La rhétorique, comme théorie qui envisage l'acte de persuader en tenant compte des instances discursives et de la situation de communication, va retrouver sa légitimité, au sein des sciences du langage, grâce au développement de la pragmatique linguistique. Parce que cette dernière, part du même principe pour appréhender le langage comme une force s'exerçant dans un contexte.

Ainsi, le langage n'était pas vu uniquement comme un système, mais comme pouvoir, comme force pouvant influencer et orienter les jugements et les comportements de l'interlocuteur.

⁶⁸ Les structuralistes ont toujours privilégié la fonction représentative (référentielle) : on parle pour dire quelque chose ; et dire quelque chose, c'est informer une tierce personne sur une représentation ou un concept au sujet d'un référent étranger au discours. Bref, pour les structuralistes: *dire, c'est représenter*.

Dans la mesure où nous avons pour objectif de voir comment le journaliste se sert-il du langage pour influencer et orienter l'opinion publique? Nous jugeons convenable de parler à présent de quelques études pragmatiques qui se sont particulièrement intéressées à l'analyse argumentative.

Dans une étude comme la nôtre, une étude qui part de la matérialité linguistique des articles pour aboutir après sur la situation de communication et les effets que le discours journalistique pourrait avoir sur les lecteurs, et sur la société en général, la pragmatique s'avère une orientation incontournable pour expliquer ce rapport qui s'instaure entre langage et réalité. Si nous voulions résumer notre travail, nous dirons qu'il s'agit d'analyser le discours du journaliste comme étant une "force", en tant qu'outil dont il dispose pour "agir" sur les lecteurs.

En effet, la pragmatique partage des points communs avec la rhétorique et plus particulièrement avec l'analyse argumentative. Dans la plupart des travaux consacrés à cette discipline, on considère les rhétoriciens comme les premiers pragmaticiens, vu la place qu'ils ont donné à l'utilisation de la parole comme moyen de convaincre dans la société. PLANTIN témoigne de cet héritage:

*"L'argument pragmatique correspond au topos n° 13 de la Rhétorique d'Aristote : « puisque, la plupart du temps, il se trouve que de la même chose s'ensuivent un bien ou un mal, on se servira du conséquent pour persuader ou dissuader, accuser ou défendre, louer ou blâmer » (Rhét., II, 23, 1399a10 ; Chiron, p. 390-391)."*⁶⁹

Ainsi, la pragmatique est intimement liée à l'argumentation, étant donné que les deux s'intéressent à la force que l'on peut exercer sur l'autre moyennant un discours. Parmi les travaux qui se réclament comme appartenant aux deux domaines, c'est-à-dire qui ont entrepris une analyse de l'argumentation, tout en

⁶⁹ PLANTIN. CH., (2016), "Dictionnaire de l'argumentation Une introduction notionnelle aux études d'argumentation", PDF, p.366

s'inscrivant dans le domaine de la pragmatique, figurent ceux de Jean-Claude ANSCOMBRE et d'Oswald DUCROT.

Les travaux de ANSCOMBRE et DUCROT représentent, en France, une rupture avec l'analyse argumentative conçue, jusque-là, comme étant l'art de la conciliation, de provoquer l'adhésion des esprits, l'art de bien dire pour mieux convaincre. Il s'agit pour eux, de concevoir l'argumentation "*dans les orientations sémantiques et dans les enchaînements des énoncés.*"⁷⁰

Ce courant de la pragmatique s'est inspiré de la linguistique de l'énonciation inaugurée par Emile Benveniste dans les années 1960. Il s'est développé à partir des années 1970 et surtout des années 1980. L'appellation *pragmatique intégrée*, a pour but de confirmer que la pragmatique est une branche de la linguistique ; au même titre que la phonétique, la syntaxe ou la sémantique.

Dans leur ouvrage "*L'argumentation dans la langue (1983)*" les deux auteurs ont redéfini les termes de "rhétorique" et "argumentation". Ces derniers ont eu des caractérisations différentes par rapport à celles proposées par ARISTOTE dans l'ancienne rhétorique. ANSCOMBRE et DUCROT ont utilisé l'expression "composant rhétorique" pour désigner le sens de l'énoncé dans le contexte et ce par opposition au "composant sémantique" qui désigne la signification attribuée à l'énoncé en langue, indépendamment de tout contexte.

*"Le composant sémantique a pour tâche, étant donné la signification A' attachée à A, et les circonstances X dans lesquelles A est prononcé, de prévoir la signification effective de A dans la situation X "*⁷¹

Ainsi, "le composant rhétorique" intervient dans l'interprétation des énoncés lorsque la sémantique a achevé son rôle et a épuisé ses possibilités d'interprétation des énoncés et des intentions des

⁷⁰ AMOSSY. R., (2000), Op.cit., p.17

⁷¹ DUCROT. O., (1984), Op.cit., p.15

interlocuteurs. Ce qui veut dire que ce n'est pas le sens littéral de l'énoncé isolé qui peut nous amener à la compréhension, mais il faut surtout tenir compte des circonstances de l'énonciation.

"Les circonstances de l'énonciation entrent en jeu, pour expliquer le sens réel d'une occurrence particulière d'un énoncé, seulement après qu'une signification a été attribuée, indépendamment de tout contexte, à l'énoncé lui-même." ⁷²

De son côté l'argumentation a aussi, chez ces auteurs, une conception très différente de celle d'ARISTOTE. Elle n'est pas un ensemble de stratégies ou de techniques provoquant l'adhésion de l'interlocuteur, comme c'était le cas dans la rhétorique classique, mais elle se définit comme un enchaînement d'énoncés. L'interprétation de cet enchaînement, compte tenu des circonstances de l'énonciation, mène forcément à une certaine conclusion.

"Un locuteur fait une argumentation lorsqu'il présente un énoncé E1 (ou un ensemble d'énoncés) comme destinés à en faire admettre un autre (ou ensemble d'autres) E2 " ⁷³

La nouveauté dans cette approche est qu'elle considère l'argumentation comme relevant du système de la langue et non de celui du discours. Elle se définit comme un enchaînement d'énoncés dont les uns font admettre les autres, d'ailleurs elle n'est pas envisageable en dehors de la langue. De cela, vient la dénomination pragmatique intégrée. Pour dire que le niveau pragmatique est indissociable du niveau sémantique. De plus, selon cette théorie, le " composant rhétorique " n'est pas un élément surajouté à l'énoncé comme cela a été soutenu par la rhétorique aristotélicienne, mais fait partie intégrante du sens même de cet énoncé.

⁷² Ibid., p.16

⁷³ ANSCOMBRE. J.C., & DUCROT. O., (1983), *"L'argumentation dans la langue"*, Liège, MARDAGA, p. 08.

En cela, ANSCOMBRE et DUCROT s'écartent, visiblement, de la tradition rhétorique aristotélicienne.

Pour rendre compte de la conception de l'argumentation, la pragmatique contemporaine ne se limite pas à la définition restrictive proposée par la théorie d'ANSCOMBRE et DUCROT. D'autres courants, comme l'analyse des conversations et l'analyse des interactions argumentatives, ont essayé de donner des éclaircissements à la notion de l'argumentation. En se situant dans un cadre dialogique, ces courants pragmatiques se sont renoués avec la perspective rhétorique d'ARISTOTE.

Malgré cette présentation diachronique des différentes approches de l'argumentation. Des questions, essentielles pour ce travail, restent encore en suspens. Avant de passer à l'analyse de notre corpus, nous devons essayer de donner des réponses aux questions suivantes: Qu'est-ce que c'est l'argumentation? Qu'est-ce qu'un argument? Quels sont les différents types d'arguments?

04) Pour une définition opératoire de l'argumentation

L'argumentation est un domaine d'étude très large dépassant bien souvent celui de la linguistique. Comme pour la notion de discours, il y a pléthore de définitions pour l'argumentation. Ainsi, nous devons choisir une définition de ce concept qui reprend l'essentiel des éléments cités dans les définitions proposées par les différentes écoles que nous avons présentées au-dessus.

Devant la panoplie des définitions proposées pour la notion d'argumentation, nous pensons que la plus effective, pour le présent travail de recherche, est la définition donnée par BRETON dans le cadre d'une approche communicationnelle. Pour BRETON:

"Argumenter, c'est d'abord agir sur l'opinion d'un auditoire, de telle façon que s'y dessine un creux, une place pour l'opinion que l'orateur lui propose. Au sens fort, argumenter,

c'est construire une intersection entre les univers mentaux dans lesquels chaque individu vit." ⁷⁴

Nous avons privilégié l'approche communicationnelle de BRETON, pour donner une définition opératoire de l'argumentation, puisque *"on ne se préoccupe de l'argumentation que dans la perspective d'un souci plus large au sujet de la communication."* ⁷⁵

D'ailleurs, en plus de la simplicité et la clarté de cette définition, elle précise et résume toutes les dimensions à prendre en considération quand il s'agit d'analyser un texte de la presse écrite. Tout d'abord "l'opinion", citée deux fois dans cette définition, représente l'objet et la raison d'être de toute argumentation. En fait, l'argumentation est une confrontation d'opinions, qui désignent *"ce à quoi nous croyons, ce qui guide en amont nos actions et qui nourrit en amont nos pensées."*⁷⁶ L'opinion est toujours multiple et subjectif et présuppose toujours un échange. *"C'est un point de vue qui en suppose toujours un autre possible (d'où l'existence de l'argumentation), ou qui, dans un débat par exemple, s'oppose à d'autres."*⁷⁷ Autrement dit, et toujours selon Breton, l'argumentation ne peut porter sur l'information, cette dernière étant le résultat d'un regard que l'on tient pour objectif sur la réalité.

La distinction entre "opinion" et "information" est très importante pour notre travail, voire pour le domaine du journalisme en général. Dans la mesure où elle établit les frontières entre les différents genres rédactionnels de la presse écrite.

"Dans le champ journalistique, la distinction information-opinion est tout aussi essentielle et fixe les impératifs déontologiques du journaliste, qui ne fait pas le même travail lorsqu'il informe le public que quand il lui donne, comme

⁷⁴ BRETON. P., *Op.cit.*, p.23

⁷⁵ BRETON. P., & GAUTHIER. G., (2000), *"Histoire des théories de l'argumentation"*, La Découverte, p. 3

⁷⁶ Ibid., p.24

⁷⁷ Ibid., p.28

*commentateur ou comme chroniqueur, son « opinion » sur les faits*⁷⁸

L'opinion convient pour les genres qui marquent un degré élevé d'implication de la part du journaliste; il s'agit, sans doute, des chroniques (éditorial, commentaire, etc.) Alors que l'information prévaut dans les articles relevant des genres informatifs, où le journaliste se distancie pour donner la priorité à l'information. En effet, même si les genres du commentaire sont les plus enclins à argumenter et à défendre une opinion mais cela ne nie pas l'existence de l'argumentation dans les articles de l'actualité et de l'événement, supposés informatifs.

Par ailleurs, la définition de l'argumentation proposée par BRETON insiste sur un élément important que l'on puisse constater chez la plupart des écoles argumentatives précédemment mentionnées: c'est le fait que toute argumentation s'inscrit obligatoirement dans un cadre de communication, où un orateur tente d'influencer les opinions d'un auditoire.

La presse écrite ne peut échapper à ce principe, même si c'est cette interaction communicationnelle est moins perceptible comparée au fonctionnement d'une conversation de face à face par exemple. Le journaliste, en tant que commentateur s'adressant à un lecteur qu'il tente d'influencer, conçoit ses stratégies persuasives en fonction de ses hypothèses sur les réactions que pourrait avoir ce récepteur.

Après ces mises au point, il convient de s'interroger à présent sur un autre élément indispensable dans toute argumentation, à savoir l'argument. En effet, il va sans dire qu'on ne peut convaincre sans utiliser des arguments, ou preuves, et que malgré leur importance, les opinions sont inopérantes si elles ne s'appuient pas sur de solides preuves. C'est pourquoi nous allons voir quelques types d'arguments, avant de passer à un aspect beaucoup plus important qui concerne leur repérage dans le discours.

⁷⁸ *Idem.*

05) Qu'est-ce qu'un argument

Dans ce qui précède nous avons constaté que le phénomène de l'argumentation est étudié depuis fort longtemps. Cet état de chose a entraîné une panoplie de définitions, qui se prêtent parfois à être confondues. C'est le cas, par exemple, du terme "argument" qui peut avoir des conceptions différentes selon les chercheurs et selon les domaines.

En littérature, à titre d'exemple, le terme "argument" désigne le schéma ou le fil directeur de l'intrigue d'un roman ou d'une pièce de théâtre.

Dans les approches de l'argumentation, certains chercheurs utilisent les termes "prémisse" et "donnée" au sens de "argument". Alors que pour d'autres le terme "argument" désigne un raisonnement apporté à l'encontre ou à l'appui d'une affirmation, d'une proposition, d'une opinion ou d'un fait. C'est ce second point de vue qui se trouve retenu chez GAUTHIER et PLANTIN.

Dans une tentative de donner une définition technique au terme "argument", GAUTHIER affirme que:

*" L'argument s'apparente à sa conception comme combinaison d'une raison ou preuve et d'une opinion. [Il] consiste en l'ensemble articulé d'une proposition et de sa ou ses justification(s). La proposition d'un argument peut être une thèse, une position, une évaluation, un conseil, une recommandation, une prescription ou toute autre chose semblable. Sa ou ses justification(s) peuvent être constituées de raisons, de causes, de motifs, de motivations ou toute autre forme de soutien à la proposition."*⁷⁹

⁷⁹ GAUTHIER, G., & BERGSON, H., (2002), " L'ARGUMENTATION ÉDITORIALE Le cas des quotidiens québécois", *Studies in communication sciences*, 2(2), p. 22

De son côté PLANTIN déclare qu' "*en théorie de l'argumentation,*" l'argument "*se définit comme un énoncé légitimant une conclusion.*"⁸⁰

Dans la foulée de GAUTHIER et PLANTIN nous considérons que l'argument est, dans une argumentation, l'énoncé qui permet à l'argumentateur de légitimer une opinion. Donc, c'est l'équivalent du terme "preuve" chez ARISTOTE.

En fin, il est utile de préciser que "*Les arguments sont présumés ne pas agir à la façon d'électrons libres. Ce ne sont pas des entités isolées les unes des autres. Tout au contraire, ils sont réputés être partie prenante à une organisation d'ensemble. C'est cet agencement que dénote le terme-concept d'argumentation.*"⁸¹

06) Repérer un argument dans un discours

Dans une analyse de discours, une étape essentielle pour l'analyste consiste à repérer des arguments.

En effet, dans l'entreprise de l'analyse argumentative de discours, le chercheur rencontre, le plus souvent, des problèmes majeurs. Ces derniers concernent le repérage de la présence de l'argument dans le discours que l'on analyse.

GAUTHIER atteste de cette difficulté lorsqu'il déclare, dans deux contextes, que:

*" Les deux principales difficultés qui se posent à l'analyse argumentative sont celles du repérage des arguments et de la caractérisation de l'argumentation."*⁸²

⁸⁰ PLANTIN. CH., (2016), *Op.cit.*, p. 52

⁸¹ GAUTHIER, G., (2010), " Le problème du repérage des arguments ", *Communication* [En ligne], Vol. 28/1 | 2010, mis en ligne le 03 juillet 2013, consulté le 03 décembre 2017. URL : <http://communication.revues.org/2042> ; DOI : 10.4000/communication.2042

⁸² *Idem.*

" C'est là la difficulté qui se pose crucialement quand on cherche à traiter de l'argumentation: comment localiser les unités d'argument et de raisonnement dans un discours ?" ⁸³

Pouvoir repérer des arguments, dans un discours ou dans un texte, signifie résoudre un autre problème beaucoup plus global, à savoir : comment prouver qu'un discours donné est un discours argumentatif? Autrement dit, la caractérisation de l'argumentation et la possibilité de la disjoindre des autres fonctions discursives.

Ces questions vont, particulièrement, nous intéresser dans ce qui suit, où il s'agira de mettre en avant les stratégies argumentatives employées par les journalistes dans les exemples formant notre corpus.

Dans ses travaux de recherche⁸⁴, GAUTHIER a tenté de trouver une solution au problème du repérage de l'argument dans le discours. Encore, dans la foulée de ce problème qui porte sur la localisation des arguments, l'auteur aspire à décrypter la structure argumentative du discours car l'argument n'est pas présumé agir tout seul, tout au contraire il ne peut être qu'une partie d'une organisation dans l'entreprise argumentative.

Ainsi, dans l'exemple suivant (à lequel nous reviendrons avec une analyse plus détaillée dans le deuxième chapitre de la troisième partie de la présente thèse), il nous faut en tant qu'analyste de discours de repérer en premier lieu les arguments.

MENACE ISLAMISTE

Un spectre exagéré pour soutenir les régimes en place

Bien sûr qu'il faut soutenir le gouvernement de M. Bouteflika, parce que personne ne veut d'un gouvernement taliban en Algérie.» La formule est du **président français, Nicolas**

⁸³ GAUTHIER. G., (2005), " Une caractérisation opératoire du raisonnement à l'épreuve d'un corpus d'éditoriaux", *Mots, Les langages du politique*, N°78, ENS Éditions, p.93

⁸⁴ GAUTHIER 2005, 2010.

Sarkozy, qui s'est cru obligé juste à la veille de l'élection présidentielle de 2009 de manifester ouvertement le soutien de la France au chef de l'Etat qui brigait un troisième mandat. Beaucoup se sont étonnés alors de la sortie, aussi inattendue que désobligeante, de Sarkozy. **D'abord, c'est une immixtion dans le choix souverain des Algériens**, s'il y en avait bien un, **ensuite, la déclaration était bien loin de la réalité et dénuée de fondement, parce que la menace de la «talibanisation» de l'Algérie est irréaliste.**

L'argument qui met en évidence le spectre de la menace islamiste ne tient plus la route. Le chef de l'Etat français devrait très bien le savoir. Mais oser une telle contrevérité valait bien la peine et participait bien du péché mignon de l'ancien colonisateur à vouloir donner des leçons (...) Aussi la prétendue menace «talibane», ...

El Watan - Samedi 15 janvier 2011 – 8

Avant de développer notre explication de la stratégie argumentative employée par le journaliste, dans cet extrait, nous devons bien repérer les arguments avancés par celui-ci et encore ceux avancés par son adversaire.

Nicolas Sarkozy	Le journaliste
PDV : il faut soutenir le gouvernement de BOUTEFLIKA	PDV : Le spectre de la menace islamiste et la menace talibane sont irréels.
Argument : - on risque d'un gouvernement Taliban en Algérie	Arguments : - c'est une immixtion dans le choix souverain des Algériens - la déclaration était bien loin de la réalité et dénuée de fondement, parce que la menace de la «talibanisation» de l'Algérie est irréaliste.

La tâche de l'analyste du discours consiste, de prime abord, à extraire *"arguments et argumentation de la gangue discursive qui les porte en les celant"* parce que le *"discours ne désigne habituellement pas nominalement son argumentation."*⁸⁵

07) Typologie des arguments

On s'intéressera, à présent, à la notion de "type d'argument" ⁸⁶ et aux différents types d'arguments que l'on peut rencontrer dans un discours argumentatif. Cela va nous fournir le vocabulaire conceptuel qui permet de décrire et d'expliquer les stratégies argumentatives employées par le journaliste lors du rapport du discours d'autrui.

Selon PLANTIN le type d'argument *"est une forme discursive argumentative générique à laquelle correspond une série, potentiellement très grande, d'argumentations concrètes"*⁸⁷. Alors que la typologie des arguments est *"un inventaire organisé des types d'arguments."*⁸⁸

Toujours selon PLANTIN, *"la typologie s'oppose en principe au catalogue, qui est une "typologie" à un seul niveau"*⁸⁹. Dans la mesure où dans un catalogue on se contente de juxtaposer un certain nombre d'objets que l'on peut regrouper à la forme d'une liste sans s'occuper des relations que ces éléments peuvent entretenir entre eux; tandis que la typologie a une forme d'une arborescence à plusieurs niveaux, se développant à partir d'un nœud central et chaque nœud regroupe des ensembles d'éléments de plus en plus spécifiques.

En ce sens, PERELMAN et OLBRECHTS-TYTECA dans la nouvelle rhétorique proposent une authentique typologie, alors que la Rhétorique classique

⁸⁵ GAUTHIER. G., (2010), *Op.cit.*

⁸⁶ Les concepts de topos, de schème argumentatif, de raisonnement argumentatif recouvrent la même notion que type d'argument.

⁸⁷ PLANTIN, CH., (2017), "Types, typologies, arguments", *Revue Tranel* (Travaux neuchâtelois de linguistique), N°65, pp.68-69

⁸⁸ Ibid., p.69

⁸⁹ Idem.

d'ARISTOTE est un catalogue parce qu'elle juxtapose des types d'arguments, tous de même niveau.

En adoptant une approche diachronique, nous débutons par le catalogue d'ARISTOTE, ensuite nous passerons à la typologie de PERELMAN et OLBRECHTS-TYTECA.

7.1) Le catalogue d'ARISTOTE

La Rhétorique classique d'ARISTOTE emploie le terme "*pistis*", traduit par preuve ou argument. Il distingue, dans un temps premier, entre les arguments scientifiques et les arguments rhétoriques. S'agissant de ces derniers, il en distingue trois types:

- Les arguments éthiques, liés à la personne du locuteur et à son image;
- Les arguments pathétiques, liés au côté émotionnel, aux passions, qui ne sont pas forcément verbaux ;
- Et enfin les arguments logiques, ou propositionnels, qui sont des énoncés vraisemblables destinés à accréditer une proposition controversée.

Autrement dit, toute argumentation repose sur un triangle composé de trois points essentiels:

7.1.1) Les preuves de crédibilité (Ethos)

Il s'agit ici des moyens de persuasion résultant de la personnalité de l'orateur. Elles reposent principalement sur les vertus et les mœurs exemplaires de l'orateur. L'auditoire a, généralement, tendance à croire les gens qu'il respecte. Ainsi, l'orateur essaye de se construire une image qui doit être conforme à un certain idéal pour qu'il puisse convaincre son public. Une des préoccupations centrale lorsque l'on s'exprime en public est de projeter l'impression que l'on est quelqu'un qui vaut la peine d'être

écouté. En d'autres termes, faire en sorte de devenir une autorité incontestée sur le sujet défendu, en incarnant une personne agréable et digne de respect. Il se fonde donc sur des données extratextuelles (les valeurs de bon sens, de vertu et de bienveillance, le statut socioprofessionnel, l'origine, la réputation, etc.)

7.1.2) Les preuves émotionnelles ou pathétiques (Pathos)

Moyen visant à persuader un public en faisant appel aux émotions. Il s'agit ici de solliciter les émotions et les passions de l'auditoire. Le pathos est en ce sens l'une des techniques d'argumentation, destinées à produire la persuasion en émouvant les récepteurs. La manière la plus commune d'y parvenir est d'utiliser la narration ou de raconter une histoire qui modifie la logique rationnelle en un objet palpable et présent. Les valeurs, les croyances et les idées de l'orateur sont intégrées à l'histoire et absorbées par l'auditoire à travers l'imaginaire de la narration.

7.1.3) Les preuves logiques (Logos)

C'est la persuasion par le raisonnement. Il s'agit ici de la clarté du message, la logique du raisonnement tout autant que l'effectivité et la justesse des exemples utilisés. Il concerne l'agencement rationnel des arguments que l'orateur met en œuvre dans son discours.

BRETON résume la réflexion d'ARISTOTE sur la persuasion dans le schéma suivant. On y voit, clairement, l'interaction et la complémentarité entre les trois types de preuves attestés par ce philosophe. Le schéma est sous forme d'un triangle composé de l'orateur (argumentateur), de l'argument et de l'auditoire qu'il espère convaincre. Encore, chacun des côtes du triangle représente un type de preuves (éthos, pathos, logos).

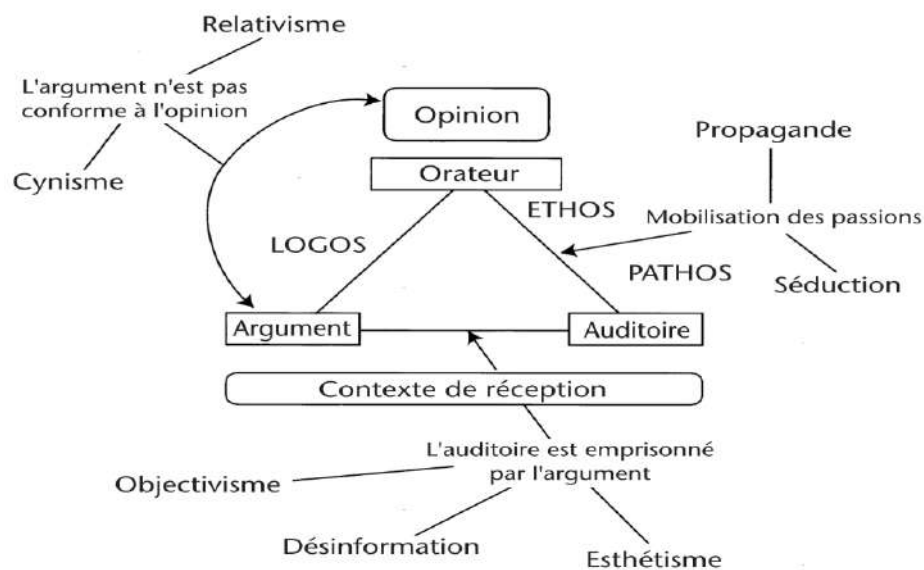


Schéma représentant la réflexion d'ARISTOTE sur la persuasion ⁹⁰

Ces trois sortes de preuves catégorisées par ARISTOTE constituent les trois piliers de la persuasion et ils sont à la base de toute argumentation.

En effet, à l'Antiquité où ARISTOTE avait construit sa conception de la rhétorique, les orateurs disposaient d'un seul moyen pour argumenter leurs opinions: prendre la parole oralement en face d'un auditoire. Dans une telle situation de communication l'éthos et le pathos peuvent avoir une importance plus grande.

En revanche, de nos jours, grâce au développement des technologies de l'information et de la communication (presse écrite, radio, télévision, internet, médias sociaux, etc.) il y a une variété de situations de communication dans lesquelles se pratique l'argumentation; et dans chaque situation l'argumentateur dispose de tout un arsenal de moyens efficaces pour argumenter (images, couleurs, musique, etc.).

Pour le cas de notre corpus, les journalistes de la presse écrite communiquent leurs opinions à un public qui n'est pas en face d'eux, à travers des articles, c'est

⁹⁰ BRETON. P., (2003), Op.cit., p.34

la raison pour laquelle nous avons pu constater que le Logos jouit d'une importance plus grande que l'éthos et le pathos. En fait, relevant d'un média basé sur l'écrit, les articles de journaux ne peuvent se baser sur le pathos, néanmoins ceci est perceptible dans certains cas où le journaliste essaye de susciter chez les lecteurs des émotions concernant le nationalisme, l'amour de la patrie, l'oppression du citoyen, la misère de la vie des citoyens, l'injustice, etc.

Concernant l'objectivité et/ou la subjectivité des arguments, uniquement les arguments fondés sur le logos peuvent être objectifs. Et ce contrairement aux arguments de l'éthos et ceux du pathos qui sont essentiellement subjectifs; car les premiers se fondent sur l'image du locuteur (les qualités qui sont requises chez l'argumentateur en fonction des attentes de l'auditoire), alors que les secondes supposent une connaissance au préalable de la psychologie du public.

Dans l'analyse de notre corpus, nous nous baserons beaucoup plus sur les arguments du logos. Néanmoins nous ne pouvons en aucun cas écarter totalement ceux de l'éthos et du pathos. En effet, dans un corpus de la presse écrite, où le journaliste n'est pas en contact direct avec les lecteurs et n'a pas de données précises sur les profils des lecteurs, ni sur leurs attentes; seulement les arguments développés à l'intérieur de l'article peuvent être perceptibles et analysables.

7.2) La typologie de PERELMAN et OLBRECHTS-TYTECA

Les théoriciens de la nouvelle rhétorique proposent une classification qui repose sur l'idée qu'il est possible de classer des enchaînements argumentatifs en fonction du lien particulier qui unit la ou les prémisses(s) à la thèse, ou conclusion, définissant ce que l'on appelle des *moules argumentatifs*.

Ainsi, ils distinguent trois catégories: les arguments quasi-logiques, les arguments basés sur la structure du réel, et les arguments qui fondent la structure du réel. Loin de chercher l'exhaustivité nous essayerons de donner quelques exemples de chacune de ces trois catégories.

7.2.1) Les arguments quasi-logiques

D'abord, l'argumentation quasi-logique emprunte certains types de raisonnement de la logique formelle telle qu'elle apparaît dans les sciences, elle englobe entre autres:

01) L'argument de réciprocité

C'est un argument fondé sur la symétrie de jugement, il vise à appliquer le même traitement à deux situations. Autrement-dit, c'est la transposition d'un point de vue qui permet de reconnaître, par le truchement d'une symétrie, une identité.

Exemples

"Ce qu'il est honorable d'apprendre, il est honorable aussi de l'enseigner"

" Mets-toi à ma place ! "

02) L'argument de transitivité

Il permet de conclure une relation entre deux éléments de la manière suivante: si A entretient une relation avec B, et B entretient la même relation avec C, on conclut que A entretient aussi cette relation avec C.

Exemple:

"Les amis de nos amis sont nos amis"

03) L'argument basé sur l'inclusion de la partie dans le tout: il souligne que ce qui vaut pour le tout vaut pour la partie.

04) L'argument basé sur la division du tout en ses parties

05) L'argument de comparaison: il tire sa valeur de l'élément de référence par rapport auquel la comparaison est établie.

- 06)** L'argument par le sacrifice: il se base sur un renoncement que l'on est disposé à faire afin d'accréditer une thèse.
- 07)** L'argument par le probable: il se fonde sur une comparaison entre des éléments, qui ne sont pas immédiatement vérifiables.

Exemple: dans l'exemple suivant, on essaye de convaincre ceux qui n'ont pas de la foi en disant:

"Si vous avez la foi et que le paradis existe, vous ne perdez rien; dans le cas contraire, vous perdez tout."

7.2.2) Les arguments basés sur la structure du réel

Si les arguments quasi-logiques tirent leur valeur de leur rapport avec certains procédés logiques, les arguments basés sur la structure du réel cherchent à invoquer celui-ci pour établir des rapports entre des jugements déjà admis par l'auditoire et ceux que l'on cherche à faire valoir.

Groupe (01): Il contient les arguments de succession, qui unissent un phénomène à ses conséquences ou à ses causes

- 01)** Le lien causal ou la cause: Il permet de transférer la valeur d'une cause à son effet.

Exemple: *une armée qui dispose de bons services de renseignements et qui a pu remporter des succès permet de prévoir des succès futurs.*

- 02)** L'argument basé sur les fins et les moyens: il s'appuie sur le rapport entre les fins et les moyens. Des fins peuvent être présentées comme d'autant plus souhaitables que les moyens pour les réaliser sont faciles. Ou bien on insistera, inversement, sur la nécessité de recourir à certains moyens, en raison de la valeur des fins qu'ils permettent d'atteindre.

Exemple: *la fin (la société communiste) justifie les moyens (la révolution sanglante).*

03) L'argument du gaspillage: il consiste à respecter l'engagement en faveur d'un projet afin que les efforts consentis ne soient pas perdus.

Exemple: Notre banque continue à prêter à son client insolvable pour l'instant, tout en espérant des jours meilleurs.

04) L'argument de la direction: il stipule que toute action ou idée sera poussée jusqu'au bout.

Exemple: Si vous cédez cette fois-ci, vous céderez encore plus ultérieurement.

05) L'argument du dépassement: il insiste sur la possibilité d'aller toujours plus loin dans un certain sens.

Exemple: Nous avons gagné une bataille, mais le combat continue !

Groupe (02): contient les arguments qui s'appliquent à des liaisons de coexistence, ils unissent une personne à ses actes, un groupe aux individus qui en font partie, et, en général, une essence à ses manifestations.

01) L'argument d'autorité: il met en valeur un point de vue en le présentant comme émanant d'une autorité indiscutable (les savants, les philosophes, la loi, le prophète, le coran, etc.)

02) L'argument de la personne et ses actes: La valeur des actes sera justifiée (ou combattue) par la valeur de la personne (ou l'absence de valeur). Cet argument est trop proche de **l'argument ad hominem** circonstanciel que nous utilisons pour rendre compte de quelques stratégies argumentatives mises en œuvre par les journalistes.

7.2.3) Les arguments qui cherchent à fonder les structures du réel

Pour les illustrer nous présentons:

01) L'argumentation par l'exemple: est un type d'argument des plus fréquemment rencontrées dans le discours. Il cherche à fonder une règle par généralisation tacite.

Exemple: De même que la seule manière de témoigner du respect à celui qui a faim est de lui donner à manger, de même le seul moyen de témoigner du respect à celui qui s'est mis hors la loi est de le réintégrer dans la loi en le soumettant au châtement qu'elle prescrit.

02) L'argument par illustration: alors que l'exemple était chargé de fonder la règle, l'illustration a pour rôle de renforcer l'adhésion à une règle connue et admise, en fournissant des cas particuliers qui éclairent l'énoncé général.

Conclusion

En concluant, nous avons pu constater que les diverses approches de l'argumentation recourent à des typologies d'arguments, même si l'argument n'est toujours pas défini, du moins explicitement⁹¹.

Ces typologies, dont le rôle est essentiel pour comprendre l'argumentation, ne sont pas toujours abordées de manière détaillée. Elaborer une typologie détaillée et surtout exhaustive préconise un travail de longue haleine. Les chercheurs reposent, généralement, sur l'idée qu'il est possible de classer des enchaînements argumentatifs en fonction du lien particulier qui unit la ou les prémisses à la thèse, ou conclusion, définissant ainsi des moules argumentatifs. Ces derniers font l'objet de plusieurs d'études. De notre part, dans la présente thèse, nous essayons de rendre compte de certains de ces moules, schèmes ou stratégies argumentatives dans un type particulier de discours (le DR journalistique). Pour ce faire, nous aurons recours à certains types d'arguments comme l'argument *ad hominem*, l'argument d'autorité, l'argument de l'inclusion, celui de comparaison, etc.

⁹¹ C'est particulièrement le cas dans les théories plus anciennes de l'argumentation. Aristote, lui-même, qui pourtant fait de l'argumentation non pas seulement l'art de convaincre mais aussi une connaissance des contenus de discours susceptibles de remplir cette fonction, ne s'attarde cependant pas à fournir une définition en bonne et due forme de l'argument. Encore, Dans des théories plus contemporaines, il est fréquemment défini de manière plus prédicative que descriptive. C'est le cas de Perelman et Olbrechts-Tyteca, par exemple, dont la préoccupation est essentiellement de faire une place à l'argumentation en marge de la démonstration en dégageant un espace du vraisemblable distinct de celui de la nécessité, proposent de considérer l'argument comme une figure du discours ayant pour fonction de susciter l'adhésion de l'auditoire.

CONCLUSION PARTIELLE

Cette première partie a permis d'aborder des notions essentielles pour la réalisation des objectifs du présent travail. Dans un premier temps, nous avons essayé de construire une revue de littérature. Cela nous a permis de se situer par rapport aux autres travaux. Ce chapitre a comporté trois volets: les travaux antérieurs sur le DR, les travaux antérieurs sur la subjectivité dans le discours de la presse écrite, et enfin ceux qui portaient sur l'argumentation dans la presse écrite. Dans le premier volet, nous avons retracé l'histoire des études sur DR. Nous avons remarqué une évolution considérable dans la perception de ce phénomène linguistique. De la grammaire traditionnelle jusqu'aux théories de l'énonciation, le DR se voit de plus en plus conçu dans toutes ses dimensions. Le deuxième volet, qui a concerné les travaux sur la subjectivité dans les écrits journalistiques et plus précisément la subjectivité du DR journalistique, réconforte nos cette étude parce que ces travaux ont prouvé que l'objectivité dans le DR n'est qu'une illusion et que la présence du PDV du rapporteur est fort possible. Enfin, dans le dernier volet de ce premier chapitre, nous avons convoqué quelques travaux sur l'argumentation dans le discours de la presse écrite et nous avons pu constater que le champ de l'argumentation dans l'écriture de la presse écrite reste encore à exploiter. Ce qui justifie encore notre choix de ce thème de recherche.

Dans le second chapitre de cette première partie, nous nous sommes attelés sur la question de l'énonciation. La définition des concepts relatifs aux théories de l'énonciation a permis d'éclaircir le phénomène linguistique du DR, qui représente le thème de la présente étude, et encore de se munir des outils d'analyse importants.

Finalement, notre préoccupation s'oriente vers la notion de l'argumentation et ses théories; sans lesquelles on ne peut pas expliquer les stratégies argumentatives dans le DR journalistique.

DEUXIEME PARTIE

INTRODUCTION PARTIELLE

Comme nous l'avons déjà signalé, cette thèse s'inscrit dans le champ de l'analyse du discours et porte sur le phénomène de la circulation des discours dans la presse écrite. Elle a pour objectif de cerner les différentes stratégies argumentatives employées par les journalistes lors de la reconstruction du discours de l'autre.

Afin de répondre efficacement à notre problématique et encore atteindre nos objectifs, une délimitation de notre champ étude, de notre corpus et nos outils d'analyse s'avère importante. Il s'agit, dans un temps premier, de définir le champ disciplinaire dans lequel nous nous situons, à savoir, l'analyse du discours. Nous allons insister, aussi, sur le caractère interdisciplinaire de ce champ d'étude. Encore, vu que nous nous consacrons à l'étude du phénomène de l'argumentation dans discours de la presse écrite, nous allons insister sur l'interdisciplinarité entre l'AD et les SCI. Finalement, pour pouvoir exercer dans ce champ de l'AD, nous déterminerons les principes opératoires de cette discipline. Après la définition du champ de notre étude, nous passerons à la présentation des méthodes et outils d'analyse dont nous allons nous servir.

Ensuite, nous passerons à la présentation et la délimitation de notre corpus. Pour ce faire, nous débuterons par la définition du *corpus* ainsi que les critères de sa constitution dans le domaine de l'AD. Ensuite, nous passerons à la délimitation du contexte socio-historique de notre corpus (cela permet d'aborder les conditions de production du discours, qui sont d'une importance essentielle dans l'analyse des énoncés de notre corpus) et nous justifierons, encore, notre choix d'un corpus constitué de textes de la presse écrite algérienne traitant le thème du printemps arabe (2011).

Finalement, dans le troisième chapitre, nous essayerons de cerner la notion du DR journalistique et de recenser les formes de celui-ci dans la presse écrite en donnant des exemples de notre corpus.

**CHAPITRE (I) : CHAMP D'ETUDE,
METHODES ET OUTILS
D'ANALYSE**

Introduction

Dans ce chapitre, nous allons nous intéresser au champ de cette étude et aux outils et méthodes mises en œuvre dans ce travail de recherche.

Tout d'abord, nous inscrivons notre travail dans le champ de l'analyse du discours. De ce fait, nous allons essayer de saisir l'essence de ce champ d'étude et de mettre le doigt sur ses particularités.

Ainsi, nous nous focaliserons sur la notion de l'interdisciplinarité. Cette dernière est à la base même de la nature de l'AD. Nous partons de l'apparition du phénomène de l'interconnexion entre les disciplines, ensuite nous évoquerons le débat instauré entre les partisans de l'interdisciplinarité et ceux de la monodisciplinarité.

Ensuite, du fait que nous nous intéressons dans le présent travail d'un corpus de la presse écrite, nous devons préciser si notre travail s'inscrit dans le domaine de l'AD ou plutôt dans celui des SIC. Nous allons comparer les deux disciplines pour se situer épistémologiquement dans celui de l'AD. Après, nous allons-nous occuper des principes opératoires qui caractérisent le domaine de l'AD. Une définition de ces principes nous permettra une meilleure analyse de notre corpus et aussi d'obtenir des résultats de valeur.

Encore, dans le présent chapitre, nous allons nous intéresser aux méthodes et aux outils de l'analyse dont nous servirons pour l'étude de notre corpus. Finalement, dans une dernière étape de ce chapitre, nous présenterons notre grille d'analyse.

01) Le champ de l'étude

Pour mener à bien notre travail, une définition du champ d'étude dans lequel nous nous inscrivons semble incontournable. Or, retracer l'histoire de la genèse de cette discipline nécessite un travail de grande haleine qui va dépasser les limites de la présente étude. C'est pourquoi, nous proposons de cibler directement les caractéristiques de cette discipline et qui vont nous aider à atteindre les objectifs de cette recherche.

Tout d'abord, AMOSSY déclare que *"Dans la mesure où l'analyse du discours (AD) entend décrire le fonctionnement du discours en situation, elle ne peut faire l'économie de sa dimension argumentative."*⁹²

Ainsi, nous situons cette étude dans le champ de l'AD parce qu'il nous permet d'aborder la dimension argumentative des énoncés de notre corpus.

1.1) L'interdisciplinarité de l'AD

Le besoin de répondre à des problématiques, relatives à des objets d'étude partagés par plusieurs disciplines, a engendré la nécessité d'établir des connexions entre les différentes disciplines. D'où les notions de: monodisciplinarité, interdisciplinarité, pluridisciplinarité et de la transdisciplinarité.

Les années soixante-dix/quatre-vingt ont connu une polémique entre les chercheurs, concernant la possibilité de créer des ponts de connexion entre différentes disciplines dans une même recherche.

D'une part, les tenants de la monodisciplinarité (c'est-à-dire ceux qui privilégient de se limiter dans une discipline unique) avançaient comme argument que la rigueur de la démarche scientifique exigerait une grande spécialisation. Pour ne

⁹² AMOSSY. R., (2008), " Argumentation et Analyse du discours : perspectives théoriques et découpages disciplinaires ", *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 1, mis en ligne le 06 septembre 2008, consulté le 09 décembre 2017.

URL : <http://journals.openedition.org/aad/200> ; DOI : 10.4000/aad.200

pas dénier le label de scientificité, la recherche scientifique doit s'exercer dans un territoire conceptuel bien circonscrit autour de postulats et/ou hypothèses bien déterminés, avec des outils d'analyse propres à chaque discipline.

En revanche, d'autres chercheurs et penseurs de cette époque n'hésitaient pas à entrelacer des disciplines différentes dans leurs travaux. Ils avaient comme argument l'éclatement de la connaissance et la pluralité des savoirs portant sur des mêmes faits sociaux. D'où la nécessité d'articuler ces savoirs.

Loin d'entrer dans ce débat épistémologique, nous avançons que l'AD est un champ interdisciplinaire par excellence. Pour aborder son objet d'étude (le discours) dans tous ses aspects, l'AD adopte des démarches interprétatives se situant au carrefour de différentes disciplines: la linguistique, la littérature, l'anthropologie, l'art, la psychologie, le droit, la religion, etc.

Pour notre travail, nous nous intéressons au phénomène de la circulation du discours (le DR) dans un cadre d'un autre phénomène plus général, celui de la communication-information du discours de la presse écrite. Donc, il nous faut recourir nécessairement aux sciences de l'information et de la communication. Encore, notre corpus est pris dans un contexte de crise socio-politique (le Printemps arabe); ce qui veut dire que les domaines de la politique, la sociologie, la psychologie, l'histoire, et d'autre disciplines, sont incontournables.

1.2) S'agit-il de l'analyse du discours ou des sciences de l'information et de la communication ?

Nous avons vu dans ce qui précède que l'AD est un champ d'étude interdisciplinaire. Or, dans le présent travail, nous nous consacrons à l'étude du phénomène de l'argumentation dans discours de la presse écrite. Dans ce contexte, une problématique méthodologique se soulève d'emblée. Il s'agit de préciser si notre travail se veut de l'AD ou plutôt des sciences de l'information et de la communication. Et pour généraliser, nous nous interrogeons: L'analyse du

discours de la presse écrite relève-elle uniquement du domaine des sciences de l'information et de la communication, ou il faut plutôt l'inscrire dans le domaine des sciences du langage?

Avant de répondre à cette question, nous essayerons de mettre les deux domaines en face à face en vue de les comparer, en évoquant leurs histoires, objets d'étude et méthodes d'analyse, etc.

Tout d'abord, nous précisons que ces deux disciplines sont jeunes et partagent en commun le caractère interdisciplinaire.

Les sciences de l'information et de la communication, en tant que champ de recherche, sont une jeune discipline, en France elles sont instituée officiellement dans les années 1970. Il s'agit de l'étude des processus d'information ou de communication relevant d'actions organisées et finalisées au sein de la société.

Elles recouvrent la diversité des champs de l'information-communication en s'attachant notamment aux phénomènes de médiation, de production et de réception, aux représentations et à l'appropriation des dispositifs sociotechniques.

Qu'il s'agisse des médias, des technologies de communication, des pratiques culturelles ou patrimoniales, des organisations, des analyses des systèmes d'information ou des pratiques documentaires, les sciences de l'information et de la communication s'efforcent de mettre en évidence les processus et enjeux à l'œuvre dans une situation sociale où interviennent et interagissent des phénomènes communicationnels.

A leur début, les sciences de l'information et de la communication imposaient des méthodes quantitatives de mesure des effets des médias sur l'opinion publique. Il s'agissait de techniques de recherche pour la description objective, systématique et quantitative du contenu de la communication, définis dans le contexte d'alors.

Durant les années 1980, l'AD tend vers un renouvellement théorique considérable qui va privilégier l'interdisciplinarité.

Parallèlement, La réflexion sur les sciences de l'information et de la communication commence à se développer en adoptant l'approche communicationnelle. Ainsi, les phénomènes étudiés par les autres sciences (droit, histoire, linguistique, sociologie, gestion, informatique, etc.), relèvent des SIC à condition que ces phénomènes soient abordés par une approche communicationnelle.

En fait, les sciences de l'information et de la communication ont largement recours aux théories relevant des domaines de la psychologie sociale et la philosophie, " dont les concepts dépassent largement le seul domaine de la communication interpersonnelle. Utiliser l'approche communicationnelle consiste donc à appliquer avec pertinence ces concepts au divers niveaux et domaines de la communication."⁹³

En plus de leur commune appartenance aux sciences humaines et sociales (SHS : histoire, sciences du langage, sociologie, politologie, etc.), SIC et AD partagent la théorie générale de l'action, surtout à travers la pragmatique et la psychologie sociale (interaction, représentations, etc.). Chacune de ces deux disciplines adapte cette théorie à ses objectifs propres. On peut en dire la même chose des concepts comme: situation, contexte, cadrage, condition de production, etc.

Reste à présent de trancher par rapport à l'appartenance de notre travail. En effet, en tant qu'analyste en matière des sciences du langage, nous ne pouvons pas envisager le discours de la presse écrite, qui est notre objet d'étude, comme un simple objet langagier coupé du monde et des conditions de sa production. Au contraire, nous sommes obligés de tenir compte des protagonistes du jeu politique, du contexte sociopolitique où ces articles ont vu le jour, du langage en tant que moyen de transaction sociale et en tant que moyen d'échange de points de vue. C'est pourquoi notre méthode d'analyse, au lieu de partager entre les deux

⁹³ MUCCHIELLI. A., (2006), *"Les sciences de l'information et de la communication"*, Hachette éducation, p.11.

disciplines, rend complémentaires les sciences de l'information et de la communication et les sciences du langage.

De la sorte, nous convenons avec BONNAFOUS et CHARAUDEAU, qui considèrent que l'analyse du discours des médias (y compris bien entendu la presse écrite) appartient *"aux sciences de l'information et de la communication en tant que participant à l'ensemble des moyens de transaction sociale qui assurent, à l'intérieur des communautés sociales, information et communication"*, et aussi *"aux sciences du langage en tant qu'objet langagier témoignant des divers systèmes de signification sociale."*⁹⁴

1.3) Les principes opératoires en analyse du discours

Après avoir s'inscrit du champ de l'AD et la mise en exergue de son caractère interdisciplinaire. Il nous est aussi utile et important de définir, à présent, les principes opératoires à respecter dans ce domaine de recherche. Et ce dans l'objectif d'obtenir des résultats de valeur à l'issue de notre analyse.

Ces principes sont les suivants:

1- Réaliser la clôture d'un espace discursif

Selon DUBOIS,

" L'analyse du discours, pour pouvoir opérer, suppose des énoncés finis, des espaces discursifs limités : cela signifie soit que l'on a affaire à des textes naturellement clos, soit que, par divers artifices, on procède explicitement (par échantillonnage) ou implicitement (par

⁹⁴ BONNAFOUS, S., & CHARAUDEAU, P., (1996), " Le discours des médias. Entre sciences du langage sciences de la communication ", *Le français dans le monde*, numéro spécial " *Le discours enjeux et perspectives* ", Hachette, p. 39

*généralisation à partir de fragments) à une
clôture du texte.*"⁹⁵

Pour notre travail qui s'occupe du phénomène de l'argumentation dans le discours de la presse écrite. Nous devons procéder à une clôture de notre corpus d'analyse. Puisque, de par la nature même de notre objet d'étude (le discours de la presse écrite), constitué en grande partie d'une "*multitude de textes aussi éphémères qu'envahissant.*"⁹⁶ Nous sommes dans l'obligation de respecter ce principe. Ainsi, notre corpus sera pris des deux quotidiens algériens d'expressions française *El-Watan* et *Le Quotidien d'Oran*. Durant la période allant du 01 janvier 2011 jusqu'au 31 mars 2011. Encore nous avons choisi les rubriques de l'événement et de l'actualité. Nous reviendrons à ces détails dans la constitution du corpus.

2- La mise en œuvre d'une méthode pour déterminer les rapports inhérents au texte

*"L'analyse de discours implique la mise en
œuvre d'une méthode pour déterminer les
rapports inhérents au texte et dont, par hypothèse,
on suppose qu'ils définissent la structure du
discours ; et ces rapports sont ceux que les
termes du texte (mots, syntagmes, phrases)
entretiennent entre eux.*"⁹⁷

Cela veut dire que le discours entretient un rapport déterminé à la langue, et la possibilité même d'une analyse du discours se loge dans un tel rapport. En partant du fait que le discours, en tant qu'objet, entretient inéluctablement un rapport avec la langue, l'analyste doit être en mesure de le caractériser grammaticalement par le biais d'une méthode. Et ce tout en sachant mettre en

⁹⁵ DUBOIS. J., (1978)," Présentation ", *Langages*, 12^eannée, N° 52, Analyse linguistique du discours jaurésien, p. 3.

⁹⁶ MAINGUENEAU. D., (2000), Op.cit., p.01

⁹⁷ DUBOIS. J., (1978), Op.cit., p. 3.

exergue les spécificités de son corpus discursif, pour éviter le risque de réduire le discours à la langue.

3- L'examen du rapport qui existe entre la langue et ses représentations discursives

*"L'interprétation des résultats obtenus par l'analyse de discours ne peut résulter que d'une comparaison interne entre deux ou plusieurs énoncés et d'une mise en correspondance avec des modèles non linguistiques. En effet le discours réalisé, indépendamment de la variable «langue », implique trois systèmes de variables, les unes prennent en compte le locuteur, les autres les thèmes de l'énoncé, les dernières enfin les conditions de production de l'énoncé lui-même (situation, au sens vague du terme :conditions historiques, conditions de communication, etc.)."*⁹⁸

Ainsi, le discours doit être conçu comme un rapport, une correspondance entre la langue et les questions qui apparaissent à l'extérieur de celle-ci. Ce principe est indispensable pour l'analyste du discours, pour qu'il puisse interpréter les résultats de sa recherche. Il s'agit de se poser un ensemble d'interrogations, qui lui rendent compte de tous les variables de la situation de communication et des conditions de la production du discours qu'il essaye analyser: (qui parle? A qui? Quel est le sujet du discours? De quoi parle le discours? Comment y repérer l'existence de thèmes déterminés ? Dans quelles conditions enfin le discours est-il produit, mais aussi compris et interprété?) Après avoir abordé ces questions, il aura entre ses mains l'ensemble

⁹⁸ Ibid., p.04.

des variables qui lui permettent de répondre à la question suivante: En quoi de telles conditions s'inscrivent-elles dans le rapport du discours à la langue, comment l'extérieur de la langue se reflète-t-il dans l'organisation linguistique des éléments du discours ?

02) Les outils d'analyse

Etant donné que notre corpus est de la presse écrite, nous inscrivons notre travail de recherche dans le champ de l'analyse du discours; plus précisément dans le champ de l'analyse du discours médiatique. Ce champ de recherche est porté par des linguistes tel que : Catherine Kerbrat ORECCHIONI, Dominique MAINGUENEAU, Georges-Elia SARFATI, Patrick CHARAUDEAU, et d'autres chercheurs.

En effet, l'analyse du discours a longtemps été vu comme une sorte, "*de parent pauvre*"⁹⁹ parce qu'on lui accordait les notions de *bricolage*¹⁰⁰ et de *situation inconfortable*¹⁰¹ dans la mesure où il avait "*des fondements théoriques variés et des méthodologies parfois incertaines.*"¹⁰²

Ce champ pluridisciplinaire se situe dans une zone d'intersection et d'articulation entre les sciences du langage et les autres sciences humaines (sciences de l'information et de la communication, science politique, ethnologie, psychologie, histoire, sociologie, etc.) ; ce qui lui offre une variété d'outils et de méthodes d'analyse. C'est cette hétérogénéité en plus de la complexité de la nature du discours qui ont posé, autrefois, le problème de la circonscription du domaine de ce genre d'étude et même sa reconnaissance en tant que discipline autonome.

⁹⁹ MAINGUENEAU. D., (1976), Op.cit., p.3.

¹⁰⁰ G. E. SARFATI affirme à ce sujet que cette notion de bricolage convient plutôt aux domaines auxquelles l'analyse du discours se penchent et non pas au discipline lui-même. Il avance : "*Plus qu'en tout autre domaine des sciences sociales, la notion de « bricolage », autrefois avancée par C.Levy-strauss pour caractériser le mode de développement de ces disciplines, convient au domaine auquel ces éléments sont consacrés*". SARFATI. G-E., (1997), Op.cit., p.6.

¹⁰¹ MAINGUENEAU. D., (1995), " Présentation ", *Langages* N° 117, Les analyses du discours en France, p. 05.

¹⁰² FUCHS. C., & LEGOFFIC. P., (1992), "*Les linguistiques contemporaines. Repères théoriques*", Paris Hachette, Nouvelle édition, p.130.

Or, pour notre travail, l'interdisciplinarité et la flexibilité des outils de recherche, qui caractérisent l'analyse du discours vont nous donner l'opportunité d'apporter d'autres éclairages et d'autres explications à des questions qui peuvent rester sans réponse.

Donc, notre corpus va nous imposer une démarche transversale en ayant recours à des outils venant de :

La linguistique de l'énonciation : pour aborder les modalités de l'inscription de la subjectivité dans le discours médiatique.

Les théories de l'argumentation : pour décrypter et comprendre les stratégies argumentatives adoptées par les journalistes pour modifier les représentations des lecteurs.

La rhétorique : nous intéressons particulièrement aux modalités selon lesquelles les locuteurs construisent des images d'eux même dans leurs discours et affichent des émotions ou tentent de les induire chez leurs allocutaires (*l'ethos / le pathos*).

La sémiologie : notre étude sur les médias implique de travailler sur la mise en scène langagière et aussi iconique.

Les théories de l'interaction : pour étudier la négociation des identités et des émotions entre les inter-actants (journalistes ↔ lecteurs).

L'analyse critique du discours : dont l'intention est de repérer de façon systématique par quelles structures du discours (sémantique, syntaxique, lexicales, textuelles et pragmatiques) l'idéologie se manifeste.

Les sciences de l'information : afin de voir comment les informations ont été traitées, comment elles ont été posées dans les journaux, selon quels critères, suivant quels objectifs.

La pragmatique : parce que tout discours est un acte qui vise à agir sur un autre.

Les outils empruntés de ces disciplines vont fusionner avec ceux de l'analyse de discours : étude des modalisateurs (adjectifs, adverbess), des éléments subjectifs intralinguistiques (présupposés, sous-entendus, connotations).

En prenant ces outils d'analyses nous faisons parler les énoncés que l'on aura à analyser. Et comme le dit bien D. MAINGUENEAU, nous n'allons voir « *ni l'organisation textuelle ni la situation de communication, mais ce que les noue à travers un dispositif d'énonciation spécifique.* »¹⁰³

Ainsi notre but est d'essayer d'apporter des explications logiques à nos questionnements, et cela en nous intéressant à la langue, à sa manière d'emprisonner ce que les locuteurs (les journalistes) estiment être la réalité, et d'acheminer cette dernière aux interlocuteurs (l'opinion publique)¹⁰⁴.

03) Les approches discursives

Tout travail scientifique, suit une méthodologie précise afin de montrer comment on va pouvoir atteindre les objectifs assignés. C'est pour cette raison que, dans le but de vérifier nos hypothèses et atteindre nos objectifs, nous allons nous servir de techniques et méthodes diverses.

Tout d'abord, une définition de *la méthode de recherche* est nécessaire. Selon GRAWITZ, il s'agit d' " *un ensemble des opérations par lesquelles une discipline cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit, les démontre, les vérifie, elle*

¹⁰³ MAINGUENEAU. D., (2005), Op.cit., p.66.

¹⁰⁴ Selon MAINGUENEAU: " *C'est l'énonciateur qui, par son énoncé, est censé donner au co-énonciateur les instructions nécessaires pour identifier les référents qu'il vise dans un contexte donné. La référence est donc une activité qui implique la coopération des co-énonciateurs, et qui peut échouer, par exemple si le co-énonciateur se trompe de référent.*" MAINGUENEAU. D., (2000), Op.cit., p.157.

dicte surtout de façon concrète d'envisager la recherche, mais ceci de façon plus ou moins impérative, plus ou moins précise, complète et systématisée. ¹⁰⁵

Ainsi, dans notre travail, nous utilisons diverses méthodes. Nous essayerons, dans ce qui suit, de définir ces méthodes et de montrer leurs apports pour le présent travail.

3-1) L'approche analytique

La méthode analytique est incontournable, du fait qu'il s'agit de l'analyse du discours. Elle nous permet de déconstruire et décomposer l'énoncé analysé dans ses différentes particules, en vue d'en saisir les contours, d'en déduire le sens véritable et d'en comprendre la structure et le positionnement du locuteur.

Ainsi, nous allons analyser les énoncés de DR **en contexte**. Pour ce faire, nous passerons, en premier lieu, par la description des situations d'énonciation (pour étudier un énoncé de DR, il est important de bien décrire les deux situations dans lesquelles le discours cité a été produit et reproduit) et des conditions de production du discours, ainsi que de l'instance énonciative à l'origine du DR.

Encore, l'analyse pragmatique a pour objectif de faire ressortir l'ensemble des indices de la présence du locuteur et/ou de l'énonciateur dans l'énoncé de DR. Autrement-dit, d'accorder un point de vue à une instance énonciative.

3-2) L'approche séquentielle de J-M ADAM

Du fait que nous cherchons l'argumentation dans des textes de la presse écrite, nous sommes dans l'obligation de procéder à une analyse discursive par le biais d'une méthode, éclectique et opératoire, qui permet de repérer les propositions argumentatives dans un texte donné. En effet, cette approche nous permet d'expliquer comment les journalistes arrivent à convaincre, dans beaucoup de

¹⁰⁵ GRAWITZ. M., (1979), " *Méthodes des sciences sociales* ", 4^e édition, Dalloz, Paris, p.344

cas, tout en feignant de ne pas le faire. Et par la suite, déterminer les stratégies argumentatives employées.

Le mérite de cette approche est qu'elle distingue entre cinq principaux types séquentiels de base (narratif ; descriptif ; argumentatif; explicatif et dialogal). Ce qui nous intéresse dans le présent travail est la structure de la séquence argumentative, qui se trouve bien entendu à l'intérieur d'une macrostructure (le texte de la presse écrite).

Cependant, cela ne veut pas dire que notre analyse va se limiter exclusivement à cette séquence argumentative, puisque cette dernière entretient des rapports avec les autres séquences coéxistantes dans la structure globale, et ces rapports sont indispensables pour la construction/reconstruction du sens du discours.

4) La grille d'analyse

Nous proposons, dans ce qui suit, notre grille d'analyse qui va nous servir dans notre enquête se représentant au repérage des stratégies argumentatives mises en œuvre par le journaliste lors de la mise en scène du discours autre.

Dans le but de bien mener notre analyse et ainsi atteindre nos objectifs, nous passerons par deux grandes phases : la première consiste à **analyser le contexte** (ceci nous permet de comprendre l'énoncé et d'en saisir la visée parce que « énoncer » est vouloir agir sur autrui. D'ailleurs le sens de l'énoncé ne peut être saisi que dans un contexte et un cotexte bien défini.) ; la seconde consiste à **repérer dans l'énoncé analysé les traces du journaliste-énonciateur** (ces traces rendent compte de la visée persuasive du discours. En fait, l'énoncé peut comporter divers morphèmes, expressions ou tournures qui, en plus de leur contenu informatif, servent à donner une orientation argumentative à celui-ci.)

Ainsi, la grille d'analyse que nous proposons est fondée sur l'étude des indicateurs énonciatifs, référentiels et organisationnels car analyser le discours consiste à rechercher dans l'énoncé un certain nombre d'indicateurs qui rendent

comptes des actes du langage et aussi des stratégies discursives employées par les énonciateurs, etc.

1) Les indices de l'énonciation

L'analyse du système de l'énonciation permet la mise en relief de la subjectivité du JR qui s'inscrit et inscrit son auditoire dans son discours à partir des marqueurs suivants :

- Les déictiques : les pronoms personnels, les démonstratifs, les indicateurs spatiotemporels et les temps des verbes.
- Les marqueurs modaux : ils permettent d'appréhender le degré d'implication du JR dans le DR (il y adhère, il s'en distancie, il le réfute, etc.)
- Les verbes introducteurs (de parole) : leur analyse permet de cerner la façon dont le JR souhaite que le DR soit appréhendé par les lecteurs.

2) Les indices référentiels :

Ce volet de l'analyse nous permet de reconstruire les représentations que le JR fait du DR et/ou du LO ; et encore celles qu'il souhaite imposer à ses lecteurs.

- En premier lieu, nous analysons le champ sémantique c'est-à-dire l'ensemble des mots utilisés pour caractériser le propos rapporté et aussi la source de ce propos. En outre, nous examinons la nature de ces qualifications (valorisantes ou dévalorisantes) afin de comprendre l'orientation du JR (il est pour ou contre).
- En deuxième lieu, nous analysons la nature des arguments employés par le LO et ceux employés par le JR (argument ad hominem circonstanciel, de girouette, de mensonge, etc.)

3) Les indices organisationnels

Il s'agit de retracer le cheminement discursif établi par le JR et qu'il souhaite faire suivre à ses lecteurs. Pour ce faire, nous focaliserons l'attention sur les connecteurs (causals, consécutifs, d'opposition, etc.)

4) L'analyse globale du discours

Enfin, pour réussir l'interprétation de l'énoncé analysé, nous passons à l'étude des indices décrits précédemment ou ultérieurement par rapport à cet énoncé dans la totalité de l'article. C'est la dimension dialogique du discours qui nous permettra : l'identification des thèses en présence, la déduction et l'interprétation des sens implicites et notamment d'accorder chaque thèse (PDV) à une instance énonciative bien déterminée (ou bien au JR ou bien au LO).

Conclusion

Le caractère interdisciplinaire de l'AD le situe à l'entrecroisement entre plusieurs disciplines différentes (les sciences du langage, les sciences de l'information et de la communication, la politique, l'ethnologie, la psychologie, l'histoire, la sociologie, etc.)

Cette hétérogénéité offre à l'analyste du discours une variété d'outils et de méthodes d'analyse. Ainsi, les outils, dont nous allons nous servir dans l'analyse de notre corpus, viennent des disciplines suivantes: La linguistique de l'énonciation, les théories de l'argumentation, la rhétorique, la sémiologie, les théories de l'interaction, l'analyse critique du discours, les sciences de l'information et de la communication et la pragmatique. En plus, bien entendu, des outils de l'AD.

Les approches que nous utiliserons sont aussi variées. D'abord, l'approche analytique est incontournable dans la mesure où elle permet de saisir les contours de l'énoncé de DR, d'en déduire le sens véritable et d'en comprendre la structure et le positionnement du locuteur. Ensuite, l'approche séquentielle de J-M ADAM, permet de repérer les séquences argumentatives dans l'énoncé de DR.

Encore, nous avons soulevé une problématique épistémologique. Nous nous sommes interrogés si notre travail relève du domaine de l'AD ou plutôt de celui des SIC? Pour répondre à cette question, nous avons mis les deux disciplines en face à face pour les comparer.

Par ailleurs, nous nous sommes intéressés aux principes opératoires de ce domaine de la recherche. Ces principes, qui doivent être respectés, sont: la clôture de l'espace discursif, La mise en œuvre d'une méthode pour déterminer les rapports inhérents au texte et l'examen du rapport qui existe entre la langue et ses représentations discursives.

Finalement, nous avons présenté notre grille d'analyse.

CHAPITRE (II): PRESENTATION ET DELIMITATION DU CORPUS

Introduction

Après avoir se situer dans le champ de l'analyse du discours, nous devons donner, à présent, une attention particulière au corpus parce qu'il constitue le point d'appui, le point de départ et aussi l'objet d'analyse de la recherche.

Ainsi, vu le rôle primordial que le corpus joue dans le domaine de l'AD, nous allons consacrer ce chapitre au corpus. Tout d'abord, nous tenterons de définir le concept *corpus* en nous référant à BONNAFOUS, COURTINE et CHARAUDEAU. Ensuite, nous déterminerons les critères de la constitution des corpus (bien entendu dans le domaine de l'AD). Après, nous justifierons notre choix d'un corpus extrait de la presse écrite pour étudier l'argumentation dans et via le DR.

Encore, pour une meilleure présentation de notre corpus d'analyse, nous avancerons des éclaircissements sur l'entreprise de la presse écrite algérienne. L'historique de la presse écrite en Algérie facilitera la perception du paysage socio-politique dans lequel les journalistes algériens exercent leur métier.

Nous présenterons, aussi, les deux quotidiens *El-Watan* et *Le Quotidien d'Oran* (d'où notre corpus est extrait). Pour ce faire, nous insistons sur leurs histoires et leurs configurations. C'est-à-dire, les différentes rubriques que contient chaque quotidien.

Dans la dernière étape de ce chapitre, nous délimiterons le contexte historique de notre corpus, en l'occurrence, le Printemps Arabe. Et nous justifierons notre choix de ce contexte en particulier pour traquer les stratégies argumentatives employées dans le DR.

01) Qu'est-ce qu'un corpus?

BONNAFOUS évoque l'importance que possède le corpus dans le domaine de l'AD en affirmant que:

"La notion de corpus est primordiale en analyse de discours car c'est le corpus qui permet de réaliser une analyse à l'aide de catégories issues de la linguistique et de l'analyse de discours pour répondre à des questionnements qui ne peuvent être formulés que dans la pluralité-disciplinaire" ¹⁰⁶

Avant de passer à la présentation de notre corpus, nous essayerons dans un premier temps de donner une définition au concept "corpus"; en insistant sur les critères de sa constitution, bien entendu, dans le domaine de l'analyse du discours.

Les sciences du langage, en général, et l'analyse du discours, en particulier, font partie des disciplines de corpus. Le chercheur doit constituer un corpus en rassemblant des données (sous forme de textes écrits: lettres, rapports, journaux, affiches, etc. ; ou oraux: radio, télévision, réunions diverses, meetings, conversations du quotidien, etc.).

Le corpus, dans sa définition classique, désigne un ensemble déterminé de textes sur lesquels on applique une méthode définie, néanmoins dans le champ de l'analyse du discours la construction d'un corpus dépend de quelques paramètres relatifs à la recherche.

¹⁰⁶ BONNAFOUS. S., (2006), "L'analyse du discours", dans un ouvrage coordonné par OLIVESI. S., *Sciences de l'information et de la communication, objets, savoirs, discipline*, Ed. PUG, p.221

*"La construction d'un corpus, en analyse de discours, dépend d'un positionnement théorique lié à un objectif d'analyse, ce que j'appelle une problématique"*¹⁰⁷

Le chercheur en analyse du discours construit son corpus selon sa problématique, ses hypothèses, le traitement qu'il décide de lui appliquer et les objectifs qu'il souhaite atteindre à la fin de sa recherche. Le corpus représente, donc, l'objet de la recherche et non pas un outil pour la recherche. Cet objet est constitué en fonction des présupposés théoriques et méthodologiques du chercheur.

*"Le corpus participe ainsi d'une démarche heuristique, en ce que celle-ci propose un certain cheminement intellectuel à partir d'hypothèses de base pour découvrir « des faits et des idées », c'est-à-dire pour interpréter."*¹⁰⁸

De son côté, COURTINE affirme que:

*"La constitution d'un corpus discursif est en effet une opération qui consiste à réaliser, par un dispositif matériel d'une certaine forme (c'est-à-dire structuré selon un certain plan), les hypothèses émises dans la définition des objectifs d'une recherche."*¹⁰⁹

Ainsi, COURTINE réaffirme le point de vue de CHARAUDEAU, selon lequel le corpus sert d'objet pour la vérification des hypothèses émises par le chercheur. Autrement-dit, le terme corpus désigne un ensemble de donnée servant de base à la description et/ou à l'analyse d'un phénomène quelconque. C'est pourquoi on ne

¹⁰⁷ CHARAUDEAU. P., (2009), "Dis-moi quel est ton corpus, je te dirai quelle est ta problématique", *Corpus* N°8, Nice, p. 39

¹⁰⁸ Ibid., p. 55/56

¹⁰⁹ COURTINE. J-J., (1981), "Quelques problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours, à propos du discours communiste adressé aux chrétiens " *Langages*, 15^e année, N° 62, Analyse du discours politique, p.24

peut jamais négliger l'importance du corpus, dans la mesure où il constitue un point de départ indispensable pour une analyse du discours.

*"La question de la constitution d'un corpus est déterminante pour la recherche puisqu'il s'agit, à partir d'un ensemble clos et partiel de données, d'analyser un phénomène plus vaste que cet échantillon."*¹¹⁰

COURTINE définit le corpus *"comme un ensemble de séquences discursives structuré selon un plan défini en référence à un certain état des CP"*¹¹¹ du discours"¹¹².

Cette définition montre, bel et bien, que la constitution d'un corpus est aussi liée à la définition, au préalable, des conditions de production du discours.

En AD, la notion de "conditions de production du discours", que l'on abrège (CP) conteste la conception selon laquelle la subjectivité est à la source du sens, et insiste sur les facteurs sociohistoriques (économie, culture, politique, représentation sociale, idéologie...) qui conditionnent la production, la circulation et l'interprétation de l'énoncé. C'est pourquoi nous avons jugé important de délimiter le contexte dans lequel ont été produits les énoncés qui forment notre corpus, à savoir, le contexte du déclenchement des événements du Printemps arabe.

02) Les critères de constitution des corpus en AD

"La constitution d'un corpus discursif est en effet une opération qui consiste à réaliser, par un dispositif matériel d'une certaine forme (c'est-à-dire structuré selon un certain

¹¹⁰ CHARAUDEAU. P., & MAINGUENEAU. D., (2002), Op.cit., p. 148

¹¹¹ CP: est une abréviation de "Conditions de production du discours".

¹¹² COURTINE. J-J., (1981), Op.cit., p.24

plan), les hypothèses émises dans la définition des objectifs d'une recherche." ¹¹³

En analyse du discours, les corpus représentent de véritables instruments pour l'investigation de tout discours, et pour en extraire les informations et les structures linguistiques qui offrent la validité scientifique d'une certaine démarche.

D'ailleurs, dans la majorité des domaines scientifiques, le chercheur opère avec des corpus pour illustrer ses propos. Il ne peut faire une analyse sans appui. Tout au contraire, il doit mener une investigation concrète et opérationnelle par le biais de laquelle il formule et vérifie la réalisation des hypothèses scientifiques, énoncées au début de sa démarche.

Ainsi, dans notre domaine l'AD, la constitution du corpus est soumise à certains critères que nous essayerons de résumer comme suit:

La clôture dans l'espace

Pour opérer, dans le champ de l'AD, il faut que le corpus soit clôt de par sa nature. Si non, l'analyste doit clôturer son corpus.

Pour notre cas, la presse écrite est un ensemble de textes éphémère et envahissant. Il s'ensuit, qu'une clôture de notre corpus est indispensable. C'est pourquoi, nous avons choisi deux quotidiens de la presse écrite algérienne d'expression française: *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran*. Encore, nous avons pris uniquement les numéros ayant paru entre le 01 janvier 2011 et le 31 mars de la même année.

¹¹³ Idem.

L'homogénéité

La deuxième condition présuppose que le corpus soit homogène. C'est l'un des critères les plus importants. Il est relatif aux conditions de production du discours, et il exige que l'on ne puisse parler de corpus sans qu'il ait homogénéité, dans l'espace et le temps, des conditions de production qui rassemblent les segments discursifs qui le constitue (textes, énoncés, mots, etc.). Selon COURTINE, *"c'est la notion de dominance par des CP stables et homogènes qui garantit les opérations de constitution du corpus."*¹¹⁴

Pour revenir à notre travail, il convient, de faire un certain nombre de remarques qui devraient structurer notre corpus pour le moins hétérogène. Notamment en ce qui concerne le choix des articles et des rubriques. Ainsi, nous nous sommes limités aux articles portant sur le thème du printemps arabe, et qui relèvent des rubriques (l'événement, l'actualité, Internationale) du quotidien ElWatan, et ceux de (l'événement, l'actualité) du Quotidien d'Oran. Ce dernier choix est justifié par la volonté de faire l'impasse des éditoriaux et les rubriques qui offrent un degré élevé de liberté au journaliste d'avancer ces propos. Car dans ce dernier cas, il n'aurait pas besoin de stratégies pour glisser son point de vue tout en paraissant objectif.

La représentativité

Le corpus peut être exhaustif, dans le cas où il est fermé. Autrement dit, quand il comprend tous les énoncés caractéristiques du type de langue à étudier (par exemple, tous les discours prononcés par un personnage dans un roman). Mais, dans un cas comme le nôtre, le corpus ne pourrait être exhaustif car il est sélectif, c'est-à-dire, il ne comprend du type de discours étudié qu'une partie (un échantillon). Ainsi, il se doit d'être représentatif.

¹¹⁴ Ibid., p.37.

03) Pourquoi le choix d'un corpus de la presse écrite?

Le corpus que nous avons choisi est constitué d'un certain nombre d'exemples (articles, extraits d'articles, énoncés) tirés des deux quotidiens algériens d'expression française *El-Watan* et *Le Quotidien d'Oran*. Les numéros que nous avons examinés sont publiés durant le premier trimestre de l'an 2011 (les mois de janvier, février et mars). Cette période coïncide avec le déclenchement des révolutions du printemps arabe dans de nombreux pays.

Notre choix d'un corpus de la presse écrite est principalement motivé par les différents atouts qu'offrent les textes provenant des médias à l'analyste du discours. En effet,

*" Les textes des journaux et périodiques ont (...) le double mérite d'être parfaitement circonscrits dans le temps et dans l'espace. Ainsi est-il possible de réunir des corpus complets d'une même année de référence, mais de provenances diverses. "*¹¹⁵

La presse écrite constitue un observatoire privilégié de la vie du langage, de l'usage réel de la langue.

S'inscrivant dans le même domaine de recherche, CHARAUDEAU réconforte cet avis, selon lui:

"La presse écrite représente un domaine tout à fait exceptionnel pour l'analyse des discours à la recherche d'un champ propice au test de ses hypothèses théoriques et à la mise à l'épreuve de ses outils de description : elle est, d'une part, une sorte de laboratoire pour l'étude des

¹¹⁵ DE VILLIERS. M. E, (2001), " Analyse linguistique d'un titre de presse: illustration d'une norme " [en ligne], *Terminogramme* N° 97-98, Normes et Médias, Office québécois de la langue française, p.22
http://66.46.185.66/ressources/bibliotheque/ouvrages/norme_medias_9798_term/terminogramme_medias_deVilliers.pdf

transformations socioculturelles des groupes sociaux et des relations entre ces transformations et l'évolution et l'entrelacement des genres discursifs." ¹¹⁶

Ayant pour mission de décrire l'actualité, les journalistes se situent aux avant-postes de l'information. La presse écrite, comme les autres médias d'information, s'efforce de refléter les faits de la société. La nature de ces faits sociaux influence incontestablement sur les formes de l'écriture journalistique. Ce point fera l'objet d'un examen attentif de notre part, étant donné que l'intérêt du présent travail est l'étude des différentes stratégies argumentatives adoptées par le JR en rapportant le discours autre, dans une conjoncture particulière marquée par les soulèvements des peuples du monde arabe contre leurs gouverneurs. Ce qui engage une controverse et une lutte acharnée entre partisans et opposants des régimes en places.

04) La presse écrite en Algérie

L'apparition de la presse écrite en Algérie

Avant l'apparition de la presse écrite, les nouvelles n'étaient connues que par des proclamations, des affiches, des poèmes et des pamphlets répandus par des crieurs publics (des *guwwals* et des *berrahs*). La presse est une invention moderne qui s'est développée grâce aux progrès de l'imprimerie et de la poste. Elle apparaît d'abord en Europe¹¹⁷ sous forme de *gazettes* ¹¹⁸ puis de quotidiens. Dans le monde arabe, l'Algérie est le deuxième pays connaissant la presse écrite après l'Egypte¹¹⁹. L'inauguration de la presse écrite en Algérie est venue avec

¹¹⁶ CHARAUDEAU. P., (1988), "*La presse : produit, production, réception*", Paris, Didier Erudition, coll. (Langages, discours et société), p.189

¹¹⁷ En Belgique (1605), en Angleterre (1622) et puis en France (1631).

¹¹⁸ *Gazette* : En presse écrite, une gazette (appelée nouvelles à la main dans sa forme manuscrite) est un périodique imprimé consacré aux faits de société et aux actualités.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Gazette>

¹¹⁹ L'Egypte a publié en 1828 "*Al Waqaii al misryya*" (الوقائع المصرية), le journal officiel fondé par Mouhamed ALI BACHA et dirigé par Hassen BEN El Attar (1766-1835). "*In 1828 Mohamed Ali issued the first Egyptian newspaper called Al Waqai al -Misreya, (Egyptian Events) then the first popular newspaper*

l'invasion du pays par l'armée française qui publiait en 1830 le bulletin de l'*Africaine*, remplacé la même année par *L'Estafette d'Alger*. Cette presse demeura une presse coloniale militaire et gouvernementale comme *Al Mobacher* (المبشر 1848) qui évolua pour devenir le Journal Officiel.

Les colons, les maîtres du pays à l'époque, se donnèrent dès 1850 des feuilles qui allaient devenir des quotidiens d'une grande influence politique sur l'opinion locale ainsi que sur la métropole. On cite entre autres : *L'Echo d'Alger* fondé en 1912, *La Dépêche quotidienne*, *Le Journal d'Alger*, *La Dépêche de Constantine* et *L'Echo d'Oran*.

La presse écrite durant la colonisation française

Après la dure répression des insurrections paysannes algériennes par la colonisation française, cette dernière continuait à pratiquer une presse de méfiance.

*"Le gouvernement colonial pratique l'insidieuse méthode qui consiste à susciter la création de journaux et à faire passer ceux-ci pour des journaux algériens."*¹²⁰

Il s'agit de s'exprimer au nom des algériens aux algériens, de façon à montrer que la bonne voie était celle de ne pas se servir des armes et à aimer la mère patrie (la France).

L'émergence d'une presse algérienne proprement-dite date de 1893 lorsqu'un groupe de notables et d'intellectuels de la région de Annaba prennent l'initiative de lancer l'hebdomadaire *El Hak* (Juillet 1893-mars 1894). *El Hak* tirait entre 500 et 1000 exemplaires avant d'être abattu par une rude campagne de la presse

Wadi an-Neel, (Nile Valley) was issued in 1867, and this was followed by a number of newspapers that reflected the political, economic, social and cultural conditions. " MOHAMMED. H., (2013), " Egyptian Media in Transition " In Hamida El BOUR (dir.) " Médias publics arabes et transitions démocratiques ", Actes du colloque international 26 et 27 avril 2012 – Tunis, p.111.

¹²⁰ CHEURFI. A., (2010), " *La presse algérienne : genèse, conflit et défis* ", éd. Casbah, Alger, p.14

coloniale de Constantine et d'Alger. Un autre hebdomadaire intitulé *El Barq* remplace celui d'*El Hak* durant l'année 1895, mais pas pour longtemps. Les titres de ces hebdomadaires algériens ne constituent pas une force mobilisatrice, mais ils ouvrent la voie à un combat pacifique en demandant l'assimilation et l'égalité des devoirs et des droits entre les indigènes et les européens.

L'émir KHALED¹²¹ fonda *El Ikdam*, cet hebdomadaire avait une influence considérable avant l'exil de l'émir Khaled en 1923. La même année, Abdelhamid BEN BADIS lança *Echihab* et plus tard *El Baçaïr*.

Après une période de revendication de l'assimilation et de l'égalité entre les algériens-indigènes et les européens-colonisateurs, la presse algérienne prenait une autre allure en revendiquant non plus l'assimilation mais l'indépendance. C'est la tâche que s'assigne *El Ouma* (La Nation) dont le premier numéro apparaît en novembre 1930, l'année du centenaire de la colonisation, et qui poursuivra son chemin jusqu'à la veille de la deuxième guerre mondiale. Se présentant comme organe de défense des indigènes nord-africains, dirigé par Abdelkader Hadj Ali l'un des principaux animateurs de l'ENA (l'Etoile Nord-Africaine), ce titre va construire une rupture dans l'espace journalistique et politique en développant l'idée d'une revendication essentielle : celle de l'émancipation de l'Algérie qu'il ne tardera pas à formuler bientôt sous le vocable de *l'indépendance*.

La presse durant la guerre de libération

Pendant la guerre de libération nationale (1954-1962) l'information avait une importance capitale, elle était devenue un enjeu stratégique. Le contrôle de

¹²¹ " Khaled El-Hassani Ben El-HACHEMI Ibn Hadj Abdelkader dit émir Khaled est le petit-fils de l'émir Abd El-Kader. Il est né à Damas le 20 février 1875 et mort en 1936 à Damas. Il fût l'instigateur d'un mouvement politique appelé khalédisme¹ qui, entre 1919 et 1923, donna de l'espoir à un grand nombre d'Algériens qui vit dans ce mouvement une première formulation du nationalisme." Wikipédia. L'encyclopédie libre.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Khaled_el-Hassani_ben_el-Hachemi

l'information et de ses circuits devenait de plus en plus important au fur et à mesure que les autorités coloniales se sentaient menacées.

La presse pro-coloniale défend franchement sa position selon laquelle " l'Algérie est française ". Elle s'efforce à cacher la réalité de la guerre, à dénaturer le combat libérateur du peuple algérien, à légitimer de façon systématique la répression dans une vaine tentative de sauver l'ordre colonial. Ainsi les européens d'Algérie étaient mal informés, mais aussi ils étaient soumis de la part de leur presse à des campagnes d'excitation qui expliquent en partie leur réaction spontanée et leurs soutiens métropolitains.

Dès le déclenchement de la lutte armée, le Front de Libération Nationale décide d'entrer dans le jeu de l'information en se dotant de *Résistance algérienne* en 1955 et *El Moudjahid* en 1956. Le FLN essayait de se faire connaître et de faire connaître ses objectifs politiques et aussi de limiter l'impact de la presse pro-coloniale auprès des algériens et de l'opinion internationale.

Tout au long de la période de la colonisation française, la presse algérienne joue un rôle essentiellement politique.

*" Les historiens s'accordent d'ailleurs pour affirmer que la presse algérienne de cette période fut une presse d'opinion qui privilégie le commentaire aux dépens de l'information. Et pour cause, l'information, c'est le quotidien, le rêve impossible que l'élite algérienne ne réalisera qu'après l'indépendance. "*¹²²

De l'indépendance à la démocratie : Une presse unique

Après l'indépendance du pays, le vieux rêve de tous ceux qui ont exercé le métier de journaliste se réalisait. Impossible durant toute la période coloniale, pour des

¹²² CHEURFI. A., (2010), Op.cit., p.21

raisons politiques et financières, la société algérienne connaît enfin le journal quotidien. Cependant l'évolution de la presse en Algérie reste toujours fortement liée à l'évolution du pouvoir. Deux grandes périodes sont à distinguer. La première, de 1962 à 1989. La seconde s'ouvre par les manifestations d'octobre 1988 et l'instauration du multipartisme en 1989.

De l'indépendance à la démocratie, l'information est le monopole exclusif du parti unique, en l'occurrence le FLN, et toute autre tentative d'agir par le langage et par sa capacité de faire accepter à autrui une autre représentation de la réalité désirée par le pouvoir est perçue comme une atteinte aux constantes nationales.

Le 10 juillet 1962 la presse coloniale est désormais interdite en Algérie indépendante¹²³. L'organe central du Parti Communiste Algérien l'hebdomadaire *El Hourriya* est aussi interdit en novembre 1962. Le paysage médiatique était réduit à une seule entreprise radiotélévision, quatre quotidiens du matin (*Alger républicain*, *El-Chaab*, *En-nasr*, *El-Djoughouria*) auxquels s'ajoutaient deux autres du soir (*Horizon*, *El-Massa*) ainsi que trois hebdomadaires: *Algérie-Actualité*, *Révolution africaine* et *El-Moudjahid hebdo*. Ces quotidiens et hebdomadaires appartiennent exclusivement au gouvernement du FLN. Après le coup d'Etat du 19 juin 1965, une fusion entre *Alger républicain* et la version française d'*El-Chaab* donne naissance au journal *El Moudjahid* le 21 juin 1965. Ce dernier, s'imposant très vite comme le quotidien national unique, il était le journal du système et le porte-parole officiel du gouvernement. La censure était permanente. Le peuple algérien était alors soumis quotidiennement à une information gouvernementale élaborée, conçue et confectionnée selon les vœux de ceux qui gouvernaient.

De l'indépendance jusqu'aux événements d'octobre 1988, la presse en Algérie est trop fortement contrôlée. Elle se caractérise par son lien organique au

¹²³ En effet le premier texte de l'Algérie indépendante concernant l'information date du 10 juillet 1962. C'est un arrêté du président de l'exécutif provisoire interdisant l'impression, la mise en vente, la diffusion de certains journaux pro-coloniaux.

Pouvoir. En 1982, la première loi sur l'information stipule en effet en son article premier :

*" Le secteur de l'information est un des secteurs de souveraineté nationale. Sous la direction du Parti du Front de Libération Nationale et dans le cadre des options socialistes définies par la Charte Nationale, l'information est la volonté de la révolution. L'information traduisant les aspirations des masses populaires ; œuvre à la mobilisation et à l'organisation de toutes les forces pour la concrétisation des objectifs nationaux."*¹²⁴

Depuis 1962, épisodiquement les journalistes sont confrontés dans l'exercice de leur fonction à des difficultés plus ou moins graves émanant tantôt de leur direction tantôt de responsables extérieurs administratifs ou politiques : ils sont interdits d'écriture, censurés, emprisonnés. Comme un témoignage de cette situation difficile, nous exposons un extrait d'une lettre ouverte au président de la république publié dans le journal *Algérie Actualité* du 10 mai 1982 par l'ensemble des journalistes algériens:

" Nous ne comprenons pas que de telles pratiques à contre-courant de l'histoire de l'Algérie, de la charte nationale et de la constitution puissent exister en toute impunité, alors que nous journalistes, ne disposons pas du droit de nous faire entendre (...) que nous subissons la censure irresponsable, l'insulte, les pressions extérieures à notre organe de presse (...), Nous ne pouvons taire notre indignation lorsqu'un collègue est limogé pour avoir assumé la mission pour laquelle il a été formé (...) Peut-on obtenir la crédibilité lorsque redoublent la censure, l'embargo de la presse sur les

¹²⁴ Loi n° 82-01 du 6 février 1982 portant sur le code de l'information, " Le journal officiel de la république algérienne démocratique et populaire", N° 6 du 9 février 1982, p.159.

événements nationaux et qui prolifèrent des articles médiocres et sans contenu (...). Nous demandons par conséquent l'arrêt des pratiques arbitraires devenues de plus en plus fréquentes dans notre secteur."¹²⁵

En l'absence d'une véritable organisation ; les problèmes professionnels et sociaux des journalistes se sont accumulés jusqu'à ce qu'en février 1988, un groupe de journalistes décide qu'il n'était plus possible de continuer ainsi ; qu'il fallait reconstruire l'organisation des journalistes.

Dans une déclaration datée du 9 mai 1988 " *au terme d'un débat large et franc organisé au siège de l'Union des Journalistes, Ecrivains et Interprètes (UJEI), le collectif inter-organe des journalistes relève (...) un recul évident du professionnalisme (...) cette dévalorisation de notre métier constitue une grave atteinte à la crédibilité de l'information (...) une pratique généralisée de la censure et de l'autocensure (...) les journalistes souhaitent vivement que leurs Unions professionnelles et sections syndicales soient à la hauteur des exigences.*"¹²⁶

L'instauration du multipartisme, dans le processus de la démocratisation du pays, constitue certainement une grande avancée pour la presse écrite algérienne; sur le chemin de la libre expression et de la démocratie.

La presse écrite algérienne après la démocratie

La levée du monopole gouvernemental sur la presse écrite est décrétée le 2 avril 1990, par une loi qui consacre la liberté de l'édition et de la diffusion de la presse en encourageant l'émergence d'une presse privée.

¹²⁵ Cité par: MOSTEFAOUI. B., (1984), "Unanimisme et crédibilité de l'information en Algérie", In l'Annuaire de l'Afrique du Nord, Paris : CNRS, p.291.

¹²⁶ BRAHIMI. B., (1990), " Le pouvoir, la presse et les intellectuels en Algérie", Paris, L'Harmattan, p. 293.

Au lendemain, des dizaines de titres paraissent. Ils sont publics ou privés. Toutefois, force est d'admettre que le paysage de la presse écrite depuis 1990, par sa liberté de ton, sa pluralité et son extrême diversité, est radicalement différent de ce qu'il était à l'époque du parti unique. Même si le passage d'une presse d'opinion et parfois de manipulation et de désinformation à une presse d'information, d'investigation et de réflexion, voire spécialisée, ne s'est pas encore totalement réalisé et exige davantage de maturation.

Durant la décennie noire, la corporation de la presse écrite algérienne est traumatisée par l'assassinat de cinquante-sept journalistes et la disparition de cinq autres entre 1993 et 1997 et l'exil d'une centaine¹²⁷.

Entre le terrorisme et le pouvoir de l'Etat, et vu le rôle important que pourrait jouer la corporation de la presse écrite dans une situation de guerre civile, les journalistes exerçaient leur métier dans des conditions trop difficiles. Ils ont souffert, à la fois des menaces et des assassinats de la part des terroristes et des interpellations et des interrogations répétées de la part des clans au pouvoir.

A la veille du départ du président Zéroual en 1998, certains journalistes menaient des campagnes électorales au profit de la venue d'Abdelaziz BOUTEFLIKA à la présidence de la République algérienne démocratique et populaire. Ce qui révèle que le pont entre clans au pouvoir et presse écrite est toujours en fonction.

Le 14 août 2003, les directions de six journaux à savoir : *le Matin*, *Liberté*, *El Khabar*, *L'Expression*, *Le soir d'Algérie* et *Er-Raï*, ont été informées qu'elles avaient trois jours pour régler des sommes importantes, allant de 4 jusqu'à 16 milliards de centimes, qu'elles doivent aux imprimeries sous peine de plus avoir accès au rotatives.

Alors que les journalistes de ces quotidiens considèrent la décision comme un subterfuge commercial fait par l'Etat pour menacer, se venger et punir la presse

¹²⁷ CHEURFI. A., (2010), Op.cit., p 40

d'avoir révélé ses scandales ; le Chef du gouvernement Ahmed OUYAHAIA commentait la décision d'ordre économique parce que les journaux en question ne payaient pas régulièrement leurs factures aux imprimeries.

Selon le Quotidien d'Oran " *ni le droit commercial côté pouvoir, ni l'investigation côté presse, ne sont des arguments pertinents. Certains journalistes en se faisant le relais d'autres clans, ils dévoilent des petits pans de vérité. Même partielles et strictement ciblées, ces affaires donnent cependant une image hallucinante de conformité avec ce que pense l'opinion public du régime.*"¹²⁸

En fait, malgré les lois décrétant la démocratie et la liberté d'expression, la censure et le contrôle de la presse se poursuivent sous le régime de Bouteflika. Les journalistes souffrent des tracasseries judiciaires à l'instar de Mohamed BENTCHICOU (le directeur du *Matin*) et Ali DILEM (le caricaturiste de *Liberté*), qui ont été inculpés le 9 septembre 2003 d'offense au Chef d'Etat Abdelaziz BOUTEFLIKA. L'encadrement dirigeant et les journalistes de ces mêmes journaux ont fait l'objet de poursuites judiciaires durant la même période.

Pour protester contre la censure et demander plus de liberté, certains titres ont recours à une grève de parution. Ainsi, fut prise l'initiative de décréter le lundi 22 septembre 2003 *une journée sans presse*. Or uniquement neuf éditeurs privés¹²⁹, sur quarante-cinq quotidiens que compte le paysage de la presse écrite en Algérie, ont suivi le mouvement. Plus des trois quarts n'ont pas suivi le mot d'ordre¹³⁰. En outre ces derniers estiment que le combat mené par leurs confrères grévistes est assez éloigné de leur conception de la solidarité et de la démocratie. En outre ils leur demandent de ne pas s'exprimer au nom de toute la corporation et de cesser d'être un " *outil politique et idéologique entre les mains des clans au*

¹²⁸ SELIM. K., " *Liberté et danses claniques* ", Le Quotidien d'Oran du 18 août 2003, p.1

¹²⁹ *Le Matin, El Khabar, El Watan, Liberté, Le Soir d'Algérie, L'Expression, El Fadjr, Akher Saâ, Erraï*

¹³⁰ Parmi eux des journaux importants comme *Le Quotidien d'Oran* (dont le tirage est de 180.000 exemplaires par jour), *El Youm* (en langue arabe) et *Le Jour d'Algérie*

pouvoir "¹³¹. Cette grève, qui consiste à s'autoproclamer presse nationale et porte le drapeau de la liberté d'expression en Algérie, est dénoncée le même jour de la grève par le journal *Le Jour d'Algérie* qui écrit à la une que "les six titres qui s'autoproclament libres et démocratiques se sont constitués en cartel pour servir de machine de guerre contre tous ceux qui gênent ou contrarient les intérêts du système FLN."¹³²

Il s'avère que le problème essentiel que rencontre la presse écrite algérienne sous le régime du président Abdelaziz Bouteflika, en plus de la censure (: les tracasseries judiciaires, les interpellations, les interrogations et l'impression), est celui de l'absence d'une réelle solidarité entre les journalistes. Nous pouvons justifier cette situation par l'atmosphère politique régnant dans le pays qui est divisé entre pro-régime et anti-régime. Autrement dit, entre partisans et opposants de la politique de Bouteflika. Notre justification se trouve renforcée par le commentaire du journaliste du Quotidien d'Oran quand il a écrit " *Etre distant avec Bouteflika c'est bien. Ne pas être complaisant à l'égard de l'ensemble des politiques autoritaires, ce serait beaucoup mieux.* " Selon lui " *c'est la question fondamentale posée à la presse depuis plus d'une décennie et qui est demeurée sans réponse.* " ¹³³

05) Présentation du journal El Watan

Le quotidien *El Watan* (qui signifie: la patrie) est un quotidien généraliste algérien d'expression française. Il a été fondé le 8 octobre 1990 par un groupe de journalistes issus du quotidien gouvernemental *El Moudjahid*, à la suite des réformes politiques autorisant la presse privée en Algérie.

¹³¹ Propos du directeur de la rédaction du quotidien *El Youm* rapporté par le journal *Le Monde* du 22 septembre 2003 (Florence BEAUGE, *La " Journée sans presse " divise les journaux algériens*)

¹³² MAHMOUDI. A., " *le dessous d'une grève* ", *Le Jour d'Algérie* du 22.09.2003, p.1

¹³³ SELIM. K., " *Liberté et danses claniques* ", *Le Quotidien d'Oran* du 18 août 2003, p.1

El Watan est le " *Premier journal indépendant du matin, d'expression française, à être édité en Algérie, il a basé sa ligne éditoriale sur un traitement objectif de l'information, en développant des analyses pertinentes, une vérification rigoureuse des informations publiées et un souci constant d'ouverture à l'ensemble des sensibilités politiques du pays, notamment celle de l'opposition démocratique.*"¹³⁴

La configuration de ce Quotidien englobe différentes rubriques:

- a) La Une: c'est la première page du journal, elle avance les informations les plus saillantes qui se trouvent hiérarchisées selon l'ordre d'importance. Le plus souvent ces titres sont accompagnés d'images dans le but d'accrocher le lecteur.
- b) L'événement: elle n'est pas toujours présente, dans cette rubrique on rapporte les faits les plus intéressants de la journée, c'est-à-dire l'événement qui marque l'actualité (de la page 02 à, approximativement la page 06). Une grande partie des exemples formant notre corpus sont tirés de cette rubrique car les événements du Printemps arabe avaient marqué l'actualité du premier trimestre 2011.
- c) L'actualité: dans laquelle on présente l'ensemble des événements qui viennent d'avoir lieu. Ces derniers peuvent être nationaux ou internationaux. En ce qui concerne la constitution de notre corpus, nous avons lu, bien entendu, uniquement les articles portant sur les événements du Printemps arabe.
- d) Internationale: tel que l'indique son nom, dans cette rubrique on développe des informations de l'internationale, c'est-à-dire "hors territoire"
- e) Régions: elle est formées de sous rubriques, chacune de ces dernière traite les informations d'une région de l'Algérie (région est, ouest, centre, Kabylie)

¹³⁴ <http://www.elwatan.com/services/qui-sommes-nous> Consulté le 06-08-2016

- f) Economie: elle porte sur les informations relevant du domaine économique, financière et commercial à l'échelle nationale et mondiale.
- g) Culture: dans laquelle est développée l'actualité culturelle nationale et internationale: présentation de livres, de films, de documentaire, de pièces de théâtre, de concerts, etc.
- h) Sport: dans laquelle, on informe sur l'actualité sportive nationale et internationale (compétitions, championnat, manifestations, informations sur les athlètes, les clubs, les équipes, etc.)
- i) Dossier: il s'agit d'une enquête journalistique détaillée sur un sujet particulier (économie, politique, fait historique, etc.)
- j) Reportage: elle développe un thème d'actualité grâce à des recherches faites sur le terrain.
- k) Portrait: dans laquelle on fait un portrait d'un personnage important.
- l) Idées-débat: cette rubrique est consacrée aux débats sur des sujets d'actualité. Elle est titrée *débats* car le journaliste lance un sujet et donne la parole à d'autres personnalités (écrivains, historiens, politologues, sociologues, psychologues, etc.) afin d'apporter des réponses à des interrogations posées.
- m) Entretien: elle contient des interviews faites avec des personnalités politiques, culturelles ou autres qui relatent leurs propos en répondant aux questions du journaliste.
- n) Hommage: dans cette rubrique les journalistes rendent hommage à des personnalités importantes.

De ces rubriques, nous avons retenu uniquement la Une et les rubriques de l'événement et l'actualité. D'ailleurs, de ces dernières nous avons fait une sélection en se focalisant uniquement sur les articles portant sur les événements et les faits du Printemps arabe.

Nous précisons, encore, que nous avons exclu de notre corpus les chroniques (Point zéro, Commentaire, etc.) car ces dernières donnent aux journalistes plus de

liberté, ils leur permettent d'être subjectif, de donner leurs opinions de façons directe et manifeste. Alors que notre propos, dans cette thèse, est de décrypter les stratégies permettant aux journalistes de glisser leurs points de vue toute en se cachant derrière l'objectivité apparente du DR.

06) Présentation du journal Le Quotidien d'Oran

Le Quotidien d'Oran est un quotidien généraliste d'expression française. Implanté à Oran (ville de l'ouest de l'Algérie), il publie son premier numéro le 14 décembre 1994. A cette époque il était un quotidien régional, mais à partir de 1997 il est devenu nationale et il possédait des imprimeries dans différentes villes de l'Algérie ce qui facilitait sa diffusion dans tout le territoire national.

Ce quotidien est indépendant, il n'est pas gouvernemental et il n'appartient à aucune orientation politique qui peut lui imposer ses principes ou exercer des pressions sur les journalistes. D'ailleurs, sa possession d'imprimeries privées lui confère plus de liberté d'expression.

Il a été Fondé par un groupe de citoyens, sa nature juridique est particulière. Société par actions, ses actionnaires sont au nombre de 87 détenteurs chacun d'une à dix actions. *Le Quotidien d'Oran* est l'un des rares titres de presse en Algérie à disposer de ses propres imprimeries.

Nous allons, dans ce qui suit, présenter la configuration de *Le Quotidien d'Oran* ainsi que ses différentes rubriques:

- a) Comme tous les journaux, la Une de ce quotidien avance les faits les plus importants de l'actualité accompagnés d'images et de titre en couleur et en gras afin d'accrocher le lecteur.
- b) L'événement: c'est la rubrique qui nous a intéressé particulièrement, dans la mesure où elle regroupe les événements de l'actualité notamment ceux du Printemps arabe (en parlant, bien entendu, du premier trimestre de 2011). Il est important de noter que cette rubrique contient des chroniques

comme (*Analyse* et *Raïna Raïkoun*), qui ont été exclu de notre corpus étant donné que, dans ces dernières, le journaliste-chroniqueur a la possibilité d'analyser, de critiquer et de donner ses propres points de vue de manière directe et explicite.

- c) L'actualité autrement vue: cette rubrique apparaît de façon hebdomadaire, chaque jeudi, elle présente l'actualité de la semaine sous le point de vue du journal.
- d) Ensuite des rubriques qui s'occupent de l'actualité des différentes régions du pays, elles sont nommées (Oran, est, centre, Constantine, etc.)
- e) Enfin, d'autres rubriques nommées suivant la spécificité des informations qu'elles accumulent (société, culture, sports)

Après cette présentation des journaux qui sont la source de la constitution de notre corpus, nous tenons à préciser que nous avons extraits les exemples formant notre corpus, des deux rubriques: l'actualité et l'événement du journal *El Watan*, et uniquement la rubrique de l'événement du journal *Le Quotidien d'Oran*.

07) Le contexte: Le déclenchement du Printemps Arabe

Le corpus que nous avons choisi est constitué d'un certain nombre d'exemples (articles, extraits d'articles, énoncés) tirés des deux quotidiens algériens d'expression française *El-Watan* et *Le Quotidien d'Oran*. Les numéros que nous avons examinés sont publiés aux mois de janvier, février et mars 2011. Cette période coïncide avec le déclenchement des révolutions du printemps arabe dans de nombreux pays.

Une présentation de ce contexte est incontournable. Dans ce qui suit, nous essayerons de délimiter ce contexte en donnant une attention particulière à ses aspects historique, politique et sociologique.

7-1) A propos du concept "*Printemps arabe*"

Avant de passer à l'aspect historique du printemps arabe, nous proposons d'abord de cerner l'étymologie de cette expression.

La terminologie " Printemps arabe " est un calque de l'expression " Printemps des peuples " de 1848. Elle désigne l'ensemble de contestations populaires qui se sont produites dans de nombreux pays arabes à partir du mois de décembre 2010 pour exprimer l'idée de " floraison ".

La fin 2010-début 2011 a connu un ébranlement du monde arabe par un mouvement de contestations des peuples arabes contre les gouvernements autoritaires de leurs pays. Les révolutionnaires entreprennent des révoltes contre leurs chefs d'état, à qui ils soumettent depuis des décennies. Ces mouvements populaires de contestation contre les gouvernements sont qualifiés de nombreuses expressions dans les médias; on parle de « *révolutions arabes* », de « *révoltes arabes* », ou encore de « *réveil arabe* », certains vont jusqu'à parler d'une « *révolution Facebook* », d'une « *révolution Twitter* » tant l'usage des réseaux sociaux était important. Ainsi, un journaliste du journal El-Watan en témoigne : " *L'on n'hésite d'ailleurs pas à qualifier la Révolution du jasmin de «cyber-révolution». Les réseaux sociaux n'auraient certes pas pu parvenir à renverser le régime en place, à eux seuls, mais ils y auront grandement contribué.*"¹³⁵

Dans l'expression "*printemps arabe*", le mot *Printemps* ne fait pas référence à la saison du printemps, dans son sens premier, parce que les révoltes populaires du monde arabe se déroulent en plein hiver. A savoir que le point de départ était le 17 Décembre 2010.

Alors, pourquoi " *Printemps* " dans " *Printemps arabe* " ?

¹³⁵ El Watan - Mercredi 19 janvier 2011 - 4

Dans un premier temps, nous essayerons de justifier cet usage, du mot *printemps* dans l'expression " printemps arabe " usée pour désigner les soulèvements des peuples arabes, dans une dimension sémantique ensuite dans une perspective historique.

Le mot *Printemps* dans cette expression fait allusion à l'aspiration, à la dignité, à la liberté et à la prospérité revendiquées par les peuples révolutionnaires soumis à l'arbitraire et à la brutalité des régimes autoritaires et corrompus.

Printemps dans ses origines veut dire le premier temps; et dans un sens figuré veut dire la jeunesse. Cette dernière, renvoie à la force et la prospérité. Durant la saison du printemps les animaux qui hibernent se réveillent et sortent des ténèbres, encore les arbres fleurissent et le beau temps règne. Le printemps est la saison du réveil de la nature. Donc, printemps apparait dans ce contexte pour apporter le sens d'un réveil. Ainsi les manifestations arabes ont pour but le changement et le renouveau et le fleurissement. C'est pourquoi en Tunisie on parle de *révolution du jasmin*.¹³⁶

Dans une dimension historique, le terme *printemps* est pris dans une situation de révolte précédente à celle du monde arabe. Une brutalité et une corruption pareilles ont été vécues par des pays européens à la première moitié du dix-neuvième siècle avant les révolutions de 1848. Ces dernières, bien que réprimées, ont souvent été déterminantes pour l'évolution et la prospérité des pays concernés comme (l'Allemagne, l'Italie, la France, l'Autriche et l'Hongrie)

Printemps dans " printemps arabe " est emprunté de l'expression " Printemps du peuple " ou " Printemps des révolutions "; du fait des ressemblances entre les deux événements que nous considérons être les suivants:

¹³⁶ Cette expression est disputée parce qu'elle a été utilisée en 1988 pour la révolution de Zine Elabine BEN ALI.

- Les révolutions de 1848 ont envahi presque la totalité de l'Europe ; et celles du monde arabe ont touché la totalité de ce dernier quand on fait exception de Qatar.
- Les causes de révolutions étaient les mêmes dans les deux cas ; à savoir, la corruption des systèmes gouverneurs.
- On partage, aussi, les revendications de la liberté et l'amélioration des conditions de vie.
- Les révolutions de 1848 commencent en France le mois de Février et se propagent à l'Europe et à quelques pays de l'Amérique latine. Celles arabes commencent en Tunisie le mois de décembre et se propagent au monde arabe et touchent aussi quelques pays de l'Afrique. Le point commun entre les deux événements c'est qu'il n'y avait ni coordination ni coopération entre les populations soulevées.

Dans le présent travail nous adopterons la terminologie du " printemps arabe " à cause de son occurrence fréquente dans les médias, en général, et particulièrement dans la presse écrite algérienne d'expression française qui constitue le corpus du présent travail.

7-2) Aperçu historique du Printemps arabe

Pour une analyse efficace de notre corpus. Une délimitation de la situation du printemps arabe dans sa dimension historique serait importante.

Nous essayerons, dans ce qui suit, de résumer la mémoire longue de ce qui se passait en Afrique du nord et au Moyen-Orient entre le 17 décembre 2011 et le 31 mars 2011. Nous allons citer uniquement un certain nombre de faits, en l'occurrence, ceux qui étaient importants et décisifs.

Le tournant 2010/2011 se trouve marqué, dans l'histoire du monde arabe, par la naissance d'un phénomène social, politique, révolutionnaire et sanglant ressemblant à celui vécu par le monde européen en 1848. Il s'agit des

mouvements de révolte populaires successifs et inattendus, que l'on désigne par l'expression *le Printemps arabe*.

Né en Tunisie à la fin de 2010, ce mouvement inédit de contestation s'est rapidement propagé, durant les trois mois suivants, à d'autres pays du Maghreb et du Moyen-Orient. Les populations protestent à la fois contre la pauvreté et le chômage et contre la tyrannie et la corruption de leurs gouvernements autoritaires.

Partant de la Tunisie, ce mouvement gagne rapidement l'Égypte, puis la Lybie et la Syrie.

La Tunisie

Tout d'abord, l'éclatement de la révolution en Tunisie datait du 17 décembre 2010 dans la ville de Sidi Bouzid. Après l'auto-immolation de Mouhamed BOUAZIZI¹³⁷, le pays a connu des manifestations massives et répétées contre le président. Les tentatives, de Ben Ali, de calmer la situation en donnant des promesses de changement sont échouées. Il s'enfuit, alors, à l'Arabie Saoudite le 14 janvier 2011 après vingt-trois ans de fonction.

Le même jour du départ du président BEN ALI, Mouhamed GHANOUCHI s'est nommé président par intérim de la Tunisie. Ce dernier déclare la dissolution du RCD¹³⁸ (ancien parti gouvernemental) avant sa démission le 27 février 2010.

Béji Caïd ESSEBSI succède à Mouhamed GHANOUCHI. ESSEBSI annonce, le 03 Mars 2011, l'élection d'une Assemblée constituante pour le 24 Juillet 2011. Reportée au 23 Octobre 2011, l'élection s'est remportée par les Salafistes

¹³⁷ Mouhamed BOUAZIZI est un jeune homme tunisien âgé de 26 ans. Il était diplômé de l'université et travaillait vendeur de légumes ambulant, pour subvenir aux besoins de sa famille qui vie dans des conditions difficiles. Il s'est immolé devant le siège du gouvernorat de Sidi Bouzid pour exprimer son colère, après avoir été giflé par une policière.

¹³⁸ RCD : " Rassemblement Constitutionnel Démocratique ", parti tunisien fondé par Zine el-Abidine BEN ALI le 27 février 1988.

regroupés sous le mouvement islamiste *Ennahdha* et dont le secrétaire général est Hamadi Jebali qui est nommé premier ministre¹³⁹.

L'Algérie

Les manifestations en Algérie débutent quelques jours après la révolution tunisienne. Le 03 Janvier 2011 des émeutes de jeunes algériens réclament la flambée des prix de certains aliments¹⁴⁰.

Ainsi l'Algérie a été influencée par le printemps arabe. Cependant, il n'y avait pas des réclamations pour un changement constitutionnel parce qu'au début, la seule revendication apparente était de mettre fin à la cherté de la vie ; résultat de la crise économique mondiale de 2009.

Quelques jours après les premiers émeutes, les manifestations prennent une autre allure avec la création du CNCD (: Coordination Nationale pour le Changement et la Démocratie) le 21 janvier 2011. Le CNCD réclame dès le premier jour de sa création le lever de l'état d'urgence, la libération des jeunes arrêtés durant les émeutes du 5 janvier 2011 et l'ouverture politique et médiatique¹⁴¹.

Le CNCD organise des manifestations le 14 et le 19 février. Ensuite, le 24 février le gouvernement lève l'état d'urgence en vigueur depuis 1992. Le 15 février le chef de l'état Abdelaziz BOUTEFLIKA procède à une deuxième révision constitutionnelle.

L'Egypte

La révolution égyptienne s'est déclenchée le 25 Janvier 2011. C'est pour cette raison qu'elle prend le nom de *révolution du 25 janvier* (en arabe ثورة 25 يناير - thawrah 25 yanāyir). Il s'agit d'un soulèvement populaire dont l'élément moteur

¹³⁹ Ennahdha a pris 89 postes d'une totalité de 171.

¹⁴⁰ *Flambée annoncée des produits de large consommation*, El-Watan économie N°270

¹⁴¹ CHARFAOUI. Z., " *partis de l'opposition et sociétés civiles : Une coordination se met en place* ", El-Watan du 22 janvier 2011, p. 03.

était les réseaux sociaux notamment *Facebook* et *Twitter*. Trois jours après, le 28 Janvier 2011, "*les sites sociaux (Twitter, Facebook ou YouTube) étaient difficiles d'accès voire inaccessibles*"¹⁴². Le gouvernement a essayé d'éliminer l'accès à Internet afin d'inhiber la population de s'organiser, à travers les réseaux sociaux, pour se manifester. Cette tentative est échouée, parce que les manifestants occupaient déjà les rues des grandes villes et refusent de se disperser avant le départ du président Hosni MOUBARAK, en poste depuis le 14 octobre 1981. Ce dernier renonce à l'exercice de ses fonctions et cède le pouvoir présidentiel aux forces armées de l'Egypte le 11 Février 2011, ainsi la revendication première des manifestants est satisfaite. Deux jours après le départ de MOUBARAK, les militaires ont immédiatement proclamé la dissolution du Parlement égyptien et la suspension de la Constitution. Pour essayer de calmer la situation de colère populaire le nouveau cabinet comprenait des ministres membres des partis interdits auparavant comme les frères musulmans et un civil Essam CHARAF est nommé premier ministre de l'Egypte le 4 Mars 2011.

Les manifestations se poursuivent dans la place Tahrir. Pour compléter un changement radical les manifestants proclament la dissolution du Parti National Démocratique (PND), la mise en accusation des personnalités du régime de Moubarak ainsi que les responsables de l'assassinat de centaines de manifestants et la libération des prisonniers politiques.

Le 13 Avril 2011 Hosni Moubark et ses deux fils Gamal Moubarak et Alaa Moubarak sont détenus pour être jugés par la justice égyptienne pour des affaires de corruption. Ahmed Nazif l'ancien premier ministre du régime Moubarak a été lui aussi arrêté pour gaspillage de fonds publics.

Le Conseil Suprême des Forces Armées égyptiennes a mené une période transitoire qui aboutit à la dissolution de l'ancien parti du régime (PND : Parti National Démocratique). Les élections ont apporté les anciens ennemis au

¹⁴² Le Quotidien d'Oran Jeudi 27 janvier 2011.p.04

pouvoir, les islamistes ont obtenu plus de 70% des voix. Ainsi, le scénario de la révolution tunisienne s'est répété en Egypte même si le prix a été plus couteux pour les égyptiens vu les réactions violentes et répétées de la part de la police égyptienne.

La Libye

Un jour après la chasse du président du pays voisin la Tunisie, les manifestations ont commencé en Lybie le 15 Janvier 2011, d'une manière totalement pacifique, ayant des revendications sociales et politiques. Cependant la réaction militaire du président Mouammar Kadhafi réprimant de façon violente les manifestants a transformé les manifestations pacifiques en une insurrection militaire. Les protestataires prennent rapidement l'arme pour se défendre contre l'armée de Kadhafi. C'est pourquoi on parle plutôt d'une *guerre civile libyenne*.

Jusqu'au début de l'an 2011, Mouammar Kadhafi - guide de la révolution du premier septembre 1969 - était le dirigeant le plus ancien en fonction du monde arabe, il " *règne sur la Libye depuis 42 ans* " ¹⁴³. La corruption règne aussi ce régime, et la population libyenne, encouragée par l'avancement considérable des tunisiens, revendique à son tour la liberté, la démocratie, la bonne répartition des richesses et le respect des droits de l'homme.

Les premiers mouvements ont d'abord eu lieu à l'Est du pays surtout à la ville de Benghazi, puis ils s'étendent dans les grandes villes de la Jamahiriya arabe libyenne et sa capitale Tripoli. Entre le 15 et 17 février 2011 les répressions étaient sanglantes ainsi les manifestations se transforment en révolte armée et des cadres du régime de Kadhafi s'insurgent pour former un Conseil National de Transition le 27 février dont le premier reconnaissant était le président français Nicolas Sarkozy. La reprise du terrain par les troupes de Kadhafi à partir du 6 mars a provoqué une intervention internationale.

¹⁴³ El-Watan du Jeudi 17 février 2011, p.10

La guerre civile libyenne a apporté au pouvoir un changement radical, un nouveau régime est mis en place. Cependant, elle a été accompagnée d'une violence très sanglante.

Le Yémen

Le soulèvement du Yémen a eu lieu simultanément avec les révolutions du Maghreb et des pays du Moyen Orient. Ses premières étapes étaient similaires aux autres. Ensuite, il a pris un itinéraire beaucoup plus politique que sanglante.

"Dans le concert des "printemps arabes", la révolution yéménite est un cas à part. Contrairement à ce qu'il s'est passé ailleurs dans la région, le pays n'a connu ni guerre civile, comme en Syrie ou en Libye, ni renversement rapide du pouvoir, comme en Tunisie. "¹⁴⁴

Son premier étincelle venait aussi de la catégorie des jeunes (appelés au Yémen jeunesse de libération *shabab al-thawra*). Tout comme le cas de l'Egypte où un appel lancé sur internet par le jeune *Wael Ghounim*, exhortant la population égyptienne à sortir à la rue, a provoqué une révolution décisive. Parallèlement encore à la Tunisie où l'auto-immolation du jeune Mouhammed BOUAZIZI qui voulait exprimer son colère de sa privation d'exercer une simple commerce, d'ailleurs qui ne lui convenait pas en tant que diplômé de l'université, a escaladé les revendications et a bouleversé tout un régime de l'état tunisienne. A l'instar des autres, les étudiants yéménites entament une série de manifestations que la population yéménite rejoint rapidement.

Dans un premier temps les protestations au Yémen étaient initialement contre la corruption, le chômage, et les conditions économiques difficiles. Ensuite, on demande le départ du président de la république yéménite *Ali Abdallah Saleh* "au

¹⁴⁴ François-Xavier TREGAN, " Yémen Une singulière révolution arabe ", le Monde.fr, le 15 mars 2013, <http://www.lemonde.fr/proche-orient/...>

pouvoir depuis 32 ans"¹⁴⁵ pour mettre fin à la transmission héréditaire du pouvoir parce que Saleh avait l'intention de transmettre le pouvoir à son fils Ahmed comme ce qui est passé en Syrie quand *Hafed Alassad* cède le pouvoir à son fils *Bacher*.

*"Confronté à la grogne populaire, le président Saleh, au pouvoir depuis 32 ans, a annoncé le 2 février le gel des amendements constitutionnels lui permettant de briguer un nouveau mandat à l'expiration du sien en 2013 et affirmé qu'il ne chercherait pas à ce que son fils lui succède"*¹⁴⁶.

Pourtant, le lendemain de cette déclaration des dizaines de milliers d'opposants au régime se réunissent de nouveau dans les rues de Sanaa, réclamant toujours la démission du président Saleh. Dans une tentative de désamorcer la colère populaire le président yéménite limoge son gouvernement le 20 mars¹⁴⁷. Trois jours après il propose un référendum constitutionnel, des élections présidentielles et législatives avant la fin 2011.

Progressivement l'opposition s'est renforcée par d'importantes tribus, partis politiques, des dignitaires religieux et même des généraux de l'armée.

La Syrie

Après la propagation des vagues des révoltes et des manifestations revendiquant la liberté et la démocratie dans le monde arabe, des citoyens syriens ont manifesté pour demander, à leur tour, la réforme du pire régime qui est au pouvoir depuis l'indépendance en 1946. Cependant, le régime du président syrien

¹⁴⁵ El Watan - Dimanche 13 février 2011 – p.10

¹⁴⁶ El Watan - Lundi 14 février 2011 – p.09

¹⁴⁷ " SALEH LIMOGE SON GOUVERNEMENT ", Elwatan du 21 mars 2011

Bachar El-ASSAD était prédisposé à une répression, sans merci, à toute tentative semblable.¹⁴⁸

Pendant les mois de janvier et février 2011, alors que les révolutions dans les autres pays du monde arabe étaient à leurs apogées, en Syrie il y avait des tentatives timides sans une grande influence.

"Début février, un appel à une «journée de la colère» à Damas, lancé sur Facebook, alors censuré, a rassemblé plus de 12 000 soutiens en ligne, mais ne s'est pas traduit par des manifestations dans les rues."¹⁴⁹

La guerre civile syrienne commence par une série de manifestations pacifiques pour demander la liberté et dénoncer l'injustice. Malgré leur caractère pacifique ces manifestations ont rencontré une violente répression par le régime syrien. Des secteurs de l'armée du régime ont été déployés dans les grandes villes où il y avait de grands nombres de manifestants, ils ont tué et arrêté des dizaines de manifestants civils.

Ces incidents ont été condamnés par l'opinion internationale notamment l'union européenne et les États-Unis. Toutefois les tentatives de l'ONU de sanctionner le régime syrien ont été bloquées par la Chine et la Russie ayants le droit de veto.

L'usage de la force armée de la part du gouvernement syrien a donné naissance à une structure armée au sein de la population syrienne appelée " L'Armée Syrienne Libre (ASL)". L'ASL s'est constitué au cours de l'an 2011 par des citoyens civils issus de la communauté sunnite, elle contient aussi des combattants islamistes étrangers.

La population syrienne est divisée entre pro-régime et anti-régime. Sur l'échelle internationale le régime de Béchar se trouve fortement soutenu par ses alliés en

¹⁴⁸ Amnay IDIR, " affrontements en Syrie : Massacres à huis clos ", ElWatan du 26 mars 2011, p.5

¹⁴⁹ El Watan - Jeudi 17 février 2011, p. 10

particulier l'Iran, la Chine et la Russie en revanche l'armée syrienne libre est soutenue par l'Arabie Saoudite, le Qatar et la Ligue arabe.

Durant l'été 2011, la répression sanglante s'est poursuivie faisant des dégâts humains considérables. Le 1 août 2011, la répression aurait fait, " *selon des organisations de défense des droits de l'homme, quelque 2000 morts, dont plus de 1600 civils. Il y aurait également 3000 disparus.*"¹⁵⁰

Le Bahreïn

Le 11 février 2011, le roi du Bahreïn *Hamed Ben Aissa Al-Khalifa* a distribué 2000 euros à toutes les familles du royaume dans une tentative d'apaiser les manifestations prévues la semaine suivante, pourtant "*le vent de la révolte a atteint la petite monarchie de Bahreïn. Des milliers de manifestants réclament le changement de régime*"¹⁵¹. A partir du 14 février "*des milliers de Bahreïnais se rassemblent au centre de Manama, la capitale du pays*". "*Le gouvernement a fait usage de la force pour disperser les manifestants, ce qui a engendré la mort de deux personnes, Ali Mcheimeh et Fadel Salman Matrouk, ainsi que plusieurs blessés*"¹⁵².

Comme les autres pays du monde arabe les manifestants demandent plus de liberté et de démocratie ainsi qu'un meilleur respect des droits de l'homme. Au bout de quelques jours les revendications se sont élargies à un appel pour mettre fin à la monarchie du roi Hamed dont "*la dynastie (...) règne sur Bahreïn depuis 1783*"¹⁵³.

Au début des manifestations, les autorités essayent de réprimer le mouvement ensuite le 19 février le pouvoir royal ordonne le retrait de l'armée. Le 14 mars un remaniement ministériel a eu lieu au Bahreïn. Un mois après le début des

¹⁵⁰ ZINEDDINE. A., " *La répression sanglante ne s'arrête pas* ", ElWatan du 01 août 2011, p.6

¹⁵¹ El Watan - Mercredi 16 février 2011, p.10

¹⁵² Idem.

¹⁵³ Idem.

affrontements le Conseil de coopération du Golf a envoyé des troupes de polices de l'Arabie saoudite et des Emirats-unis pour soutenir la monarchie sunnite contre les rebelles dont la majorité est chiite.

Le 16 mars, les autorités décrète un couvre-feu dans la capital ainsi les manifestants se sont délogés et des dirigeants de l'opposition sont arrêtés. Des dizaines de personnes ont été tuées pendant les manifestations de Manama. Ensuite et de temps en temps, quelques contestations sans un effet considérable ont eu lieu au Bahreïn.

7.3) Le Printemps Arabe: pourquoi un tel événement ?

Les événements qui constituent le noyau de notre corpus sont relatifs aux soulèvements des peuples arabes contre leurs gouverneurs. Ces mouvements de contestations populaires trouvaient leur étincelle à Sidi Bouzid en Tunisie le 17 décembre 2010 d'où la révolution tunisienne. Cette dernière ne tardait pas à avoir un effet domino en Egypte, l'Algérie, la Lybie, le Yémen et presque tout le monde arabe.

Notre choix de corpus porte sur les mois de janvier, février, mars 2011. Une période qui coïncide avec le commencement de ce que l'on appelle le Printemps Arabe. Ce choix, qui n'est pas le fruit du hasard, devrait nous permettre de vérifier les hypothèses que nous avons formulées dans notre introduction, et aussi de répondre aux questions de notre problématique concernant le rôle du DR dans l'argumentation de la presse écrite algérienne.

Mais avant, il convient de montrer d'abord les spécificités de cette période, et pourquoi constitue-t-elle un terrain propice pour l'enquête des techniques et des stratégies mises en œuvre par certains journalistes-rapporteurs pour influencer le lecteur et argumenter leurs points de vue.

Pour justifier le choix de cette situation de crise socio-politique pour une étude portant sur le DR, nous avançons les arguments suivants:

- D'abord, pendant cette période, le DR a joué un rôle important dans la diffusion de l'information journalistique car les journalistes qui n'avaient pas de contact direct avec les faits représentaient des sources secondaires dans la connaissance des événements. Ainsi, ils étaient réduits à rapporter les informations officielles présentées par les responsables politiques.
- Ensuite, dans cette situation de conflit sociopolitique, les déclarations des acteurs politiques et les rumeurs constituaient en elles-mêmes des événements; qui auraient dû faire l'objet d'une couverture médiatique.
- Encore, parce que dans une situation pareille, la prise de position du JR par rapport aux dits des hommes politiques se fait le mieux sentir. Elle influence d'autant plus l'interprétation du discours par le lecteur et, de là, détermine dans une grande mesure ses choix politiques. Ce qui transforme le journal de simple médiateur en catalyseur des modifications sociales, en acteur, parfois même en metteur en scène de la vie politique.

Ainsi, le DR a pu être le vecteur privilégié dans la transmission des informations et un moyen de grande valeur dans l'orientation de l'opinion publique. Nous avons pensé qu'une telle situation est intéressante pour observer le fonctionnement et les conditions de production du DR dans la presse écrite. Notre objectif est de partir de cette situation particulière pour mettre en relief les stratégies argumentatives employées par le JR lors de l'appropriation des paroles d'autrui et de repérer, aussi, les traces de l'inscription de la subjectivité du JR dans les énoncés du DR.

Conclusion

Ce travail s'inscrit dans le domaine de l'AD. Or, les sciences du langage, en général, et l'AD, en particulier, font partie des disciplines de corpus. C'est la raison pour laquelle ce chapitre a été consacré au corpus.

Dans un premier temps, nous avons tenté d'apporter une définition au *corpus*, en insistant sur les critères de sa constitution. Nous avons fait remarquer que le chercheur en analyse du discours construit son corpus selon sa problématique et ses hypothèses, selon le traitement qu'il décide de lui appliquer et selon les objectifs qu'il souhaite atteindre à la fin de sa recherche. Autrement dit, le corpus représente l'objet de la recherche et non pas un outil pour la recherche et il sert d'objet pour la vérification des hypothèses émises par le chercheur. Concernant les critères de sa constitution, il faut que le corpus soit homogène, représentatif et clôt.

Dans un second temps, nous avons justifié notre choix de corpus (notre corpus est composé des extraits de quotidiens algériens *El-Watan* et *Le Quotidien d'Oran* durant les événements du Printemps Arabe 2011). D'abord, nous avons choisi la presse écrite parce que les textes des journaux ont le double mérite d'être parfaitement circonscrits dans le temps et dans l'espace. Ensuite, notre choix de cette situation de crise socio-politique se trouve justifier par le fait que le DR, notre objet d'étude, a eu durant cette période une importance particulière: il a été le vecteur privilégié de l'information pour les journalistes qui n'avaient pas de contact direct avec les événements, en outre les déclarations des acteurs politiques et les rumeurs constituaient en elles-mêmes des événements qui auraient dû faire l'objet d'une couverture médiatique.

**CHAPITRE (III): LE DISCOURS
RAPPORTE ET SES FORMES
DANS LA PRESSE ECRITE**

Introduction

Pour répondre efficacement à notre problématique, une délimitation de notre objet d'étude nous est indispensable. En effet, dans notre mémoire de magistère nous avons rencontré des difficultés quant à la typologie des différentes formes du DR dans un corpus de la presse écrite algérienne. Ceci est dû à la diversité des pratiques discursives que les journalistes de la presse écrite font des discours rapportés. Nous avons rencontré des catégories moins traditionnelles comme celles des formes mixtes, du discours direct avec *que*, du discours indirect sans *que*, du discours indirect avec guillemets, sans oublier les expressions comme *selon X*, ou encore l'usage du conditionnel de presse.

Toutes ces formes, que nous avons citées, sont utilisées pour rapporter les discours. Elles sont donc du DR. Même si, dans la plupart des cas, elles ne correspondent pas aux types classiques étudiés fréquemment par les grammaires (discours directe, discours indirecte, discours indirecte libre), nous ne pouvons pas les négliger dans notre étude vu leur fréquence considérable dans la presse écrite.

Nous allons, dans ce chapitre, focaliser l'attention sur le phénomène de la circulation des paroles dans un type particulier de discours qui est celui de la presse écrite. Nous essayerons, d'abord, de cerner la notion du DR journalistique, ensuite nous présenterons une caractéristique essentielle de ce type de discours, à savoir son caractère polyphonique. Par ailleurs, nous essayerons d'identifier et accorder les PDV qui y superposent.

Enfin, nous nous intéresserons aux différentes formes de DR dans les écrits de la presse.

01) Le discours rapporté journalistique

Le discours rapporté, dans sa définition, recouvre les procédés discursifs qui permettent de rapporter ou de représenter sous différentes formes le discours d'autrui ou même son propre discours.

Selon Dominique MAINGUENEAU :

*"En français, on reconnaît traditionnellement que la citation peut se réaliser à travers trois "stratégies" distinctes, présentant chacune des traits spécifiques selon le type de relations qui s'instaurent entre **discours citant** (DCt) et **discours cité** (DCé)"*¹⁵⁴

Ces trois formes canoniques du DR présentées par les grammaires et les ouvrages de référence pédagogique sont: le discours direct (DD), le discours indirect (DI) et le discours indirect libre (DIL).

Cependant, la presse écrite représente un réservoir d'exemples déviants des formes du DR, qui ne correspondent pas aux formes répertoriées traditionnellement.

A ce propos, Laurence ROSIER atteste que " la presse est un réservoir d'exemples, qui offre l'avantage de présenter des usages parfois considérés comme « déviants » mais récurrents; de plus elle joue un rôle primordial non seulement dans la diffusion des idées et des discours, mais aussi dans leur construction et leur représentation auxquelles elle participe activement. Comme médiation, la presse relaie voire institue des modes de dire (...) et présente donc la vision d'un certain type de français écrit et d'oral transcrit." ¹⁵⁵

¹⁵⁴ MAINGUENEAU. D., (1999), "L'énonciation en linguistique française", HACHETTE LIVRE, Paris, p.119.

¹⁵⁵ ROSIER. L., (2002), " La presse et les modalités du discours rapporté : l'effet d'hyperréalisme du discours direct sur marqué". In: L'Information Grammaticale, N. 94, p.27.

En effet, La pratique du DR est fortement sollicitée par la presse écrite, Néanmoins, il est à signaler que l'analyse grammaticale ne rend pas compte de tous les phénomènes du rapport de la parole dans celle-ci. De ce fait, Laurence ROSIER plaide " *pour l'intégration des formes mixtes au système du DR, des formes d'attribution **du dire en selon X** et du fameux **conditionnel «journalistique»** qui ne sont traditionnellement pas intégrées aux présentations classiques du DR.* "¹⁵⁶

Ainsi, nous tenterons dans ce qui suit de cerner toutes les formes que l'on peut rencontrer dans un corpus de la presse écrite. Or, avant cela nous évoquerons le caractère polyphonique du DR et la superposition des PDV dans l'énoncé de celui-ci.

02) La superposition des points de vue dans le discours rapporté

Partant de l'idée que le terme polyphonie réfère à une coexistence manifeste de voix dans le discours, on peut constater que le DR est un discours polyphonique par excellence, dans la mesure où il laisse entendre plusieurs voix à la fois. La reprise d'un fragment discursif antérieur de soi, d'un partenaire ou de tout autre énonciateur constitue un événement discursif distinct de l'énoncé initial auquel il participait.

D'ailleurs, tout DR, même de façon directe, implique une prise de position du locuteur-rapporteur, qui loin de s'effacer donne une signification particulière au segment cité. Par le fait même de le citer, par le cotexte et par le contexte auxquels ce segment participe. On peut donc entendre deux voix, deux positions énonciatives dans le DR dont l'une correspond au locuteur-rapporteur et l'autre à cet autre énonciateur qu'il met en scène.

L'approche polyphonique du DR a permis de sortir de la répartition tripartite DD, DI, DIL et de prendre en compte des formes diverses de rapport du discours

¹⁵⁶ Idem.

autre. Cet éclairage a notamment mis au jour des phénomènes de rapport de la parole comme le conditionnel ou des formes en *selon X* et *pour X*. à Ce propos MAINGUENEAU dit:

*" Citer un énoncé à l'intérieur d'un autre énoncé n'est pas un phénomène simple. En français, on reconnaît traditionnellement que la citation peut se réaliser à travers trois stratégies discursives (...) le discours direct (...) le discours indirect (...) et le discours indirect libre (...). Mais les phénomènes de discours rapporté ne se limitent pas à ces trois stratégies ; certains emplois du conditionnel relèvent indéniablement du discours rapporté. "*¹⁵⁷

En fait, au cours de la constitution de notre corpus, nous avons remarqué que les journalistes utilisent les formes classiques du DR tant qu'ils utilisent ces formes (citées au-dessus). C'est pourquoi nous allons revenir en détail, dans la partie suivante, pour expliquer et exemplifier ces formes de DR.

La pluralité de voix dans le DR constitue un point essentiel dans notre démarche. Notre objectif, étant d'expliquer les différentes stratégies argumentatives qu'utilise le journaliste-rapporteur, relève de l'existence de voix différentes, ou plus exactement de plusieurs points de vue, dans un même énoncé de DR.

2.1) L'hétérogénéité montrée du discours rapporté

Dans son œuvre " Marxisme et philosophie du langage ", BAKHTINE parle de la dimension dialogique de l'énoncé. Il s'agit de prendre le texte en tant qu'objet hétérogène.

Se situant dans cette perspective, Jacqueline AUTHIER développe dans les années 80 la notion de l'hétérogénéité discursive. Pour cette dernière, l'unicité du

¹⁵⁷ MAINGUENEAU. D., (1981), "Approche de l'énonciation en linguistique française", Paris, Hachette, p.98

locuteur dans un discours n'est qu'un leurre. Autrement dit, la parole d'autrui est inévitablement présente dans sa propre parole : c'est l'hétérogénéité constitutive du langage.

La linguiste considère le DD et le DI comme des cas d'hétérogénéité montrée dont le discours de l'autre est explicitement introduit dans l'énoncé. Elle s'intéresse donc aux formes de l'hétérogénéité montrée, qui peuvent être des formes marquées ou non marquées.

Dans ces conditions, l'auteure soutient que dans ce type de discours :

"Le sujet s'évertue, en désignant l'autre, localisé, à conforter le statut de l'un. C'est en ce sens que l'hétérogénéité montrée peut être considérée comme un mode de dénégaration, dans le discours, de l'hétérogénéité constitutive qui, elle, relève de l'autre dans l'un." ¹⁵⁸

C'est à dire que dans le DR, la présence de l'autre est bien marquée. Cependant, il nous faut dans cette étude une distinction des voix coexistant dans le DR pour pouvoir distinguer les PDV.

2.2) La distinction des points de vue dans le discours rapporté

Mikhaïl BAKHTINE définit le DR comme un discours contenant un autre discours, une énonciation enchâssée dans une autre énonciation, mais aussi un discours sur le discours, une énonciation sur l'énonciation. Dans cette optique, le linguiste Oswald DUCROT distingue le locuteur, producteur de l'énoncé de base, et l'énonciateur, celui qui reprend les propos cités.

" Chez Benveniste 1966 et 1974, locuteur et énonciateur sont synonymes, (...)." En revanche cette disjonction " est centrale chez Ducrot, l'énonciateur étant une instance intradiscursive à la source du point de vue (pdv) contenu dans un contenu

¹⁵⁸ AUTHIER. J., (1982), Op.cit., p.145

propositionnel. Dans cette conception polyphonique, le locuteur est un metteur en scène qui organise la régie entre des énonciateurs variés."¹⁵⁹

Pour distinguer le locuteur de l'énonciateur DUCROT s'est fondé sur des comparaisons avec le théâtre et le roman :

*"Je dirai que **l'énonciateur** est au **locuteur** ce qui est le personnage à l'auteur. (...).*"¹⁶⁰

Ducrot a fait une ressemblance entre la relation que l'auteur entretient avec le personnage et celle que le locuteur tient avec l'énonciateur, dans la mesure où l'auteur peut s'adresser au public à travers le personnage. Il ajoute que :

*"Le locuteur, responsable de l'énoncé, donne existence, au moyen de celui-ci, à des énonciateurs dont il organise les points de vue et les attitudes. Et sa position propre peut se manifester soit parce qu'il s'assimile à tel ou tel des énonciateurs, en le prenant pour représentant (l'énonciateur est alors actualisé), soit simplement parce qu'il a choisi de les faire apparaître et que leur apparition reste significative, même s'il ne s'assimile pas à eux (...)"*¹⁶¹

Ainsi, en ce qui concerne notre recherche portant sur le DR journalistique, le journaliste joue le rôle du locuteur dans la mesure où il organise les points de vue des différentes instances dont il rapporte les discours. De plus, DUCROT affirme, dans cette citation, que le rapporteur peut glisser sa subjectivité tout en montrant qu'il se distancie des paroles citées. Cette affirmation réconforte, bel et bien, notre étude qui a pour objectif de montrer que le journaliste peut

¹⁵⁹ RABATEL. A., (2004), "L'effacement énonciatif dans les discours rapportés et ses effets pragmatiques", *Langages*, N° 156, pp. 4-5.

¹⁶⁰ DUCROT. O., (1984), " *Le dire et le dit* ", Paris, Minuit, p. 205.

¹⁶¹ Idem.

argumenter son propre point de vue tout en se cachant derrière l'objectivité prétendue du DR.

03) Les formes du discours rapporté dans la presse écrite

CHARAUDEAU affirme que *"l'un des problèmes majeurs auquel est confronté le discours des médias et particulièrement celui de la presse écrite est celui du discours rapporté. Qu'il s'agisse de traduire des dépêches d'agences ou des déclarations d'homme politique, ce discours navigue constamment entre une « citation » fidèle (présentée entre guillemets) mais qui peut rarement être donnée en totalité/in extenso et une « interprétation » des faits et gestes, ainsi que des « non-dits »"*¹⁶²

Ainsi, face à la multiplication des formes du DR dans la presse écrite, nous optons pour le traitement de ce type particulier de discours, dans notre corpus, comme *"une séquence textuelle binaire, embrassant deux segments distincts: le discours citant (...) qui verbalise les données situationnelles de l'énonciation primaire et le segment citationnel (...) qui représente les paroles. Compris de la sorte, le DR peut se figurer sous l'équation suivante": DR= discours citant+ discours cité.*¹⁶³

C'est-à-dire, nous envisageons les différentes formes du DR comme des combinaisons possibles de discours citant (DCt) et de discours cité (DCé). Pour éclairer l'harmonie des structures du DR, il convient dans un premier lieu d'envisager les formes que peuvent avoir les segments qui le composent (le discours citant et le discours cité). Pour le discours citant, il peut revêtir des formes grammaticales comme: la phrase introductive complète (autonome),

¹⁶² CHARAUDEAU. P., (1992), "Grammaire du sens et de l'expression", Paris, Hachette, p.628.

¹⁶³ BIARDZKA. E., (2012), " Le discours rapporté comme effet de montage du discours citant et du segment citationnel. Contribution à l'étude du discours journalistique ", In SHS Web of Conferences Vol. 1, p. 411.

phrase introductive incomplète (non-autonome), l'incise, les syntagmes de type "selon A", etc. Pour le discours cité, il peut recouvrir trois types d'occurrences:

- *Citation reproduction*: qui représente les propos évoqués dans un acte d'énonciation rapporté comme reproduits sans aucune intervention dans la textualité (matérialité du message).
- *Citation reformulation*: qui traite le message plus ou moins librement, on résume certains éléments jusqu'à supprimer toute indication sur la matérialité du message et signaler seulement qu'il y a eu un acte de parole.
- *Citation mixte*: mélange entre la citation reproduction et la citation reformulation.

En effet, ces trois types de la citation traduisent les attitudes que le rapporteur peut prendre vis-à-vis du propos qu'il rapporte. Dans la mesure où nous nous intéressons aux stratégies argumentatives dans le DR, c'est-à-dire les stratégies qui permettent au journaliste rapporteur d'intervenir dans le discours qu'il rapporte, nous avons choisi de catégoriser les formes du DR suivant le type de la citation.

3.1) La citation reproduction

Sur le plan de l'énonciation, la citation reproduction a des caractéristiques du DD. Etant donné que *"dans le DD les deux actes d'énonciation se trouvent parfaitement disjoints, (...) –à l'écrit- par la présence des guillemets, qui jouent le rôle d'une frontière intangible entre les deux énonciations."*¹⁶⁴

Alors que, sur le plan de la syntaxe on peut distinguer, dans la presse écrite, des formes qui diffèrent de la forme canonique du DD.

Dans ce qui suit, nous présenterons et illustrerons les formes de la citation reproduction suivant la relation syntaxique entretenue entre le DCt et le DCé.

¹⁶⁴ MAINGUENEAU. D., (1999), Op.cit., p.121

3.1.1) Phrase introductive complète+ Citation reproduction

Dans ce type de citation reproduction, le DR est composé de DCt et DCé parfaitement séparés sur le plan syntaxique. Le DCt a la forme d'une phrase complète qui prépare l'insertion du DCé.

En voici des exemples:

Une journaliste égyptienne entendue sur la chaîne Al Jazira a eu des mots simples et forts pour rendre compte de la situation en une seule phrase: **«Je suis émerveillée par ce peuple auquel j'appartiens, j'avais cru qu'il était incapable de dire non »**. Or, ce peuple, contrairement à ceux qui le pensaient définitivement soumis, sait dire «non»

Le Quotidien d'Oran Samedi 29 janvier 2011.p 04

Les services du ministère des Affaires étrangères ont démenti, par ailleurs, les informations diffusées par des chaînes de télévision arabes et des sites internet évoquant une implication de l'Algérie dans le transport par avions militaires de mercenaires en Libye : **«Le ministère des Affaires étrangères dément, de la manière la plus catégorique, les allégations mensongères colportées par certains sites électroniques ainsi que par certaines chaînes de télévision satellitaires sur une prétendue utilisation d'avions militaires algériens pour transporter des mercenaires en Libye.»**

El Watan - Dimanche 27 février 2011 - 5

C'est l'heure du retournement de veste sur Al Masriya. L'animatrice qui, tout au long des deux dernières semaines, a fustigé les manifestants, leur intimant l'ordre de rentrer chez eux et les traitant au mieux d'inconscients, s'habille d'un sourire de circonstance, comme partageant la joie du peuple égyptien. Sauf que le sourire n'arrive pas aux yeux, se figeant en rictus. Alors, les lèvres tentent d'y pallier : **«Nous remercions tous les jeunes pour ce qu'ils ont fait. Votre combat est nôtre, vos acquis sont nôtres, nous sommes tous Egyptiens. Les premiers jours, nous avons été abusés par de**

fausses informations. Nous sommes avec vous, et tous avec les forces armées.»

El Watan - Samedi 12 février 2011 – 2

Une véritable arme détenue par le pouvoir afin de domestiquer la presse. Le journal en question n'hésita pas à écrire encore ceci: **«Ali Yahia Abdenmour, un inconnu»**.

El Watan - Lundi 14 février 2011 – 5

D'autres titres n'hésitaient pas à produire ceci : **«Trop de bruit pour rien»** ; **«Ça n'a pas marché»**, faisant apparaître une belle fierté de coq de voir la police réprimer une marche pacifique pour la démocratie et le changement.

El Watan - Lundi 14 février 2011 – 5

En novembre 2008, Bouteflika, sans consultation populaire ouverte, a changé ce texte en introduisant ce passage : **«Le président de la République est rééligible.»** Autrement dit, des mandats à l'infini.

El Watan - Lundi 28 février 2011 – 4

«Les personnes conviées à ces marches appartiennent à des milieux différents et sont d'origines différentes (...). Il y avait également la crainte que la quiétude des habitants de ces lieux publics soit perturbée, surtout en week-end, par une marche.» Cela est sorti de la bouche du responsable d'un ministère de souveraineté.

El Watan - Lundi 28 février 2011 - 2

«Place aux jeunes.» La phrase lâchée par Yazid Zerhouni, vice-Premier ministre et ex-ministre de l'Intérieur, dans les couloirs de l'APN, début février, semble prendre un sens au fil du temps.

El Watan - Lundi 28 février 2011 – 1 et 4

La structure syntaxique de cette forme est proche à la forme du DD, dans la mesure où le DCt et DCé sont parfaitement séparées par les guillemets. Cependant, elle diffère du DD par l'absence du verbe introducteur (verbe de parole) qui introduit le DCé. Donc, il n'y a pas de relation de subordination car dans cette forme, l'introduction est faite par une phrase complète syntaxiquement. Ainsi, le DCt et DCé sont deux phrases juxtaposées. Or, le repérage de cette forme en tant que DR est possible grâce à la ponctuation (les deux points et les guillemets).

3.1.2) Phrase introductive incomplète + citation reproduction

Ce type de la citation reproduction correspond, belle et bien, au DD. D'abord, typographiquement la citation est encadrée par des guillemets et introduite par les deux points.

Nicolas Sarkozy a lancé gêné : **«En visite officielle !»**Puis reprend avec une remarque qui en dit long : **«Vous imaginez l'exploitation qui risque d'être faite de ma réponse dans un grand pays comme l'Algérie ?»** Et d'ajouter, en y mettant une grimace : **«C'est tout à fait normal que vous vous posiez ces questions, mais moi je suis en charge d'une grande responsabilité, c'est ça la différence»**. M. Sarkozy a donné, sans le dire, sa réponse à «son ami Bouteflika».

El Watan - Mardi 25 janvier 2011 – 3

(...) a-t-il dit avant d'ajouter : **«Il faut d'abord vérifier les informations sur la Libye. Notre position sera faite sur base de données précises. Nous souhaitons que la crise sera dépassée.»**

El Watan - Dimanche 27 février 2011 - 4

L'ambassadrice américaine, Susan Rice, constate que la communauté internationale a «une seule voix».

Elle voit en cette résolution «**un clair avertissement aux autorités libyennes sur le fait qu'elles doivent arrêter les violences**». (...). Cela dit, le projet de saisir la CPI pour crimes contre l'humanité ne faisait pas l'unanimité. Selon des diplomates, la Chine, la Russie, l'Afrique du Sud, l'Inde, le Brésil et le Portugal ont soulevé des objections.

El Watan - Lundi 28 février 2011 - 7

Nous remarquons, à travers ces exemples, que cette forme est conforme au DD. Elle diffère de la forme précédente par l'usage des verbes de la parole qui engendrent une relation syntaxique de subordination entre le DCt et DCé.

3.1.3) Phrase que + Citation reproduction

Cette forme de citation reproduction correspond au "discours direct avec que". Ce dernier, est une forme mixte qui s'approprie des caractéristiques d'un type de DR (le DD) avec la caractéristique principale d'un autre type de DR (le "que" du DI). Cependant, dans ce cas, le " *que* " n'opère pas la reformulation de l'énoncé rapporté (comme c'est le cas dans la forme canonique du DI), qui conserve le temps et la personne comme dans le DD.

Nous avançons les exemples suivants à des fins d'illustration:

Le journal note que «***certains tentent de récolter les fruits de la révolution avant qu'ils ne mûrissent***»

El Watan - Dimanche 13 février 2011 -8

Interrogé sur l'hospitalisation de Ben Ali, le porte-parole du gouvernement tunisien, Taieb Baccouch, n'a pas été en mesure de confirmer. Il a déclaré que «***son état de santé sera discuté vendredi en Conseil des ministres***».

Le Quotidien d'Oran Samedi 19 février 2011. P 05

Le responsable du SNAPAP, Rachid Malaoui, a déclaré hier aux journalistes que «***nous ne voulons pas que les partis politiques***

nous imposent leurs idées». «Nous demandons à ce que les partis politiques soutiennent la coordination mais nous refusons qu'ils soient à l'intérieur», a-t-il lancé devant la presse. Même s'il ne cite pas nommément le RCD, Malaoui faisait clairement allusion à ce parti, représenté hier par plusieurs responsables, dont le député Tahar Besbès qui, malgré son plâtre à la jambe et une minerve autour du cou, s'est déplacé pour participer à la rencontre.

Le Quotidien d'Oran Mercredi 23 février 2011, p.03

Cette forme correspond au DD avec *que* et non pas au DI avec guillemet puisque le *que*, ici, n'a pas entraîné un changement de déictiques.

3.1.4) Selon 'A' + Citation reproduction

Dans ce cas, le DCt est représenté par la formule "selon A" et d'autres formes comme (pour A, d'après A, aux yeux de A, de l'avis de A, etc.) En voici, quelques exemples:

Pour le journal gouvernemental Al Goumhouriya, **«la popularité de Moubarak, qui était basée sur la défense des pauvres et des citoyens à faibles revenus, s'est effondrée».**

El Watan - Dimanche 13 février 2011 -8

Selon le ministre des Affaires étrangères, Taieb Fassi Fihri, à la télévision publique marocaine, **«le Polisario et l'Algérie cherchent à créer des troubles dans cette région».**

Le Quotidien d'Oran Jeudi 17 février 2011

En effet, cette forme est loin des formes canoniques du DR, cependant on ne peut point l'exclure parce qu'elle sert de rapporter des paroles. La parole telle qu'elle a été prononcée se trouve rapportée entre guillemets et attribuée à un locuteur donné.

3.1.5) Citation reproduction + incise

Dans ce dernier cas de la citation reproduction, le DCt est postposé par rapport à la citation, sous forme d'une incise. Il s'agit d'une variante du DD, étant donné que les grammairiens énumèrent trois positions de la "phrase introductive".

Cette forme apparaît régulièrement dans notre corpus:

«Le président a salué le consensus national, confirmant que nous sommes sur le bon chemin pour sortir de la crise actuelle», a indiqué Souleïmane dans une déclaration retransmise à la télévision égyptienne. (...)

Le Quotidien d'Oran Mercredi 09 février 2011.P 05

«En application des textes réglementaires en vigueur, un refus a été notifié aux auteurs de cette demande», affirme la wilaya d'Alger dans un communiqué rendu public hier.

El Watan - Mardi 8 février 2011 - 3

«Nous sommes étonnés de voir ce que nous considérons comme des ingérences par certains pays dans les affaires intérieures de l'Egypte», a déclaré le ministre saoudien (le ministre saoudien des Affaires étrangères, le prince Saoud Al Fayçal) lors d'un point de presse commun avec son homologue marocain Taieb Fassi Firhi.

El Watan - Dimanche 13 février 2011 -8

En Libye, la détermination des opposants à chasser le colonel Kadhafi du pouvoir ne faiblissait pas hier, mais celui-ci tenait toujours la capitale Tripoli. **«Il semble que Kadhafi ne contrôle plus la situation en Libye»**, a toutefois affirmé hier à Rome le chef du gouvernement italien Silvio Berlusconi.

Le Quotidien d'Oran Dimanche 27 février 2011, p.05

3.2) La citation reformulation

A l'inverse de la citation reproduction, où il y a une invariance entre l'énoncé original et l'énoncé rapporté, dans la citation reformulation l'invariance est au niveau du contenu des énoncés et non pas au niveau de la matérialité linguistique.

Comme dans le cas précédent, on peut repérer des agencements variés du DCt et la citation reformulation (le DCé). Dans ce qui suit nous présentons ces différentes actualisations avec des exemples illustratifs de notre corpus.

3.2.1) Phrase introductive complète+ Citation reformulation

D'abord, on peut constater des occurrences de DR dont la phrase introductive est dotée d'un verbe de parole (ou de son équivalent) et terminée par les deux points, comme c'est le cas dans le DD. Toutefois, la citation est reformulée dans la mesure où elle n'est pas typographiée par des guillemets.

Pour vanter «la démocratie» algérienne, Mourad Medelci a puisé son argumentaire dans l'arithmétique: 27 partis, 60 journaux, des centaines de dossiers de corruption au niveau de la justice.

El Watan - Dimanche 27 février 2011 – 4

Et son fils Seif El-Islam, sur lequel beaucoup d'espoirs étaient fondés pour pousser le pays vers la modernité, a tenu un discours effrayant, digne de son père : c'est moi ou le chaos, c'est le régime de son père ou un bain de sang, c'est l'ordre ancien ou la guerre civile. Ce qui montre que la Libye est réellement mal partie.

Le Quotidien d'Oran Mardi 22 février 2011, p.06

Cela est sorti de la bouche du responsable d'un ministère de souveraineté. Les insinuations d'Ould Kablia sont claires : ceux

qui organisent les marches à Alger viennent d'ailleurs, autant dire des Kabyles, puisqu'il parle d'origines différentes.

El Watan - Lundi 28 février 2011 – 2

Dans ces exemples, on a utilisé les deux points. Ces derniers sont une caractéristique du DD, cependant le DCé est reformulé dans la mesure où il n'est pas mis entre guillemets. Ainsi, dans cette forme de DR l'implication du JR est plus claire.

3.2.2) Phrase introductive incomplète + citation reformulation

Hosni Moubarak **a promis** une hausse de 15% des salaires des fonctionnaires et des retraites.

Le Quotidien d'Oran Mercredi 09 février 2011.P 05

El Gueddafi **promet** des milliers de morts si les Occidentaux déclenchaient une attaque contre lui.

El Watan - Jeudi 3 mars 2011 - 1

C'est l'équivalent du discours rapporté narrativisé. Dans ce dernier, les paroles sont entièrement transformées en narration. C'est-à-dire, C'est un récit de parole qui est traité comme un récit d'évènements. Le JR rapporte les paroles directement et il laisse le lecteur imaginer ce que le LO avait prononcé exactement. Ainsi, dans le premier exemple, le JR informe que le président égyptien Hosni Moubarak avait promis une hausse des salaires; toutefois on ne peut pas retrouver la manière exacte dont le président avait donné cette promesse.

3.2.3) Phrase que + Citation reformulation

Cette séquence de DR représente un type consacré et largement étudié par les grammairistes: C'est le discours rapporté indirect. Dans cette forme de DR, le DCé requiert le statut d'un simple complétif complément d'objet du verbe du DCt. Encore, il y a un seul acte d'énonciation celui du DCt, ce qui implique que toutes

les traces de l'énonciation cité soient effacées au profil de l'énonciation citant. Observons les exemples suivants:

Christopher Davidson, professeur spécialisé dans le Moyen-Orient de l'université de Durham, cité par le journal anglais Challenges, a indiqué que cette accumulation de richesse a été possible à travers de nombreux partenariats avec des investisseurs étrangers et des sociétés, conclus avant même qu'il ne prenne la tête de l'Etat. Le professeur a précisé que la plupart des Etats du Golfe exigent des entreprises étrangères de donner à un partenaire local 51% de parts dans de nouvelles start-up.

El Watan - Dimanche 13 février 2011 -9

En réponse à une question relative à l'agrément, Abdallah Gouga dira avec une grande assurance qu'il leur sera octroyé dans les deux semaines à venir !

El Watan - Dimanche 27 février 2011 – 4

3.2.4) Selon 'A' + Citation reformulation

En se servant des expressions de la sorte "selon A", le journaliste rapporteur se présente comme mentionnant (donc rapportant et ne prenant pas à sa charge) l'acte illocutoire d'un individu différent de lui (le locuteur original). Autrement dit, il n'assume pas le propos rapporté et il l'attribue à une autre instance énonciative. En voici quelques exemples illustratifs:

Pour lui, l'état d'urgence est une pure abstraction.

El Watan - Mardi 8 février 2011 - 2

Selon la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) **300 personnes ont été arrêtées** durant la journée, dont une cinquantaine de femmes.

El Watan - Dimanche 13 février 2011 – 4

Contrairement aux affirmations du ministère de l'Intérieur selon lesquelles aucune demande d'autorisation de manifester n'avait été déposée en dehors d'Alger, l'on sait qu'une demande de ce genre a été bel et bien déposée à Oran.

El Watan - Lundi 14 février 2011 -2

3.2.5) Citation reformulation + incise

Dans cette forme la citation reformulation est antéposée par rapport au DCt.

Par ailleurs, l'armée a bombardé des dépôts d'armes situés loin des zones urbaines, avait déclaré lundi Seïf Al-Islam, un des fils du numéro un libyen

Le Quotidien d'Oran Jeudi 24 février 2011, p.05

La rencontre devait être plus importante, explique Haboussi Ahmed, secrétaire général du parti

El Watan - Dimanche 27 février 2011 – 4

3.3) La citation mixte

Comme l'indique son nom, la citation mixte mêle des caractéristiques des deux types de citation évoquées précédemment (la citation reproduction et la citation reformulation). En reformulant le discours autre, le JR choisit de garder intact certains mots ou expressions en les mettant entre guillemets sous formes d'îlots textuels. En effet, ce choix de guillemeter un segment particulier du discours que l'on rapporte n'est pas de tout gratuit, au contraire il reflète l'attitude du journaliste qui veut montrer qu'il se distancie particulièrement de ce segment. Voire, dans pas mal de cas, cette prise de distance signale l'ouverture d'une entreprise argumentative tenue par le journaliste. Nous reviendrons, en détail à ce point dans les chapitres suivants.

Cette forme de la citation se trouve désignée chez certains auteurs par "forme hybride", parce qu'elle résulte de l'hybridation des deux formes canoniques du

DR (le DD et le DI). Toutefois, cette appellation ainsi que le statut des îlots textuels en discours font l'objet d'une controverse entre les chercheurs. Certains auteurs (comme Laurence ROSIER) considèrent l'îlot textuel comme un fragment de DD introduit dans un DI, ce qui conduit à la conclusion du caractère "hybride" de ce type de DR. D'autres auteurs (comme Greta KOMUR) considèrent que l'îlot textuel ne relève pas du DD, mais d'un processus d'emprunt. *"Le fragment emprunté au message d'origine, une fois introduit dans le contexte du DI, forme avec ce dernier un énoncé parfaitement homogène."*¹⁶⁵ Alors que MAIGUENEAU a introduit le concept de "résumé avec citation". Pour lui, c'est une forme de DR employée aussi bien dans la presse que dans les écrits académiques et qui consiste en une reformulation avec la présence des îlots textuels.

Pour sortir de cette controverse, nous avons choisi d'éviter ces différentes appellations qui renvoient à une même réalité. Cela réconforte, belle et bien, notre choix d'envisager les formes du DR comme des structures faites de deux segments (DCt et DCé). Et de considérer que la différence entre ces formes de DR résulte tout simplement de la différence de l'agencement de ces segments ainsi que des formes qu'ils peuvent prendre.

Nous voyons, à présent, les séquences des DR faites de la citation mixte.

3.3.1) Phrase introductive incomplète + Citation mixte

Dans cette forme, le DCt prend la forme d'une phrase incomplète, tandis que la citation joue le rôle d'une proposition subordonnée complétive pour le DCt. En voici des exemples:

Réputée pour son rôle de thuriféraire à l'égard de Moubarak, la presse gouvernementale égyptienne, *a salué, hier, la*

¹⁶⁵ KOMUR. G., (2004), *"L'îlot textuel et la prise de distance par le locuteur dans le genre journalistique"*, in Laurence ROSIER ; Sophie MARNETTE ; Lopez MUNOZ ; Juan MANUEL, (éds), *Le discours rapporté dans tous ses états*, Paris, Harmattan, p. 62.

«Révolution des jeunes» qui ont «vaincu» le régime au terme d'une mobilisation sans faille.

El Watan - Dimanche 13 février 2011 -8

Formidablement mis en valeur, les propos recueillis présentaient les manifestants, pourtant appartenant à toutes les classes sociales, comme **«des égarés»**, des **«brebis galeuses»**, **«des fauteurs de troubles»** ou **«des indésirables»**.

El Watan - Lundi 14 février 2011 – 5

Le gouvernement transitoire, ignorant ces appels, a annoncé la tenue d'«élections au plus tard mi-juillet», sans préciser s'il s'agissait d'un scrutin présidentiel ou législatif.

Le Quotidien d'Oran Dimanche 27 février 2011, p.05

Le PAM réclame un plan d'aide mondial et met en garde contre «un désastre humanitaire»

El Watan - Jeudi 3 mars 2011 - 1

3.3.2) Phrase que + Citation mixte

Dans ce cas le DCt et le DCé sont attaché par la copule "que" comme dans le DI.

Auparavant, Mouammar Kadhafi avait assuré dans une allocution télévisée d'une heure et demie qu'il resterait en Libye en tant que «chef de la révolution», promettant qu'il se «battrait jusqu'à la dernière goutte de (son) sang» et menaçant les manifestants armés de se voir infliger «la peine de mort».

Le Quotidien d'Oran Jeudi 24 février 2011, p.05

À New Delhi, l'ambassadeur démissionnaire de Libye expliquait que le régime avait commencé à «utiliser des avions pour bombarder des civils qui manifestaient pacifiquement»

Le Quotidien d'Oran Jeudi 24 février 2011, p.05

L'un des fils du leader libyen, Seïf elIslam, a affirmé que sa famille resterait, coûte que coûte, en Libye, et a averti que le régime ne permettrait pas à une **«poignée de terroristes»** de contrôler une partie du pays. Il a affirmé que les villes d'El Beida et de Derna étaient aux mains de **«terroristes»**

Le Quotidien d'Oran Samedi 26 février 2011, p.4

3.3.3) Selon 'A' + Citation mixte

Pour ce journal, les milliers de manifestants qui se sont rassemblés, samedi, à la place 1^{er} Mai ne sont que des **«curieux de passage»** et **«pro-Bouteflika»**, tandis que les opposants au régime ne représentaient aux yeux de ce titre qu'une poignée de personnes.

El Watan - Lundi 14 février 2011 – 5

Pris entre l'opposition armée qui affirme avoir libéré la région de l'Est et des combats violents à l'Ouest, le colonel Kadhafi a demandé vendredi à ses partisans de se préparer à **«défendre la Libye»**, selon des images diffusées par la télévision d'Etat.

Le Quotidien d'Oran Dimanche 27 février 2011, p.05

3.4) Citation mixte + incise

Le gouvernement sahraoui condamne «cette conduite immorale et irresponsable du gouvernement marocain» et souligne qu'elle «n'entame en rien la crédibilité du Polisario et son combat exemplaire contre le colonialisme marocain», ajoute le communiqué.

El Watan - Dimanche 27 février 2011 - 8

«C'est l'une des options» sur la table, a confirmé le ministre hongrois de la Défense, Csaba Hende, à propos d'une zone d'exclusion aérienne, en évoquant les **«moyens»** dont disposait l'Otan, sans préciser lesquels, pour interdire à l'aviation libyenne de bombarder les opposants.

«Aucun combattant sahraoui ne se trouve en Libye» et le Président sahraoui Mohamed Abdelaziz **«n’a pas du tout téléphoné»** au leader libyen Mouammar El Gueddafi-indique un communiqué du ministère sahraoui de l’Information cité par l’APS.

Le démenti sahraoui intervient en réponse à la **«campagne d’intoxication orchestrée par les services marocains à travers leurs medias, y compris l’agence officielle MAP, pour dénigrer le Polisario et son combat légitime pour la liberté et l’indépendance»**, précise la même source.

El Watan - Dimanche 27 février 2011 – 8

3.4) Mentionner un discours sans le citer

Dans certains cas, le journaliste préfère mentionner le discours du locuteur original sans le rapporter par une citation. Il nous a semblé que cette forme ne manque pas d'importance à l'instar des formes citées précédemment.

Parfois, notamment dans des situations comme celles dont nous avons extrait notre corpus – situation de conflit et d'altercation politique-, le discours du locuteur original constitue lui-même un événement. Alors, le journaliste se contente de mentionner ce discours sans le citer (ou encore parce que ce discours est cité mainte fois auparavant, dans d'autres articles ou dans les numéros précédents de ce journal).

Pour illustrer ce cas de figure, nous proposons d'observer ces exemples au-dessous:

Le chantage migratoire, utilisé par le régime libyen, montre à quel point l’Union européenne (UE) compte sur les régimes dictatoriaux des rives de la Méditerranée pour conduire sa politique migratoire.

El Watan - Dimanche 27 février 2011 – 8

Le spectre de l'invasion migratoire et la menace de mettre fin à toute coopération en matière de lutte contre l'immigration irrégulière brandis par le colonel El Gueddafi ne doivent en aucun cas servir de prétexte au renforcement de la répression à l'encontre des migrants.

El Watan - Dimanche 27 février 2011 – 8

Dans ces deux exemples, on peut constater que le thème principal est le discours du colonel libyen Mouamer El Gueddafi. Ce dernier avait menacé, dans une déclaration officielle diffusée par les médias, de ne plus participer à la lutte contre l'immigration clandestine des africains qui traversent le territoire libyen pour rejoindre l'Europe (principalement l'Italie) de façon irrégulière. Ce chantage migratoire avait été utilisé par le colonel pour intimor à l'Union Européen de ne pas soutenir les rebelles.

Vu que ce discours a constitué un événement majeure, à l'époque, et a été repris par les médias dans le monde entier; le journaliste a choisi de mentionner ce discours sans le citer. GENNETTE déclare, à ce propos, lorsqu'il traite le discours narrativisé que le discours de l'autre est *"traité comme un événement parmi d'autres et assumé comme tel par le narrateur"*¹⁶⁶

Au fil de l'analyse de notre corpus, nous avons constaté que cette forme est aussi importante dans notre travail, dans la mesure où le journaliste après avoir mentionné un discours procède à une argumentation en rapport à ce discours.

3.5) Le conditionnel journalistique

A part des formes de DR susnommées, il existe une autre forme qui doit être traitée sur le même plan que le DR. Il s'agit du conditionnel journalistique, (dit

¹⁶⁶ GENNETTE, G, (1972), « Figures III », Paris, Seuil, p.191.

aussi conditionnel du "on-dit"), "*par lequel l'énonciateur tire son épingle du jeu, transférant à autrui la responsabilité du propos*"¹⁶⁷.

Le journaliste se sert généralement de cette forme pour rapporter la rumeur et les informations peu vérifiables. Le mode conditionnel lui permet de prendre une distance vis-à-vis du propos rapporté, comme dans l'exemple suivant:

Tant les informations en provenance du pays restent parcellaires, et difficilement vérifiables, après les affrontements de lundi à Tripoli et Benghazi.

(...)

Des militaires auraient rejoint les manifestants dans plusieurs villes du pays, **qui seraient tombées aux mains des manifestants**, notamment à Al Baida et Benghazi.

Le Quotidien d'Oran Mercredi 23 février 2011, p.05

Ayant choisi le conditionnel, pour rapporter ces informations, le journaliste n'endosse aucune responsabilité vis-à-vis de ces propos.

¹⁶⁷ WILMET. M., (1997), " *Grammaire critique du français* ", Paris/Louvain-la-Neuve : Hachette/Duculot, p. 406.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons cerné la notion du DR journalistique et nous avons mis en relief son caractère polyphonique qui renvoie à une superposition de voix dans celui-ci. Ainsi, afin de mener notre recherche nous avons essayé de distinguer ces PDV qui coexistent dans le DR et encore de les accorder chacun à une instance énonciative (ou bien le JR ou bien le LO)

Ensuite, nous avons tenté de répertorier les formes de DR que l'on peut rencontrer dans la presse écrite. Or, cette dernière représente un réservoir d'exemples déviants des formes du DR, qui ne correspondent pas aux formes répertoriées traditionnellement (DD, DI, DIL, etc.) Ainsi, pour aborder toutes les formes de DR que nous avons rencontrées dans notre corpus, nous sommes optés à la suite de BIARDZKA (2012) pour le traitement du DR comme effet de montage du discours citant et du segment citationnel. C'est-à-dire, nous avons envisagé les formes du DR comme des combinaisons possibles de discours citant (DCt) et de discours cité (DCé).

Le discours cité a trois types d'occurrence: Citation reproduction, citation reformulation, citation mixte. Tandis que, le discours citant il peut prendre des formes comme: la phrase introductive complète (autonome), phrase introductive incomplète (non-autonome), l'incise, les syntagmes de type "selon A". Cela a permis de recenser quatorze combinaisons possibles.

En plus de ces formes, nous avons répertorié aussi le conditionnel journalistique et le cas de la mention du discours antérieur.

CONCLUSION PARTIELLE

Dans cette partie, nous avons tenté de circonscrire le champ dans lequel s'inscrit ce travail de recherche, en l'occurrence l'AD. Nous avons mis l'accent sur son caractère interdisciplinaire qui permet d'emprunter des méthodes et des outils d'analyse de plusieurs autres disciplines de recherche, ce qui offre au chercheur une flexibilité et une multitude de moyens pour aborder son objet (le discours) dans tous ses aspects. Cependant, pour pouvoir opérer dans ce domaine de recherche il faut respecter les principes suivants: la clôture de l'espace discursif, La mise en œuvre d'une méthode pour déterminer les rapports inhérents au texte et l'examen du rapport qui existe entre la langue et ses représentations discursives.

Ensuite, nous nous sommes penchés sur la définition du *corpus* en insistant sur les critères de sa constitution. Ceci s'explique par le fait que l'AD fait partie des disciplines de corpus. Ainsi, en AD le corpus doit être homogène, représentatif et clôt dans l'espace, afin de satisfaire aux besoins de la recherche.

Après cela, nous sommes passés à la justification de notre choix de corpus. D'abord, notre choix s'est porté sur la presse écrite parce qu'elle offre la possibilité d'être circonscrit dans l'espace et dans le temps. Encore, notre choix des événements du printemps arabe (2011) est justifié par l'importance accordé au DR, dans cette situation de crise, et encore par la recherche d'une atmosphère de débats, de conflit et de diversité de points de vue.

Enfin, dans le quatrième et dernier chapitre de cette partie, nous avons tenté de répertorier toutes les formes de DR que nous pouvons rencontrer dans le discours de la presse écrite. Pour ce faire, il n'était pas facile de référer aux formes canoniques du DR car les journalistes rapportent les discours de différentes manières, qui échappent aux manuels de la grammaire. C'est pourquoi, nous avons choisi de répertorier les différentes formes de DR journalistique en les traitant comme des montages composés de deux types de séquences (la séquence du discours cité et celle du discours citant).

TROISIEME PARTIE

INTRODUCTION PARTIELLE

Dans cette dernière partie, nous allons analyser notre corpus afin de présenter et expliquer les différentes stratégies argumentatives dans le DR journalistique. Elle comportera cinq chapitres:

Le premier chapitre contient les stratégies argumentatives qui emploient des arguments ad hominem. Ce chapitre est à son tour divisé en trois grands titres: la présentation de la source du DR, la mise en contradiction et l'argument de la girouette.

Le deuxième chapitre est intitulé "Le discours conflictuel", et contient deux stratégies argumentatives.

Le troisième chapitre regroupe les stratégies dans lesquelles, les journalistes se servent de l'ironie pour convaincre.

Le quatrième chapitre porte sur les guillemets de la modalisation autonymique. Dans lequel, nous allons expliquer et illustrer deux stratégies argumentatives qui emploient les guillemets (Nier une qualification et la remise en question d'un PDV rapporté).

Dans le cinquième chapitre, nous expliquons les stratégies de la déduction, de l'explicitation et celle de la dénégarion.

CHAPITRE (I): L'ARGUMENT AD HOMINEM

Introduction

Nous essayerons, dans le présent chapitre, de dégager, expliquer et encore illustrer les stratégies argumentatives mises en œuvre par les journalistes lors du processus d'appropriation/ réappropriation du discours de l'autre, et dans lesquelles ils recourent à l'argument ad hominem.

Au cours de notre recherche des stratégies argumentatives employées par le JR lors du processus de réappropriation du discours de l'autre nous avons constaté que les journalistes recourent fréquemment aux différents types de l'argumentation ad hominem. Cela s'explique par le fait que notre corpus porte sur une situation de conflit politique. Situation dans laquelle l'argument ad hominem est souvent utilisé, car selon GAUTHIER " *la question des personnes est au cœur même de la politique et donc aussi de la communication politique. Celle-ci est par ailleurs une forme de communication conflictuelle et en cela tolère, autorise, sinon même favorise l'attaque de l'adversaire, y compris de sa personne.*"¹⁶⁸

L'argumentation ad hominem est un ensemble de stratégies argumentatives assez hétéroclites. En partant de la typologie des arguments ad hominem nous avons pu décrypter différentes stratégies argumentatives, que nous allons dans ce qui suit définir et illustrer à l'aide des exemples de notre corpus.

Nous avons choisi de répartir ces stratégies argumentatives en trois catégories: la présentation de la source du DR, la mise en contradiction et l'argument de la girouette.

¹⁶⁸ GAUTHIER. G., (1998), "L'argument ad hominem politique est-il moral? Le cas des débats télévisés", *COMMUNICATION*, N°18, p.71.

Qu'est-ce qu'un argument ad hominem?

Avant de présenter les stratégies argumentatives, employant l'argument ad hominem, dans le DR. Il convient de s'interroger, d'abord, sur la réalité de ce type d'arguments.

"*Ad hominem*" est une locution adjectivale qui signifie "*à l'homme*". Elle s'emploie essentiellement dans l'expression "argument (ou argumentation) ad hominem" c'est-à-dire un argument qui s'adresse à l'homme plutôt qu'à l'argument lui-même. Selon Plantin:

*"L'argumentation ad hominem est un jeu développant et réarticulant les actes, les croyances ou les paroles de l'interlocuteur."*¹⁶⁹

En effet, c'est PERELMAN qui a intégré la personne au cœur de la théorie de l'argumentation. Il reproche à Descartes d'avoir imposé une conception trop étroite de la raison, réduisant celle-ci à la certitude et à l'évidence, en rejetant tout ce qui est douteux ou controversé en dehors de la connaissance.

La *Nouvelle rhétorique* de PERELMAN et OLBRECHTS-TYTECA constitue une cassure avec le rationalisme des Lumières, reproché d'être étroit. Les auteurs débute leur chef d'œuvre "*Traité de l'argumentation, la nouvelle rhétorique*" par la phrase suivante:

"La publication d'un traité consacré à l'argumentation et son rattachement à une vieille tradition, celle de la rhétorique et de la dialectique grecques, constituent une rupture avec une conception de la raison et du raisonnement, issue de Descartes, qui a marqué de son

¹⁶⁹ PLANTIN, CH., (2016), Op.cit., PDF, p.28

sceau la philosophie occidentale des trois derniers siècles ¹⁷⁰

La théorie de l'argumentation de PERELMAN adopte une perspective absolument différente du raisonnement cartésien. Un aspect important de ce changement réside dans le fait de prendre en considération la personne et ses actes, dans l'argumentation.

"Si la personne est construite à partir de ses manifestations, celles-ci sont interprétées en fonction de l'idée que l'on se fait de la personne: la personne et ses actes sont en constante interaction" ¹⁷¹

Ce théoricien s'attache à étudier les *"techniques discursives permettant de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment"* ¹⁷², cela ne peut se dérouler dans un espace dépersonnalisé et qui requiert la participation des individus qui avancent des arguments ou y répondent.

Par ailleurs, à l'inverse des théories qui refusent fermement de reconnaître l'importance de l'auditoire, PERELMAN affirme que:

"Toute argumentation, quelle qu'elle soit, se propose d'influencer un auditoire - dans le sens large de ce mot, qui englobe non seulement des auditeurs, mais aussi des lecteurs" ¹⁷³

La *Nouvelle rhétorique* insiste, donc, sur le rôle de la personne dans l'argumentation, parce que celle-ci ne se déroule pas dans le vide, mais dans une

¹⁷⁰ PERELMAN, Ch., & OLBRECHTS-TYTECA, L., (1992), Op.cit., P.01

¹⁷¹ PERELMAN, Ch., (1997), Op.cit., p.119

¹⁷² PERELMAN, Ch., & OLBRECHTS-TYTECA, L., (1992), Op.cit., P.05

¹⁷³ PERELMAN, Ch., (1952), *"Raison éternelle, raisons historique"*, Actes du VIème Congrès des sociétés de philosophie de la langue française, Paris, p. 351

situation socialement et psychologiquement déterminée, qu'elle engage pratiquement ceux qui y participent. Ses auteurs affirment que cette interaction entre locuteur et discours serait même la caractéristique de l'argumentation, par opposition à la démonstration.

01) La présentation de la source du DR

Selon Patrick CHARAUDEAU, présenter ses sources implique un mode de dénomination qui peut traduire une certaine posture de déférence ou de familiarité¹⁷⁴.

De son côté, Chaïm PERELMAN *"insiste sur le fait que l'argumentation met inévitablement l'accent sur les personnes spécifiques impliquées dans l'argumentation et que la relation entre le locuteur et ce qui est dit est toujours pertinente et importante."*¹⁷⁵

De surcroît, GAUTHIER distingue dans la communication politique trois composantes: *"l'image, l'argumentation «idéologique» et l'argumentation «périphérique»"*¹⁷⁶. L'image consiste pour l'énonciateur à se construire, par le biais de son discours, une image la plus attrayante et attirante possible. L'argumentation idéologique se fonde sur la rationalité, elle s'intéresse beaucoup plus au contenu de l'énoncé. Alors que l'argumentation périphérique ne porte pas directement sur le contenu de l'énoncé, mais elle cherche à mettre en question l'énonciateur lui-même par la mise en évidence de quelque traits de sa personnalité, de son passé, de sa vie privée ou des positions qu'il a soutenues ou critiquées auparavant.

¹⁷⁴ CHARAUDEAU. P., (2005), *"Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours"*, De Boeck, Bruxelles, p.129.

¹⁷⁵ LEFF. M., (2009), " Perelman, argument ad hominem et ethos rhétorique ", *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], N° 02, Consulté le 10 mars 2017. URL : <http://aad.revues.org/213>

¹⁷⁶ GAUTHIER, G., (1995), " L'argumentation périphérique dans la communication politique : le cas de l'argument *ad hominem*", *Hermès* N° 16, Argumentation et rhétorique (II), CNRS Editions, Paris, p. 169.

Il ressort que la présentation donnée par le JR à la source du DR (ou le LO) influence d'une manière ou d'une autre sur la perception du DR par le lecteur du journal. C'est sur cette relation locuteur-discours que se fondent deux stratégies argumentatives. Ces dernières consistent à donner au locuteur original une présentation particulière dans le but d'orienter et influencer la lecture de son discours.

Selon que la présentation, que le JR donne au LO, soit dans un sens négatif ou positif, nous avons distingué deux stratégies, que nous nommerons respectivement: attaquer la source du DR et soutenir la source du DR.

1.1) Attaquer le locuteur original

Cette stratégie consiste pour le JR à révéler les défauts et les mauvaises qualités dans la personne du LO, dans le but de diminuer la force argumentative du discours de ce dernier.

Autrement-dit, le JR attaque le locuteur original, d'une manière ou d'une autre dans ce qu'il est, c'est à dire dans sa personne. Il essaye de construire au LO une image qui va à l'encontre de son discours.

C'est, exactement, ce que le philosophe Arthur SCHOPENHAUER appelle "argument *ad personam*"¹⁷⁷ afin de le distinguer de "l'argument *ad hominem*" qui, selon lui, concerne l'incohérence des propos de l'adversaire.

Chez Gauthier, cet argument *ad personam* correspond tout à fait à ce qu'il appelle *argument ad hominem circonstanciel* alors que l'argument *ad hominem* - tel que caractérisé par Arthur Schopenhauer - est l'équivalent de l'argument *ad hominem logique*. Du fait du caractère polysémique de l'argument *ad hominem*, nous allons adopter tout au long de cette thèse la terminologie de Gilles GAUTHIER.

¹⁷⁷ SCHOPENHAUER. A., (1830), " *L'art d'avoir toujours raison (titre original Eristische Dialektik)* ", (trad. DOMINIQUE. M., (1998), éd. Mille et une nuits, p. 66

Selon ce dernier, l'argument ad hominem circonstanciel " *consiste à mettre en cause la position tenue par une personne en vertu de quelque trait de cette personne.*" il cherche ici à mettre en évidence "une incompatibilité d'ordre « *psychologique* » : il s'agit de s'attaquer à une idée en tentant de saper la crédibilité de celui qui la soutient."¹⁷⁸

Certains auteurs préfèrent appeler l'argument ad hominem circonstanciel, l'argument de " *tu quoque* " qui signifie «en regard de qui parle» (look who's talking)

Pour illustrer cette stratégie, nous analyserons les exemples suivants:

Exemple (01)

Dans un article intitulé " Quand Belkhadem parle de «dialogue civilisé»", le journaliste Fayçal Métaoui rapporte les discours de quelques représentants du gouvernement algérien: le représentant personnel du président Bouteflika et le secrétaire général du FLN, à savoir Abdelaziz Belkhadem, le premier ministre Ahmed Ouyahia et le ministre de l'Intérieur Daho Ould Kablia.

«Nous sommes pour l'expression, mais pas n'importe comment, nous sommes pour le dialogue civilisé. La protestation doit s'exprimer de manière pacifique», a déclaré le secrétaire général du FLN. (...) Le FLN, qui s'est mis à genoux devant le nouvel ordre, est traversé par une crise interne que A. Belkhadem n'a pas pu juguler pacifiquement. Depuis sept ans, le parti, qui n'arrive pas à sortir de la culture de l'unicité de pensée, est livré à des secousses sporadiques qui l'empêchent d'avoir une vision politique à long terme. Bloqué dans «les douceurs» du passé, ce parti s'est adapté aux activités à huis clos, loin de la rue, de l'opinion publique et de la contestation réelle. (...)Sous les lumières aveuglantes du palais d'El Mouradia et derrière l'ombre furtive de Abdelaziz Bouteflika, Belkhadem n'a pas vu la tempête venir. Il était incapable d'anticiper la révolte.

Lui, comme Ahmed Ouyahia qui semble avoir perdu l'usage de la parole, n'avait trouvé aucune gêne à s'adapter au «débat» au sens

¹⁷⁸ GAUTHIER. G., (1995), Op.cit., p.174.

unique et à tourner dans le même cercle. Au Parlement, le Premier ministre a même prévenu contre le recours à l'émeute. «*Celui qui a mal la tête coupe la route et brûle les pneus*», a-t-il dit, presque sûr de lui.

La réponse a été fulgurante. Ouyahia, Belkhadem et tout le pouvoir dénoncent la violence – comme le fait avec maladresse Daho Ould Kablia, ministre de l'Intérieur – alors qu'ils ont tout fait pour empêcher les Algériens de s'exprimer pacifiquement, même à l'intérieur des salles.

El Watan - Lundi 10 janvier 2011 – 2

Les représentants du gouvernement reprochent aux manifestants de recourir à la violence au lieu de manifester pacifiquement. Le journaliste ne semble pas convaincu par cette opinion et il s'efforce de convaincre les lecteurs que la cause des émeutes qui secouent le pays est la politique adoptée par le gouvernement algérien et non pas les citoyens qui veulent exprimer leur ras le bol.

Pour argumenter son PDV le journaliste développe un argument ad hominem circonstanciel.

*"L'argumentation ad hominem circonstancielle est une tentative pour mettre en contradiction avec lui-même un locuteur du fait d'une incompatibilité entre la position qu'il affiche et quelque trait de sa personnalité ou de son comportement."*¹⁷⁹

Le JR donne des présentations variées aux sources des DR. ces présentations ne sont ni gratuites ni innocentes. En fait, par une présentation particulière qu'il donne au LO, il en oriente la lecture de son message. De ce fait, il convainc l'auditoire de son propre PDV et non pas de ce que le locuteur s'efforce de transmettre.

Dans le premier paragraphe de notre exemple, le journaliste s'attaque à la personne de Belkhadem et aussi au FLN, la secte à laquelle ce dernier appartient.

¹⁷⁹ Ibid., p. 175.

Le JR réfute le PDV de ce responsable en faisant valoir que ce dernier n'a pas un comportement conséquent à son PDV. Il affirme que le président du FLN n'était pas capable de juguler pacifiquement une crise interne au sein de son parti. Il veut dire, en comparant et en s'interrogeant, que Belkhadem exige de la population (qui est trop vaste et dont les occupations et les problèmes sont trop variés) de régler ses problèmes de manière pacifique alors qu'il est incapable de régler pacifiquement des problèmes au sein d'un parti politique dont il est le chef. Encore, il compte contre lui et son parti le fait d'être loin de la rue et de la population ce qui les rend incapable d'anticiper la colère populaire. Par cette présentation que le JR a donné au LO, il lui construit dans les conceptions des lecteurs l'image d'un diplomate incompetent et nul. Ainsi, il diminue grandement la portée argumentative de son discours; les lecteurs ne vont pas vraiment croire au propos de Belkhadem.

Pour présenter Ahmed Ouyahia, le JR utilise dans la locution introductive du DR l'expression "*qui semble avoir perdu l'usage de la parole*". Cette expression s'en prend directement à la personne d'Ouyahia, elle nuit à son image de ministre et politicien et le montre comme quelqu'un qui ne sait pas comment parler, qui n'a pas de rhétorique ou par exagération comme un aphasique! Cela influence la lecture du DR. Encore, le commentaire "*presque sûr de lui*" qui vient juste après la citation désoblige le ministre et remet son discours en doute.

Dans le dernier paragraphe de notre exemple, le journaliste bien qu'il n'ait pas cité la parole du ministre de l'Intérieur Daho Ould Kablia qui s'est exprimé la veille aux médias¹⁸⁰, il essaye d'influencer la vision de l'auditoire vis-à-vis de ce que le ministre avait dit. Pour ce faire, il utilise "*avec maladresse*" par ces mots il porte atteinte à la personne de Ould Kablia et le présente comme un maladroit, ainsi il influence la perception du message par l'auditoire, ce dernier n'irait pas s'adhérer aux propos du ministre car il est maladroit (selon le JR).

¹⁸⁰ "Le ministre de l'Intérieur s'est exprimé dans une interview accordée d'abord à l'agence officielle APS, puis au site d'information Algérie-Plus." El Watan - Mardi 11 janvier 2011 - 7

Finalement, nous devons mentionner qu'un extrait de l'article a été repris et réécrit en gras au milieu de la colonne de l'article. *"Le système instauré par Abdelaziz Bouteflika depuis 1999 est clairement opposé à toute expression pacifique dans la rue ou dans les espaces publics"* donc la seule solution est le recours à la violence. En fait, cela représente la principale thèse défendue dans l'article, ou selon les termes de J.-M. Adam, la conclusion à laquelle doit s'adhérer le lecteur après la lecture de l'article.

Exemple (02)

Du haut de ses 78 ans, Daho Ould Kablia, ministre de l'Intérieur, se livre depuis quelques jours à un véritable réquisitoire contre les jeunes Algériens. Des jeunes coupables d'avoir manifesté, parfois avec excès, leur ras-le bol, leur mal de vivre et leur dégoût. Les propos du successeur de Yazid Zerhouni désavouent de manière claire toute l'action du Président qui l'a nommé à ce poste pour «gagner» la confiance des jeunes.

Après avoir gardé le silence pendant 48 heures, le ministre de l'Intérieur s'est exprimé dans une interview accordée d'abord à l'agence officielle APS, puis au site d'information Algérie-Plus. Dans les deux interventions, la haine se dégage comme une tache blanche sur un tapis noir. «*La frange de jeunes, dont nous connaissons par ailleurs la situation difficile, s'est mise en position de fracture totale par rapport au reste de la société*», a-t-il tranché. Autrement dit, les milliers de jeunes qui étaient dans les rues depuis le 5 janvier 2011 sont en «rupture» avec la société mais pas avec le pouvoir. Dans la lecture approximative de Ould Kablia, les jeunes sont en «guerre» avec la société, donc «c'est entre eux». Le pouvoir, dominé par les septuagénaires et les sexagénaires, n'a rien à se reprocher. Par conséquent, la société ne doit s'en prendre qu'à elle-même.

A Algérie-Plus, le ministre va plus loin, sans crainte de passer à côté de la vérité et de blesser la majorité des Algériens :

«*Depuis le début des années 2000, nous savons qu'il y a une jeunesse qui est en train de constituer une génération tout à fait différente de celles qui l'ont précédée, avec les mêmes conditions de mal vie et les mêmes problèmes qu'ils considèrent comme insolubles pour leur avenir, mais avec la différence qu'il y a chez eux une dose de violence plus importante qui est justement née de cette période qu'ils ont vécue lors de la décennie 1990. Ils sont extrêmement nihilistes et pessimistes*», a-t-il affirmé. (...) il y a une dose de mépris chez cet homme politique qui dépasse toutes les bornes. D'un seul coup et

sans aucune précaution, le ministre a décidé que les jeunes sont... nihilistes.

Comme la réflexion est limitée, Daho Ould Kablia n'a pas tenté d'expliquer pourquoi les jeunes sont dans ce qu'il croit être un état d'esprit. Il s'est contenté de citer des raisons qui peuvent facilement être puisées dans un cercle proche de l'extrême droite européenne : «Manque de loisirs, scolarité perturbée, milieu familial désintéressé, l'influence de la rue et des médias étrangers.»

Les difficultés d'accès constatées hier au réseau social facebook ou à YouTube – des sites que Daho Ould Kablia ne connaît peut-être pas – soulignent que le pouvoir passe à un stade supérieur de la censure.

El Watan - Mardi 11 janvier 2011 – 7

Dans cet exemple, on rapporte les paroles du ministre de l'Intérieur. Nous pouvons remarquer clairement que le journaliste s'attaque directement à la personne du ministre par des propos désobligeants, blessants et grossiers.

En premier lieu, nous distinguons l'argument *ad hominem circonstanciel* relatif à l'âge du ministre (*Du haut de ses 78 ans, Le pouvoir dominé par les septuagénaires et les sexagénaires*). Par ces expressions le JR focalise l'attention des lecteurs sur l'âge avancé du ministre; il veut dire que le ministre est trop âgé, qu'il y a une grande différence d'âge entre lui et les jeunes manifestants. Donc, il ne peut pas comprendre les aspirations de la jeune génération. Cet argument, relatif au facteur de la différence d'âge et par conséquent à la différence de mentalités et de modes de vie entre les générations, se trouve réconforté par l'expression à la fin de notre exemple (*des sites que Daho Ould Kablia ne connaît peut-être pas*) -en parlant de Facebook et de YouTube- pour dire que Daho Ould Kablia ne connaît rien de la vie des jeunes d'aujourd'hui.

En second lieu, on peut déceler le deuxième argument *ad hominem circonstanciel* par lequel le journaliste avance une représentation dépréciative du profil professionnel du ministre. Selon lui, Ould Kablia (*désavoue de manière claire toute l'action du Président qui l'a nommé à ce poste pour «gagner» la confiance des jeunes.*) Ainsi, il transmet un message aux lecteurs, selon lequel cette personne ne mérite pas ce poste diplomatique parce qu'il est incompetent; le

président lui a donné cette valise diplomatique afin de gagner la confiance des jeunes alors que lui, par ces agissements qui relèvent de son incompétence diplomatique, crée une rupture entre les jeunes et leurs gouverneurs.

Le troisième argument *ad hominem circonstanciel* blesse le ministre dans sa morale (*la haine se dégage comme une tache blanche sur un tapis noir*), cette comparaison signifie que le cœur du ministre n'est pas sain, il porte de la répugnance et de l'inimitié contrairement à l'éthique de l'Islam et de tout l'humanité.

Dans son discours, Daho Ould Kablia déclare que les jeunes qui sont à la l'origine des émeutes ont une dose de violence important. Il explique cela par le fait qu'ils ont vécu leur jeune âge durant la décennie noire (1990/2000). Le JR ne semble pas convaincu par cela et il invite son auditoire à ne pas croire au propos du ministre. Pour argumenter son PDV, le journaliste présente sa source comme une personne insolent et outrecuidant, il écrit: (*Sans crainte de passer à côté de la vérité et de blesser la majorité des Algériens*). Juste après le DR, il ajoute: (*il y a une dose de mépris chez cet homme politique qui dépasse toutes les bornes*), par ce commentaire il accable le ministre d'immoralité et de mépris de la jeunesse algérienne dont il est l'un des responsables qui, normalement, doivent œuvrer pour améliorer les conditions de vie de ces jeunes et non pas les mépriser.

Le quatrième argument *ad hominem circonstanciel* atteint le ministre dans sa réflexion et son intelligence. Dans le dernier DR de notre exemple, Daho Ould Kablia tente d'expliquer pourquoi les jeunes sont dans ce qu'il croit être un état d'esprit. Pour introduire son discours le JR a choisi l'expression (*Comme la réflexion est limitée ...*) pour disqualifier le ministre et convaincre, ainsi, les lecteurs que l'explication avancée par celui-ci est injuste.

Pour résumer le principe de cette stratégie argumentative nous proposons la structure suivante:

X dit Q, or X est (défaits dans la personne de X : incompétent, maladroit, etc.) donc non-Q (il ne faut pas croire à son point de vue)

1.2) Soutenir le locuteur original

A l'inverse de la stratégie précédente, cette stratégie consiste pour le JR à mettre en évidence les bonnes qualités dans la personne du LO, dans le but de redoubler la force argumentative du discours de ce dernier.

Cela correspond à la figure contraire de l'argument ad hominem circonstanciel: il s'agit de soutenir une idée en tentant de glorifier celui qui la soutient. Ceci est très proche à l'argument *laudatory ad hominem*, qui représente la forme positive de l'argument ad hominem: il n'est pas «contre» mais «pour» l'homme. Sauf, dans l'argument *laudatory ad hominem* on ne cherche pas à soutenir une idée faisant valoir des aspects positifs de la personne qui la formule mais de glorifier directement cette personne.

Si l'argument ad hominem circonstanciel consiste à discréditer une idée en s'attaquant à la personne qui la formule. Nous pouvons développer un raisonnement qui va à l'encontre, c'est-à-dire qui consiste à accréditer une idée en glorifiant la personne qui la soutient.

En effet, nous avons remarqué que les journalistes se servent de ce type de raisonnement pour défendre des points de vue, exprimés dans le DR, de la manière suivante: Le JR fait des éloges à la personne du LO, dans le but de glorifier l'image de ce dernier dans les représentations du lecteur. Une fois le lecteur construit une bonne image de la personne du LO, il va le plus probable croire à ses propos.

Pour illustrer cette stratégie nous analyserons les exemples suivants:

Exemple (01):

La contestation gagne du terrain et le vent de la colère souffle de partout. Hier, le siège de l'Assemblée populaire nationale (APN) a été pris d'assaut par les gardes communaux. Ces agents, qui se sont donné corps et âme pour protéger les populations durant la décennie noire, se disent aujourd'hui lâchés par l'Etat et leur devenir demeure incertain.

El Watan - Lundi 21 février 2011 - 3

Dans cet exemple, le journaliste rapporte le discours des gardes communaux qui procède à une série de manifestations pour protester contre le gouvernement. Ils revendiquent des remboursements et demandent des éclaircissements quant à leur avenir.

Les gardes communaux disent qu'ils sont lâchés par l'Etat et que leur devenir est incertain. Cependant, cela reste leur PDV; le lecteur peut être ou ne pas être convaincu par ce propos.

Dans une tentative de faire adhérer les lecteurs au PDV des gardes communaux, le JR fait éloge à ces derniers en affirmant que: " *Ces agents, (...) se sont donné corps et âme pour protéger les populations durant la décennie noire*". Par cet énoncé, le JR développe une stratégie argumentative qui consiste à soutenir la source du DR. il essaye d'abord d'influencer les sentiments des lecteurs du journal, qui font partie des populations protégées dont il parle, ensuite il donne à la source du DR (les gardes communaux) l'image des héros qui n'ont rien manqué pour défendre le pays contre le terrorisme. Par conséquent ils ne méritent pas d'être lâchés et abandonnés par le gouvernement.

En guise de conclusion, nous précisons que le JR célèbre les gardes communaux (le LO) afin de présenter le DR comme émanant d'une source digne de confiance, irréfutable, et qui mérite d'être écoutée. De cette façon, il soutient le propos

rapporté de manière indirecte. C'est-à-dire, en soutenant la source dont il provient.

Exemple (02):

«Pour la révolution, mais pas comme ça»

Rachid Boudjedra, fidèle à lui-même, offre un regard sur les derniers événements qui ont secoué l'Algérie en homme de lettres mais aussi en simple citoyen d'une Algérie qu'il n'a jamais quittée. L'auteur du FIS de la haine suit les révoltes arabes en observateur du monde et en amoureux de la liberté.

El Watan - Samedi 26 février 2011 - 4

Dans cet exemple, le journaliste rapporte le discours du romancier algérien Rachid BOUDJEDRA. Il semble adhéré au propos de ce dernier.

Pour convaincre les lecteurs de l'opinion du LO: "*Pour la révolution, mais pas comme ça*". Le JR préfère ne pas soutenir directement le PDV mais de soutenir sa source.

Pour ce faire, il glorifie la personne de Rachid BOUDJEDRA par les expressions suivante: "*fidèle à lui-même*", "*homme de lettres mais aussi*" un "*simple citoyen d'une Algérie qu'il n'a jamais quittée*", "*l'auteur du FIS de la haine*", "*amoureux de la liberté*".

Ces expressions construisent dans les représentations des lecteurs une image particulière à la source du DR. Elles le présente comme un homme fidèle et cultivé. Un concitoyen des manifestants qui vivent dans la simplicité. Un patriote qui connaît bien l'état actuel et l'histoire de son pays qu'il n'a jamais quittée. Un combattant contre le terrorisme et la violence et un amoureux de la liberté.

Cette image, ainsi construite, donne de la valeur et de la charge argumentative au propos exprimé dans le DR. Autrement dit, en soutenant la personne du LO, le JR soutient indirectement le propos de ce dernier.

02) la mise en contradiction

Nous allons voir, dans ce qui suit, deux autres stratégies argumentatives utilisées par le JR. Nous avons choisi de classer ces stratégies sous le titre: "*la mise en contradiction*", car elles reposent sur des formes d'incohérence, d'inconsistance et de contradiction.

En partant des contradictions entre les dires du LO, ou entre les dires de ce dernier et ses actes, le JR développe des stratégies argumentatives pour argumenter son propre PDV.

2.1) DR contre DR du même locuteur

Cette stratégie consiste pour le journaliste à chercher une contradiction dans les paroles du LO pour qu'il s'en prenne à ses idées. Elle se fonde sur une contradiction d'ordre sémantique entre un "dire" et un autre "dire" assertés simultanément par le LO.

En partant de cette contradiction dans les propos du locuteur original, le journaliste développe une argumentation ad hominem logique. Cette dernière cherche " *à confondre un locuteur en mettant en évidence la contradiction entre deux positions qu'il prétend soutenir simultanément* "¹⁸¹. Ainsi, le JR met le LO en contradiction avec lui-même du fait qu'il endosse de quelque façon une contradiction logique.

Pour illustrer cette stratégie, nous proposons d'analyser les exemples suivants

Exemple (01)

Nous avons extrait ce premier exemple d'un article, du journal El-Watan, intitulé (MOHAMED JOULI. SOCIOLOGUE À L'UNIVERSITÉ DE TUNIS «*Nous avons abattu la sécuritocratie !*»).

¹⁸¹ Ibid., p. 173.

L'universitaire (sociologue tunisien Mohamed Jouili) était tellement excité par ce qui est arrivé à son pays qu'il *n'a pas hésité* à lancer : **«Nous souhaitons évidemment qu'il y ait un effet domino pour notre révolution dans tous les pays arabes.»** S'étant rendu compte qu'il professait dans un pays en «stand-by» démocratique (l'Algérie), Mohamed Jouili a tout de suite lénifié son discours, un brin désolé, en déclarant : **«Nous n'avons pas l'intention d'exporter notre révolution pour la simple raison qu'elle est dénuée de tout fondement idéologique.»**

El Watan - Mercredi 2 février 2011 - 7

Nous remarquons qu'il y a une contradiction sémantique entre les deux discours rapportés. Or, ces deux déclarations émanent du même locuteur, en l'occurrence, L'universitaire (sociologue tunisien Mohamed Jouili):

- **Propos A:** *«Nous souhaitons évidemment qu'il y ait un effet domino pour notre révolution dans tous les pays arabes.»*
- **Propos B:** *«Nous n'avons pas l'intention d'exporter notre révolution pour la simple raison qu'elle est dénuée de tout fondement idéologique.»*

Il y a une incompatibilité intrinsèque entre les deux propositions : Tout d'abord, le verbe « **souhaiter** » (dans le propos A) est incompatible avec « **ne pas avoir l'intention** » (dans le propos B), encore, « **avoir un effet domino** » est incompatible avec « **ne pas exporter** ».

Dans le premier DR le LO souhaite un effet domino de la révolution tunisienne aux autres pays du monde arabe; alors que dans le deuxième DR il ne préconise pas la propagation de cette révolution.

"En elle-même cette contradiction ne peut évidemment pas donner lieu à un argument *ad hominem*"¹⁸². C'est seulement sur un plan pragmatique, du fait que les deux propositions sont assertées simultanément par le sociologue tunisien, que ce dernier est devenu susceptible d'une attaque *ad hominem* de la part du JR.

¹⁸² Idem.

Ce dernier cherche à mettre en cause la deuxième proposition. Selon lui, l'universitaire tunisien souhaite vraiment exporter la révolution tunisienne à tous les pays du monde arabe, mais le contexte dans lequel il parle l'oblige à détourner son discours: " *S'étant rendu compte qu'il professait dans un pays en «stand-by» démocratique, Mohamed Jouili a tout de suite lénifié son discours* ".

Ainsi, le journaliste a fait valoir le propos A sur le propos B en se basant sur la logique formelle.

*"En logique formelle, l'incompatibilité indique que pour un objet P et un objet Q, le fait d'affirmer leur présence simultanée est exclu. Autrement dit, l'incompatibilité de P et Q est la négation de leur conjonction. **Le schème argumentatif** qui y correspond se caractérise par le fait de montrer l'existence de circonstances qui rendent inévitable le choix entre deux thèses en présence."*¹⁸³

Exemple (02)

Auparavant, la télévision libyenne avait évoqué une opération ayant fait des morts et menée par les forces de sécurité contre les «saboteurs et (ceux qui sèment) la terreur». La même télévision d'Etat a démenti hier tout «massacre», estimant qu'il s'agissait de «mensonges qui font partie de la guerre psychologique».

Le Quotidien d'Oran Mercredi 23 février 2011, p.05

Dans cet exemple, le JR juxtapose deux DR émanant de la même source (la télévision gouvernementale libyenne). Or, les deux discours véhiculent deux idées diamétralement opposées: d'abord, la télévision libyenne a évoqué que les forces de sécurité appartenant au régime de Mouammar KADAFI ont fait des

¹⁸³ SCHMETZ. R., (2000), " *L'argumentation selon Perelman: pour une raison au coeur de la rhétorique* ", Presses universitaires de Namur, p. 227.

opérations qui ont engendré des morts; ensuite, cette source nie les massacres et affirme qu'il s'agit de mensonges.

En se fondant sur cette contradiction dans les déclarations du LO, le JR procède au développement d'une argumentation ad hominem logique. Ce n'est pas du tout logique que les deux informations contradictoires soient toutes les deux vraies et assertées simultanément par le LO.

Le JR confond le LO en le mettant devant une contradiction logique. Il tente ainsi de faire valoir la première information au détriment de la deuxième. Cela s'avère plus claire, en considérant le sous-titre de l'article dont il est extrait cet exemple:

"La situation s'est encore détériorée en Libye, avec l'annonce de plusieurs dizaines de morts lundi dans plusieurs villes du pays, avec des tirs avec des munitions de guerre contre les manifestants, qui revendiquent plus que jamais le départ du colonel Kadhafi."

Exemple (03)

MEDELICI ET LES REVENDICATIONS POUR LE CHANGEMENT

«Bouteflika ne cédera pas aux pressions politiques»

(...)

A préciser que cette nouvelle sortie de Mourad Medelci contredit quelque peu celle effectuée le 27 février dernier, durant laquelle il avait suggéré que le Président pourrait partir avant 2014 dans la mesure où il avait atteint ses objectifs. Dans un entretien accordé à l'émission Public Sénat, animée par Jean-Pierre El Kabach, M. Medelci s'était fait un devoir, en effet, de rappeler que M. Bouteflika avait deux objectifs à son arrivée au pouvoir en 1999, à savoir ramener la paix et la réconciliation nationale et remettre l'Algérie sur le chemin de la croissance. «Ces objectifs sont atteints et le Président, quelle que soit la date à laquelle sera terminé son mandat, aura fait son parcours. Il nous appartient maintenant d'aller vers la relève, tous, les uns et les autres», avait-il dit.

Dans cet exemple, le JR rapporte le discours du ministre des affaires étrangères Mourad MEDELICI. Il insiste sur une contradiction dans les points de vue (les déclarations) de ce dernier.

En effet, le LO déclare que *«Bouteflika ne cédera pas aux pressions politiques»* autrement dit, qu'il ne va pas quitter le pouvoir à cause des mouvements de contestations qui secouent le pays depuis presque deux mois. Cependant, ce même locuteur avait suggéré, quelques jours avant, que le président pourrait partir avant 2014 dans la mesure où il avait atteint ses objectifs. Il avait dit que *«ces objectifs sont atteints et le Président, quelle que soit la date à laquelle sera terminé son mandat, aura fait son parcours. Il nous appartient maintenant d'aller vers la relève, tous, les uns et les autres»*. Il y a là une contradiction.

On peut remarquer que le JR tente de faire valoir l'inconsistance qu'il y a à soutenir une idée et son opposé. Il essaye, donc, de mettre en contradiction avec lui-même le LO en vertu de la logique.

Une fois le LO est confondu, l'une de ses positions est remise en cause. Dans cet exemple le JR tente de réfuter le premier PDV, selon lequel le président BOUTEFLIKA ne va pas quitter le pouvoir, et ce contrairement aux revendications des manifestants (à leurs tête la coordination nationale pour le changement et la démocratie). Après avoir rapporté ce premier PDV le JR lui oppose un autre qui le contredit, et ce dans le but de le réfuter.

2.2) Discours contre acte

Contrairement à la stratégie précédente, qui suppose une contradiction d'ordre sémantique entre un "dire" et un autre "dire" assertés simultanément par le locuteur original, cette stratégie consiste à confronter le discours du locuteur original à son acte.

Le JR utilise cette stratégie quand le comportement du LO contredit son discours. C'est le "dire" contre le "faire".

Cela correspond à l'argument ad hominem circonstanciel qui peut "*faire l'objet d'une évaluation praxéologique s'il est possible de mettre en évidence une incompatibilité entre la proposition affichée par l'adversaire et sa conduite.*"¹⁸⁴

Pour illustrer cette stratégie argumentative, nous proposons trois exemples qui portent sur le même thème, en l'occurrence, l'interdiction des manifestations en Algérie.

Dans les trois extraits suivants les journalistes mettent le gouvernement algérien face à une contradiction entre son acte, relatif à l'interdiction des manifestations pacifiques (en vertu de l'état d'urgence instauré depuis 1992), et les appels reproduits par ses représentants (ministres et représentant personnel du président de la république), qui ne cessent d'inviter le peuple à se manifester pacifiquement.

EXEMPLE (01)

Poursuivant, Belkhadem dénonce le recours à la violence comme moyen d'expression. **«Les marches ne sont pas interdites à l'intérieur du pays. A Alger, il y a des réserves à cause du risque terroriste. Mais ceux qui veulent organiser des rassemblements dans les salles, ils n'ont qu'à demander des autorisations»**, dit-il, faisant mine d'ignorer que l'opposition et les organisations autonomes font face à une répression féroce et qu'elles ne sont pas autorisées à se rassembler ni à Alger ni ailleurs.

El Watan - Jeudi 13 janvier 2011 - 7

Pour dénoncer la violence des émeutiers, le représentant personnel du président déclare que les marches ne sont pas interdites en Algérie à la réserve de la capitale. Il ajoute que ceux qui veulent manifester, il leur suffit de demander une autorisation.

¹⁸⁴ GAUTHIER. G., (1998), Op.cit., p.13

De son côté, le JR essaye de montrer l'incohérence des propos tenus par BELKHADEM et l'interdiction des manifestations. Pour cela, il les a mis vis-à-vis des comportements du gouvernement algérien (dont BELKHADEM est l'un des plus hauts responsables) qui réprime toute tentative de manifester et refuse les demandes de se rassembler.

Ainsi, le journaliste réfute l'argumentaire de Belkhadem et invite les lecteurs à évaluer sa parole qui est en parfaite contradiction avec ses actes.

EXEMPLE (02)

Niet ! Il n'y aura pas de marche à Alger. Les autorités l'ont rappelé encore une fois au RCD. «***Je vous informe que votre demande est rejetée***», a écrit le wali d'Alger dans une correspondance adressée, jeudi 13 janvier, au parti de Saïd Sadi qui avait formulé, la veille, une demande d'autorisation d'une marche populaire, à Alger, devant être organisée mardi prochain.

En effet, comme il fallait s'y attendre, le ministère de l'Intérieur, représenté par les responsables de la wilaya d'Alger, a été prompt à signifier, sans explication aucune, l'interdiction de cette action visant à accompagner la contestation sociale légitime, exprimée lors des dernières émeutes.

(...)

Pourtant, le ministre de l'Intérieur, Daho Ould Kablia, **avait reproché aux partis de l'opposition de ne pas solliciter d'autorisation pour les manifestations pacifiques**. Avant lui, **le ministre de la Jeunesse et des Sports, Hachemi Djiar, avait dénoncé le recours à la violence comme moyen d'expression, invitant les citoyens à utiliser des procédés pacifiques pour exprimer leurs doléances**. Mais ces déclarations ne sont finalement que conjoncturelles.

El Watan - Samedi 15 janvier 2011 – 8

Ici, La mise en opposition (Acte vs Paroles) est marquée par l'usage de l'articulateur logique d'opposition "***pourtant***". En premier lieu, le journaliste présente l'acte des autorités représentant du ministre de l'Intérieur qui refuse fermement de donner une autorisation pour une marche populaire. Ensuite, il rapporte le discours de ce ministre et aussi celui de Hachemi Djiar (ministre de la

Jeunesse et des Sports) qui reprochent aux partis de l'opposition et aux jeunes de ne pas solliciter d'autorisation pour exprimer leurs doléances par des manifestations pacifiques.

EXEMPLE (03)

Et lorsque le ministre de la Jeunesse et des Sports, Hachemi Djar a appelé les jeunes Algériens «**à manifester pacifiquement**», de nombreux observateurs politiques se demandaient s'il faisait dans la provocation ou si simplement il ignorait l'interdit en vigueur. Le RCD, qui essaie de prendre le train en marche, a voulu organiser une manifestation, il n'y a pas été autorisé, c'est dire que le verrouillage du champ de l'expression est bien réel.

Le Quotidien d'Oran Samedi 15 janvier 2011 p.03

Comme dans les exemples d'ElWatan, le journaliste de Le Quotidien rapporte le discours du ministre qui appelle les jeunes Algériens aux manifestations pacifiques. Ensuite il confronte le DR au comportement du gouvernement qui a interdit le RCD d'organiser une manifestation. Il y a là une remise en question de l'appel de ce ministre.

Dans les trois exemples, ci-dessus, les journalistes mettent en exergue l'inconsistance entre les propositions et la conduite, autrement dit entre les discours et les actes, des locuteurs. En insistant sur cette incompatibilité, ils influencent la lecture des discours qu'ils rapportent.

D'ailleurs, nous constatons, aussi, l'usage de quelques expressions qui accusent les locuteurs, dont on rapporte les paroles, de tartuferie: (*faisant mine d'ignorer, Mais ces déclarations ne sont finalement que conjoncturelles, de nombreux observateurs politiques se demandaient s'il faisait dans la provocation ou si simplement il ignorait l'interdit en vigueur*).

Cela nous conduit à conclure que les journalistes-rapporteurs ont développé des arguments ad hominem circonstanciels de sorte tartuffes.

En fait, Gilles GAUTHIER distingue différents sorte d'arguments ad hominem circonstanciels. Parmi lesquelles *"l'argument du tartuffe qui consiste à mettre en évidence l'incompatibilité entre la conduite d'un adversaire et le discours qu'il tient."*¹⁸⁵

03) Argument de la girouette

Dans cette stratégie argumentative, le JR recourt à un type d'argument ad hominem nommé l'argument de la girouette. *"Cet argument, consiste à reprocher à quelqu'un d'avoir changé d'idée."*¹⁸⁶

Comme l'indique son nom l'argument de la girouette permet d'accuser une personne d'avoir changé d'opinion et de prendre le sens du vent. C'est-à-dire, de modifier sa position non pas par conviction mais pour prendre la bonne position selon la situation.

Pour illustrer cette stratégie argumentative, nous avançons les exemples suivants:

Exemple (01)

C'est l'heure du retournement de veste sur Al Masriya. L'animatrice qui, tout au long des deux dernières semaines, a fustigé les manifestants, leur intimant l'ordre de rentrer chez eux et les traitant au mieux d'inconscients, s'habille d'un sourire de circonstance, comme partageant la joie du peuple égyptien. Sauf que le sourire n'arrive pas aux yeux, se figeant en rictus. Alors, les lèvres tentent d'y pallier : «**Nous remercions tous les jeunes pour ce qu'ils ont fait. Votre combat est nôtre, vos acquis sont nôtres, nous sommes tous Egyptiens. Les premiers jours, nous avons été abusés par de fausses informations. Nous sommes avec vous, et tous avec les forces armées.**» Et comme la chaîne gouvernementale n'avait dépêché aucune équipe pendant tout le soulèvement, elle se retrouve réduite à une seule image de la place Tahrir, prise de loin.

El Watan - Samedi 12 février 2011 – 2

¹⁸⁵ Idem.

¹⁸⁶ GAUTHIER, G., (1995), Op.cit. p.175.

Exemple (02)

Réputée pour son rôle de thuriféraire à l'égard de Moubarak, la presse gouvernementale égyptienne, **a salué, hier, la «Révolution des jeunes» qui ont «vaincu» le régime au terme d'une mobilisation sans faille.** «**Le peuple a fait tomber le régime**», «**Les jeunes d'Égypte ont obligé Moubarak au départ**», titrait en une Al Ahram, poids lourd de la presse gouvernementale. Le quotidien va même jusqu'à saluer le site de socialisation Facebook qui a permis aux jeunes militants de relayer les appels à manifester. «**La révolution de Facebook renverse Moubarak et les symboles du régime**», écrit le journal, qui estime que le site de socialisation a joué le rôle de «**siège du conseil du commandement de la révolution**».

El Watan - Dimanche 13 février 2011 -8

Ces deux exemples sont extraits des quotidiens du 12 et 13 février 2011, qui ont suivi la chute de Hosni MOUBARAK. Le 11 février 2011, ce dernier renonce à l'exercice de ses fonctions et cède le pouvoir présidentiel aux forces armées égyptiennes.

On peut remarquer que les commentaires des journalistes influencent grandement la lecture du DR. Les journalistes reprochent à la presse gouvernementale (la chaîne Al Masriya et le journal Al Ahram) d'avoir changé de position juste après la chute de Hosni MOUBARAK.

Par les expressions que nous avons soulignées, les journalistes tentent de convaincre les lecteurs que les propos émanant de ces entreprises, pro-MOUBARAK, ne relèvent pas vraiment de leur conviction de la révolution du 25 janvier.

La presse gouvernementale s'efforce de présenter les manifestants sous un jour favorable alors qu'elle avait soutenu MOUBARAK jusqu'à sa fin. En l'occurrence, elle a retourné la veste non pas parce qu'elle est convaincue par la cause des manifestants, mais juste pour chercher son intérêt et être avec le vainqueur.

Nous présentons deux autres exemples, qui portent sur la position de la France quant à la révolution tunisienne, pour illustrer l'argument de la girouette.

Exemple (01)

La France enfin, dit apporter «**un soutien déterminé à la volonté de démocratie du peuple tunisien**», affirme Nicolas Sarkozy. Une fois le dictateur parti, le président français exprime une position «**en faveur du mouvement de manifestations en Tunisie**». Soit une réaction imposée par la victoire du peuple tunisien sur le tyran de Carthage.

El Watan - Dimanche 16 janvier 2011 – 7

Exemple (02)

Il (Ben Ali) partait vers Paris qui l'aura aveuglément soutenu jusqu'à sa chute **et qui, après coup, a dit se tenir aux côtés du peuple tunisien**. Ben Ali est soudain, devenu indésirable en France. Ce grand «rempart» de la civilisation contre les islamistes, loué par tous les présidents français, a perdu. Paris l'a lâché, tardivement, quand il était déjà fini. La France tente désormais, de courir après des événements qui n'ont cessé de lui échapper...

Le Quotidien d'Oran Dimanche 16 janvier 2011 p.2

Dans ces exemples, les journalistes rapportent les déclarations du gouvernement français. Ce dernier salue les manifestants tunisiens et se dit auprès du peuple tunisien qui a vaincu le président BEN ALI.

Les journalistes jugent le propos du gouvernement français et y voient une tartufferie et une réaction imposée, parce que Nicolas SARKOZY ne voulait pas de tout la chute du régime de son ami Ben Ali.

Dans l'exemple (01), L'usage de l'adverbe **enfin**, montre le PDV du JR qui pense que la France a beaucoup tardé pour soutenir le peuple tunisien. Qui est en révolte depuis un mois (dès le 17 décembre 2010). Aussi l'expression **une fois le dictateur parti** exprime que, selon le JR, le gouvernement français s'accrochait au dictateur BEN ALI jusqu'à son départ et après il s'est converti et il change de position pour soutenir le peuple tunisien. Ainsi, le JR s'est intervenu pour

convaincre le lecteur que la France agit selon ses intérêts dans la région. C'est-à-dire qu'elle n'avait pas vraiment l'intention de saluer le peuple tunisien mais c'est ce dernier qui lui a imposé cette réaction par sa victoire sur le tyran.

La même chose, dans l'exemple (02), par des expressions comme : *qui l'aura aveuglément soutenu jusqu'à sa chute, Ben Ali est soudain, devenu indésirable en France, Paris l'a lâché, tardivement, quand il était déjà fini*, montre bel et bien que le JR reproche au gouvernement français d'avoir changé de position.

Ainsi, les journalistes essayent de convaincre les lecteurs que le gouvernement de la France présente son soutien au peuple tunisien non pas pour chercher le bien à ce peuple, mais juste pour préserver ses intérêts dans la région.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons présenté les stratégies argumentatives employées par les journalistes dans le DR et dans lesquelles ils recourent à l'argument ad hominem. Ce dernier, nous a permis de décrypter plusieurs stratégies argumentatives. Pour mener notre travail à bien, nous avons répertorié ces stratégies en trois catégories.

La première catégorie regroupe deux stratégies qui se fondent sur la présentation que l'on donne au LO. D'abord, *Attaquer le locuteur original du DR*: c'est une stratégie qui consiste pour le JR à attaquer le LO, d'une manière ou d'une autre dans ce qu'il est, c'est à dire dans sa personne. Le JR s'efforce de révéler les défauts et les mauvaises qualités dans la personne du LO dans le but de lui donner une image qui va à l'encontre de son discours. Ainsi, il diminue la force argumentative du discours de ce dernier. Ensuite, à l'inverse de cette stratégie, nous avons décrypté une autre stratégie que nous avons intitulée *Soutenir le locuteur original du DR*. Tel que l'indique son nom, elle consiste à mettre en évidence les bonnes qualités dans la personne du LO, dans le but de redoubler la force argumentative du DR. Autrement dit, il s'agit de soutenir l'idée en tentant de glorifier celui qui la soutient.

Dans une deuxième catégorie (*la mise en contradiction*). Nous avons regroupé deux stratégies qui reposent sur des formes d'incohérence, d'inconsistance et de contradiction. En partant de la contradiction entre les dires du LO, nous avons décrypté la stratégie, que nous avons intitulée *DR contre DR du même locuteur*. Elle consiste à s'en prendre au LO par la mise en évidence d'une contradiction entre deux dires assertés simultanément par ce dernier. Ensuite, en partant de la contradiction entre les déclarations du LO et sa conduite, nous avons décrypté la stratégie intitulée *Discours contre acte*. Le JR utilise cette dernière quand le comportement du locuteur contredit son discours. C'est le "dire" contre le "faire".

Finalement, la stratégie de *l'argument de la girouette*. Le JR recourt à cette stratégie pour reprocher au LO d'avoir changé d'idée. C'est-à-dire, de modifier sa position non pas par conviction mais pour prendre la bonne position selon la situation.

CHAPITRE (II): LE DISCOURS CONFLICTUEL

Introduction

*"Pour un sociologue ou un politologue, le conflit, la lutte sont (...) des réalités quotidiennes, constitutives de toute société. Une société sans divergences, sans intérêts contradictoires – donc sans conflit – est tout simplement inconcevable."*¹⁸⁷

Ces convergences d'opinions se répercutent automatiquement dans les pratiques langagières de la vie quotidienne. Toutefois, dans le domaine des sciences du langage les situations de conflit étaient moins étudiées que les situations de la communication consensuelle. Selon Uli WINDISCH, ce phénomène s'explique par le fait que *" le terme même de communication n'est jamais connoté avec celui de conflit "*¹⁸⁸.

De notre part, nous allons prendre part de l'étude de la communication conflictuelle. Etant donné que notre corpus relève d'une situation de crise sociopolitique, que le monde arabe avait vécue depuis le début de l'an 2011, nous avons pensé aux stratégies argumentatives relatives au discours conflictuel. En effet, cette crise a engendré une situation de communication particulière, qui se caractérise par la multiplicité des opinions, le désaccord, et le conflit entre les différents acteurs politiques, les journalistes et l'opinion publique.

Selon Dominique WOLTON, la communication politique peut être définie comme une *" espace où s'échangent les discours contradictoires des trois acteurs qui ont la légitimité à s'exprimer publiquement sur la politique et qui sont les hommes politiques, les journalistes et l'opinion publique au travers des sondages. "*¹⁸⁹

¹⁸⁷ WINDISCH. U., (2007), *" Le K.-O. verbal: la communication conflictuelle "*, Lausanne, L'Age d'homme, p.17.

¹⁸⁸ Ibid. p.18

¹⁸⁹ WOLTON. D., (1989), *" La communication politique: construction d'un modèle"*, *Hermès*, N°4, p.30.

Cette définition met l'accent sur l'idée de l'interaction des discours contradictoires. De plus, elle fait de la communication politique une arène d'affrontement des discours. Il s'ensuit que la communication politique a pour caractéristique essentielle d'être polémique et conflictuelle.

Dans cette situation polémique, les stratégies discursives à visée argumentative ont une place primordiale.

*"A côté des définitions de l'argumentation centrées sur l'idée de persuasion, on trouve une autre famille de définitions, basées sur ce qui est généralement posé comme une condition minimale pour l'émergence d'une argumentation: l'existence – ou la plausibilité – d'une divergence d'opinion sur un sujet."*¹⁹⁰

L'argumentation journalistique s'inscrit, entre autre, dans l'affrontement des points de vue. C'est dans cette perspective que nous avons circonscrit quelques stratégies argumentatives qui se fondent sur une *"confrontation d'un discours et d'un contre discours"*¹⁹¹, où le JR rapporte et orchestre des discours en conflit.

¹⁹⁰ DOURY. M., (2003), " Argumentation et mise en voix; les discours quotidiens sur l'immigration", in Marina Bondi & Sorin Stati (sous dir.), Dialogue Analysis 2000, Selected papers from the 10th IADA Anniversary Conference, Bologna 2000, Niemeyer Verlag, p.181

¹⁹¹ PLANTIN. CH., (1996), Op.cit., p.21

01) La confrontation des discours rapportés

La communication politique se caractérise par la confrontation et le conflit, cet état de choses se répercute dans le discours journalistique. Le travail du journaliste consiste, ainsi, à rapporter les discours des protagonistes du "combat" politique, il les confronte, et parfois il joue le rôle d'un juge ou plutôt d'un "arbitre" qui prévaut un PDV sur les autres.

De ce fait et à partir de l'analyse des exemples au-dessous, nous avons décrypté une stratégie argumentative, que nous avons titré "*la confrontation des discours rapportés*". Cette stratégie consiste pour le JR à jouer un rôle dans le conflit entre les discours qu'il rapporte et de faire triompher un sur les autres. Or, son jugement n'est pas neutre parce qu'il ne représente que son PDV personnel. Il a pour cela recours à des stratégies de modalisation pour prendre distance du PDV qu'il réfute et pour adhérer à celui qu'il soutient.

Exemple (01)

«Ce qui se passe en Tunisie nous interpelle et interpelle tout le monde : les partis, l'Etat et la société civile. Nous ne voulons pas monopoliser la lecture de ces événements, c'est pour cela que nous proposons une conférence nationale élargie à toutes les forces du pays pour tirer les leçons de ce qui s'est passé en Tunisie», explique Mohamed Djemâa, chargé de communication au MSP. Selon lui, le MSP a contacté les partis (y compris ceux de l'opposition), la Présidence, les syndicats et les organisations estudiantines. **«Nous attendons leurs réponses et nous tiendrons compte de leurs propositions»,** explique-t-il, précisant que **parmi les exigences qui s'imposent aujourd'hui, il y a aussi l'ouverture du champ audiovisuel.**
(...)

Le chargé de communication du RND, Miloud Chorfi, ***affirme qu'il n'est pas au courant de cette initiative.*** En revanche, Kassa Aïssi, chargé de communication du FLN, explique que ***«le document envoyé par le MSP à la direction du parti ne cite à aucun moment la proposition d'une conférence sur le verrouillage du champ politique».*** ***«C'est un document qui porte sur un certain nombre de propositions, parmi lesquelles ne figure pas le débat sur la***

fermeture du champ politique», dit-il. «Si c'est une conférence sur le verrouillage du champ politique, il faudrait faire appel à des serruriers politiques», ironise-t-il. La réponse du responsable du FLN permet d'ores et déjà de relever la tromperie dans le discours des responsables du MSP et dans les faits.

El Watan - Mardi 18 janvier 2011 -p.5

Analyse de l'exemple (01)

Dans cet exemple, le JR rapporte les discours de trois locuteurs - LO₁ (Mohamed Djemâa, chargé de communication du MSP), LO₂ (Miloud Chorfi, chargé de communication du RND) et LO₃ (Kassa Aïssi, chargé de communication du FLN)- en ce qui concerne un document que le MSP prétend envoyer à tous les partis (y compris ceux de l'opposition), la Présidence, les syndicats et les organisations estudiantines.

Le JR oppose le discours du LO₁ (MSP) à celui du LO₂ (RND) ensuite à celui du LO₃ (FLN). Selon le chargé de communication du MSP ce document propose une conférence nationale sur le verrouillage du champ politique.

Le RND affirme qu'il n'était pas de tout au courant de cette initiative tandis que le MSP dit qu'il a contacté tous les partis y compris le RND bien entendu.

De l'autre côté, le FLN n'a pas nié que le MSP l'ait contacté. Cependant il affirme que le communiqué envoyé par le MSP ne contient aucune proposition d'une conférence sur le verrouillage du champ politique.

La position du journaliste rapporteur vis-à-vis de conflit est la suivante: il est avec le RND et le FLN contre le MSP. Cela est clair dans la dernière phrase qu'il insère après avoir rapporté et planifié les trois discours conflictuels. Il écrit:

*"La réponse du responsable du FLN permet d'ores et déjà de relever **la tromperie** dans le discours des responsables du MSP et dans les faits".*

Selon lui, le MSP fait de la tromperie dans ses discours et même dans ses actions. De surcroît, le choix des verbes de la parole pour introduire les discours se diffère et montre bel et bien la position du JR: Pour introduire le propos du MSP il utilise la formule ***selon lui*** qui lui permet de prendre distance vis-à-vis de ce propos. Alors qu'il introduit le discours du RND par le verbe "***affirmer***" et pour le FLN qui se moque du MSP il utilise le verbe "***ironiser***", ces deux verbes reflètent son implication. En outre, on remarque qu'il se fonde sur la réponse du responsable du FLN pour qualifier le discours du MSP de trompeur.

Ainsi, le JR penche la balance en faveur des responsables du RND et du FLN contre le responsable du MSP.

Exemple (02)

L'ENTV verse dans la manipulation

Samedi soir, le journal télévisé de l'ENTV s'est distingué par une couverture médiatique partiale et tendancieuse de la marche décidée dans la capitale par la Coordination nationale pour le changement et la démocratie.

Si la place du 1^{er} Mai était un peu noire de monde, la TV algérienne a fait l'impasse. Les images du JT offraient un spectacle d'une place «calme et sereine». A peine **si l'on évoque «une tentative» de marche de 250 personnes, contenus par les éléments de la police et la libération de 14 manifestants interpellés**. La présentatrice du journal, l'un des plus brejnéviens du monde, ne faisait que reprendre la version officielle, celle du ministère de l'Intérieur. De la manipulation, répliquent des téléspectateurs. **Plus de 3 000 personnes ont tenté de marcher à Alger et pas moins de 300 manifestants ont été brutalement interpellés puis relâchés, selon la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme.**

Autre illustration de la partialité de l'ENTV : la parole est donnée à deux défenseurs des droits de l'homme, Ali Yahia Abdenmour et Mustapha Bouchachi. Justes quelques secondes concédées et les deux hommes n'auront même pas le loisir de formuler une ou deux phrases.

Analyse de l'exemple (02)

Dans cet extrait, le journaliste confronte deux discours rapportés portant sur la marche, du 12 février 2011, organisée par la CNCD: d'un côté le discours de l'ENTV (LO₁) et de l'autre côté le discours de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LO₂).

- Selon l'ENTV, il y avait une tentative de marche de 250 personnes, contenues par les éléments de la police et la libération de 14 manifestants interpellés.
- Selon LADDH: Plus de 3 000 personnes ont tenté de marcher à Alger et pas moins de 300 manifestants ont été brutalement interpellés puis relâchés.

On remarque qu'il y a une grande différence entre les statistiques avancées par les deux locuteurs.

Le JR a pris position avec LADDH contre l'ENTV. Cela se dévoile au fil de la lecture de l'article dont nous avons extrait cet exemple:

- 1) Tout d'abord, dans le titre de l'article, il accuse l'ENTV de la manipulation.
- 2) Puis dans un second temps, il accorde à l'ENTV les adjectifs qualificatifs (***partiel, tendancieuse***) et il donne aussi une illustration pour soutenir ce point de vue (*Autre illustration de la partialité de l'ENTV : la parole est donnée à deux défenseurs des droits de l'homme, Ali Yahia Abdenmour et Mustapha Bouchachi. Justes quelques secondes*).
- 3) Encore, il affirme que la place du 1^{er} Mai était pleine de monde et il accuse l'ENTV de faire l'impasse.
- 4) Enfin, il ajoute un discours de quelques spectateurs qui auraient dit, selon lui, " *c'est de la manipulation*".

Ainsi, le journaliste réfute le discours de l'ENTV pour accréditer celui de LADDH qu'il croit être vrai.

Exemple (03)

Pour toutes réponses, les responsables du ministère du Travail et ceux en charge du dispositif ***avançaient, en janvier 2011, un «taux d'échec» de 20%, le même qu'en 2005.*** Nombre d'analystes et d'observateurs estiment que ce chiffre est bien supérieur à ce qu'on voudrait nous faire croire. En octobre 2009, Djamel Djerrad, commissaire aux comptes et président de l'Union des experts comptables d'Algérie, déclarait que ***«plus de 50% des entreprises créées dans le cadre des dispositifs du micro-crédit finissent par disparaître».*** Il impute cette situation au manque d'accompagnement des jeunes promoteurs ainsi qu'à l'absence de contrôle des institutions en charge d'appliquer les dispositifs de création de micro-entreprises. Et il n'est pas le seul à être de cet avis.

El Watan - Mercredi 19 janvier 2011 - 5

Analyse de l'exemple (03)

Dans cet exemple, le JR oppose deux discours porteurs de deux propos contradictoires:

- Le discours du (LO₁): Les responsables qui avancent toujours un taux d'échec de 20 % pour répondre aux questions relatives à la réussite de l'Agence nationale de promotion de l'emploi de jeunes (Ansej) que l'on a créée pour endiguer le chômage.
- Le discours du (LO₂): Les analystes et les observateurs qui estiment que ce chiffre est bien supérieur à ce qu'on voudrait nous faire croire. Le JR donne un exemple des analystes, Djamel Djerrad, qui estime le taux d'échec de plus de 50% des entreprises de l'Ansej.

La position du JR est de soutenir le PDV des analystes et des observateurs contre celui du le gouvernement. Cela est tout à fait clair en regardant le titre et les sous titres de l'article dont il est extrait notre exemple:

- **Le titre :** *UNE GRANDE PARTIE DES ENTREPRISES CRÉÉES APPELÉES À DISPARAÎTRE*
- **Le sous-titre (01) :** *L'échec des dispositifs de soutien à l'emploi des jeunes*
- **Le sous-titre (02) :** *Les chiffres optimistes donnés par le gouvernement se heurtent à la réalité amère des jeunes sans emploi.*

Exemple (04)

Le Parti de la liberté et de la justice (PLJ) de Mohamed Saïd, en attente d'un agrément, a vivement réagi à la déclaration du ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Daho Ould Kablia, qui avait indiqué, lors de son passage à la Radio nationale jeudi dernier, ***que l'agrément de nouveaux partis politiques est renvoyé au «moment opportun»***. Le PLJ dit rejeter les propos d'Ould Kablia qui sont «sans fondement légal puisqu'ils violent l'article 42 de la Constitution et la loi organique sur les partis politiques». S'agissant du «moment opportun» derrière lequel se cache le pouvoir pour interdire la création de nouveau partis politiques, le parti de Mohamed Saïd estime que ***«le ministre de l'Intérieur semble ignorer qu'il n'y a pas de moment plus opportun pour l'ouverture du champ politique que la conjoncture actuelle, marquée par le réveil des peuples dans notre environnement géographique immédiat»***.

El Watan - Dimanche 27 février 2011 - 2

Analyse de l'exemple (04)

Dans (04), le JR rapporte deux discours en conflit qui portent sur l'ouverture du champ politique en Algérie et plus précisément sur l'agrément des nouveaux partis politiques. Le LO₁ est le ministre de l'Intérieur et des collectivités locales Daho Ould Kablia, qui estime que le moment n'est pas opportun pour donner l'agrément à des nouveaux partis politiques. Le LO₂ est le Parti de la liberté et de la justice par la voix de Mohamed Saïd, qui soutient que le moment le plus opportun pour l'ouverture du champ politique et l'agrément des nouveaux partis est le moment actuel.

Nous observons clairement que le JR prend position avec le LO₂ (le Parti de la liberté et de la justice) contre le LO₁ (le ministre de l'Intérieur et des collectivités locales). Entre les deux discours rapportés, le JR écrit: " *S'agissant du «moment opportun» derrière lequel se cache le pouvoir pour interdire la création de nouveau partis politiques*". Cette expression montre bel est bien le PDV du JR, qui considère que le propos avancé par le ministre n'est qu'un prétexte prétendu pour entraver l'existence de nouveau partis politiques en Algérie.

Voici un tableau récapitulatif qui rend claire le conflit des discours rapportés ainsi que la position prise par le JR:

<i>PDV du LO₁</i>	<i>PDV du LO₂</i>	<i>PDV du JR</i>
Ex (01): Le MSP a envoyé à tous les partis un document qui porte sur le verrouillage du champ politique	Le MSP n'a pas contacté le RND/ le document envoyé au FLN ne porte pas sur verrouillage du champ politique.	Le MSP fait de la tromperie
Ex (02): Bilan de l'ENTV: une tentative de marche de 250 personnes/ 14 manifestants interpellés.	Bilan de LADDH: une marche de 3 000 personnes/ pas moins de 300 manifestants interpellés	L'ENTV verse dans la manipulation et tente de minimiser la marche en faisant l'impasse
Ex (03): Le taux d'échec de l'Ansej est de 20 %	Le taux d'échec de l'Ansej est plus de 50 %	Le taux du chômage prévaux le 2 ^{ème} PDV
Ex (04): Le moment n'est pas opportun	Le moment est le plus opportun	Le moment est opportun

02) Contrarier le discours rapporté

Nous allons voir à présent, quelques stratégies argumentatives qu'utilise le JR pour s'opposer au propos rapporté.

Le discours étant le moyen par lequel des acteurs sociaux situés sur des positions opposées ou distantes se confrontent pour trouver un terrain d'entente, le conflit verbal est aussi défini comme un "contre-discours", puisque il s'agit de reprendre le discours de l'Autre pour le réfuter en le disqualifiant.

Pour qu'il y ait discours conflictuel il suffit que l'une des parties, à cause d'un désaccord préalable, interpelle l'autre qui, à son tour, doit être à même de rétorquer : c'est ainsi que, par la construction d'un ensemble d'énoncés exprimant l'opposition réciproque, l'échange prend une première articulation qui en fait déjà un discours conflictuel. Dans cette perspective, le JR interpelle un discours autre pour le contrarier.

Au fil de l'analyse de notre corpus nous avons pu distinguer des situations de conflit et d'antagonisme de discours, non pas entre deux discours rapportés, comme la stratégie précédente, mais entre un DR d'une part et le discours du JR de l'autre part. Autrement dit, des situations de controverse entre le LO et le JR, ce dernier s'oppose au PDV du LO et s'efforce d'argumenter son propre PDV et ainsi réfuter le propos du LO.

En effet, cette situation de confrontation diffère des débats où les deux interlocuteurs ou plutôt antagonistes se différencient dans un face à face pour convaincre un auditoire chacun de son PDV. Cette différence réside dans le fait que c'est le JR qui organise et gère le débat dont il est un des protagonistes. Ainsi, il aurait l'opportunité de donner la parole à son adversaire selon sa volonté; voire de choisir ce qu'il cite du discours du LO, qui est aussi son adversaire.

Dans un temps premier, nous allons commencer par le cas où le JR avance une contre argumentation explicite et bien planifiée pour critiquer et réfuter le PDV que véhicule le DR. En voici des exemples:

01) MENACE ISLAMISTE

Un spectre exagéré pour soutenir les régimes en place

Bien sûr qu'il faut soutenir le gouvernement de M. Boutefflika, parce que personne ne veut d'un gouvernement taliban en Algérie.» La formule est du président français, Nicolas Sarkozy, qui s'est cru obligé juste à la veille de l'élection présidentielle de 2009 de manifester ouvertement le soutien de la France au chef de l'Etat qui brigait un troisième mandat. Beaucoup se sont étonnés alors de la sortie, aussi inattendue que désobligeante, de Sarkozy. D'abord, c'est une immixtion dans le choix souverain des Algériens, s'il y en avait bien un, ensuite, la déclaration était bien loin de la réalité et dénuée de fondement, parce que la menace de la «talibanisation» de l'Algérie est irréaliste. C'est une exagération dont le président français aurait pu faire l'économie. Mais c'est une exagération voulue. L'objectif évidemment était de justifier une position indécente, une ingérence en bonne et due forme dans les affaires internes de l'Algérie. L'argument qui met en évidence le spectre de la menace islamiste ne tient plus la route. Le chef de l'Etat français devrait très bien le savoir. Mais oser une telle contrevérité valait bien la peine et participait bien du péché mignon de l'ancien colonisateur à vouloir donner des leçons et à considérer que les peuples maghrébins ne sont toujours pas assez mûrs pour choisir la voie de la démocratie. Son soutien des régimes en place, comme il le fait avec les événements qui secouent la Tunisie, montre effectivement que la France est bien près de ses intérêts. Ce ne sont en tout cas pas les islamistes qui mènent aujourd'hui la cadence au pays de Ben Ali où nous assistons à une véritable révolution démocratique. Les observateurs comprennent bien aujourd'hui le souci des partenaires des pays maghrébins, en particulier la France. L'alternative au régime décrié de Ben Ali n'est pas islamiste. Aussi la prétendue menace «talibane», dont on a voulu épargner l'Algérie, n'est pas aussi présente. Nous avons vu comment les islamistes qui ont tenté de récupérer les émeutes de ces derniers jours dans notre pays ont été rabroués. Ali Benhadj a été renvoyé de Bab El Oued par les jeunes émeutiers.

El Watan - Samedi 15 janvier 2011 – 8

- 02) Le fait que «***ni les commerçants ni les fonctionnaires ne sont sortis dans la rue pour exprimer leur colère vis-à-vis du gouvernement***» est ainsi, selon M. Ould Kablia, un indicateur

qui permet de relativiser l'étendue de la grogne sociale. Ces émeutes ne constituent donc pas un grand motif d'inquiétude pour les autorités qui paraissent... avoir d'autres chats à fouetter. Bref, à entendre Daho Ould Kablia – qui semble avoir opté pour la politique de la main de fer dans un gant de velours – la situation est presque normale.

Mais ce qui semble rassurer le plus le successeur de Noureddine Yazid Zerhouni tient au fait que le gouvernement **«ne fait pas face à une opposition politique particulière ou à un problème dont l'origine serait due à un différend politique qui risque d'influer sur les grandes orientations actuelles»**. Le ministre de l'Intérieur entreprend-il de «dépolitiser» le problème ? En réalité, il n'a pas tellement besoin de le faire. La société – qui vit sous état d'urgence depuis près de 19 ans et qui est interdite de manifestations publiques depuis presque autant de temps – a subi depuis longtemps un profond processus de dépolitisation. En raison du verrouillage politique et médiatique, les partis politiques ont aussi perdu du terrain. Résultat : pour une génération entière d'Algériens, le combat pacifique est une notion qui n'a aucun sens. D'où le recours systématique à l'émeute.

El Watan - Dimanche 9 janvier 2011 - 3

Dans le premier exemple, Le LO (le président français Nicolas Sarkozy) appelle à soutenir le gouvernement de Bouteflika pour empêcher l'arrivée des islamistes au pouvoir. Cependant, le JR semble complètement contre le propos tenu par Sarkozy. Il y voit une exagération et un argument de dupes pour soutenir et maintenir le régime en place (comme l'indique clairement le titre choisi à cet article)

Le JR commence d'abord par se dire étonné par cette intervention de Sarkozy qui est selon lui **inattendue** et **désobligeante**.

Ensuite, il passe à une argumentation soigneusement structurée pour soutenir sa thèse selon laquelle: le président français défend le maintien du régime Bouteflika en jouant le spectre du terrorisme au pouvoir dans le but de préserver ses intérêts.

Il utilise des connecteurs logiques pour organiser ses arguments (d'abord, ensuite), qui sont les suivant:

- 1- C'est une immixtion dans le choix souverain des Algériens
- 2- La déclaration était bien loin de la réalité et dénuée de fondement, parce que la menace de la «talibanisation» de l'Algérie est irréaliste
- 3- L'argument qui met en évidence le spectre de la menace islamiste ne tient plus la route. Le chef de l'Etat français devrait très bien le savoir
- 4- Ce ne sont en tout cas pas les islamistes qui mènent aujourd'hui la cadence au pays de Ben Ali où nous assistons à une véritable révolution démocratique et l'alternative au régime décrié de Ben Ali n'est pas islamiste.
- 5- Nous avons vu comment les islamistes qui ont tenté de récupérer les émeutes de ces derniers jours dans notre pays ont été rabroués. Ali Benhadj a été renvoyé de Bab El Oued par les jeunes émeutiers.

Par ces arguments le JR tente de réfuter l'argument du LO.

Dans le second exemple, le JR rapporte les déclarations du ministre de l'intérieur et des collectivités locales **Daho Ould Kablia** à propos des émeutes qui ébranlent le pays depuis une semaine.

On constate qu'il y a deux thèses en conflit dans cet extrait:

La thèse du LO (le ministre): "les événements que connaît l'Algérie ne remonte pas à une situation de crise, ce n'est pas inquiétant pour le gouvernement. La situation est presque normale" pour la soutenir, le ministre avance deux arguments:

- 01) Ni les commerçants ni les fonctionnaires ne sont sortis dans la rue pour exprimer leur colère vis-à-vis du gouvernement.
- 02) Le gouvernement ne fait pas face à une opposition politique.

La thèse du JR est la suivante: " *la situation est inquiétante!* ". Pour étayer sa thèse il marque, d'abord, une distance vis-à-vis du premier argument avancé par le ministre en utilisant l'expression " **selon M. Ould Kablia**". Ensuite, il s'interroge à propos du deuxième argument, qu'il considère non valable parce que le pays est dépolitisé depuis longtemps (19 ans). Par ailleurs il voit dans cet étouffement de la vie politique la cause principale des émeutes actuelles.

Nous allons voir, dans ce qui suit, des cas où le JR contrarie le DR. Mais cette fois ci, il n'avance pas des contre-arguments, il se contente de nier le PDV du LO.

Dans les exemples suivants, les journalistes s'opposent plus clairement au discours de l'autre. On y constate l'usage des articulateurs et adverbes qui marquent pleinement le désaccord. Le désaccord peut être montré sous forme de reprise textuelle niée. L'opposition au discours de l'autre est alors plus marquée.

Le désaccord du JR apparaît ponctuellement sans faire l'objet d'une argumentation : c'est le cas de l'emploi de l'adverbe négatif utilisé seul et de la reprise lexicale niée.

- 01) Hier, Benjamin Netanyahu, Premier ministre, est sorti de sa réserve pour prédire «une issue iranienne» à la crise en Egypte.
Même si tous les indices prouvent le contraire, Netanyahu **a estimé que l'Egypte deviendra une République islamique dans le cas d'un «chaos» et de l'émergence «d'un mouvement islamiste organisé» qui «prendrait le contrôle de l'Etat»**. Ce scénario catastrophe a été déjà évoqué durant les troubles en Tunisie.

02) **ORAN La CNCD avait bien déposé une demande
d'autorisation**

Contrairement aux affirmations du ministère de l'Intérieur **selon lesquelles aucune demande d'autorisation de manifester n'avait été déposée en dehors d'Alger**, l'on sait qu'une demande de ce genre a été bel et bien déposée à Oran.

El Watan - Lundi 14 février 2011 -2

Dans l'exemple (01), le commentaire du JR est antéposé par rapport au DR. Ici, le DR est introduit comme une subordonnée de concession pour le discours citant. Le JR contrarie le propos rapporté par un commentaire simple et clair "**tous les indices prouvent le contraire**". Il se contente de la réfutation sans avancer aucun argument. D'ailleurs le choix du verbe "**estimer**" pour introduire la parole du LO montre la non-implication du JR au PDV du LO.

Comme dans l'exemple (01), dans (02) le JR s'oppose frontalement au discours du LO. Le ministre nie qu'une demande d'autorisation de manifester a été déposée et le JR à son tour nie cette négation pour réaffirmer le contraire. Pour ce faire, le JR utilise la locution prépositive "**contrairement** "

Dans les deux exemples suivants, le JR ne semble pas convaincu par le propos du LO. Il enchaîne ainsi son dissensus.

- 01) Confus, indécis, M. Medelci, sur France 24, a montré le visage pâle d'une diplomatie d'un pays qui aspire à jouer un rôle de leadership régional. «L'Algérie est préoccupée par les événements qui se déroulent en Libye», a-t-il dit avant d'ajouter : «Il faut d'abord vérifier les informations sur la Libye. Notre position sera faite sur base de données précises. Nous souhaitons que la crise sera dépassée.» Comme si ces chaînes de télévision, qui diffusent depuis des jours des images et des témoignages sur la boucherie du colonel Mouammar El Gueddafi, faisaient dans la fiction !

El Watan - Dimanche 27 février 2011 - 4

- 02) Selon le ministre des Affaires étrangères, Taieb Fassi Fihri, à la télévision publique marocaine, «le Polisario et l'Algérie cherchent à créer des troubles dans cette région». L'amalgame Algérie / Front Polisario est également devenu tellement

simpliste qu'il ne peut être pris au sérieux en tant que réponse à la jeunesse marocaine qui entend porter ses revendications de démocratie et de liberté à ses gouvernants.

Le Quotidien d'Oran Jeudi 17 février 2011

Dans (01) on rapporte le discours de M. Medelci. Ce dernier affirme que l'Algérie est préoccupée par ce qui se passe en Libye ensuite il ajoute qu'il faut d'abord vérifier les informations avant de prendre une position vis-à-vis de ce qui se passe dans ce pays voisin.

Après avoir cité le DR, le JR commente en écrivant " ***Comme si ces chaînes de télévision, qui diffusent depuis des jours des images et des témoignages sur la boucherie du colonel Mouammar El Gueddafi, faisaient dans la fiction !***" par le biais de ce commentaire, il s'oppose au PDV du LO et affirme qu'on a plus besoin de vérification. Il avance un contre argument pour réfuter le propos du ministre. Selon lui, tout est devenu claire par les images de la boucherie que les médias diffusent depuis des jours. Par ailleurs il exprime son étonnement envers le propos de Medelci (ceci est renforcé par le point d'exclamation mis à la fin du commentaire). Cette exclamation crée une complicité avec les lecteurs pour remettre le DR en question. Le JR contrarie le propos de M. Medelci et semble dire que "*l'argument avancé par M. Medelci pour justifier le silence du gouvernement algérien n'est pas valable*". De cette façon, les lecteurs sont invités à réfléchir aux causes réelles qui sont derrière le silence du gouvernement algérien, entre autre le lecteur peut se poser la question suivante: s'agit-il d'un silence complice pour soutenir le colonel Mouammar El Gueddafi?

Dans (02), le LO (le ministre des Affaires étrangères marocain) accuse le Polisario et l'Algérie de chercher à créer des troubles dans la région. Le JR s'oppose à ce PDV, il réplique directement par un contre argument pour dire que " ***L'amalgame Algérie / Front Polisario est également devenu tellement simpliste qu'il ne peut être pris au sérieux***". Autrement-dit cet argument, avancé par le ministre, est passé de mode et n'est plus valable pour pouvoir convaincre la jeunesse marocaine et apaiser sa colère. Car cette jeunesse revendique la liberté

et la démocratie auprès de leur gouvernement. Ainsi, il réfute l'argument du LO pour tenter de convaincre les lecteurs de son PDV personnel.

Encore une autre stratégie, par laquelle le JR contrarie le DR, consiste à se servir de **la question oratoire**.

Interrogation oratoire ou question oratoire est appelée interrogation rhétorique. Ce procédé consiste à énoncer une affirmation sous la forme d'une question, ainsi elle n'attend évidemment pas de réponse. Ce procédé, employé tant à l'oral qu'à l'écrit, peut produire un effet argumentatif.

Dans ce qui suit, nous verrons comment le JR se sert de ce procédé pour argumenter son PDV. En fait, il pose une question oratoire sur le contenu d'un DR pour le réfuter et orienter la pensée des lecteurs.

Voici des exemples illustratifs:

- 01) **«Ben Ali est le président le mieux placé pour la Tunisie. Et puis, ramenez les preuves de la corruption pour juger les gens»**, a-t-il (Mouammar El Gueddafi) tranché. Tripoli a-t-il mis la Tunisie sous son protectorat ?

El Watan - Lundi 17 janvier 2011 - 9

- 02) Que le Premier ministre, François Fillon, déclare que le rôle de la France **«était d'accompagner la Tunisie»** et que l'amitié qui liait les deux pays **«était plus forte que tous les régimes»**, que la ministre des Affaires étrangères exprime sa **«confiance dans l'esprit de responsabilité du peuple tunisien pour retrouver la voie de l'apaisement et du dialogue»** n'en est que louable, mais quel crédit accorder à un soutien qui intervient si tardivement et après une polémique qui aura duré plusieurs jours.

El Watan - Jeudi 20 janvier 2011 -9

- 03) **Les révolutions dans le monde arabe contraignent le pouvoir algérien à accepter, formellement, de mettre fin au gel de la vie politique qu'il impose de fait depuis une quinzaine d'années.**

Un communiqué du Conseil des ministres l'a énoncé le 3 février 2011. De manière surréaliste, **la télévision et la radio**

algériennes apprenaient qu'elles étaient fautives de ne pas assurer la couverture des activités des partis et des organisations alors qu'aucune «loi ou instruction» ne l'a jamais interdit. (...) Pourquoi le pouvoir prendrait-il le risque de marquer sur le marbre du Journal officiel un interdit qui n'a besoin que d'un coup de téléphone ou d'une discussion informelle avec ceux qui dirigent les médias audiovisuels du monopole public? La performance des médias publics durant ces quinze dernières années est assez édifiante pour que cette tentative de réécriture de l'histoire ne passe pas.

Le Quotidien d'Oran Jeudi 24 février 2011, p.04

Dans (01), le JR rapporte le propos du président libyen Mouammar El GUEDDAFI. Ce dernier s'exprime deux jours après la fuite de son homologue tunisien BEN ALI pour lui rendre hommage et inviter les tunisiens à patienter jusqu'aux élections de 2014.

Nous remarquons que, juste après le discours de Mouammar El Gueddafi, le journaliste pose la question suivante : " ***Tripoli a-t-il mis la Tunisie sous son protectorat ?*** ".

Cette interrogation n'est pas innocente, d'ailleurs il ne sollicite pas de réponse. En fait, à travers cette question, le journaliste veut dire que Mouammar El Gueddafi s'introduit dans des affaires qui ne le concernent pas. Ainsi, il se met à côté de la rue tunisienne qui ne veut plus de Ben Ali et qui ne veut pas patienter jusqu'à la fin de son mandat en 2014.

Dans l'exemple (02), Par leurs discours le Premier ministre, François Fillon, et la ministre des Affaires étrangères, Michèle Alliot-Marie, tentent de rétablir la crédibilité de la France dans la région du Maghreb, et en Afrique en générale, et notamment auprès du peuple tunisien.

Le JR contrarie leurs propos rapportés en s'interrogeant sur le crédit que l'on peut accorder à un soutien qui est venu trop tard. Cette interrogation est oratoire dans la mesure où elle ne demande pas de réponse. Cependant, elle véhicule le PDV

du JR qui s'oppose aux diplomates français. Cette opposition est marquée par l'articulateur "mais".

Par cette interrogation le JR semble dire à ses lecteurs que la France ne réagit pas au profit du peuple tunisien, qu'elle cherche seulement ses intérêts dans la région. La preuve est de s'accrocher au régime de Ben Ali jusqu'à sa fuite et ce au détriment du peuple tunisien réprimé. Ce qui justifie clairement le retard d'intervenir pour soutenir le peuple tunisien. Autrement-dit, elle a soutenu Ben Ali jusqu'au bout et soudain elle change radicalement sa position pour paraître inquiète du peuple tunisien.

Dans l'exemple (03), qui porte sur la couverture médiatique de la télévision et la radio algériennes, le JR qualifie le propos rapporté de "**surréaliste**" parce que le communiqué du conseil des ministres accuse ces médias d'être fautives de ne pas assurer la couverture des activités des partis et des organisations sous prétexte qu'il n'y a aucune «**loi ou instruction**» qui interdit cette tâche.

Le JR a choisi de mettre entre guillemets «**loi ou instruction**». D'abord, pour prendre distance et ne pas assumer le segment guillemeté, mais aussi pour le remettre en cause et le charger de doute.

A cela s'ajoute la question oratoire:

"Pourquoi le pouvoir prendrait-il le risque de marquer sur le marbre du Journal officiel un interdit qui n'a besoin que d'un coup de téléphone ou d'une discussion informelle avec ceux qui dirigent les médias audiovisuels du monopole public?"

Par laquelle le journaliste affirme, en s'interrogeant, que le pouvoir n'a pas besoin de prendre le risque de publier dans le journal officiel des lois et des instructions contraignant le travail des médias publics. D'après lui, un coup de téléphone ou juste une discussion informelle peuvent permettre aux responsables dans notre

pays d'assujettir et de contrôler l'activité de la télévision et la radio algérienne. De cette façon, il nie le syntagme "**aucune «loi ou instruction»**".

Il ressort que le JR réfute l'argument du communiqué ministériel pour affirmer qu'il y a certainement des instructions qui soumettent le travail des médias publics. Seulement elles ne sont pas de formelles.

Conclusion

En fait, dans le discours conflictuel l'interlocuteur ne cherche pas à se situer sur la même longueur d'onde que l'autre personne, mais, au contraire, il essaye de déplacer ou de disqualifier l'autre par une adroite distorsion du message de celui-ci. Tout en se fondant sur un échange communicatif, le trait essentiel du discours conflictuel est donc cette volonté de s'opposer à l'autre dans le but d'affirmer son propre PDV.

Au fil de l'analyse de notre corpus nous avons distingué deux éventualités de confrontation des discours, qui reflètent deux stratégies argumentatives employées par le JR pour convaincre son propre PDV.

Dans le premier cas, le JR confronte un (DR₁) d'un locuteur (LO₁) à un contre-discours (DR₂) d'un autre locuteur (LO₂) devant l'auditoire du journal qu'il souhaite convaincre du PDV du (LO₁) ou celui du (LO₂) selon ce qu'il pense lui-même. Nous avons nommé cette stratégie "*la confrontation des discours rapportés*".

Dans le deuxième cas, le conflit s'établit entre un DR et le discours du journaliste. Ce dernier essaye de réfuter le DR par un contre discours. Nous avons intitulé cette stratégie "*contrarier le discours rapporté*".

CHAPITRE (III) :

L'IRONIE

Introduction

Nous verrons, à présent, à partir de l'analyse d'un certain nombre d'exemples de notre corpus, qu'il y a des stratégies argumentatives, mises en œuvre par les journalistes pour convaincre les lecteurs de leurs propres points de vue; et dans lesquelles ils recourent à l'ironie.

Pour mener cette tâche à bien, une définition de l'ironie au préalable nous est nécessaire. Afin de circonscrire la notion de *l'ironie*, nous référencerons à Patrick CHARAUDEAU et George Elia SARFATI.

Ensuite, nous présenterons deux stratégies argumentatives employées par les journalistes dans les énoncés de DR: *La ridiculisation du DR* et *La dissimulation transparente*. Nous verrons qu'elles se fondent essentiellement sur les principes de l'ironie. Par ailleurs, nous essayerons d'illustrer ces stratégies à l'aide des exemples de notre corpus.

Qu'est-ce que l'ironie?

CHARAUDEAU affirme que *" tout fait humoristique est un acte de discours qui s'inscrit dans une situation de communication. Mais il ne constitue pas à lui seul la totalité de la situation de communication. À preuve qu'il peut apparaître dans diverses situations dont le contrat est variable : publicitaire, politique, médiatique, conversationnel, etc. Il est plutôt une certaine manière de dire à l'intérieur de ces diverses situations, un acte d'énonciation à des fins de stratégie pour faire de son interlocuteur un complice."*¹⁹²

Il ressort que l'ironie est une arme argumentative. Cela s'explique par sa dimension pragmatique qui est toujours destinée à critiquer une personne, un comportement, une opinion ou toute autre chose qui n'est pas conforme à une certaine logique admise par l'ironiste.

D'un autre côté l'ironie entretient un rapport étroit avec le phénomène de la polyphonie dans le discours. Étant donné qu'elle superpose deux points de vue: le point de vue critiqué et le point de vue de l'énonciateur-ironiste.

*"Le mécanisme de l'ironie tient au fait que le point de vue absurde est directement exprimé. Cependant, loin d'être assumé par le locuteur, ce même point de vue, mis en scène par le propos, est imputé à un autre personnage."*¹⁹³

En effet, la polyphonie est un critère partagé entre le DR et de l'ironie. Grâce à cette possibilité de superposition des voix, le JR peut avancer simultanément deux PDV contradictoires et conflictuels:

¹⁹² CHARAUDEAU. P., (2006), " Des catégories pour l'humour ?", Revue Questions de communication n°10[En ligne], Presses Universitaires de Nancy, consulté le 06 mai 2019. URL : <http://www.patrick-charaudeau.com/Des-categories-pour-l-humour,93.html>

¹⁹³ SARFATI. G-E., (1997), Op.cit., p. 56.

- Le premier PDV est celui de l'instance dont il rapporte la parole: Le journaliste n'assume pas ce PDV et il le met à distance, en outre il s'efforce de le discréditer parce qu'il a une vision contraire.
- Le deuxième PDV est émanant du JR: ce dernier contredit sa source, il introduit son opinion pour réfuter le propos rapporté. Dans le cas du présent travail, il utilise le pouvoir critique de l'ironie.

La polyphonie, du fait qu'elle permet d'insérer une multitude d'énonciateurs dans un texte unique, crée un terrain propice pour l'argumentation. Où un énonciateur (dans notre cas le journaliste-rapporteur-ironiste) peut critiquer, juger et même réfuter le PDV du locuteur (l'instance qui est à l'origine du DR). Ces acteurs peuvent avoir des avis contraires.

Ainsi, de par son caractère polyphonique, l'ironie entretient des rapports avec l'art de convaincre. Elle crée deux sortes de rapports: un rapport entre l'argumentateur (l'ironiste) et sa cible (rapport d'attaque), et un autre rapport entre l'ironiste et son destinataire (rapport de connivence et de complicité).

*"l'ironie induit toujours la mise en scène d'un rapport de force, non seulement entre l'ironiste et sa cible, mais plus généralement entre l'ironiste et son interprète, ce qui se joue étant l'inclusion ou l'exclusion dans la connivence ironique : le propre de l'ironie est en effet de devoir d'abord être perçue et reconnue, ce qui a pour effet de « convoquer » le lecteur ou l'auditeur et de l'inviter à partager ou à refuser le point de vue de l'auteur."*¹⁹⁴

Dans le cas du discours de la presse écrite, qui est notre objet d'étude, le journaliste-ironiste reprend le discours de l'adversaire (le locuteur original dont il

¹⁹⁴ DENIS. B., (2007), " Ironie et idéologie ", *Contextes*, (2), [En ligne], consulté le 22 mars 2017. URL : <http://contextes.revues.org/180> ; DOI : 10.4000/contextes.180

rapporte la parole) pour le disqualifier et le bafouer dans le but de réfuter son propos.

Nous proposons, dans ce qui suit, de définir et illustrer quelques stratégies argumentatives que le journaliste utilise lors du DR et dans lesquelles il fait recours à l'acte ironique.

01) La ridiculisation du DR

Cette stratégie consiste à bafouer le DR, c'est-à-dire, à présenter ce dernier comme ridicule. Le JR raille le propos qu'il rapporte. Pour ce faire, il crée un contexte particulier pour tourner en ridicule le discours qu'il rapporte.

Le contexte dans lequel est inséré le DR joue un rôle primordial dans la façon de recevoir ce dernier par les lecteurs du journal. Coupé de son contexte primitif, le discours d'autrui se trouve intégré au discours du journaliste et il prend son sens dans celui-ci.

Le journaliste ne prend pas en charge le discours qu'il cite néanmoins il l'incorpore dans son propre dire. Il lui est donc possible de détourner le discours initialement produit de sa visée primitive.

Pour adapter un contexte linguistique permettant de ridiculiser le DR, le journaliste se sert des adjectifs qualificatifs ou de quelques expressions ironiques comme l'illustrent les exemples suivants.

Les deux exemples suivants qui sont extraits des articles du journal *El-Watan* intitulés respectivement: " Quand Belkhadem parle de «dialogue civilisé»", "ÉTAT D'URGENCE ET RÉPRESSION DES LIBERTÉS : De l'interdit à l'explosion".

Dans ces articles, on parle du thème de la liberté d'expression, de manifestation et de contestation. Des choses qui se heurtent à la réalité de l'état d'urgence

instauré le 9 février 1992 pour une année, puis reconduit l'année suivante pour une durée indéterminée, elle reste en vigueur depuis 19 ans.

Exemple (01)

Abdelaziz Belkhadem, représentant personnel du président de la République, a fait une déclaration amusante sur la situation dramatique que connaît le pays. «***Nous sommes pour l'expression, mais pas n'importe comment, nous sommes pour le dialogue civilisé. La protestation doit s'exprimer de manière pacifique***», a déclaré le secrétaire général du FLN. Cela ressemble à une plaisanterie.

El Watan - Lundi 10 janvier 2011 – 2

Exemple (02)

Le gouvernement a toujours voulu ériger les grandes villes du pays, et particulièrement Alger, en forteresses imprenables en faisant usage de la force. Et l'on a bien envie de rigoler, aujourd'hui, lorsqu'on entend certains responsables dire, pour stigmatiser les dernières manifestations, que ***les jeunes émeutiers auraient pu manifester leur colère dans le calme en organisant des marches pacifiques***. Savent-ils que leur gestion du pays a laissé peu de place à la contestation pacifique ? Certainement oui.

El Watan - Jeudi 13 janvier 2011 - 8

Les journalistes rapportent les propos des responsables qui désapprouvent le mouvement de contestation populaire, et blâment les jeunes émeutiers de recourir à la violence sous prétexte de pouvoir protester pacifiquement. Cependant, les deux journalistes ne semblent pas approuver ce PDV parce que, selon eux, on ne peut pas manifester à cause de l'état d'urgence.

En effet, lorsque le journaliste "**mentionne un discours autre**" il a la capacité de "**le faire paraître plus ou moins sensé ou plus ou moins absurde, selon les besoins de la version qu'il défend.**"¹⁹⁵

Pour réfuter les propos, des responsables dont ils rapportent les paroles, les journalistes procèdent à ridiculiser les discours de ceux-ci.

Dans le discours citant du premier exemple le JR qualifie la déclaration, du représentant personnel du président de la République, **d'amusante** et il précise que ce dernier s'exprime à propos de la situation **dramatique** que son pays connaît. Ensuite, dans le commentaire qui suit le DR, il dit: "*Cela ressemble à une plaisanterie*". Ainsi, l'emploi des adjectifs qualificatifs contradictoires "*amusante*" et "*dramatique*" montre que le journaliste fait de l'ironie sarcastique et traite le discours de BELKHADEM de ridicule. Cette opération de ridiculisation (sarcasme) diminue la valeur argumentative du discours du LO.

Dans le deuxième exemple, le journaliste contredit le propos du LO. Pour faire triompher son propre PDV, il se sert de l'ironie. Il introduit le DR par un discours ironique: "*on a bien envie de rigoler, aujourd'hui, lorsqu'on entend certains responsables dire...*". Ensuite, il affirme par une *question/réponse* que ces responsables savent bien qu'on n'a laissé peu de place à la contestation pacifique.

En adoptant ce style ironique les journalistes réfutent l'idée selon laquelle "**le peuple peut s'exprimer de manière pacifique**". Aussi, ils essayent de convaincre les lecteurs que le gouvernement algérien interdit catégoriquement toute sorte de manifestation même que ce soit de manière pacifique et que les appels répétés des responsables aux manifestations pacifiques n'est qu'une illusion pour paraître démocratique.

¹⁹⁵ CAILLAT. D., (2013), " Le traitement multimodal des discours rapportés (en style direct) à l'oral : procédés énonciatifs et argumentatifs du recours aux émotions ", *Semen* N° 35 [En ligne], consulté le 23 mars 2017. URL : <http://semen.revues.org/9816>

02) La dissimulation transparente

Cette stratégie consiste, pour le JR, à écrire le contraire de ce qu'il veut vraiment transmettre. Il utilise un discours ironique dans une tentative de convaincre le lecteur du contraire de ce que son discours exprime littéralement. Il s'agit de la figure de style de l'antiphrase.

Ceci est possible parce que la contradiction est parmi les caractéristiques essentielles de l'ironie, qui font d'elle un procédé de critique et d'argumentation. Cette contradiction peut avoir plusieurs formes, elle peut être directe comme le cas de l'antiphrase ou indirecte comme le cas où il y a uniquement un changement de ton à l'oral.

La contradiction directe ou l'antiphrase consiste pour l'ironiste à dire une chose tout en supposant le contraire de ce qu'il avance. Il s'agit d'une dissimulation transparente. L'intention de l'énonciateur est de transmettre à son interlocuteur l'idée contraire de ce que son discours exprime littéralement. Cela implique une connivence entre les interlocuteurs, dans notre cas entre le journaliste et ses lecteurs. Ainsi, Sophie MORNETTE affirme que:

" Les journalistes peuvent aussi ajouter une certaine ironie aux discours qu'ils/elles rapportent et donc montrer quelque connivence avec les lecteurs et lectrices"¹⁹⁶

Donc, les lecteurs doivent avoir de la subtilité pour pouvoir décrypter l'ironie.

Analysons l'exemple suivant:

¹⁹⁶ MARNETTE. S., (2003), " stratégies du discours rapporté et genres de discours dans la presse contemporaine ", In Lopez-Muñoz, J-M, Marnette, S. & L. Rosier (éds), *Formes et stratégies du discours rapporté: Approches linguistique et littéraire des genres de discours, Estudios de Lengua y Literatura francesas (University of Cadix)*, vol. 1, no 14, p.133.

Exemple (01)

Le diplomate a cherché vainement à justifier l'injustifiable, mais trop tard, les images de la violence contre une manifestation, pourtant pacifique, avaient fait déjà le tour du monde.

Jugez-en ! Missoum Sbih, qui a été chargé durant le premier mandat de Bouteflika de l'épineux et sensible dossier de la réforme de l'Etat, lance à l'adresse du journaliste de RTL : **«Non vous savez, vous avez des critères de démocratie qui ne sont pas, si vous voulez, forcément les nôtres.»** Voilà un aveu qui renseigne bien sur l'état d'esprit de ceux qui président aux destinées du pays. Mais là, l'ambassadeur n'apprend rien au commun des mortels. A l'impossible nul n'est tenu. Seulement, l'on ne savait pas que les critères de la démocratie n'étaient pas universels, que la répression pouvait être une exception démocratique.

El Watan - Mardi 25 janvier 2011 - 3

Dans cet extrait, le journaliste d'*El-Watan* rapporte la parole de l'ambassadeur d'Algérie en France " Missoum Sbih", qui s'exprime sur les ondes de la radio française RTL. Par son discours, l'ambassadeur essaye de justifier la répression contre une marche initiée par le Rassemblement pour la Culture et la Démocratie, le 22 janvier 2011.

Le JR affirme que cette manifestation était pacifique et qu'elle ne méritait pas la répression qu'elle avait rencontrée. Selon lui, le diplomate cherche vainement à justifier la répression, ce qui bien entendu injustifiable.

Il se révèle que le JR et Missoum Sbih (le LO) ont des points de vue antagonistes. Cette contradiction est rendue claire par l'usage de l'articulateur d'opposition "*mais*" qui articule le discours du diplomate et celui du journaliste.

Pour faire triompher sa thèse le journaliste procède à l'ironie pour railler le propos de son adversaire, il avance un commentaire réflexif dans l'énoncé suivant:

" Seulement, l'on ne savait pas que les critères de la démocratie n'étaient pas universels, que la répression pouvait être une exception démocratique"

Ce commentaire réflexif fonctionne comme *"une figure par laquelle on veut faire entendre le contraire de ce qu'on dit : ainsi les mots dont"* le journaliste se sert *"ne sont pas pris dans le sens propre et littéral"*¹⁹⁷.

Le journaliste suppose le contraire de ce qu'il a écrit. Le vrai sens qu'il veut transmettre pourrait être reformulé comme suit:

" On sait bien que les critères de la démocratie sont universels, que la répression ne peut jamais être une exception démocratique"

Le risque, auquel le JR se trouve confronté dans cette stratégie, est que le lecteur pourrait prendre à la lettre le discours ironique, c'est-à-dire, le prendre dans son sens littéral. Or, le journaliste laisse apparaître dans son discours des marqueurs d'ironie, comme donne notre exemple il y en a plusieurs (*le diplomate a cherché vainement à justifier l'injustifiable, Jugez-en !, l'ambassadeur n'apprend rien au commun des mortels*).

Bien qu'elle puisse créer un risque, cette stratégie pourrait être aussi un avantage dans la mesure où elle autorise de contourner la censure.

¹⁹⁷ DU MARSAIS. C.C., (1757), "Traité Des tropes: pour servir d'introduction à la rhétorique et à la logique", nouvelle édition (publié par Mr. FORMEY) A. LEIPSIC, Chez La Veuve GASPARD FRITSH, pp.150-151

(En fait, c'est la définition donnée à l'ironie par Dumarsais. Ce dernier avait distingué quatre grandes espèces de tropes, à savoir la métonymie, l'ironie, la métaphore et la synecdoque.)

Conclusion

Lors du processus de la réappropriation du DR, le JR peut se servir de la dimension argumentative de l'ironie pour détourner la lecture du DR et ainsi convaincre les lecteurs de ce qu'il pense lui-même et non pas de ce que le locuteur original veut transmettre.

Nous avons vu, à travers une analyse de quelques exemples de notre corpus, que le journaliste de la presse écrite influence la lecture du DR par différentes stratégies employant l'ironie: il peut présenter le discours qu'il rapporte comme ridicule (dans ce cas il utilise des adjectifs qualificatifs ou des expressions pour qualifier le DR de ridicule), il peut aussi intégrer le DR dans un contexte ironique (dans ce cas il utilise entre autres la dissimulation transparente).

Nous avons vu aussi que la réussite de ces stratégies implique nécessairement une connivence de la part du co-énonciateur, en l'occurrence, le lecteur du journal. Ce dernier doit participer *"pleinement à la constitution du sens ironique, ce qui en fait un ironiste au même titre que l'auteur."*¹⁹⁸

¹⁹⁸ DENIS. B., (2007), Op.cit.

**CHAPITRE (IV): LES
GUILLEMETS DE LA
MODALISATION AUTONYMIQUE**

Introduction

Nous allons voir, dans ce chapitre, les différentes stratégies argumentatives qui permettent au JR d'argumenter son PDV à travers l'usage des guillemets de la modalisation autonymique. Ainsi, notre attention portera sur l'usage des guillemets dans le DR indirect autrement dit les formes hybrides du DR (les formes de la citation mixte).

Dans la perspective énonciative, les guillemets – ainsi que les autres signes de ponctuations - sont considérés comme ayant " *une dimension énonciative non négligeable. Quelle que soit l'orientation adoptée, les signes de ponctuation ne doivent pas uniquement être perçus comme des éléments auxiliaires veillant à l'organisation syntaxique et sémantique du discours*¹⁹⁹, mais également comme des éléments énonciatifs de première importance, propres à signaler la présence du sujet dans son énoncé ainsi que son rapport à autrui. " ²⁰⁰

Les stratégies argumentatives, que nous allons présenter dans ce chapitre, se servent essentiellement du marqueur énonciatif "*guillemets*" pour remettre en doute ou même contester et nier un PDV dans le discours du LO. Ainsi, une mise en relief de la dimension énonciative de ce marqueur est nécessaire de prime abord.

Encore, nous allons référer à la théorie des opérations énonciatives d'Antoine CULIOLI. Dans la mesure où nous essayerons de reconstruire et expliquer les opérations énonciatives et argumentatives employées par le JR lors de la reconstruction du DR.

¹⁹⁹ C'est la conception de certains grammairiens pour qui la ponctuation " *est l'art d'indiquer dans le discours écrit, certaines pauses, certaines modifications mélodiques du débit ou certains changements de registres* " GREVISSE. M., (1980), " *Le Bon Usage* ", Paris-Gembloux, Duculot, p.1449. Les guillemets sont des moyens typographiques que les grammaires classiques classent parmi les signes de ponctuation au même titre que les parenthèses ou les crochets ou encore le point d'interrogation, et la virgule.

²⁰⁰ LEBLANC. J., (1998), " La ponctuation face à la théorie de l'énonciation ", dans DEFAYS. J.M., ROSIER. L. & TILKIN F., (éds), *A qui appartient la ponctuation ?*, De Boeck-Duculot, Louvain-la-Neuve, p.88.

La dimension énonciative des guillemets

Nous considérons, à la suite d'AUTHIER-REVUZ, le marqueur *guillemets* comme un *"signe sur les signes."* D'abord, c'est un signe à part entière " avec un signifiant, un signifié, mais signe de l'écrit, sans correspondant oral strict"²⁰¹. Encore, ce signe indique un PDV (un commentaire ou un jugement) sur le PDV exprimé par le fragment sous sa portée.

Ainsi, il ressort que ce marqueur relève de la méta-énonciation. AUTHIER-REVUZ distingue deux usages des guillemets:

Dans le premier cas, Ils constituent un signe qui a pour fonction de redoubler typographiquement le statut autonome d'une séquence. En l'occurrence, ils relèvent seulement du « degré de redondance » étant dépourvu d'un autre sens, ce qui explique, " *qu'on se soit si longtemps passé de ce signe pour ces emplois, discours directs ou énoncés métalinguistiques.*"²⁰²

Le deuxième cas, qui nous intéresse ici, consiste à considérer les guillemets comme un signe de « modalisation autonymique » dans la mesure où l'énonciateur vise à ajouter un commentaire, un PDV sur le fragment entre guillemets. Alors, Ils constituent un signe qui a pour fonction de s'ajouter au dire – tout comme on pourrait ajouter un autre signe, adverbe, adjectif, un commentaire, etc. – et de marquer une modalisation du dire.

La théorie des opérations énonciatives de CULIOLI

Cette théorie se donne pour objet d'étude l'énoncé lui-même. Ce dernier se définit comme un agencement de marqueurs linguistiques qui conservent les traces des opérations énonciatives, prédicatives et de détermination. Ces opérations sont à la base de l'activité langagière.

²⁰¹ AUTHIER. J., (1998), " Le guillemet. Un signe de langue écrite à part entière", In J. M. Defays, L. Rosier & F. Tilkin. (éds.). *A qui appartient la ponctuation ?* De Boeck-Duculot, Louvain-la-Neuve, p 373.

²⁰² AUTHIER. J., (1998), Op.cit., p 374.

Le marqueur est un représentant linguistique d'une opération langagière. Il peut s'agir d'un morphème, d'un mot, d'un schéma syntaxique, ou comme dans notre cas d'un signe de ponctuation (les guillemets).

Parmi les concepts clés de la théorie de CULIOLI nous retenons: *la notion, l'occurrence et le domaine notionnel*. Nous aurons besoin de ces concepts pour expliquer les stratégies argumentatives que nous s'efforçons de mettre en exergue.

Pour CULIOLI la notion est "*un faisceau de propriétés physico-culturelles que nous appréhendons à travers notre activité énonciative de production et de compréhension d'énoncés*"²⁰³. C'est un système de représentations cognitives complexes; liée à l'ensemble des connaissances et des expériences que tout un chacun a dans son cerveau. Autrement-dit, c'est une représentation construite par une chaîne d'associations sémantiques entre des propriétés physiques, culturelles, anthropologiques, etc.

La notion est quelque chose de virtuel, elle n'a pas de statut à proprement parler linguistique, c'est une entité hybride, entre le monde et les représentations physico-culturelles d'un côté et la langue de l'autre côté.

En fait, elle est indicible. De ce fait, elle implique la mise en relation d'un ordre d'existence qui n'est pas matérialisable, ni exhibable en soi (des représentations), à des traces qui en constitue des actualisations linguistiques (la langue). Autrement dit, elle ne s'appréhende jamais qu'à travers des réalisations particulières qui en sont des occurrences.

La notion est génératrice de termes et elle ne peut pas être résumée et abordée dans une seule unité lexicale. Au contraire, pour l'exprimer dans toutes ses acceptions on a besoin de tout un ensemble d'unités lexicales. Cela nous conduit vers le concept *d'occurrence* de Culioli.

²⁰³ CULIOLI. A., (1999), " pour une linguistique de l'énonciation : Domaine notionnel ", Paris, Ophrys, p.9

L'occurrence est un représentant, un exemplaire, une "*incarnation d'une notion sous forme de langage*"²⁰⁴. Or, la notion ne peut pas être incarnée par une seule occurrence, donc à chaque notion correspond une classe d'occurrences.

Cette classe d'occurrences construit ce que Culioli appelle "*le domaine notionnel*". Ce dernier s'organise autour d'une occurrence typique qui en constitue le centre organisateur. Dans chaque domaine notionnel on distingue trois zones par rapport à cette occurrence-type:

- 1) Zone intérieure ou d'identification: dans cette zone se regroupent les occurrences satisfaisant à toutes les propriétés constitutives du domaine notionnel.
- 2) Zone extérieure ou de décrochage: les occurrences appartenant à cette zone n'ont aucune propriété constitutive du domaine notionnel. Elles n'ont rien à voir avec le centre organisateur.
- 3) Zone frontière ou de différenciation: elle se situe entre les deux zones intérieure et extérieure. Ainsi les occurrences appartenant à cette zone ne sont pas vraiment identiques au centre organisateur et ne sont non plus totalement différentes de ce centre.

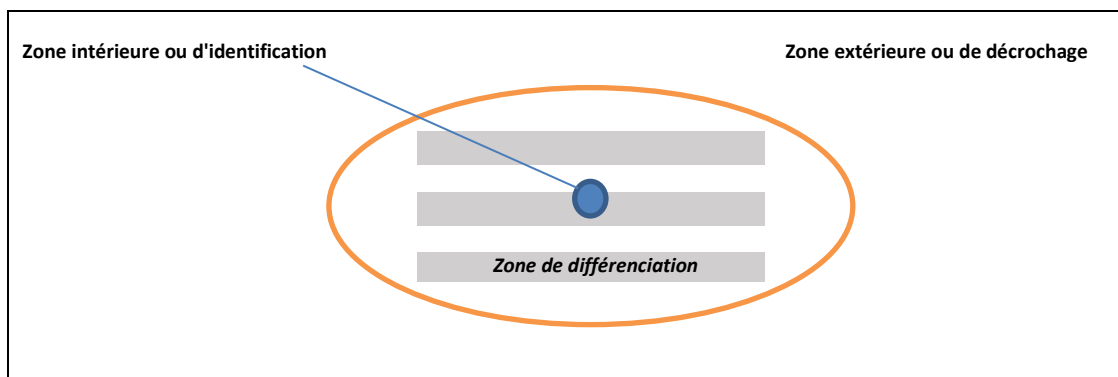


Figure 01: schéma représentatif du domaine notionnel

Lors de son activité langagière de la reconstruction du DR, le JR (l'énonciateur) a la possibilité d'influencer et d'orienter la représentation construite par les occurrences que le LO a choisi pour donner à la notion une valeur référentielle

²⁰⁴ Idem.

quelconque, ceci est possible en se servant des guillemets. Autrement dit, les guillemets permettent au JR de déplacer une occurrence de la zone de l'identification vers la zone de décrochage ou celle de différenciation.

01) Nier une qualification

Dans cette stratégie argumentative, le JR utilise les guillemets pour contester une qualification donnée par le LO. Cette qualification est jugée inappropriée par le JR.

La négation est considérée, dans les linguistiques énonciatives, comme un acte de langage particulier qui sert à contredire, à corriger ou à nier une assertion positive. Il s'ensuit que la dimension polyphonique se voit de toute évidence dans les énoncés négatifs. Dans un énoncé comme " Ce mur n'est pas blanc"²⁰⁵, on peut distinguer deux points de vue contradictoires et hiérarchiquement organisés:

- PDV (01): c'est vrai (Ce mur est blanc)
- PDV (02): ce n'est pas vrai (ce mur n'est pas blanc)

Le premier PDV est implicite, dans cet exemple, (c'est un présupposé) il s'agit d'une affirmation alors que le deuxième PDV, qui est la négation de l'affirmation (exprimée par le PDV 01), est explicite.

Ce principe de la négation peut être réalisé par le marqueur "guillemets" dans la mesure où ce dernier constitue un signe sur les signes ce qui suppose une superposition de points de vue.

Selon CHEONG, les guillemets peuvent opérer "*un véritable renversement de perspective, un détournement de signe dans la mesure où la signification initiale se condamne au profil de la signification d'arrière-plan qui est parfois*

²⁰⁵ Exemple emprunté de: BIRKELUND. M., (2009), " Une analyse de la négation dans les énoncés modalisés par devoir et pouvoir", In Kratschmer, A., Birkelund, M. & Therkelsen, R.(éds), *La polyphonie - outil heuristique linguistique, littéraire et culturel*, Vol. 3 Berlin , p.166.

*susceptible d'affecter le sens entier d'un énoncé avec ce changement minime introduit par les guillemets: on nie l'énoncé par le mode de renonciation"*²⁰⁶.

Ainsi, le principe de cette stratégie argumentative, employé par le JR lors du processus d'appropriation/réappropriation du DR, consiste à nier une qualification **Q** en l'encadrant de guillemets dans un contexte qui permet d'accorder la valeur de négation aux guillemets. Ces derniers marquent une discontinuité où rien n'est plus comme avant, c'est-à-dire "**Q**" se trouve radicalement différent de **Q** est donc naissance à **non-Q**. il s'agit de déplacer l'occurrence d'une notion de la zone I (d'identification) vers la zone III (de l'extérieur) du domaine notionnel.

Nous allons voir, à travers l'analyse de quelques exemples, que le marqueur guillemets permet la construction de l'extérieur du domaine notionnel, et ainsi la négation d'un propos affirmé dans le discours du LO.

Exemples:

- 01) Le clou du spectacle cathodique proposé par l'Unique consiste en un micro-trottoir au contenu tendancieux et provocateur. Formidablement mis en valeur, les propos recueillis présentaient les manifestants, pourtant appartenant à toutes les classes sociales, comme «**des égarés**», des «**brebis galeuses**», «**des fauteurs de troubles**» ou «**des indésirables**».

El Watan - Lundi 14 février 2011 – 5

- 02) La presse libyenne s'est mise elle aussi au service du Guide. Le journal Qurynaa qualifié les manifestants rassemblés pour réclamer la libération de l'avocat Fethi Tarbel, représentant des familles des prisonniers tués en 1996, de «**saboteurs**».

El Watan - Jeudi 17 février 2011 - 10

- 03) Les forces de l'ordre étaient intervenues, selon le journal, pour mettre fin à des affrontements entre des partisans du leader libyen Mouammar Kadhafi et des «**saboteurs**» parmi des manifestants qui

²⁰⁶ CHEONG. K. S., (1985), "Étude de la construction de valeurs référentielles à travers un marqueur énonciatif: le cas des guillemets", thèse de 3^{ème} cycle, Paris, Université de Paris VII, p.76

s'étaient rassemblés pour réclamer la libération d'un avocat représentant des familles de prisonniers tués en 1996 dans une fusillade dans la prison d'Abou Salim, à Tripoli.

Le Quotidien d'Oran Jeudi 17 février 2011, p 04

04) La presse algérienne continue de valser au rythme de gravissimes dérives. **Manipulations, mensonges et insultes...** Des titres de la presse arabophone sont allés jusqu'à traiter les manifestants de «**voyous**», s'embarquant même dans une vague raciste opposant certaines régions du pays à d'autres. Leurs sales besoins ne datent pas d'aujourd'hui d'ailleurs. Ces journaux, faut-il le dire, tentaient tant bien que mal de faire d'une pierre deux coups : plaire d'une part à certains piliers du régime, leur principal sponsor et source de survie, et matérialiser, de l'autre, une haine déclarée à certaines régions de l'Algérie.

El Watan - Lundi 14 février 2011 - 5

Dans ces exemples (au-dessus), les journalistes d'El-Watan et le Quotidien d'Oran rapportent les discours d'autres médias, en ce qui concerne les mouvements de contestation populaire en Algérie et en Libye. Les propos rapportés porte particulièrement sur le statut donné aux personnes qui participent aux émeutes. En fait, chacun à sa manière de concevoir le monde selon sa morale, sa culture, son idéologie et aussi son orientation politique.

Ainsi, nous remarquons clairement le désaccord entre les journalistes rapporteurs et les journalistes cités concernant le statut et les qualifications qu'on donne aux émeutiers algériens et libyens.

Dans les exemples (01) et (04), on rapporte les propos d'une partie de la presse algérienne. Cette dernière présentait les manifestants comme «**des égarés**», des «**brebis galeuses**», «**des fauteurs de troubles**» ou «**des indésirables**» ou encore, comme dans (04), des «**voyous**». Cependant, les journalistes de notre corpus ne semblent pas du tout partager le même PDV, voire ils contestent et s'opposent à ces qualifications.

L'opposition dans (01) est marquée par l'articulateur d'opposition "*pourtant*". Contrairement au LO le JR affirme que les manifestants appartiennent à toutes

les classes sociales et que le discours du LO est tendancieux et provocateur. Dans (04), le désaccord du JR est marqué par des expressions comme: *La presse algérienne continue de valser au rythme de gravissimes dérives, manipulations, mensonges et insultes, Leurs sales besognes ne datent pas d'aujourd'hui.*

A partir de cela, il est possible de déduire que les guillemets, encadrant ces qualifications, ne sont pas uniquement des marqueurs de citation et de distanciation mais aussi de négation et d'inversion de polarité. Ils opèrent une opération de décrochage qui consiste à orienter les fragments entre guillemets vers la zone de l'extérieur du domaine notionnel. En fait, les journalistes rapporteurs guillemettent ces qualifications pour prendre leurs contres sens.

Les guillemets encadrant ces qualifications peuvent se gloser comme: **ce n'est pas vrai**, **pas du tout**. On peut donc concevoir le PDV des journalistes rapporteurs: ce qu'on a qualifié «*des égarés*», des «*brebis galeuses*», «*des fauteurs de troubles*» ou «*des indésirables*», des «*voyous*» ne sont pas du tout des égarés, ils ne sont pas des brebis galeuses, ni des fauteurs de troubles, ni des indésirables et ils ne sont pas du tout des voyous.

Dans le schéma du domaine notionnel, la valeur de ces guillemets de négation se présente comme suit:

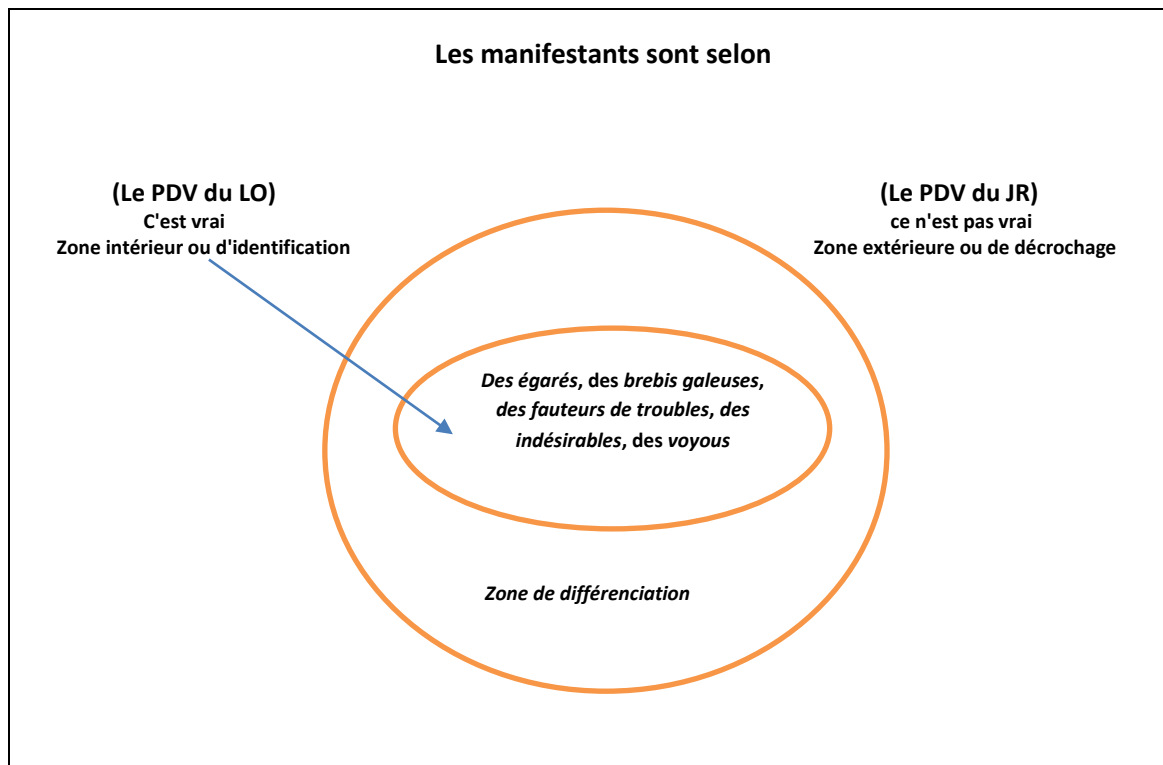


Schéma du domaine notionnel: la valeur des guillemets de la négation

Nous remarquons, dans ce schéma, que le PDV du LO (la presse pro-gouvernemental) coïncide avec la zone de l'intérieur du domaine notionnel c'est-à-dire la valeur "vraiment" (les manifestants sont vraiment *des égarés, des brebis galeuses, des fauteurs de troubles, des indésirables* et *des voyous*); tandis que le PDV des journalistes rapporteurs coïncide avec la zone extérieur du domaine notionnel (les manifestants ne sont pas du tout des égarés, ils ne sont pas des brebis galeuses, ni des fauteurs de troubles, ni des indésirable et ils ne sont pas du tout des voyous).

La même stratégie argumentative est employée dans les exemples (02) et (03), où les journalistes de notre corpus rapportent et s'opposent au discours du journal libyen Qurynaa. Ce dernier qualifie les manifestants rassemblés pour réclamer la libération de l'avocat Fethi Tarbel, représentant des familles des prisonniers tués en 1996, de «*saboteurs*». Les guillemets encadrant cette qualification marque d'abord, la rupture du JR du propos du LO et aussi constitue une négation.

La rupture et la distanciation du propos de l'autre sont renforcées par l'usage du verbe introducteur "*qualifier*" (dans 02) et la formule introductive "*selon le journal*" (dans 03). Alors que, l'expression de l'opposition envers cette qualification est renforcée dans (02) par "*La presse libyenne s'est mise elle aussi au service du Guide*". Il y a une superposition de deux points de vue:

- PDV (01) du LO: ces manifestants sont des saboteurs.
- PDV(02) du JR: ces manifestants sont des "saboteurs"= ils ne sont pas des saboteurs

Dans le schéma du domaine notionnel, le PDV (01) et le PDV (02) concordent respectivement avec la zone de l'intérieur (de l'identification) et la zone de l'extérieur (de décrochage)

02) La remise en question d'un point de vue rapporté

Dans ce qui suit, nous allons voir comment le JR emploie les guillemets pour montrer qu'un PDV, véhiculé dans le discours du LO, est prétendu. Il s'agit, en fait, de s'opposer au PDV du LO parce que prétendre quelque chose c'est affirmer quelque chose avec la conscience d'en avoir le droit et le pouvoir, mais sans nécessairement convaincre autrui, ce qui est le cas dans les exemples suivants:

- 01) Hier, le colonel Mouammar El Gueddafi est apparu sur la place Verte, à Tripoli, et a ordonné à ses partisans de se préparer à «défendre la Libye», selon des images diffusées par la télévision d'Etat.

El Watan - Samedi 26 février 2011 – 7

- 02) Pris entre l'opposition armée qui affirme avoir libéré la région de l'Est et des combats violents à l'Ouest, le colonel Kadhafi a demandé vendredi à ses partisans de se préparer à «défendre la Libye», selon des images diffusées par la télévision d'Etat.

Le Quotidien d'Oran Dimanche 27 février 2011, p.05

- 03) Les autorités marocaines ont annoncé, hier, l'arrêt d'un festival de musique à Dakhla occupée, au Sahara occidental, après que des troubles «exploités par des séparatistes» eurent fait la veille plus de 15 blessés et causé des dégâts matériels. «Nous

annonçons l'arrêt du festival 'Mer et désert' à cause des troubles qui ont causé samedi 15 blessés, 5 voitures brûlées et au cours desquels des magasins et des agences bancaires ont été détruits», a déclaré Hamid Chabar, le wali (le représentant du gouvernement) **d'El Ayoun occupé.**

El Watan - Lundi 28 février 2011 - 10

Dans les exemples (01) et (02) les deux journalistes d'El-Watan et de Le Quotidien d'Oran ont choisi de mettre entre guillemets le fragment "défendre la Libye" dans des énoncés de DR indirect.

Les guillemets, dans ce cas permettent au JR de montrer aux lecteurs la différence entre ce que le LO prétend qu'une chose est et ce qu'elle pourrait être en réalité. A l'aide de ces guillemets, le JR marque une remise en question de l'expression employé par le LO.

Dans l'énoncé (01) par exemple, pour ordonner ses partisans le colonel Mouammar El Gueddafi emploie l'expression "défendre la Libye". En mettant ce syntagme entre guillemets, le JR signale d'abord que ce sont les paroles du colonel Mouammar El Gueddafi et ensuite il avance que cette expression est questionnable.

Si la parole du colonel Mouammar El Gueddafi laisse croire qu'il s'agit vraiment de défendre la Libye, le JR ne semble pas en être convaincu. Ainsi, en se servant des guillemets, le JR questionne l'affirmation que cet énoncé véhicule. Il procède à vider l'énoncé de sa signification et signale que ce PDV est critiquable.

De cette façon, les lecteurs sont amenés à voir dans "défendre la Libye" une expression prétendue. D'ailleurs, dans le titre de l'article dont il est extrait cet énoncé le journaliste qualifie Mouammar El Gueddafi de tyran. De surcroît, il entame son article par dire que le colonel Mouammar El Gueddafi, qui est *"Condamné par la communauté internationale, abandonné par plusieurs de ses diplomates en poste à l'étranger, cerné de toutes parts par la révolte populaire",* poursuit la répression sanglante de son peuple. Répression qui

marque aussi l'agonie d'un régime qui, dans ses derniers balbutiements, continue à semer la terreur avec son lot de victimes."

Dans ce passage le journaliste affirme qu'il s'agit d'une répression sanglante du peuple libyen. Il s'ensuit, que le journaliste tente de convaincre son auditoire de son propre PDV selon lequel: *il ne s'agit pas vraiment de défendre la Lybie mais plutôt de réprimer le peuple libyen.*

De même pour l'exemple (02), où le JR encadre aussi l'expression "défendre la Libye", dans le discours de Mouammar El Gueddafi, pour se distancier de ce propos et le contester. En effet, dans cet exemple le JR rapporte deux discours: le premier est celui de l'opposition qui "affirme avoir libéré la région de l'Est et des combats violents à l'Ouest", le second est celui du colonel Kadhafi qui "a demandé vendredi à ses partisans de se préparer à «défendre la Libye»". Apparemment, il y a un conflit de discours. Alors que le LO₁ (l'opposition) évoque une opération de libération du pays; le LO₂ (Mouammar El Gueddafi) parle d'une opération de défense de ce pays. De cela découle la question suivante: Qui défend vraiment la Libye? Est-ce l'opposition ou Mouammar El Gueddafi? A cette question le JR semble donner sa réponse par le mode de l'énonciation: il s'implique dans le premier DR parce qu'il utilise le verbe introducteur "affirmer" et ne prend pas de distance vis-à-vis du propos rapporté tandis que il a choisi de mettre l'expression "défendre la Libye" entre guillemets pour la remettre en question.

Bref, selon le PDV du JR l'opposition essaye de libérer la Libye de la dictature du colonel Mouammar El Gueddafi, alors que ce dernier prétend à tort défendre ce pays.

Dans l'exemple (03): Le LO parle «des séparatistes», ce qui présuppose qu'il considère le Sahara occidentale comme une partie intégrante du Maroc. Tandis que le JR parle d'une occupation (Dakhla occupée, El Ayoun occupé) ce qui présuppose aussi qu'il voit le contraire, selon lui le Sahara occidentale est un pays

autonome occupé par le Maroc. Ainsi, le JR se sert des guillemets pour s'opposer au présupposé exprimé dans le discours du LO. Selon lui, les autorités marocaines prétendent à tort que le Sahara occidental fait partie du Maroc.

Pour conclure nous disons que les fragments entre guillemets ont subits une "opération d'altération radicale" qui consiste " *en la construction de l'Extérieur et donc survient lorsque la déformation de a tend vers son opposé.*"²⁰⁷ Autrement-dit, les guillemets ont réorienté les valeurs référentielles des segments encadrés vers la zone de l'extérieur du domaine notionnel.

*"Les guillemets n'en sont pas moins nécessaires à la construction du sens. Ordinairement employés pour indiquer une citation, ils ne se limitent pas à cet usage mais ont ceci de particulier qu'ils bloquent l'interprétation littérale de l'élément qu'ils entourent. Signalant que l'élément guillemeté « ne va pas de soi »."*²⁰⁸

²⁰⁷ EL MANKOUCH. F., (1995), *"stratégies énonciatives et argumentative dans le discours rapporté"*, mémoire de maîtrise, université de Québec à Chicoutimi, p.73

²⁰⁸ RINCK. F., & TUTIN. A., (2007), "Annoter la polyphonie dans les textes : le cas des passages entre guillemets", *Corpus* [En ligne], N° 6, consulté le 10 avril 2017. URL : <http://corpus.revues.org/1102>

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons pu décrypter deux stratégies argumentatives que l'on emploie dans le DR: *Nier une qualification* et *la remise en question d'un point de vue rapporté*. Dans lesquelles, le JR utilise principalement les guillemets de la modalisation autonymique. Ainsi, pour expliquer ces stratégies, nous avons observé la dimension énonciative des guillemets et nous nous sommes référés à la théorie des opérations énonciatives d'Antoine CULIOLI.

La première stratégie argumentative (*Nier une qualification*), consiste pour le JR à utiliser les guillemets pour juger et contester une qualification donnée dans le discours du LO. Le principe de cette stratégie, consiste à nier une qualification **Q** en l'encadrant de guillemets dans un contexte qui permet d'accorder la valeur de négation au marqueur guillemets. Ainsi, ce dernier marque une discontinuité où rien n'est plus comme avant, c'est-à-dire "**Q**" se trouve radicalement différent de **Q** est donc naissance à **non-Q**. il s'agit de déplacer l'occurrence d'une notion de la zone I (d'identification) vers la zone III (de l'extérieur) du domaine notionnel.

La deuxième stratégie argumentative (*la remise en question d'un point de vue rapporté*) consiste à se servir des guillemets pour montrer aux lecteurs la différence entre ce que le LO prétend qu'une chose est et ce qu'elle pourrait être en réalité. Ainsi, le JR marque une remise en question d'une expression employée par le LO. De cette façon, les lecteurs sont amenés à voir dans l'expression guillemetée une expression prétendue.

CHAPITRE (V) : LA DEDICATION, L'EXPLICITATIN ET LA NEGATION

Introduction

Dans ce dernier chapitre, nous présenterons et illustrerons trois stratégies argumentatives: la déduction, l'explicitation et la dénégalation.

Pour expliquer la première stratégie argumentative (*la déduction*), nous recourons à *l'inférence*, tel qu'elle est définie par Ascombre et Ducrot. Nous essayerons de mettre en exergue les déductions que les journalistes font des énoncés de DR pour argumenter leurs propres PDV.

Ensuite, nous passerons à la stratégie de *l'explicitation*. En l'occurrence, nous référerons au concept de l'implicite de Catherine Kerbrat ORRECHIONI. Nous tenterons de décrire le processus de la déduction du sens implicite par le JR.

Dans une dernière étape, nous nous intéresserons à la stratégie de *la dénégalation*. Ainsi, nous ferons appel aux *stratégies de mensonge* définies par Patrick CHARAUDEAU. Dans la mesure où la stratégie argumentative, que nous avons décryptée, va à l'encontre de ces stratégies attestées par CHARAUDEAU et qui sont fréquemment utilisées dans le domaine de la politique.

01) La déduction

Cette stratégie consiste à tirer une conclusion du DR. Le DR, dans ce cas, est considéré comme une prémisse à partir de laquelle le JR déduit une (des) information(s). Il s'agit, donc, d'un acte d'inférer.

Nous entendons par acte d'inférer, à la suite d'Ascombre et Ducrot, *"non pas l'acte psychologique qui consiste à fonder une conviction sur certains indices, mais un acte de langage dont l'accomplissement implique la production d'un énoncé. Le locuteur L d'un énoncé E fait référence à un fait précis X qu'il présente comme le point de départ"*²⁰⁹

L'inférence est aussi définie, dans le nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage, comme la mise en rapport d'un énoncé avec un autre.²¹⁰ Ainsi, lorsque le JR construit son argumentation, il présente un énoncé (ou plusieurs énoncés) de DR comme un argument devant autoriser un autre énoncé.

En fait, les déductions que fait le JR sont le résultat d'un effort intellectuel personnel. Cette stratégie relève, donc, de la subjectivité du journaliste. Ce dernier argumente son propre PDV, en présentant le discours du LO comme cause (prémisse, origine, source) pour son PDV.

Cette stratégie est marquée par l'emploi de certains connecteurs consécutifs à l'instar de *donc*, de certains verbes comme *annoncer* – *présager* – *montrer* ou par une simple juxtaposition de la parole.

Examinons les exemples suivants:

- 01) ***"Les députés qui ont initié l'introduction d'un projet pour la levée de l'état d'urgence ne connaissent pas la loi. Cette décision appartient au président de la République seul, qui doit signer un décret présidentiel."*** C'est un magistrat,

²⁰⁹ ANSCOMBRE. J-C., & DUCROT. O., (1983), Op.cit., p. 11

²¹⁰ DUCROT, O., & SCHAEFFER. J. M., (1996), *"Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage"*, éd. Seuil, p.565

spécialiste en droit constitutionnel, qui nous livre cet éclairage en s'appuyant sur la Constitution. La loi suprême de l'Algérie stipule en effet dans son article 91, alinéa 1 : **«En cas de nécessité impérieuse, le Haut conseil de sécurité réuni, le président de l'Assemblée populaire nationale, le président du Conseil de la nation, le Premier ministre et le président du Conseil constitutionnel consultés, le président de la République décrète l'état d'urgence ou l'état de siège pour une durée déterminée et prend toutes les mesures au rétablissement de la situation.»** Bouteflika n'aura pas besoin **donc** ni du gouvernement ni du Parlement pour rendre sa décision effective et lever l'état d'urgence. Il n'aura surtout pas besoin d'eux pour mettre fin à une situation d'illégalité qui a duré 19 ans.

El Watan - Samedi 5 février 2011 - 4

- 02) «Si on occupe l'espace public d'une manière non organisée avec des arrière-pensées, cela peut créer du désordre», a-t-il ajouté. Le prétexte sécuritaire n'est **donc** qu'une couverture puisque le «souci» du ministre de l'Intérieur est «le désordre» et «les arrière-pensées». Ould Kablia, sans le vouloir, a confirmé que l'interdit qui frappe les manifestations publiques de l'opposition est politique.

El Watan - Jeudi 24 février 2011 – 5

- 03) Nous arrivons quand même à coincer Moncef Zahi, membre du bureau exécutif, qui nous déclare, à propos de la composante du gouvernement, que ce dernier **«est chargé juste d'assurer la transition et préparer les élections ; par la suite ce sera à celui qui a le plus de popularité de l'emporter»**. Le plus grand syndicat tunisien cautionne **donc** ce gouvernement et y prend part. Une position qui semble à mille lieues de celle de la base, radicale, qui refuse tout compromis, même provisoire. Devant le siège dont la porte a été fermée, les militants commencent à se rassembler

El Watan - Mardi 18 janvier 2011 -8

Dans les trois exemples ci-dessus, la déduction est marquée par le connecteur "donc" qui sert à relier le DR et la conclusion du JR.

"Donc" est le marqueur privilégié de la déduction, sa fonction première est de marquer la concomitance. En effet, quand on l'utilise, on considère que les

éléments qu'il relie entretiennent un rapport de simultanéité, c'est-à-dire un phénomène qui accompagne nécessairement un autre.

Dans (01), le JR introduit deux énoncés de DR, le premier appartient à un magistrat, spécialiste en droit constitutionnel, et le second est un article de la loi. Les deux faits exprimés dans ces énoncés permettent au JR de déduire que *"Bouteflika n'aura pas besoin ni du gouvernement ni du Parlement pour lever l'état d'urgence"* et encore qu'il *"n'aura surtout pas besoin d'eux pour mettre fin à une situation d'illégalité qui a duré 19 ans "*. Cette conclusion représente le PDV du JR qui essaye de convaincre les lecteurs, en plus de ce PDV, que le président de la république Bouteflika est le premier et le seul responsable de la situation d'illégalité qui règne le pays depuis 19 ans.

Dans (02), le JR rapporte le discours du ministre de l'intérieur Daho Ould Kablia qui s'exprime dans un contexte où on interdit toute sorte de manifestation ou tentative de marche à la capitale Alger sous prétexte de menace terroriste (un prétexte sécuritaire). Or, dans ce cas le ministre n'a pas évoqué la menace terroriste et a parlé de «désordre» et des «arrière-pensées» ce qui permet au JR de déduire que la sécurité n'est qu'un prétexte et que la cause réelle de l'interdiction des marches à Alger est d'ordre politique.

Dans (03), le JR déduit du DR que le LO cautionne le gouvernement contesté par l'opposition de la rue tunisienne qui demande un changement radical (elle exige un gouvernement qui ne contient aucune figure des caciques de l'ancien régime de Ben Ali). Dans le DR, le LO énumère les missions du gouvernement de transition, ce fait permet au JR de conclure que le LO (Moncef Zahi) approuve et cautionne ce gouvernement contesté par l'opposition.

Examinons, à présent, les exemples suivants:

- 01) **«La dernière enquête statistique sur la consommation et la structure de dépenses des ménages remonte à l'an 2000», nous dit Bazizi Youcef, directeur des statistiques sociales et des**

revenus au niveau de l'Office national des statistiques (ONS), contacté hier par nos soins. Cette révélation est **annonciatrice** du peu d'intérêt que l'on accorde à cette dualité salaire-dépenses.

ElWatan 06 janvier 2011 p.4

- 02) Plutôt que d'appeler à l'apaisement et d'aller dans le sens des revendications de la population, Le président Zine El Abidine Ben Ali a tenu, lundi, des propos qui ont eu pour effet d'attiser la colère de la jeunesse tunisienne. Dans un discours prononcé à la nation, il a jugé que les personnes impliquées dans les affrontements meurtriers de ces derniers jours avec les forces de l'ordre étaient coupables d'un «**acte terroriste**». **«Les événements étaient violents, parfois sanglants, ont provoqué la mort de civils et blessé plusieurs membres des forces de l'ordre. Ils(les événements)furent l'œuvre de bandes masquées qui ont attaqué la nuit des édifices publics et même des civils à leurs domiciles lors d'un acte terroriste qu'on ne saurait taire»**, a-t-il dit lors d'un discours diffusé par la télévision publique. Ce discours, qui **annonce** une répression encore plus féroce, a été précédé par week-end sanglant où plusieurs jeunes ont été tués pour ainsi dire à bout portant.

El Watan - Mercredi 12 janvier 2011 - 2

- 03) Même l'opposant égyptien, Mohamed El Baradei, l'un de ses plus farouches adversaires, a dit mardi souhaiter une «sortie honorable» pour le président Moubarak. «Nous allons tourner la page. Pour le passé nous pardonnons», a-t-il ajouté, laissant ainsi **présager** que le président égyptien ne sera pas jugé s'il quittait le pouvoir comme le demandent les manifestants et l'opposition.

El Watan - Samedi 5 février 2011 – 9

- 04) Voulant sortir sans trop de dégât de l'embarras que lui a causé la question, le président français **confirme ô combien le soutien français aux régimes qui est plus important que la défense du droit des peuples à la démocratie**. Une réponse qui **montre** que la France préserve ses amitiés avec les chefs d'Etat du Maghreb tant qu'ils sont au pouvoir et jusqu'à ce qu'ils soient «lâchés» par les leurs.

El Watan - Mardi 25 janvier 2011 - 3

Nous remarquons dans les exemples au-dessus, que le JR utilise les verbes "annoncer" (dans le premier exemple il utilise l'adjectif "annonciatrice"), "présager" et "montrer". Ces verbes ont un dénominateur commun qui est celui de "faire voir une chose" ou encore "en être le signe". Il s'ensuit, que le JR prend les discours rapportés comme des signes qui font voir des conclusions. Ces dernières ne représentent en fait que ses points de vue personnels.

Ainsi, dans (01) le journaliste utilise le DR comme une prémisse pour aboutir à sa conclusion: *on accorde peu d'intérêt à la dualité salaire-dépenses* parce qu'il y a longtemps (11ans) qu'on a fait la dernière enquête statistique sur la consommation et la structure de dépenses des ménages.

On peut reformuler le raisonnement du journaliste comme suit : «*La dernière enquête statistique sur la consommation et la structure de dépenses des ménages remonte à l'an 2000*» DONC *on accorde peu d'intérêt à la dualité salaire-dépenses*.

Dans (02), Avant d'introduire le DR, celui du président Zine El Abidine Ben Ali, le JR commente la déclaration du président. D'abord, il affirme que ce dernier se trompe de visée, selon lui le président aurait dû "appeler à l'apaisement et d'aller dans le sens des revendications de la population" or ce n'était pas le cas. Ensuite, le rapporteur prévoit l'effet des propos du président sur le public, il affirme qu'ils vont "attiser la colère de la jeunesse tunisienne"

En mettant "acte terroriste" entre guillemets le rapporteur prend distance de cette qualification et il remet en doute le jugement du président qui considère les jeunes manifestants comme des terroristes.

Enfin, il fait une déduction du discours en disant qu'il est annonciateur " d'une répression encore plus féroce". Certainement, le raisonnement du JR se fonde sur des signes dans le discours du LO (Ben Ali) comme " ils furent l'œuvre de bandes masquées " et "un acte terroriste" pour présager sa conclusion.

Dans (03), le JR se sert du verbe "laisser présager" pour avancer sa conclusion (qui constitue son PDV); selon laquelle " le président égyptien ne sera pas jugé s'il quittait le pouvoir comme le demandent les manifestants et l'opposition". Il rapporte le discours de Mohamed El Baradei qui instaure une prémisse en support de son PDV.

Dans (04), une question a été posé au LO, ce dernier donne sa réponse alors que le JR en déduit une autre chose. Il utilise le verbe "montrer" pour dire que son PDV a pour origine et support la réponse donnée par le LO.

Dans les exemples qui suivent, nous allons voir des cas de juxtaposition du DR et de la conclusion déduite.

- 01) Le message envoyé dernièrement aux travailleurs, à l'occasion du 24 février (création de l'UGTA), n'était porteur de rien, sauf d'une volonté de défendre un bilan de 11 ans de règne. Bilan contesté par l'opposition et les syndicats autonomes, mais défendu par les partisans de Boureflika. Mourad Medelci, toujours sur Public Sénat, ***a laissé entendre que le chef de l'Etat a atteint les objectifs fixés dans la feuille de route de 1999 : retour de la sécurité, réconciliation et relance économique.*** Pas besoin de théorie mathématique pour comprendre que l'accomplissement d'une mission signifie un départ prochain ou quelque chose qui ressemble au... début de la fin.

El Watan - Lundi 28 février 2011 – 4

- 02) Le conseil militaire qui dirige désormais le pays et qui est dirigé par le ministre de la Défense, Mohamed Hussein Tantaoui, s'est engagé dans la transition. Il a annoncé ***qu'il allait détailler les mesures à prendre pour la phase de transition politique et a rendu un hommage appuyé à Hosni Moubarak pour les services rendus au pays et pour avoir pris cette décision dans l'intérêt de la nation.*** Sans doute, un signal que l'armée ne permettra pas que des poursuites soient engagées contre lui.

Le Quotidien d'Oran Dimanche 13 février 2011.P 04

- 03) ***«Il y avait également la crainte que la tranquillité des riverains de ces lieux publics soit perturbée surtout en week-end par une marche venue d'ailleurs ou organisée à partir***

d'ailleurs.» D'après ses dires, les commerçants de la place du 1er Mai à Alger se seraient plaints de ces marches.

El Watan Vendredi 25 février 2011, p.03

- 04) Alors qu'il n'a pas jugé utile de s'adresser à la nation lorsque des jeunes sont sortis dans la rue exprimer leur rage et même intenter à leur vie en s'immolant par le feu pour clamer une vie plus digne, le président de la République se laisse tenter par des confidences à l'envoyé spécial du président Sarkozy, Jean-Pierre Raffarin. **«J'ai plus de conviction que de force»**, lance Bouteflika à l'adresse de son interlocuteur, curieux de savoir comment il se sent face au mouvement de contestation qui habite le pays depuis des semaines. Un tel «aveu», dans un contexte où il est difficile de savoir qui prend de l'ascendant sur qui dans le jeu des clans, donne un élément de lecture pour mieux analyser la situation qui prévaut dans le pays. Raffarin **dit aussi sur les ondes de la radio Europe1, qu'il a trouvé Bouteflika en forme**, ce qui sous-entend que «la force» dont manque le président n'est pas physique mais bien d'un autre ordre.

El Watan - Mercredi 23 février 2011 – 7

- 05) Le décret sur la lutte contre le terrorisme, publié dans le JO n°12, stipule ainsi en son article 1er que **« les unités et formations de l'Armée nationale populaire sont mises en œuvre et engagées dans le cadre des opérations de lutte contre le terrorisme et la subversion »**, alors que l'article 2 précise que **« le chef d'état-major de l'Armée nationale populaire est chargé du commandement, de la conduite et de la coordination des opérations de lutte contre le terrorisme et la subversion sur toute l'étendue du territoire national »**. Par ailleurs, l'ordonnance modifiant et complétant la loi relative à la participation de l'ANP à des missions de sauvegarde de l'ordre public, hors des situations d'exception, a également été promulguée et publiée dans le même numéro du JO. Elle stipule notamment que **« les unités et formations de l'Armée nationale populaire peuvent être mises en œuvre pour répondre à des impératifs de lutte contre le terrorisme et la subversion. Les dispositions relatives à la mise en œuvre des unités et formations de l'Armée nationale populaire dans la lutte contre le terrorisme et la subversion seront précisées par voie réglementaire »**.
(...)

La levée de l'état d'urgence est ainsi adossée à des mesures autrement plus draconiennes en matière de lutte contre le terrorisme et la subversion.

Le Quotidien d'Oran Samedi 26 février 2011, p.4

Nous remarquons dans (01), (02) et (03) que le JR déduit des informations à partir des discours qu'il rapporte. Les conclusions faites sont juxtaposées aux discours rapportés qui en constituent les origines.

Dans (01), pour avancer sa conclusion le JR utilise l'expression "*Pas besoin de théorie mathématique pour comprendre que*". Selon lui, le fait que le LO (Mourad Medelci) établit et défend le bilan de 11 ans de règne du président de la république Abdelaziz Bouteflika signifie que le départ de ce dernier est proche. En effet, cette conclusion représente le PDV personnel du JR et le DR est l'origine de ce PDV et en même temps un argument en son soutien.

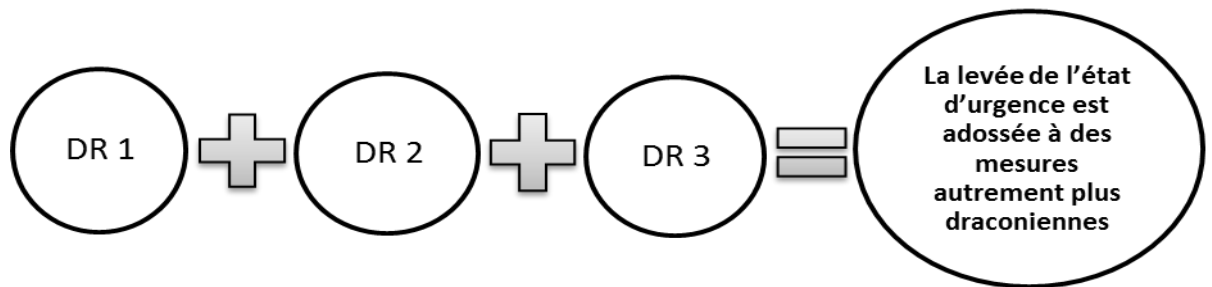
Dans (02), pour avancer sa conclusion le JR utilise l'expression "*Sans doute un signal que*". On peut paraphraser le raisonnement déductif du JR comme suit: Mohamed Hussein Tantaoui a rendu un hommage appuyé à Hosni Moubarak pour les services rendus au pays et pour la décision prise dans l'intérêt de la nation. Par conséquent, Moubarak ne sera pas poursuivi juridiquement.

Le même schème argumentatif est adopté dans l'exemple (03): l'usage de l'expression "*D'après ses dires*" montre clairement que le JR est en train de déduire une information des dires rapportés.

Dans l'exemple (04), le JR se fonde sur deux discours rapportés pour aboutir à sa conclusion. On peut schématiser mathématiquement son raisonnement de la manière suivante:



Dans l'exemple (05), le JR se sert de trois DR pour en conclure une information. En fait, ces DR sont des textes de la loi, ils sont pris pour des prémisses au profil d'une conclusion. Comme dans l'exemple précédent, le raisonnement du JR peut être schématisé comme suit:



En concluant, nous précisons que la déduction est l'une des stratégies argumentative dont le JR dispose pour persuader ses lecteurs, en montrant qu'il défend des thèses déductibles d'autres thèses exprimées dans le discours de l'autre et généralement tenues pour vraies ou vraisemblables.

02) L'explicitation

L'explicitation est un cas particulier de la déduction, qui concerne la déduction de l'implicite. Il s'agit d'une stratégie argumentative utilisée par le JR, dans la mesure où il explicite le DR de façon subjectif. C'est-à-dire, le PDV explicité ne représente que l'avis du JR.

Nous illustrerons, par quelques énoncés de notre corpus, les actualisations de cette stratégie de l'explicitation et nous préciserons son effet sur l'objectivité du DR, ainsi que les raisons et les visées de cette intervention. Mais avant cela, nous devons établir la distinction entre un contenu explicite et un contenu implicite.

Selon Grice, parler explicitement c'est "*to tell something*", alors que parler implicitement c'est "*to get someone to think something*"²¹¹. Or, on ne peut pas amener quelqu'un à penser quelque chose, si ce quelque chose n'est pas signalé quelque part dans son énoncé. Donc, l'implicite n'est qu'un autrement dit réalisé par un itinéraire langagier plus complexe que le parler direct.

Une des différences entre le contenu explicite et le contenu implicite réside dans le fait que le contenu implicite ne constitue pas l'objet essentiel du message, ce qui exige du décodeur (le journaliste dans notre cas) un surplus de travail interprétatif où plusieurs compétences sont sollicitées.

Lors de l'opération de décodage, le JR fait appel à ses compétences linguistiques, logiques, encyclopédiques, etc., selon le contenu en question. Le décryptage du contenu implicite dépend, donc, essentiellement de l'effort interprétatif du rapporteur. Ainsi, selon Catherine Kerbrat ORRECHIONI:

"Le calcul interprétatif se nourrit de conjectures : sur les raisons que L peut bien avoir pour énoncer ce qu'il énonce ; sur les informations que l'on est en droit d'attendre dans un type de discours donné, et même

²¹¹ GRICE., (1957), cité par KERBRET-ORECCHIONI. C., (1998), "*L'implicite* ", Paris, Armand Colin, p.21.

dans un texte particulier ; sur la vraisemblance référentielle de l'énoncé, celle du niveau de langue adopté, et du choix de la formulation implicite."²¹²

Dans les exemples suivants, nous allons voir comment le JR explicite le discours du LO pour communiquer son propre PDV.

«Des lycées ont été saccagés, des ordinateurs ont été volés et l'académie de Ouargla a été complètement calcinée. Lorsqu'on s'attaque à un lieu de savoir, on ne peut que condamner ces actes, mais les pouvoirs publics ont une part de responsabilité du fait qu'ils n'ont pas su voir arriver la révolte», a soutenu M. Meriane, qui pense que le fait d'avoir muselé les libertés syndicales a ouvert la voie à l'anarchie. «L'anarchie est un phénomène incontrôlable et la réaction de la rue est imprévisible. Certes, des mesures sociales ont été prises, mais cela reste insuffisant car elles ne sont pas suivies de mesures politiques», note ce syndicaliste. Par mesures politiques, notre interlocuteur fait allusion au respect des libertés syndicales et individuelles, à l'ouverture du dialogue avec les syndicats autonomes et la société civile.

El Watan - Lundi 10 janvier 2011 - 5

Ce passage est extrait d'un article intitulé: "**PLUS DE 40 ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES SACCAGÉS: Reprise après réfection des écoles**". Le journaliste rapporte les propos de M. Meriane, porte-parole du Syndicat national autonome des professeurs des enseignants du secondaire et technique (Snapest).

Nous remarquons à la fin de l'extrait, que le JR explicite la parole de M. Meriane par l'emploi du verbe **faire-allusion** : (*Par mesures politiques, notre interlocuteur fait allusion au respect des libertés syndicales et individuelles, à l'ouverture du dialogue avec les syndicats autonomes et la société civile*). Ainsi, il donne sa propre vision des choses parce que le LO n'a pas détaillé de quelles mesures s'agit-il? Alors que le journaliste a fait un effort interprétatif qui reste personnel et injustifiable que par le fait qu'il argumente son propre PDV. Cela est justifié encore par le discours indirect qui est placé juste avant le discours direct:

²¹² KERBRET-ORECCHIONI. C., (1998), Op.cit., p.302.

(M. Meriane, qui **pense que** le fait d'avoir muselé les libertés syndicales a ouvert la voie à l'anarchie). Dans lequel le JR utilise un verbe de penser ce qui veut dire qu'il rapporte une pensée et non pas une parole.

Le JR essaye de convaincre les lecteurs que la cause de l'anarchie est la fermeture de dialogue entre le gouvernement et la société civile et syndicale et le non-respect de la liberté de ces derniers. Pour ce faire, il se sert de la parole de M. Meriane dont il donne des explicitations purement personnelles.

A Algérie-Plus, le ministre va plus loin, sans crainte de passer à côté de la vérité et de blesser la majorité des Algériens :

«Depuis le début des années 2000, nous savons qu'il y a une jeunesse qui est en train de constituer une génération tout à fait différente de celles qui l'ont précédée, avec les mêmes conditions de mal vie et les mêmes problèmes qu'ils considèrent comme insolubles pour leur avenir, mais avec la différence qu'il y a chez eux une dose de violence plus importante qui est justement née de cette période qu'ils ont vécue lors de la décennie 1990. Ils sont extrêmement nihilistes et pessimistes», a-t-il affirmé. Au-delà du fait que Daho Ould Kablia reconnaît implicitement que le pouvoir qui gère le pays **«depuis le début des années 2000»** a complètement échoué à rendre l'espoir aux jeunes et à régler leurs problèmes, il y a une dose de mépris chez cet homme politique qui dépasse toutes les bornes. D'un seul coup et sans aucune précaution, le ministre a décidé que les jeunes sont... nihilistes.

El Watan - Mardi 11 janvier 2011 – 7

Dans cet exemple, on peut remarquer clairement que l'implicite déduit du DR relève de la parfaite subjectivité du JR. Le ministre DAHO OULD KABLIA n'a pas reconnu que le pouvoir, qui gère le pays depuis l'an 2000, a complètement échoué. Toutefois, le JR accorde ce PDV au ministre sous prétexte que cela est transmis implicitement par le ministre.

Dans ce cas le JR est exposé au critique car le ministre peut nier ce que le JR lui a accordé comme PDV implicite.

Dans d'autres cas, le JR intervient pour donner des clarifications au DR:

- 01) Le journal note que **«certains tentent de récolter les fruits de la révolution avant qu'ils ne mûrissent»**, en allusion à Mohamed ElBaradeï et au secrétaire général de la Ligue arabe, Amr Moussa, deux figures-clés de l'opposition égyptienne.

El Watan - Dimanche 13 février 2011 -8

- 02) «Nous n'avons eu aucun problème ni avec le MDS, ni le CCDR, ni le FFS» a déclaré Saadli qui ajoute que le problème c'est «la tentative de corporation de la CNCD» **en faisant bien évidemment, allusion au RCD, sans le nommer.**

Le Quotidien d'Oran Samedi 26 février 2011, p.2

- 03) Le responsable du SNAPAP, Rachid Malaoui, a déclaré hier aux journalistes que «nous ne voulons pas que les partis politiques nous imposent leurs idées». «Nous demandons à ce que les partis politiques soutiennent la coordination mais nous refusons qu'ils soient à l'intérieur», a-t-il lancé devant la presse. **Même s'il ne cite pas nommément le RCD, Malaoui faisait clairement allusion à ce parti**, représenté hier par plusieurs responsables, dont le député Tahar Besbès qui, malgré son plâtre à la jambe et une minerve autour du cou, s'est déplacé pour participer à la rencontre.

Le Quotidien d'Oran Mercredi 23 février 2011, p.03

- 04) **«Nous sommes étonnés de voir ce que nous considérons comme des ingérences par certains pays dans les affaires intérieures de l'Egypte»**, a déclaré le ministre saoudien (le ministre saoudien des Affaires étrangères, le prince Saoud Al Fayçal) lors d'un point de presse commun avec son homologue marocain Taieb Fassi Firhi. Et de poursuivre : **«Nous pensons qu'ils (les Egyptiens) peuvent résoudre leurs problèmes par eux-mêmes et nous sommes choqués de voir que certains pays devancent même les souhaits du peuple égyptien»**, sans nommer les pays mis en cause. Cependant, ces propos du prince Al Fayçal semblaient viser les Etats-Unis, suite à un entretien téléphonique du roi Abdallah avec le président américain, Barack Obama.

El Watan - Dimanche 13 février 2011 -8

- 05) Nacéra Dutour, responsable du collectif SOS Disparus, abonde dans le même sens. «Si on veut que les citoyens marchent avec nous, il faut leur expliquer notre vision sur les problèmes du

chômage, les droits de l'homme, les libertés... Certains ne voulaient pas faire ce travail», estime-t-elle, en faisant allusion à la CNCD-partis politiques.

El Watan - Mardi 15 mars 2011 – 5

06) Ce responsable d'El Islah exprime le rejet «de toute ingérence étrangère notamment par ceux qui continuent de considérer l'Algérie comme leur chasse gardée», allusion faite à la France

Le Quotidien d'Oran Dimanche 20 février 2011. P 03

Nous remarquons dans ces exemples l'usage des verbes *faire-allusion*, *sembler*. Ces verbes permettent au JR de présenter un implicite qui n'a pas été dit explicitement dans le DR. Les journalistes interviennent pour donner des clarifications concernant des éléments linguistiques dans les DR. Plus précisément, ils déterminent à qui renvoient les adjectifs et les pronoms démonstratifs.

Dans (01) le LO n'a pas précisé à qui renvoie *certain*s dans l'expression : "*certain*s tentent de récolter les fruits de la révolution" égyptienne. Alors que le JR est intervenu pour affirmer qu'il s'agit de Mohamed El-Baradeï et au secrétaire général de la Ligue arabe, Amr Moussa. En effet, ce PDV est celui du JR car le LO s'est contenté de dire "certains" sans aucune précision.

Dans (02), le LO a déclaré que le problème est la tentative de corporation de la CNCD. Il n'a accusé aucun parti. Cependant le JR affirme que le LO fait allusion au RCD. Cela reste le PDV du JR.

De la même façon, on peut résumer les interventions des journalistes dans ces exemples dans le tableau suivant:

DISCOURS RAPPORTE	PDV du JR
« <u>certain</u> s tentent de récolter les fruits de la révolution avant qu'ils ne mûrissent»	<u>Certains</u> renvoie à: Mohamed ElBaradeï et au secrétaire général de la Ligue arabe, Amr Moussa, deux figures-clés de l'opposition égyptienne.
Saadli (...) ajoute que le problème est «la tentative de corporation de la CNCD»	Le LO accuse évidemment le RCD de cette tentative de corporation
«Nous demandons à ce que les partis politiques soutiennent la coordination mais nous refusons qu'ils soient à l'intérieur»	Même si le LO ne cite pas nommément le RCD, Malaoui faisait clairement allusion à ce parti
«Nous pensons qu'ils (les Egyptiens) peuvent résoudre leurs problèmes par eux-mêmes et nous sommes choqués de voir que <u>certain</u> s pays devancent même les souhaits du peuple égyptien»	Par certains pays, le LO vise les états-unis
«Si on veut que les citoyens marchent avec nous, il faut leur expliquer notre vision sur les problèmes du chômage, les droits de l'homme, les libertés... <u>Certains</u> ne voulaient pas faire ce travail»	Par "certains" le LO fait allusion à la CNCD-partis politiques.
«de toute ingérence étrangère notamment par <u>ceux</u> qui continuent de considérer l'Algérie comme leur chasse gardée»	Le LO fait allusion à la France.

03) La dénégation

En effet, dans le domaine de la politique, il est quasi-impossible de ne pas mentir parce que *"tout homme politique sait qu'il lui est impossible de dire tout, à tout moment, et de dire les choses exactement comme il les pense ou les réalise, car il ne faut pas que ses paroles entravent son action"*. Ainsi, *"il lui faut jouer de stratégies discursives pour ne pas perdre de sa crédibilité."*²¹³

La stratégie argumentative que nous voudrions présenter et expliquer, ici, va à l'encontre de ces stratégies de mensonge qui sont utilisées par les acteurs politiques. Elle consiste à en construire un obstacle. Le JR tente de faire échouer la stratégie du LO en s'efforçant d'opposer le mensonge à la vérité.

Le mensonge est un acte de langage volontaire par lequel on énonce, consciemment, le contraire de ce que l'on sait ou pense. Le locuteur donne à son destinataire des signes qui fassent croire à celui-ci que ce que l'on énonce est identique à ce que l'on sait ou pense, ce qui distingue le mensonge de la périphrase.

CHARAUDEAU distingue parmi les stratégies de mensonge: celles de l'oubli, du flou, de la dénégation et de la raison d'État.

Examinons les exemples suivants:

LES CONTREVÉRITÉS DE MEDELICI

- 01) Mourad Medelci tente désespérément de défendre la position de son gouvernement contre l'opposition qui réclame le changement. Après avoir déclaré, sur les ondes d'Europe 1, au lendemain de la manifestation du 12 février, que l'appel de la Coordination nationale pour le changement est «un mouvement minoritaire», voilà que le chef de la diplomatie récidive à la veille de la manifestation d'aujourd'hui. Il a déclaré, hier, à partir de Madrid, que **«les autorités algériennes n'ont pas reçu de demande formelle d'autorisation pour la marche»** prévue aujourd'hui à Alger et «ne savent donc pas si

²¹³ CHARAUDEAU, P., (2014), "L'art de mentir en politique", *Sciences Humaines* N° 256, rubrique « Focus », PDF. Consulté le 30 avril 2017

elle sera autorisée ou non ?». **Invraisemblable !** Comme si l'introduction d'une demande d'autorisation pour marcher sur Alger allait changer quelque chose. Medelci a-t-il oublié que les autorités du pays ont déjà interdit les manifestations de l'opposition dans la capitale depuis le 14 juin 2001 ?

El Watan - Samedi 19 février 2011 - 3

- 02) Le ministère de l'Intérieur, quant à lui, a tenté de minimiser les arrestations en parlant uniquement de **quatorze personnes interpellées**.

Invraisemblable. Les fourgons de la police se sont avérés insuffisants pour embarquer les centaines de manifestants vers les commissariats de police.

El Watan - Dimanche 13 février 2011 - 4

- 03) Ses pulsions criminelles l'ont poussé jusqu'à arrêter, en 1978, l'imam chiite libanais Moussa Sadr, un respectable vieillard dont il était pourtant l'invité. Avec trois de ses compagnons, il a été assassiné et enterré dans le désert libyen. **Contre toute évidence**, El Gueddafi **avait prétendu**, à l'époque, que ce vénérable homme de religion avait quitté la Libye pour l'Italie.

El Watan - Samedi 26 février 2011 - 7

- 04) Plus loin, il nous annonce le pire : ***«Les commerçants nous ont demandé à ce qu'ils ne soient pas dérangés (...) Cela nous oblige à mettre en œuvre des moyens de protection en créant des barrières entre les habitants de Belcourt et d'El Madania et les initiateurs de la marche. Si nous n'avions pas érigé des barrages entre eux, il y aurait eu des incidents extrêmement graves.»*** Le ministre de l'Intérieur nous met presque dans un climat de guerre civile pour justifier l'interdiction des marches à Alger.

Ses arguments, il faut bien le souligner, sont à mille lieues de la réalité. Si ce n'est un groupuscule de jeunes instrumentalisés — eux-mêmes d'ailleurs avaient avoué, comme cela a été rapporté par la presse, avoir été rémunérés pour perturber les marches pourtant pacifiques — les autres habitants de Belcourt n'avaient manifesté aucune animosité envers les manifestants. L'argument sécuritaire ne semble décidément pas suffire pour étouffer les aspirations démocratiques des Algériens, entre autres le droit de manifester dans la rue, y compris à Alger.

El Watan - Lundi 28 février 2011 - 2

Dans l'exemple (01), le LO adopte deux stratégies de mensonge politique: la dénégaration et l'oubli. D'abord, il nie que les autorités algériennes ont reçu de demande formelle d'autorisation pour la marche à laquelle a appelé la CNCD. Ensuite, il feint d'oublier que les autorités du pays ont déjà interdit les manifestations de l'opposition dans la capitale depuis le 14 juin 2001.

Le JR fait face à ces stratégies employées par le LO. D'abord, il fait un obstacle à la dénégaration en écrivant:

"Invraisemblable! Comme si l'introduction d'une demande d'autorisation pour marcher sur Alger allait changer quelque chose. "

Ensuite, il dévoile et stoppe la stratégie de l'oubli par une question oratoire qui contient bien entendu sa réponse:

"Medelci a-t-il oublié que les autorités du pays ont déjà interdit les manifestations de l'opposition dans la capitale depuis le 14 juin 2001 ?"

L'adjectif "invraisemblable" et encore le titre, de l'article dont il est extrait cet exemple, "les contrevérités de Medelci" montrent la stratégie du démenti employé par le JR.

Dans (02), le JR démentit le discours du ministre, qui évoque quatorze personnes interpellées. Pour introduire la parole du ministre le JR utilise " a tenté de minimiser " et ajoute l'adverbe " uniquement ", ceci donne un indice qu'il pense que le bilan est plus grave. Ensuite, il se sert de l'adjectif " invraisemblable " qui montre bel est bien qu'il traite le discours du ministre de mensonge. Le JR a démenti le propos du ministre dans le but d'accréditer son PDV, selon lequel: *"Les fourgons de la police se sont avérés insuffisants pour embarquer les centaines de manifestants vers les commissariats de police "*

Dans (03) le LO (El Gueddafi) a fait un détournement de la réalité en jouant sur l'impossibilité d'apporter la preuve de son implication dans cet acte criminel. Cependant, le JR présente aux lecteurs qu'il s'agit d'un faux témoignage pour ce faire il utilise l'expression " *Contre toute évidence* " qui se trouve antéposée au DR et le verbe introducteur "*prétendre*" qui véhicule une présupposition de fausseté. Le fait de démentir le discours d'El Gueddafi permet au JR de réaffirmer son PDV qui veut que: " l'imam chiite libanais Moussa Sadr a été assassiné et enterré dans le désert libyen en 1978."

Dans le dernier exemple, le LO utilise la stratégie de la raison suprême qui, selon Charaudeau, "*se produit chaque fois que l'homme politique a recours à ce que l'on a coutume d'appeler la raison d'État. Le mensonge public est alors justifié parce qu'il s'agit de sauver, à l'encontre de l'opinion, ce qui est bon pour la nation.*"²¹⁴

Ainsi, dans notre cas, le ministre ment –selon le JR- en déclarant que "*Les commerçants nous ont demandé à ce qu'ils ne soient pas dérangés*" pour justifier le déploiement exagéré des forces de la sécurité.

Pour faire échouer la stratégie du LO, le JR procède à démentir le discours du ministre. D'abord, il affirme que ses arguments "*sont à mille lieues de la réalité*". Ensuite, il les oppose à d'autres vérités, il rapporte l'aveu des jeunes, qui sont selon lui, instrumentalisés et rémunérés pour perturber les marches. De cette façon, il étaye son propre PDV selon lequel "*le gouvernement utilise l'argument sécuritaire pour étouffer les aspirations démocratiques des Algériens, entre autres le droit de manifester dans la rue, y compris à Alger.*"

²¹⁴ Idem.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons abordé trois stratégies argumentatives que les journalistes, de la presse écrite, utilisent dans les énoncés de DR pour argumenter leurs propres PDV.

En premier lieu, la stratégie de la déduction. Elle consiste pour le JR à tirer une conclusion du DR. Ainsi, le DR est considéré comme une prémisse à partir de laquelle le JR déduit une (des) information(s). Il s'agit, donc, d'un acte d'inférence. Autrement-dit, le journaliste rapporte un ou plusieurs énoncés pour les utiliser comme des arguments ou plutôt des prémisses devant justifier son PDV. Cette stratégie est marquée par l'emploi de certains connecteurs consécutifs à l'instar de *donc*, de certains verbes comme *annoncer* – *présager* – *montrer* ou par une simple juxtaposition de la parole.

En second lieu, la stratégie de l'explicitation. Cette dernière consiste à déduire un implicite de l'énoncé de DR. Le JR fait appel à ses compétences linguistiques, logiques, encyclopédiques, etc., pour décoder le contenu. Le décryptage du contenu implicite dépend, donc, essentiellement de l'effort interprétatif du rapporteur. Bref, il ne représente que son propre PDV. Cette stratégie est marquée par l'usage des verbes comme *faire-allusion*, *semble viser*. Ces verbes permettent au JR de présenter un implicite qui n'a pas été dit explicitement dans le DR.

En dernier lieu, la stratégie de la dénégation. Elle va à l'encontre de la stratégie de mensonge et consiste à démentir le propos rapporté. Elle consiste à en construire un obstacle aux stratégies de mensonges utilisées par les acteurs politiques. Le JR tente de faire échouer ces stratégies en s'efforçant d'opposer le mensonge à la vérité.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de ce travail, qui se propose de traquer les stratégies argumentatives employées par les journalistes de la presse écrite lors du rapport du discours autre, nous pouvons réaffirmer l'existence de la subjectivité dans le DR journalistique. Autrement-dit, dans la presse écrite, le DR ne se limite pas à un procédé discursif qui permet de représenter les paroles des autres de manière simple et neutre. Tout au contraire, il dépasse ce statut pour être l'un des moyens utilisés, par les journalistes, pour convaincre. De plus, il représente un moyen important vu son usage fréquent dans les articles de la presse écrite. D'ailleurs, dans le corpus que nous avons sélectionné, pour la présente étude, il occupe une place particulière vu le rôle qu'il joue dans la transmission de l'information au public dans une situation de crise sociopolitique.

Pour la question de l'adéquation entre le DR, comme concept grammatical, et le DR tel qu'il est utilisé dans les articles de la presse écrite, nous avons remarqué que les formes du DR journalistique sont spécifiques par rapport aux caractéristiques définies dans les manuels de la grammaire traditionnelle. Ceci est dû à la diversité des pratiques discursives que les journalistes de la presse écrite font des discours rapportés. C'est pour cette raison que nous avons essayé de répertorier les formes du DR journalistique en envisageant ce dernier comme une séquence binaire embrassant de types de segments: discours citant et discours cité.

Concernant la question de la subjectivité du DR journalistique, nous avons réaffirmé que loin d'être exclusivement un outil d'objectivation du discours, le DR véhicule les opinions des journalistes. Cette question s'inscrivait dans la problématique, plus générale, de la subjectivité/objectivité du discours de la presse écrite et aussi celle de l'information et/ou la communication de l'organe de la presse écrite. Nous avons démontré que la subjectivité des journalistes existe, même, dans le DR qui crée des effets d'objectivité. Et ce en plus, bien entendu, de son rôle dans la transmission de l'information. Ainsi, la presse écrite ne pourrait être considérée comme un miroir qui reflète la société. Autrement-dit,

les journalistes ne se contentent pas de transmettre les informations, mais ils communiquent aussi les points de vue qu'ils veulent partager avec le public.

Enfin, à propos des stratégies discursives que les journalistes utilisent pour communiquer leurs points de vue lors du processus d'appropriation/réappropriation des discours autres, nous avons pu repérer quelques stratégies. Ces dernières ont été classées dans sept catégories: l'argument ad hominem, le discours conflictuel, l'ironie, la modalisation autonymique, la déduction, l'explicitation et la dénégation.

Nous avons classé les stratégies argumentatives, relatives à l'argument ad hominem, dans trois sous-catégories à savoir la présentation de la source du DR, la mise en contradiction et l'argument de la girouette.

D'abord, pour les stratégies de la première sous-catégorie, l'argumentation est développée à partir d'une image particulière que le journaliste attribue à l'instance énonciative qui est à la source du DR. Suivant que cette image soit dans un sens négatif ou positif, nous avons distingué deux stratégies, que nous avons titrées respectivement: *attaquer la source du DR* et *soutenir la source du DR*. Ces stratégies consistent pour le JR à mettre en évidence les traits négatifs ou positifs de la personne du LO, dans le but de réduire ou au contraire d'accroître la force argumentative du DR.

Ensuite, pour les stratégies de la deuxième sous-catégorie, l'argumentation repose sur une forme d'inconsistance et de contradiction entre un dire et un autre dire du locuteur original, ou bien entre un dire et un faire de ce dernier. Dans la première stratégie, que nous avons nommée *DR contre DR du même locuteur*, le journaliste met en exergue l'existence des contradictions dans les paroles du locuteur original pour qu'il s'en prenne à ses idées. Cette stratégie qui est fondée sur une contradiction d'ordre sémantique entre deux dires assertés simultanément par le locuteur original s'oppose au deuxième type de stratégie argumentative, que nous avons nommée *discours contre acte*, qui consiste à confronter le

discours du locuteur original à son acte. C'est le dire contre le faire. Le JR emploie cette stratégie quand le comportement du LO est incohérent avec le PDV de ce dernier.

Enfin, la dernière sous-catégorie, des stratégies relatives à l'argument ad hominem, englobe les stratégies de l'argument de la girouette. Ces dernières consistent pour le JR à reprocher au LO d'avoir changé d'idées. Le JR essaye, ainsi, de convaincre le public que le propos rapporté ne relève pas de la conviction du LO; et que ce dernier change de position pour s'adapter à la situation actuelle (et prendre le sens du vent comme une girouette).

Dans une seconde catégorie nous avons classé les stratégies argumentatives relatives au discours conflictuel. En effet, la situation dont nous avons sélectionnés notre corpus se caractérisait par la multiplicité des opinions, le désaccord, et le conflit entre les différents acteurs politiques, les journalistes et l'opinion publique. Ce contexte nous a permis de repérer, clairement, deux stratégies: *la confrontation des discours rapportés* et *contrarier le DR*. Dans la première stratégie argumentative, le JR confronte des points de vue antagonistes et son rôle consiste, alors, à prévaloir un sur les autres. Tandis que, dans la deuxième stratégie argumentative, le conflit s'établit entre le propos du JR et le propos que véhicule le DR. Cependant, nous avons remarqué que ces stratégies relatives au discours conflictuel dans la presse écrite diffèrent des débats de face à face. Dans la mesure où le JR a le privilège d'organiser les paroles et de gérer les points de vue des protagonistes comme il veut.

Dans une troisième catégorie, nous avons répertorié les stratégies argumentatives selon lesquelles le JR fait recours à l'ironie. Ainsi, nous avons distingué deux stratégies: *la ridiculisation du DR* et *la dissimulation transparente*. Dans la première stratégie, le JR raille le propos qu'il rapporte en créant un contexte particulier pour tourner en ridicule le DR, alors que dans la seconde le JR écrit le contraire de ce qu'il veut vraiment dire. Ce type de stratégies qui se sert de

l'ironie crée une connivence entre le JR et son public; et ce dernier doit être subtil pour décrypter l'ironie dans le discours du journaliste.

La quatrième catégorie regroupe les stratégies argumentatives qui mettent en œuvre les guillemets de la modalisation autonymique. Dans cette perspective, nous avons considéré les guillemets comme un marqueur énonciatif qui permet de dire sur le dire. Le journaliste utilise ce marqueur pour ajouter un commentaire, un point de vue sur le fragment entre guillemets. Pour étudier ce marqueur, nous avons fait appel à la théorie des opérations énonciatives. Dans cette dernière, le théoricien Antoine CULIOLI distingue trois zones dans le domaine notionnel (intérieur, frontière et extérieur). Ainsi, nous avons distingué deux stratégies argumentatives qui coïncident avec les zones de l'extérieur et la frontière. La première (*nier une qualification*) consiste à réorienter la valeur référentielle du segment entre guillemets vers la zone de l'extérieur du domaine notionnel. La deuxième (*la remise en doute d'un point de vue rapporté*) vise à réorienter la valeur référentielle du segment entre guillemets vers la frontière du domaine notionnel. En fait, ces stratégies ne se fondent pas uniquement de la valeur des guillemets. Car cette dernière ne peut être décryptée que dans un contexte préétabli.

Concernant la stratégie de la déduction, elle consiste à considérer le DR comme une prémisses à partir de laquelle le JR déduit une (des) conclusion(s). Il s'agit d'inférence. Le JR argumente son propre point de vue, en le présentant comme résultant du DR. Cette stratégie est marquée par l'emploi de certains connecteurs consécutifs à l'instar de *donc*, de certains verbes comme *annoncer* – *présager* – *montrer* ou par une simple juxtaposition de la parole.

Au fil de l'étude de la stratégie de la déduction, nous avons décrypté une autre stratégie apparente; mais qui consiste à déduire un implicite. C'est pourquoi, nous l'avons titré *l'explicitation*. Cette dernière consiste pour le JR à s'efforcer pour déduire un implicite dans le DR. Cependant, déduire un implicite exige un effort

interprétatif personnel. Donc, ce qui est déduit ne représente que le point de vue du JR. En outre, le JR est exposé au reproche car l'instance à la source du DR peut nier le sens implicite que le JR lui a accordé.

La dernière stratégie (la dénégation) consiste, tel que son nom l'indique, à démentir le propos rapporté. Pour ce faire le JR oppose le DR à ce qu'il considère être la vérité. Ainsi, cette stratégie va à l'encontre des stratégies de mensonge, souvent utilisées dans le domaine de la politique.

Finalement, nous reconnaissons les limites de cette étude. Nous sommes conscients que nous n'avons pas épuisé l'entièreté du corpus disponible. Il est donc possible qu'une exploitation totale du corpus permet de ressortir d'autres traces et d'autres stratégies d'intrusion du journaliste dans les discours qu'il rapporte.

Des pistes intéressantes pour des études ultérieures dans la même perspective que cette étude (l'argumentation dans le DR journalistique) consisteraient à tenir compte des verbes de la parole: il s'agit d'étudier l'influence du choix du verbe introducteur du DR sur la lecture de celui-ci. De plus, au fil de notre recherche nous avons constaté que les journalistes rapportent les discours de manières différentes des types de DR répertoriés par les grammairiens. Ainsi, une étude syntaxique, qualitative-quantitative des formes de DR pourrait être intéressante.

BIBLIOGRAPHIE

ADAM. J-M., (1989), " *Pour une pragmatique linguistique et textuelle* ", in C. REICHLER éd., "*L'interprétation des textes*", Paris, Minuit

ADAM, J.-M. (2002), " *Linguistique textuelle* ", in CHARAUDEAU. P., MAINGUENEAU. D., (2002), "*Dictionnaire d'analyse du discours*", Paris, Seuil

AMOSSY. R., (2000), "*L'argumentation dans le discours*", Nathan/HER

AMOSSY. R., (2008), " Argumentation et Analyse du discours : perspectives théoriques et découpages disciplinaires ", *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 1, mis en ligne le 06 septembre 2008, consulté le 09 décembre 2017. URL : <http://journals.openedition.org/aad/200> ; DOI : 10.4000/aad.200

ANSCOMBRE. J-C., & DUCROT. O., (1983), " *L'argumentation dans la langue* ", Editions Mardaga.

AUTHIER. J. & MEUNIER. A., (1977), " *Exercices de grammaire et discours rapporté* ", Langue française N°33, pp.41-67.

AUTHIER. J., (1978), " *Les formes du discours rapporté. Remarques syntaxiques et sémantiques à partir des traitements proposés*", DRLAV, N°17, pp.1-87.

AUTHIER. J., (1982), "*Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : élément pour une approche de l'autre dans le discours*" DRLAV N° 26.pp.91-151.

AUTHIER. J., (1998), " Le guillemet. Un signe de langue écrite à part entière", In J. M. Defays, L. Rosier & F. Tilkin. (éds.). *A qui appartient la ponctuation ?* De Boeck-Duculot, Louvain-la-Neuve, pp. 373-388.

BAKHTINE. M., (1977), "*Le marxisme et la philosophie du langage*", Paris : Minuit.

BALLY. Ch., (1942), " *Syntaxe de la modalité explicite* ", Cahiers Ferdinand de Saussure II, pp. 3-13.

BANFIELD. A., (1973), "*Le style narratif et la grammaire des discours direct et indirect*", *change* 16/17 (La critique générative), pp.190-226.

BENVENISTE. E., (1970), " L'appareil formel de l'énonciation ", In: *Langages*, 5^e année, N° 17, *L'énonciation*. pp. 12-18.

BIARDZKA. E., (2012), " *Le discours rapporté comme effet de montage du discours citant et du segment citationnel. Contribution à l'étude du discours journalistique* ", In *SHS Web of Conferences* (Vol. 1, pp. 411-426). EDP Sciences.

BIRKELUND. M., (2009), " Une analyse de la négation dans les énoncés modalisés par devoir et pouvoir", In Kratschmer, A., Birkelund, M. & Therkelsen, R.(éds), *La polyphonie - outil heuristique linguistique, littéraire et culturel*, Vol. 3 Berlin, pp.165-182.

BONNAFOUS, S., et CHARAUDEAU, P., (1996), " Le discours des médias. Entre sciences du langage sciences de la communication ", *Le français dans le monde*, numéro spécial "*Le discours enjeux et perspectives*", Hachette, pp. 39-45.

BONNAFOUS. S., (2006), "L'analyse du discours", dans un ouvrage coordonné par OLIVESI. S., *Sciences de l'information et de la communication, objets, savoirs, discipline*, Ed. PUG

BRAHIMI. B., (1990), " *Le pouvoir, la presse et les intellectuels en Algérie*", Paris, L'Harmattan.

BRETON. P., (2003), " *L'argumentation dans la communication*", Paris. La découverte (3^{ème} édition)

BRETON. P., & GAUTHIER. G., (2000), "*Histoire des théories de l'argumentation*", Paris, La Découverte.

CAILLAT. D., (2013), " Le traitement multimodal des discours rapportés (en style direct) à l'oral : procédés énonciatifs et argumentatifs du recours aux émotions ", *Semen* N° 35 [En ligne], consulté le 23 mars 2017. URL : <http://semen.revues.org/9816>

GREVISSE. M., (1980), " *Le Bon Usage*", Paris-Gembloux : Duculot

CHARAUDEAU. P., (1988), "*La presse : produit, production, réception*", Paris, Didier Erudition, coll. (Langages, discours et société).

CHARAUDEAU. P., (1992), " *Grammaire du sens et de l'expression* ", Paris, Hachette.

CHARAUDEAU. P., (1997), "*Les principes d'organisation du discours en situation de communication interlocutive*", in *Conversation, interaction et fonctionnement cognitif*, Presses universitaires de Nancy.

CHARAUDEAU. P., & MAINGUENEAU. D., (2002), " *Dictionnaire d'Analyse De Discours* ", Seuil, Paris.

CHARAUDEAU. P., (2005), "*Sémantique de la langue, sémantique du discours*", Actes du colloque en hommage à Bernard Pottier, consulté le 17 novembre 2017 sur le site de Patrick Charaudeau - Livres, articles, publications.

CHARAUDEAU. P., (2005), "*Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*", De Boeck, Bruxelles.

CHARAUDEAU. P., (2006), " *Des catégories pour l'humour ?*", Revue Questions de communication n°10[En ligne], Presses Universitaires de Nancy, consulté le 06 mai 2019.

URL : <http://www.patrick-charaudeau.com/Des-categories-pour-l-humour,93.html>

CHARAUDEAU. P., (2006), " Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérives ", *Semen* [En ligne], N° 22, mis en ligne le 01 mai 2007, consulté le 10 mai 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/semen/2793>

CHARAUDEAU. P., (2007), "*De l'argumentation entre les visées d'influence de la situation de communication*", in *Argumentation, Manipulation, Persuasion*, Harmattan, Paris, 2007. Consulté en ligne le 11 mai 2019 sur le site de *Patrick Charaudeau - Livres, articles, publications*.

URL: <http://www.patrick-charaudeau.com/De-l-argumentation-entre-les.html>

CHARAUDEAU. P., (2009), "Dis-moi quel est ton corpus, je te dirai quelle est ta problématique", *Revue Corpus* N°8, Nice, pp.37-66.

CHARAUDEAU, P., (2014), "L'art de mentir en politique", *Sciences Humaines* N° 256, rubrique « Focus », PDF. Consulté le 30 avril 2017.

CHARRON, J., (2006), " *Journalisme, politique et discours rapporté: Évolution des modalités de la citation dans la presse écrite au Québec : 1945-1995*", *Politique et Sociétés*, Vol. 25, N° 2-3, pp.147-181.

CHEONG. K. S., (1985), "Étude de la construction de valeurs référentielles à travers un marqueur énonciatif: le cas des guillemets", thèse de 3 ème cycle, Paris, Université de Paris VII.

CHEURFI, A., (2010), " *La presse algérienne : genèse, conflit et défis* ", éd. Casbah, Alger.

Le journal officiel de la république algérienne démocratique et populaire, N° 6 du 9 février 1982.

COURTINE. J-J., (1981), "Quelques problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours, à propos du discours communiste adressé aux chrétiens " *Langages*, 15^e année, N° 62, Analyse du discours politique, pp. 9-128.

CULIOLI. A., (1999), " pour une linguistique de l'énonciation : Domaine notionnel ", Paris, Ophrys.

DENIS. B., (2007), " Ironie et idéologie ", *Contextes*, (2), [En ligne], consulté le 22 mars 2017. URL : <http://contextes.revues.org/180> ; DOI : 10.4000/contextes.180

DE VILLIERS. M. E, (2001), " Analyse linguistique d'un titre de presse: illustration d'une norme " [en ligne], *Terminogramme* N° 97-98, Normes et Médias, Office québécois de la langue française, pp.21-45.
http://66.46.185.66/ressources/bibliotheque/ouvrages/norme_medias_9798_term/terminogramme_media_deVilliers.pdf

DOUAY-SOUBLIN. F., (2003), "Rhétorique", Encyclopédie Universalis <http://ulysses.saloff.free.fr/IMG/html/Rhetorique.html>

DOURY. M., (2003), " Argumentation et mise en voix; les discours quotidiens sur l'immigration", in Marina Bondi & Sorin Stati (sous dir.), *Dialogue Analysis 2000, Selected papers from the 10th IADA Anniversary Conference, Bologna 2000*, Niemeyer Verlag, 2003, pp. 173-183.

DUBOIS. J., (1978), " Présentation", *Langages*, 12^eannée, N°52, Analyse linguistique du discours jaurésien, pp. 3-4.

DUBOIS. J., & al. , (1999), " Dictionnaire de linguistique ", Paris, Larousse.

DUCROT. O., (1984), " Le dire et le dit ", Paris, Minuit.

DUCROT, O., & SCHAEFFER. J. M., (1996), "Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage", éd. Seuil.

DU MARSAIS. C.C., (1757), "Traité Des tropes: pour servir d'introduction à la rhétorique et à la logique", nouvelle édition (publié par Mr. FORMEY) A. LEIPSIC, Chez La Veuve GASPARD FRITSH.

EL MANKOUCH. F., (1995), "stratégies énonciatives et argumentative dans le discours rapporté", mémoire de maîtrise, université de Québec à Chicoutimi

FUCHS. C., & LEGOFFIC. P., (1992), " Les linguistiques contemporaines. Repères théoriques ", Paris Hachette, Nouvelle édition.

GAUTHIER, G., (1995), " L'argumentation périphérique dans la communication politique : le cas de l'argument *ad hominem*", *Hermès* N° 16, Argumentation et rhétorique (II), CNRS Editions, Paris, pp.167-185.

GAUTHIER. G., (1998), "L'argument ad hominem politique est-il moral? Le cas des débats télévisés", *COMMUNICATION*, N°18, pp.71-88.

GAUTHIER, G., & BERGSON, H., (2002), " L'ARGUMENTATION ÉDITORIALE Le cas des quotidiens québécois", *Studies in communication sciences*, 2(2), 21-46.

GAUTHIER. G., (2005), " Une caractérisation opératoire du raisonnement à l'épreuve d'un corpus d'éditoriaux", *Mots, Les langages du politique*, N°78, ENS Éditions, pp.93-104.

GAUTHIER, G., (2010), " Le problème du repérage des arguments ", *Communication* [En ligne], Vol. 28/1 | 2010, mis en ligne le 03 juillet 2013, consulté le 03 décembre 2017. URL : <http://communication.revues.org/2042> ; DOI : 10.4000/communication.2042

GENETTE, G., (1972), « Figures III », Paris, Seuil.

- GRAWITZ. M., (1979),** " *Méthodes des sciences sociales* ", 4^e édition, Dalloz, Paris.
- GREVISSE. M., (1980),** " *Le Bon Usage* ", Paris-Gembloux, Duculot.
- GRIZE. J-B., (1971),** " Logique de l'argumentation et discours argumentatif ", *Travaux du centre de recherches sémiologiques*, N°7, Neuchâtel
- GRIZE. J-B., (1995),** "ARGUMENTATION ET LOGIQUE NATURELLE Convaincre et persuader", In *Hèrmes* N°15, "ARGUMENTATION ET RHETORIQUE (I)", pp.269-269.
- GUESPIN. L., (1971),** " *Problématique des travaux sur le discours politique* ", *Langages*, N°23, Le discours politique, pp.3-24.
- KERBRET-ORECCHIONI. C., (1998),** " *L'implicite* ", Paris, Armand Colin.
- KOMUR. G., (2004),** " *L'îlot textuel et la prise de distance par le locuteur dans le genre journalistique*", in Laurence ROSIER ; Sophie MARNETTE ; Lopez MUNOZ ; Juan MANUEL, (éds), *Le discours rapporté dans tous ses états*, Paris, Harmattan, pp.54-64.
- KUENTZ. P., (1970),** " *Le " rhétorique " ou la mise à l'écart*", In: *Communications* N° 16, *Recherches rhétoriques*, pp. 143-157.
- LEBLANC. J., (1998),** " La ponctuation face à la théorie de l'énonciation ", dans DEFAYS. J.M., ROSIER. L. & TILKIN F., (éds), *A qui appartient la ponctuation ?*, Paris, beock-DUCULOT, pp. 97-98.
- LEFF. M., (2009),** " Perelman, argument ad hominem et ethos rhétorique ", *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], N° 02, Consulté le 10 mars 2017. URL : <http://aad.revues.org/213>
- Mahamane Maiga. M., (2013),** " *Discours rapporté, subjectivité et influences sociales dans les textes journalistiques : la mise en scène du discours dans les faits divers des quotidiens sénégalais* ", thèse de doctorat ès Linguistique, Université de Nanterre - Paris X; Université Gaston Berger de Saint Louis
- MAINGUENEAU. D., (1976),** " *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours Problèmes et perspectives*", Paris, Hachette.
- MAIGUENEAU. D., (1981),** " *Approche de l'énonciation en linguistique française*", Paris, Hachette.
- MAINGUENEAU. D., (1995),** " Présentation ", *Langages* N° 117, Les analyses du discours en France, pp. 5-11.
- MAINGUENEAU. D., (1999),** " *L'énonciation en linguistique française* ", HACHETTE LIVRE, Paris.

MAINGUENEAU. D., (2000), " Analyser les textes de communication ", Paris, Nathan.

MAINGUENEAU. D., (2009), " Les termes clés de l'analyse du discours", Paris, Seuil.

MARNETTE. S., (2003), " stratégies du discours rapporté et genres de discours dans la presse contemporaine ", In Lopez-Muñoz, J-M, Marnette, S. & L. Rosier (éds), Formes et stratégies du discours rapporté: Approches linguistique et littéraire des genres de discours, *Estudios de Lengua y Literatura francesas (University of Cadix)*, vol. 1, no 14, pp. 127-147.

MOHAMMED, H., (2013), " Egyptian Media in Transition ", In Hamida El BOUR (dir.) " Médias publics arabes et transitions démocratiques ", Actes du colloque international 26 et 27 avril 2012– Tunis, pp.109-137.

MOSTEFAOUI, B., (1984), "Unanimisme et crédibilité de l'information en Algérie", In l'Annuaire de l'Afrique du Nord, Paris : CNRS.

MUCCHIELLI. A., (2006), "Les sciences de l'information et de la communication", Hachette éducation.

PERELMAN. Ch., (1952), "Raison éternelle, raisons historique", Actes du VIème Congrès des sociétés de philosophie de la langue française, Paris, pp. 347-354.

PERELMAN, Ch., & OLBRECHTS-TYTECA, L., (1992), "Traité de l'Argumentation. La nouvelle rhétorique" (5^e éd.) Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles.

PERELMAN. CH., (1997), "L'empire rhétorique: rhétorique et argumentation", Librairie philosophique J. VRIN, Paris.

POUGEOISE. M., (1996), " Dictionnaire didactique de la langue française ", Paris, Armand Colin.

PLANTIN. CH., (1996), " L'argumentation ", Paris, Seuil.

PLANTIN. CH., (2016), "Dictionnaire de l'argumentation Une introduction notionnelle aux études d'argumentation", PDF.

PLANTIN, CH., (2017), "Types, typologies, arguments", *Revue Tranel* (Travaux neuchâtelois de linguistique), N°65, pp. 67-78.

RINCK. F., & TUTIN. A., (2007), "Annoter la polyphonie dans les textes : le cas des passages entre guillemets", *Corpus* [En ligne], N° 6, consulté le 10 avril 2017. URL : <http://corpus.revues.org/1102>

ROSIER. L., (2002), " La presse et les modalités du discours rapporté : l'effet d'hyperréalisme du discours direct sur marqué". In: L'Information Grammaticale, N. 94, pp. 27-32.

ROULET. E., (1999), " Une Approche modulaire de la complexité de l'organisation du discours ", in NØLKE. H., & ADAM. J-M., (éds.), "Approches modulaires de la langue au discours", Paris, Delachaux et Niestlé.

RABATEL. A., (2004), "L'effacement énonciatif dans les discours rapportés et ses effets pragmatiques ", *Langages*, N° 156, pp. 3-17.

RABATAL. A., & CHAUVIN-VILENO. A., (2006), " La question de la responsabilité dans l'écriture de presse ", *Semen* N° 22, Online depuis 01 Mai 2007, consulté le 14 Novembre 2017. URL: <http://semen.revues.org/2792>

SARFATI. G-E., (1997), " *Eléments d'analyse du discours* ", Paris, Nathan.

SAYAD. A., (2010), " *Les stratégies argumentatives dans la presse écrite algérienne* ", thèse de doctorat, Faculté des lettres, Langues et Arts, Université d'Oran

SCHMETZ. R., (2000), " *L'argumentation selon Perelman: pour une raison au coeur de la rhétorique* ", Presses universitaires de Namur.

SCHOPENHAUER. A., (1830), " *L'art d'avoir toujours raison (titre original Eristische Dialektik)* ", trad. DOMINIQUE. M., (1998), éd. Mille et une nuits.

WILMET. M., (1997), " *Grammaire critique du français* ", Paris/Louvain-la-Neuve, Hachette/Duculot.

WINDISCH. U., (2007), " *Le K.-O. verbal: la communication conflictuelle* ", Lausanne, L'Age d'homme

WOLTON. D., (1989), " La communication politique: construction d'un modèle", *Hermès*, N°4, pp. 27-42

YANOSHEVSKY. G., (2003), "La polémique journalistique et l'impartialité du tiers", *Recherches en communication*, N° 20, pp. 53-64.

ANNEXES

01)

Depuis sept ans, le parti, qui n'arrive pas à sortir de la culture de l'unicité de pensée, est livré à des secousses sporadiques qui l'empêchent d'avoir une vision politique à long terme. Bloqué dans «les douceurs» du passé, ce parti s'est adapté aux activités à huis clos, loin de la rue, de l'opinion publique et de la contestation réelle. (...) Sous les lumières aveuglantes du palais d'El Mouradia et derrière l'ombre furtive de Abdelaziz Bouteflika, Belkhadem n'a pas vu la tempête venir. Il était incapable d'anticiper la révolte.

Lui, comme Ahmed Ouyahia qui semble avoir perdu l'usage de la parole, n'avait trouvé aucune gêne à s'adapter au «débat» au sens unique et à tourner dans le même cercle. Au Parlement, le Premier ministre a même prévenu contre le recours à l'émeute. «*Celui qui a mal la tête coupe la route et brûle les pneus*», a-t-il dit, presque sûr de lui.

La réponse a été fulgurante. Ouyahia, Belkhadem et tout le pouvoir dénoncent la violence – comme le fait avec maladresse Daho Ould Kablia, ministre de l'Intérieur – alors qu'ils ont tout fait pour empêcher les Algériens de s'exprimer pacifiquement, même à l'intérieur des salles.

El Watan - Lundi 10 janvier 2011 – 2

02)

Du haut de ses 78 ans, Daho Ould Kablia, ministre de l'Intérieur, se livre depuis quelques jours à un véritable réquisitoire contre les jeunes Algériens. Des jeunes coupables d'avoir manifesté, parfois avec excès, leur ras-le bol, leur mal de vivre et leur dégoût. Les propos du successeur de Yazid Zerhouni désavouent de manière claire toute l'action du Président qui l'a nommé à ce poste pour «gagner» la confiance des jeunes.

Après avoir gardé le silence pendant 48 heures, le ministre de l'Intérieur s'est exprimé dans une interview accordée d'abord à l'agence officielle APS, puis au site d'information Algérie-Plus. Dans les deux interventions, la haine se dégage comme une tache blanche sur un tapis noir. «*La frange de jeunes, dont nous connaissons par ailleurs la situation difficile, s'est mise en position de fracture totale par rapport au reste de la société*», a-t-il tranché. Autrement dit, les milliers de jeunes qui étaient dans les rues depuis le 5 janvier 2011 sont en «rupture» avec la société mais pas avec le pouvoir. Dans la lecture approximative de Ould Kablia, les jeunes sont en «guerre» avec la société, donc «c'est entre eux». Le pouvoir, dominé par les septuagénaires et les sexagénaires, n'a rien à se reprocher. Par conséquent, la société ne doit s'en prendre qu'à elle-même.

A Algérie-Plus, le ministre va plus loin, sans crainte de passer à côté de la vérité et de blesser la majorité des Algériens :

«*Depuis le début des années 2000, nous savons qu'il y a une jeunesse qui est en train de constituer une génération tout à fait différente de celles qui l'ont précédée, avec les mêmes conditions de mal vie et les mêmes problèmes qu'ils considèrent comme insolubles pour leur avenir, mais avec la différence qu'il y a chez eux une dose de violence plus importante qui est justement née de cette période qu'ils ont vécue lors de la décennie 1990. Ils sont extrêmement nihilistes et pessimistes*», a-t-il affirmé. (...) il y a une dose de mépris chez cet homme politique qui dépasse toutes les bornes. D'un seul coup et sans aucune précaution, le ministre a décidé que les jeunes sont... nihilistes.

Comme la réflexion est limitée, Daho Ould Kablia n'a pas tenté d'expliquer pourquoi les jeunes sont dans ce qu'il croit être un état d'esprit. Il s'est contenté de citer des raisons qui peuvent facilement être puisées dans un cercle proche de l'extrême droite européenne : «Manque de loisirs, scolarité perturbée, milieu familial désintéressé, l'influence de la rue et des médias étrangers.»

Les difficultés d'accès constatées hier au réseau social facebook ou à YouTube – des sites que Daho Ould Kablia ne connaît peut-être pas – soulignent que le pouvoir passe à un stade supérieur de la censure.

El Watan - Mardi 11 janvier 2011 – 7

03)

La contestation gagne du terrain et le vent de la colère souffle de partout. Hier, le siège de l'Assemblée populaire nationale (APN) a été pris d'assaut par les gardes communaux. Ces agents, qui se sont donné corps et âme pour protéger les populations durant la décennie noire, se disent aujourd'hui lâchés par l'Etat et leur devenir demeure incertain.

El Watan - Lundi 21 février 2011 - 3

04)

«Pour la révolution, mais pas comme ça»

Rachid Boudjedra, fidèle à lui-même, offre un regard sur les derniers événements qui ont secoué l'Algérie en homme de lettres mais aussi en simple citoyen d'une Algérie qu'il n'a jamais quittée. L'auteur du FIS de la haine suit les révoltes arabes en observateur du monde et en amoureux de la liberté.

El Watan - Samedi 26 février 2011 - 4

05)

L'universitaire (*sociologue tunisien Mohamed Jouili*) était tellement excité par ce qui est arrivé à son pays qu'il *n'a pas hésité* à lancer : **«Nous souhaitons évidemment qu'il y ait un effet domino pour notre révolution dans tous les pays arabes.»** S'étant rendu compte qu'il professait dans un pays en «stand-by» démocratique (l'Algérie), Mohamed Jouili a tout de suite lénifié son discours, un brin désolé, en déclarant : **«Nous n'avons pas l'intention d'exporter notre révolution pour la simple raison qu'elle est dénuée de tout fondement idéologique.»**

El Watan - Mercredi 2 février 2011 - 7

06)

Auparavant, la télévision libyenne avait évoqué une opération ayant fait des morts et menée par les forces de sécurité contre les «saboteurs et (ceux qui sèment) la terreur». La même télévision d'Etat a démenti hier tout «massacre», estimant qu'il s'agissait de «mensonges qui font partie de la guerre psychologique».

Le Quotidien d'Oran Mercredi 23 février 2011, p.05

07)

MEDELICI ET LES REVENDICATIONS POUR LE CHANGEMENT

«Bouteflika ne cédera pas aux pressions politiques»

(...)

A préciser que cette nouvelle sortie de Mourad Medelci contredit quelque peu celle effectuée le 27 février dernier, durant laquelle il avait suggéré que le Président pourrait partir avant 2014 dans la mesure où il avait atteint ses objectifs. Dans un entretien accordé à l'émission Public Sénat, animée par

Jean-Pierre El Kabach, M. Medelci s'était fait un devoir, en effet, de rappeler que M. Bouteflika avait deux objectifs à son arrivée au pouvoir en 1999, à savoir ramener la paix et la réconciliation nationale et remettre l'Algérie sur le chemin de la croissance. «Ces objectifs sont atteints et le Président, quelle que soit la date à laquelle sera terminé son mandat, aura fait son parcours. Il nous appartient maintenant d'aller vers la relève, tous, les uns et les autres», avait-il dit.

El Watan - Mercredi 9 mars 2011 – 2

08)

Poursuivant, Belkhadem dénonce le recours à la violence comme moyen d'expression. **«Les marches ne sont pas interdites à l'intérieur du pays. A Alger, il y a des réserves à cause du risque terroriste. Mais ceux qui veulent organiser des rassemblements dans les salles, ils n'ont qu'à demander des autorisations»**, dit-il, faisant mine d'ignorer que l'opposition et les organisations autonomes font face à une répression féroce et qu'elles ne sont pas autorisées à se rassembler ni à Alger ni ailleurs.

El Watan - Jeudi 13 janvier 2011 - 7

09)

Niet ! Il n'y aura pas de marche à Alger. Les autorités l'ont rappelé encore une fois au RCD. **«Je vous informe que votre demande est rejetée»**, a écrit le wali d'Alger dans une correspondance adressée, jeudi 13 janvier, au parti de Saïd Sadi qui avait formulé, la veille, une demande d'autorisation d'une marche populaire, à Alger, devant être organisée mardi prochain.

En effet, comme il fallait s'y attendre, le ministère de l'Intérieur, représenté par les responsables de la wilaya d'Alger, a été prompt à signifier, sans explication aucune, l'interdiction de cette action visant à accompagner la contestation sociale légitime, exprimée lors des dernières émeutes.

(...)

Pourtant, le ministre de l'Intérieur, Daho Ould Kablia, **avait reproché aux partis de l'opposition de ne pas solliciter d'autorisation pour les manifestations pacifiques**. Avant lui, **le ministre de la Jeunesse et des Sports, Hachemi Djar, avait dénoncé le recours à la violence comme moyen d'expression, invitant les citoyens à utiliser des procédés pacifiques pour exprimer leurs doléances**. Mais ces déclarations ne sont finalement que conjoncturelles.

El Watan - Samedi 15 janvier 2011 – 8

10)

Et lorsque le ministre de la Jeunesse et des Sports, Hachemi Djar a appelé les jeunes Algériens **«à manifester pacifiquement»**, de nombreux observateurs politiques se demandaient s'il faisait dans la provocation ou si simplement il ignorait l'interdit en vigueur. Le RCD, qui essaie de prendre le train en marche, a voulu organiser une manifestation, il n'y a pas été autorisé, c'est dire que le verrouillage du champ de l'expression est bien réel.

Le Quotidien d'Oran Samedi 15 janvier 2011 p.03

11)

C'est l'heure du retournement de veste sur Al Masriya. L'animatrice qui, tout au long des deux dernières semaines, a fustigé les manifestants, leur intimant l'ordre de rentrer chez eux et les traitant au mieux d'inconscients, s'habille d'un sourire de circonstance, comme partageant la joie du peuple égyptien.

Sauf que le sourire n'arrive pas aux yeux, se figeant en rictus. Alors, les lèvres tentent d'y pallier : «**Nous remercions tous les jeunes pour ce qu'ils ont fait. Votre combat est nôtre, vos acquis sont nôtres, nous sommes tous Egyptiens. Les premiers jours, nous avons été abusés par de fausses informations. Nous sommes avec vous, et tous avec les forces armées.**» Et comme la chaîne gouvernementale n'avait dépêché aucune équipe pendant tout le soulèvement, elle se retrouve réduite à une seule image de la place Tahrir, prise de loin.

El Watan - Samedi 12 février 2011 – 2

12)

Réputée pour son rôle de thuriféraire à l'égard de Moubarak, la presse gouvernementale égyptienne, **a salué, hier, la «Révolution des jeunes» qui ont «vaincu» le régime au terme d'une mobilisation sans faille. «Le peuple a fait tomber le régime», «Les jeunes d'Egypte ont obligé Moubarak au départ»,** titrait en une Al Ahram, poids lourd de la presse gouvernementale. Le quotidien va même jusqu'à saluer le site de socialisation Facebook qui a permis aux jeunes militants de relayer les appels à manifester. **«La révolution de Facebook renverse Moubarak et les symboles du régime»,** écrit le journal, qui estime que le site de socialisation a joué le rôle de **«siège du conseil du commandement de la révolution»**.

El Watan - Dimanche 13 février 2011 - 8

13)

La France enfin, dit apporter **«un soutien déterminé à la volonté de démocratie du peuple tunisien»**, affirme Nicolas Sarkozy. Une fois le dictateur parti, le président français exprime une position **«en faveur du mouvement de manifestations en Tunisie»**. Soit une réaction imposée par la victoire du peuple tunisien sur le tyran de Carthage.

El Watan - Dimanche 16 janvier 2011 – 7

14)

Il (Ben Ali) partait vers Paris qui l'aura aveuglément soutenu jusqu'à sa chute **et qui, après coup, a dit se tenir aux côtés du peuple tunisien**. Ben Ali est soudain, devenu indésirable en France. Ce grand «rempart» de la civilisation contre les islamistes, loué par tous les présidents français, a perdu. Paris l'a lâché, tardivement, quand il était déjà fini. La France tente désormais, de courir après des événements qui n'ont cessé de lui échapper...

Le Quotidien d'Oran Dimanche 16 janvier 2011 p.2

15)

«Ce qui se passe en Tunisie nous interpelle et interpelle tout le monde : les partis, l'Etat et la société civile. Nous ne voulons pas monopoliser la lecture de ces événements, c'est pour cela que nous proposons une conférence nationale élargie à toutes les forces du pays pour tirer les leçons de ce qui s'est passé en Tunisie», explique Mohamed Djemâa, chargé de communication au MSP. Selon lui, le MSP a contacté les partis (y compris ceux de l'opposition), la Présidence, les syndicats et les organisations estudiantines. **«Nous attendons leurs réponses et nous tiendrons compte de leurs propositions»,** explique-t-il, précisant que **parmi les exigences qui s'imposent aujourd'hui, il y a aussi l'ouverture du champ audiovisuel.**

(...)

Le chargé de communication du RND, Miloud Chorfi, **affirme qu'il n'est pas au courant de cette initiative**. En revanche, Kassa Aïssi, chargé de communication du FLN, explique que **«le document envoyé par le MSP à la direction du parti ne cite à aucun moment la proposition d'une conférence sur le verrouillage du champ politique»**. **«C'est un document qui porte sur un certain nombre de propositions, parmi lesquelles ne figure pas le débat sur la fermeture du champ politique»**, dit-il. **«Si c'est une conférence sur le verrouillage du champ politique, il faudrait faire appel à des serruriers politiques»**, ironise-t-il. La réponse du responsable du FLN permet d'ores et déjà de relever la tromperie dans le discours des responsables du MSP et dans les faits.

El Watan - Mardi 18 janvier 2011 –p.5

16)

L'ENTV verse dans la manipulation

Samedi soir, le journal télévisé de l'ENTV s'est distingué par une couverture médiatique partiale et tendancieuse de la marche décidée dans la capitale par la Coordination nationale pour le changement et la démocratie.

Si la place du 1^{er} Mai était un peu noire de monde, la TV algérienne a fait l'impasse. Les images du JT offraient un spectacle d'une place «calme et sereine». A peine si l'on évoque **«une tentative» de marche de 250 personnes, contenus par les éléments de la police et la libération de 14 manifestants interpellés**. La présentatrice du journal, l'un des plus brejnéviens du monde, ne faisait que reprendre la version officielle, celle du ministère de l'Intérieur. De la manipulation, répliquent des téléspectateurs. **Plus de 3 000 personnes ont tenté de marcher à Alger et pas moins de 300 manifestants ont été brutalement interpellés puis relâchés, selon la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme.**

Autre illustration de la partialité de l'ENTV : la parole est donnée à deux défenseurs des droits de l'homme, Ali Yahia Abdenmour et Mustapha Bouchachi. Justes quelques secondes concédées et les deux hommes n'auront même pas le loisir de formuler une ou deux phrases.

El Watan - Lundi 14 février 2011 – 5

17)

Pour toutes réponses, les responsables du ministère du Travail et ceux en charge du dispositif **avançaient, en janvier 2011, un «taux d'échec» de 20%, le même qu'en 2005**. Nombre d'analystes et d'observateurs estiment que ce chiffre est bien supérieur à ce qu'on voudrait nous faire croire. En octobre 2009, Djamel Djerrad, commissaire aux comptes et président de l'Union des experts comptables d'Algérie, déclarait que **«plus de 50% des entreprises créées dans le cadre des dispositifs du micro-crédit finissent par disparaître»**. Il impute cette situation au manque d'accompagnement des jeunes promoteurs ainsi qu'à l'absence de contrôle des institutions en charge d'appliquer les dispositifs de création de micro-entreprises. Et il n'est pas le seul à être de cet avis.

El Watan - Mercredi 19 janvier 2011 - 5

18)

Le Parti de la liberté et de la justice (PLJ) de Mohamed Saïd, en attente d'un agrément, a vivement réagi à la déclaration du ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Daho Ould Kablia, qui avait indiqué, lors de son passage à la Radio nationale jeudi dernier, **que l'agrément de nouveaux partis politiques est renvoyé au «moment opportun»**. Le PLJ dit rejeter les propos d'Ould Kablia qui sont «sans fondement légal puisqu'ils violent l'article 42 de la Constitution et la loi organique sur les partis politiques». S'agissant du «moment opportun» derrière lequel se cache le pouvoir pour interdire la création de

nouveau partis politiques, le parti de Mohamed Saïd estime que **«le ministre de l'Intérieur semble ignorer qu'il n'y a pas de moment plus opportun pour l'ouverture du champ politique que la conjoncture actuelle, marquée par le réveil des peuples dans notre environnement géographique immédiat»**.

El Watan - Dimanche 27 février 2011 - 2

19)

MENACE ISLAMISTE

Un spectre exagéré pour soutenir les régimes en place

Bien sûr qu'il faut soutenir le gouvernement de M. Bouteflika, parce que personne ne veut d'un gouvernement taliban en Algérie.» La formule est du président français, Nicolas Sarkozy, qui s'est cru obligé juste à la veille de l'élection présidentielle de 2009 de manifester ouvertement le soutien de la France au chef de l'Etat qui brigait un troisième mandat. Beaucoup se sont étonnés alors de la sortie, aussi inattendue que désobligeante, de Sarkozy. D'abord, c'est une immixtion dans le choix souverain des Algériens, s'il y en avait bien un, ensuite, la déclaration était bien loin de la réalité et dénuée de fondement, parce que la menace de la «talibanisation» de l'Algérie est irréaliste. C'est une exagération dont le président français aurait pu faire l'économie. Mais c'est une exagération voulue. L'objectif évidemment était de justifier une position indécente, une ingérence en bonne et due forme dans les affaires internes de l'Algérie. L'argument qui met en évidence le spectre de la menace islamiste ne tient plus la route. Le chef de l'Etat français devrait très bien le savoir. Mais oser une telle contrevérité valait bien la peine et participait bien du péché mignon de l'ancien colonisateur à vouloir donner des leçons et à considérer que les peuples maghrébins ne sont toujours pas assez mûrs pour choisir la voie de la démocratie. Son soutien des régimes en place, comme il le fait avec les événements qui secouent la Tunisie, montre effectivement que la France est bien près de ses intérêts. Ce ne sont en tout cas pas les islamistes qui mènent aujourd'hui la cadence au pays de Ben Ali où nous assistons à une véritable révolution démocratique. Les observateurs comprennent bien aujourd'hui le souci des partenaires des pays maghrébins, en particulier la France. L'alternative au régime décrié de Ben Ali n'est pas islamiste. Aussi la prétendue menace «talibane», dont on a voulu épargner l'Algérie, n'est pas aussi présente. Nous avons vu comment les islamistes qui ont tenté de récupérer les émeutes de ces derniers jours dans notre pays ont été rabroués. Ali Benhadj a été renvoyé de Bab El Oued par les jeunes émeutiers.

El Watan - Samedi 15 janvier 2011 – 8

20)

Le fait que **«ni les commerçants ni les fonctionnaires ne sont sortis dans la rue pour exprimer leur colère vis-à-vis du gouvernement»** est ainsi, selon M. Ould Kablia, un indicateur qui permet de relativiser l'étendue de la grogne sociale. Ces émeutes ne constituent donc pas un grand motif d'inquiétude pour les autorités qui paraissent... avoir d'autres chats à fouetter. Bref, à entendre Daho Ould Kablia – qui semble avoir opté pour la politique de la main de fer dans un gant de velours – la situation est presque normale.

Mais ce qui semble rassurer le plus le successeur de Nouredine Yazid Zerhouni tient au fait que le gouvernement **«ne fait pas face à une opposition politique particulière ou à un problème dont l'origine serait due à un différend politique qui risque d'influer sur les grandes orientations actuelles»**. Le ministre de l'Intérieur entreprend-il de «dépolitiser» le problème ? En réalité, il n'a pas tellement besoin de le faire. La société – qui vit sous état d'urgence depuis près de 19 ans et qui est interdite de manifestations publiques depuis presque autant de temps – a subi depuis longtemps un profond processus de dépolitisation. En raison du verrouillage politique et médiatique, les partis politiques ont

aussi perdu du terrain. Résultat : pour une génération entière d'Algériens, le combat pacifique est une notion qui n'a aucun sens. D'où le recours systématique à l'émeute.

El Watan - Dimanche 9 janvier 2011 - 3

21)

Hier, Benjamin Netanyahu, Premier ministre, est sorti de sa réserve pour prédire «une issue iranienne» à la crise en Egypte.

Même si tous les indices prouvent le contraire, Netanyahu a estimé que l'Egypte deviendra une République islamique dans le cas d'un «chaos» et de l'émergence «d'un mouvement islamiste organisé» qui «prendrait le contrôle de l'Etat». Ce scénario catastrophe a été déjà évoqué durant les troubles en Tunisie.

El Watan - Mercredi 2 février 2011 - 9

22)

ORAN La CNCD avait bien déposé une demande d'autorisation

Contrairement aux affirmations du ministère de l'Intérieur **selon lesquelles aucune demande d'autorisation de manifester n'avait été déposée en dehors d'Alger, l'on sait qu'une demande de ce genre a été bel et bien déposée à Oran.**

El Watan - Lundi 14 février 2011 - 2

23)

Confus, indécis, M. Medelci, sur France 24, a montré le visage pâle d'une diplomatie d'un pays qui aspire à jouer un rôle de leadership régional. «L'Algérie est préoccupée par les événements qui se déroulent en Libye», a-t-il dit avant d'ajouter : «Il faut d'abord vérifier les informations sur la Libye. Notre position sera faite sur base de données précises. Nous souhaitons que la crise sera dépassée.» Comme si ces chaînes de télévision, qui diffusent depuis des jours des images et des témoignages sur la boucherie du colonel Mouammar El Gueddafi, faisaient dans la fiction !

El Watan - Dimanche 27 février 2011 - 4

24)

Selon le ministre des Affaires étrangères, Taieb Fassi Fihri, à la télévision publique marocaine, «le Polisario et l'Algérie cherchent à créer des troubles dans cette région». L'amalgame Algérie / Front Polisario est également devenu tellement simpliste qu'il ne peut être pris au sérieux en tant que réponse à la jeunesse marocaine qui entend porter ses revendications de démocratie et de liberté à ses gouvernants.

Le Quotidien d'Oran Jeudi 17 février 2011

25)

«Ben Ali est le président le mieux placé pour la Tunisie. Et puis, ramenez les preuves de la corruption pour juger les gens», a-t-il (Mouammar El Gueddafi) tranché. Tripoli a-t-il mis la Tunisie sous son protectorat ?

El Watan - Lundi 17 janvier 2011 - 9

26)

Que le Premier ministre, François Fillon, déclare que le rôle de la France «**était d'accompagner la Tunisie**» et que l'amitié qui liait les deux pays «**était plus forte que tous les régimes**», que la ministre des Affaires étrangères exprime sa «**confiance dans l'esprit de responsabilité du peuple tunisien pour retrouver la voie de l'apaisement et du dialogue**» n'en est que louable, mais quel crédit accorder à un soutien qui intervient si tardivement et après une polémique qui aura duré plusieurs jours.

El Watan - Jeudi 20 janvier 2011 -9

27)

Les révolutions dans le monde arabe contraignent le pouvoir algérien à accepter, formellement, de mettre fin au gel de la vie politique qu'il impose de fait depuis une quinzaine d'années.

Un communiqué du Conseil des ministres l'a énoncé le 3 février 2011. De manière surréaliste, la télévision et la radio algériennes apprenaient qu'elles étaient fautives de ne pas assurer la couverture des activités des partis et des organisations alors qu'aucune «loi ou instruction» ne l'a jamais interdit. (...) Pourquoi le pouvoir prendrait-il le risque de marquer sur le marbre du Journal officiel un interdit qui n'a besoin que d'un coup de téléphone ou d'une discussion informelle avec ceux qui dirigent les médias audiovisuels du monopole public? La performance des médias publics durant ces quinze dernières années est assez édifiante pour que cette tentative de réécriture de l'histoire ne passe pas.

Le Quotidien d'Oran Jeudi 24 février 2011, p.04

28)

Abdelaziz Belkhadem, représentant personnel du président de la République, a fait une déclaration amusante sur la situation dramatique que connaît le pays. «**Nous sommes pour l'expression, mais pas n'importe comment, nous sommes pour le dialogue civilisé. La protestation doit s'exprimer de manière pacifique**», a déclaré le secrétaire général du FLN. Cela ressemble à une plaisanterie.

El Watan - Lundi 10 janvier 2011 - 2

29)

Le gouvernement a toujours voulu ériger les grandes villes du pays, et particulièrement Alger, en forteresses imprenables en faisant usage de la force. Et l'on a bien envie de rigoler, aujourd'hui, lorsqu'on entend certains responsables dire, pour stigmatiser les dernières manifestations, que **les jeunes émeutiers auraient pu manifester leur colère dans le calme en organisant des marches pacifiques**. Savent-ils que leur gestion du pays a laissé peu de place à la contestation pacifique ? Certainement oui.

El Watan - Jeudi 13 janvier 2011 - 8

30)

Le diplomate a cherché vainement à justifier l'injustifiable, mais trop tard, les images de la violence contre une manifestation, pourtant pacifique, avaient fait déjà le tour du monde.

Jugez-en ! Missoum Sbih, qui a été chargé durant le premier mandat de Bouteflika de l'épineux et sensible dossier de la réforme de l'Etat, lance à l'adresse du journaliste de RTL : **«Non vous savez, vous avez des critères de démocratie qui ne sont pas, si vous voulez, forcément les nôtres.»** Voilà un aveu qui renseigne bien sur l'état d'esprit de ceux qui président aux destinées du pays. **Mais** là, l'ambassadeur n'apprend rien au commun des mortels. A l'impossible nul n'est tenu. **Seulement, l'on ne savait pas que les critères de la démocratie n'étaient pas universels, que la répression pouvait être une exception démocratique.**

El Watan - Mardi 25 janvier 2011 - 3

31)

Le clou du spectacle cathodique proposé par l'Unique consiste en un micro-trottoir au contenu tendancieux et provocateur. Formidablement mis en valeur, les propos recueillis présentaient les manifestants, pourtant appartenant à toutes les classes sociales, comme **«des égarés»**, des **«brebis galeuses»**, **«des fauteurs de troubles»** ou **«des indésirables»**.

El Watan - Lundi 14 février 2011 - 5

32)

La presse libyenne s'est mise elle aussi au service du Guide. Le journal Qurynaa qualifié les manifestants rassemblés pour réclamer la libération de l'avocat Fethi Tarbel, représentant des familles des prisonniers tués en 1996, de **«saboteurs»**.

El Watan - Jeudi 17 février 2011 - 10

33)

Les forces de l'ordre étaient intervenues, selon le journal, pour mettre fin à des affrontements entre des partisans du leader libyen Mouammar Kadhafi et des **«saboteurs»** parmi des manifestants qui s'étaient rassemblés pour réclamer la libération d'un avocat représentant des familles de prisonniers tués en 1996 dans une fusillade dans la prison d'Abou Salim, à Tripoli.

Le Quotidien d'Oran Jeudi 17 février 2011.p 04

34)

La presse algérienne continue de valser au rythme de gravissimes dérives. **Manipulations, mensonges et insultes...** Des titres de la presse arabophone sont allés jusqu'à traiter les manifestants de **«voyous»**, s'embarquant même dans une vague raciste opposant certaines régions du pays à d'autres. Leurs sales besognes ne datent pas d'aujourd'hui d'ailleurs. Ces journaux, faut-il le dire, tentaient tant bien que mal de faire d'une pierre deux coups : plaire d'une part à certains piliers du régime, leur principal sponsor et source de survie, et matérialiser, de l'autre, une haine déclarée à certaines régions de l'Algérie.

El Watan - Lundi 14 février 2011 - 5

35)

Hier, le colonel Mouammar El Gueddafi est apparu sur la place Verte, à Tripoli, et a ordonné à ses partisans de se préparer à **«défendre la Libye»**, selon des images diffusées par la télévision d'Etat.

El Watan - Samedi 26 février 2011 - 7

36)

Pris entre l'opposition armée qui affirme avoir libéré la région de l'Est et des combats violents à l'Ouest, le colonel Kadhafi a demandé vendredi à ses partisans de se préparer à «défendre la Libye», selon des images diffusées par la télévision d'Etat.

Le Quotidien d'Oran Dimanche 27 février 2011, p.05

37)

Les autorités marocaines ont annoncé, hier, l'arrêt d'un festival de musique à Dakhla occupée, au Sahara occidental, après que des troubles «exploités par des séparatistes» eurent fait la veille plus de 15 blessés et causé des dégâts matériels. «Nous annonçons l'arrêt du festival 'Mer et désert' à cause des troubles qui ont causé samedi 15 blessés, 5 voitures brûlées et au cours desquels des magasins et des agences bancaires ont été détruits», a déclaré Hamid Chabar, le wali (le représentant du gouvernement) d'El Ayoun occupé.

El Watan - Lundi 28 février 2011 – 10

38)

"Les députés qui ont initié l'introduction d'un projet pour la levée de l'état d'urgence ne connaissent pas la loi. Cette décision appartient au président de la République seul, qui doit signer un décret présidentiel.» C'est un magistrat, spécialiste en droit constitutionnel, qui nous livre cet éclairage en s'appuyant sur la Constitution. La loi suprême de l'Algérie stipule en effet dans son article 91, alinéa 1 : ***«En cas de nécessité impérieuse, le Haut conseil de sécurité réuni, le président de l'Assemblée populaire nationale, le président du Conseil de la nation, le Premier ministre et le président du Conseil constitutionnel consultés, le président de la République décrète l'état d'urgence ou l'état de siège pour une durée déterminée et prend toutes les mesures au rétablissement de la situation.»*** Bouteflika n'aura pas besoin donc ni du gouvernement ni du Parlement pour rendre sa décision effective et lever l'état d'urgence. Il n'aura surtout pas besoin d'eux pour mettre fin à une situation d'illégalité qui a duré 19 ans.

El Watan - Samedi 5 février 2011 – 4

39)

«Si on occupe l'espace public d'une manière non organisée avec des arrière-pensées, cela peut créer du désordre», a-t-il ajouté. Le prétexte sécuritaire n'est donc qu'une couverture puisque le «souci» du ministre de l'Intérieur est «le désordre» et «les arrière-pensées». Ould Kablia, sans le vouloir, a confirmé que l'interdit qui frappe les manifestations publiques de l'opposition est politique.

El Watan - Jeudi 24 février 2011 – 5

40)

Nous arrivons quand même à coincer Moncef Zahi, membre du bureau exécutif, qui nous déclare, à propos de la composante du gouvernement, que ce dernier ***«est chargé juste d'assurer la transition et préparer les élections ; par la suite ce sera à celui qui a le plus de popularité de l'emporter»***. Le plus grand syndicat tunisien cautionne donc ce gouvernement et y prend part. Une position qui semble à mille lieues de celle de la base, radicale, qui refuse tout compromis, même provisoire. Devant le siège dont la porte a été fermée, les militants commencent à se rassembler

El Watan - Mardi 18 janvier 2011 -8

41)

«La dernière enquête statistique sur la consommation et la structure de dépenses des ménages remonte à l'an 2000», nous dit Bazizi Youcef, directeur des statistiques sociales et des revenus au niveau de l'Office national des statistiques (ONS), contacté hier par nos soins. Cette révélation est annonciatrice du peu d'intérêt que l'on accorde à cette dualité salaire-dépenses.

ElWatan 06 janvier 2011 p.4

42)

Plutôt que d'appeler à l'apaisement et d'aller dans le sens des revendications de la population, Le président Zine El Abidine Ben Ali a tenu, lundi, des propos qui ont eu pour effet d'attiser la colère de la jeunesse tunisienne. Dans un discours prononcé à la nation, il a jugé que les personnes impliquées dans les affrontements meurtriers de ces derniers jours avec les forces de l'ordre étaient coupables d'un «acte terroriste». *«Les événements étaient violents, parfois sanglants, ont provoqué la mort de civils et blessé plusieurs membres des forces de l'ordre. Ils(les événements)furent l'œuvre de bandes masquées qui ont attaqué la nuit des édifices publics et même des civils à leurs domiciles lors d'un acte terroriste qu'on ne saurait taire»,* a-t-il dit lors d'un discours diffusé par la télévision publique. Ce discours, qui annonce une répression encore plus féroce, a été précédé par week-end sanglant où plusieurs jeunes ont été tués pour ainsi dire à bout portant.

El Watan - Mercredi 12 janvier 2011 - 2

43)

Même l'opposant égyptien, Mohamed El Baradei, l'un de ses plus farouches adversaires, a dit mardi souhaiter une «sortie honorable» pour le président Moubarak. «Nous allons tourner la page. Pour le passé nous pardonnons», a-t-il ajouté, laissant ainsi présager que le président égyptien ne sera pas jugé s'il quittait le pouvoir comme le demandent les manifestants et l'opposition.

El Watan - Samedi 5 février 2011 - 9

44)

Voulant sortir sans trop de dégât de l'embarras que lui a causé la question, le président français *confirme ô combien le soutien français aux régimes qui est plus important que la défense du droit des peuples à la démocratie.* Une réponse qui montre que la France préserve ses amitiés avec les chefs d'Etat du Maghreb tant qu'ils sont au pouvoir et jusqu'à ce qu'ils soient «lâchés» par les leurs.

El Watan - Mardi 25 janvier 2011 - 3

45)

Le message envoyé dernièrement aux travailleurs, à l'occasion du 24 février (création de l'UGTA), n'était porteur de rien, sauf d'une volonté de défendre un bilan de 11 ans de règne. Bilan contesté par l'opposition et les syndicats autonomes, mais défendu par les partisans de Bouteflika. Mourad Medelci, toujours sur Public Sénat, *a laissé entendre que le chef de l'Etat a atteint les objectifs fixés dans la feuille de route de 1999 : retour de la sécurité, réconciliation et relance économique.* Pas besoin de théorie mathématique pour comprendre que l'accomplissement d'une mission signifie un départ prochain ou quelque chose qui ressemble au... début de la fin.

El Watan - Lundi 28 février 2011 - 4

46)

Le conseil militaire qui dirige désormais le pays et qui est dirigé par le ministre de la Défense, Mohamed Hussein Tantaoui, s'est engagé dans la transition. Il a annoncé ***qu'il allait détailler les mesures à prendre pour la phase de transition politique et a rendu un hommage appuyé à Hosni Moubarak pour les services rendus au pays et pour avoir pris cette décision dans l'intérêt de la nation.*** Sans doute, un signal que l'armée ne permettra pas que des poursuites soient engagées contre lui.

Le Quotidien d'Oran Dimanche 13 février 2011.P 04

47)

«Il y avait également la crainte que la tranquillité des riverains de ces lieux publics soit perturbée surtout en week-end par une marche venue d'ailleurs ou organisée à partir d'ailleurs.» D'après ses dires, les commerçants de la place du 1er Mai à Alger se seraient plaints de ces marches.

El Watan Vendredi 25 février 2011, p.03

48)

Alors qu'il n'a pas jugé utile de s'adresser à la nation lorsque des jeunes sont sortis dans la rue exprimer leur rage et même tenter à leur vie en s'immolant par le feu pour clamer une vie plus digne, le président de la République se laisse tenter par des confidences à l'envoyé spécial du président Sarkozy, Jean-Pierre Raffarin. ***«J'ai plus de conviction que de force»***, lance Bouteflika à l'adresse de son interlocuteur, curieux de savoir comment il se sent face au mouvement de contestation qui habite le pays depuis des semaines. Un tel «aveu», dans un contexte où il est difficile de savoir qui prend de l'ascendant sur qui dans le jeu des clans, donne un élément de lecture pour mieux analyser la situation qui prévaut dans le pays. Raffarin ***dit aussi sur les ondes de la radio Europe1, qu'il a trouvé Bouteflika en forme***, ce qui sous-entend que «la force» dont manque le président n'est pas physique mais bien d'un autre ordre.

El Watan - Mercredi 23 février 2011 – 7

49)

Le décret sur la lutte contre le terrorisme, publié dans le JO n°12, stipule ainsi en son article 1er que ***«les unités et formations de l'Armée nationale populaire sont mises en œuvre et engagées dans le cadre des opérations de lutte contre le terrorisme et la subversion»***, alors que l'article 2 précise que ***«le chef d'état-major de l'Armée nationale populaire est chargé du commandement, de la conduite et de la coordination des opérations de lutte contre le terrorisme et la subversion sur toute l'étendue du territoire national»***. Par ailleurs, l'ordonnance modifiant et complétant la loi relative à la participation de l'ANP à des missions de sauvegarde de l'ordre public, hors des situations d'exception, a également été promulguée et publiée dans le même numéro du JO. Elle stipule notamment que ***«les unités et formations de l'Armée nationale populaire peuvent être mises en œuvre pour répondre à des impératifs de lutte contre le terrorisme et la subversion. Les dispositions relatives à la mise en œuvre des unités et formations de l'Armée nationale populaire dans la lutte contre le terrorisme et la subversion seront précisées par voie réglementaire»***.

(...)

La levée de l'état d'urgence est ainsi adossée à des mesures autrement plus draconiennes en matière de lutte contre le terrorisme et la subversion.

50)

«Des lycées ont été saccagés, des ordinateurs ont été volés et l'académie de Ouargla a été complètement calcinée. Lorsqu'on s'attaque à un lieu de savoir, on ne peut que condamner ces actes, mais les pouvoirs publics ont une part de responsabilité du fait qu'ils n'ont pas su voir arriver la révolte», a soutenu M. Meriane, qui pense que le fait d'avoir muselé les libertés syndicales a ouvert la voie à l'anarchie. **«L'anarchie est un phénomène incontrôlable et la réaction de la rue est imprévisible. Certes, des mesures sociales ont été prises, mais cela reste insuffisant car elles ne sont pas suivies de mesures politiques»**, note ce syndicaliste. Par mesures politiques, notre interlocuteur fait allusion au respect des libertés syndicales et individuelles, à l'ouverture du dialogue avec les syndicats autonomes et la société civile.

El Watan - Lundi 10 janvier 2011 - 5

51)

A Algérie-Plus, le ministre va plus loin, sans crainte de passer à côté de la vérité et de blesser la majorité des Algériens : **«Depuis le début des années 2000, nous savons qu'il y a une jeunesse qui est en train de constituer une génération tout à fait différente de celles qui l'ont précédée, avec les mêmes conditions de mal vie et les mêmes problèmes qu'ils considèrent comme insolubles pour leur avenir, mais avec la différence qu'il y a chez eux une dose de violence plus importante qui est justement née de cette période qu'ils ont vécue lors de la décennie 1990. Ils sont extrêmement nihilistes et pessimistes»**, a-t-il affirmé. Au-delà du fait que Daho Ould Kablia reconnaît implicitement que le pouvoir qui gère le pays **«depuis le début des années 2000»** a complètement échoué à rendre l'espoir aux jeunes et à régler leurs problèmes, il y a une dose de mépris chez cet homme politique qui dépasse toutes les bornes. D'un seul coup et sans aucune précaution, le ministre a décidé que les jeunes sont... nihilistes.

El Watan - Mardi 11 janvier 2011 - 7

52)

Le journal note que **«certains tentent de récolter les fruits de la révolution avant qu'ils ne mûrissent»**, en allusion à Mohamed ElBaradeï et au secrétaire général de la Ligue arabe, Amr Moussa, deux figures-clés de l'opposition égyptienne.

El Watan - Dimanche 13 février 2011 - 8

53)

«Nous n'avons eu aucun problème ni avec le MDS, ni le CCDD, ni le FFS» a déclaré Saadli qui ajoute que le problème c'est «la tentative de corporation de la CNCD» **en faisant bien évidemment, allusion au RCD, sans le nommer.**

Le Quotidien d'Oran Samedi 26 février 2011, p.2

54)

Le responsable du SNAPAP, Rachid Malaoui, a déclaré hier aux journalistes que «nous ne voulons pas que les partis politiques nous imposent leurs idées». «Nous demandons à ce que les partis politiques

soutiennent la coordination mais nous refusons qu'ils soient à l'intérieur», a-t-il lancé devant la presse. **Même s'il ne cite pas nommément le RCD, Malaoui faisait clairement allusion à ce parti**, représenté hier par plusieurs responsables, dont le député Tahar Besbès qui, malgré son plâtre à la jambe et une minerve autour du cou, s'est déplacé pour participer à la rencontre.

Le Quotidien d'Oran Mercredi 23 février 2011, p.03

55)

«Nous sommes étonnés de voir ce que nous considérons comme des ingérences par certains pays dans les affaires intérieures de l'Egypte», a déclaré le ministre saoudien (le ministre saoudien des Affaires étrangères, le prince Saoud Al Fayçal) lors d'un point de presse commun avec son homologue marocain Taieb Fassi Firhi. Et de poursuivre : **«Nous pensons qu'ils (les Egyptiens) peuvent résoudre leurs problèmes par eux-mêmes et nous sommes choqués de voir que certains pays devancent même les souhaits du peuple égyptien»**, sans nommer les pays mis en cause. Cependant, ces propos du prince Al Fayçal semblaient viser les Etats-Unis, suite à un entretien téléphonique du roi Abdallah avec le président américain, Barack Obama.

El Watan - Dimanche 13 février 2011 -8

56)

Nacéra Dutour, responsable du collectif SOS Disparus, abonde dans le même sens. «Si on veut que les citoyens marchent avec nous, il faut leur expliquer notre vision sur les problèmes du chômage, les droits de l'homme, les libertés... **Certains** ne voulaient pas faire ce travail», estime-t-elle, en faisant allusion à la CNCD-partis politiques.

El Watan - Mardi 15 mars 2011 – 5

57)

Ce responsable d'El Islah exprime le rejet «de toute ingérence étrangère notamment par **ceux** qui continuent de considérer l'Algérie comme leur chasse gardée», **allusion faite à la France**

Le Quotidien d'Oran Dimanche 20 février 2011. P 03

58)

Mourad Medelci tente désespérément de défendre la position de son gouvernement contre l'opposition qui réclame le changement. Après avoir déclaré, sur les ondes d'Europe 1, au lendemain de la manifestation du 12 février, que l'appel de la Coordination nationale pour le changement est «un mouvement minoritaire», voilà que le chef de la diplomatie récidive à la veille de la manifestation d'aujourd'hui. Il a déclaré, hier, à partir de Madrid, que **«les autorités algériennes n'ont pas reçu de demande formelle d'autorisation pour la marche»** prévue aujourd'hui à Alger et «ne savent donc pas si elle sera autorisée ou non ?». **Invraisemblable !** Comme si l'introduction d'une demande d'autorisation pour marcher sur Alger allait changer quelque chose. Medelci a-t-il oublié que les autorités du pays ont déjà interdit les manifestations de l'opposition dans la capitale depuis le 14 juin 2001 ?

El Watan - Samedi 19 février 2011 -3

59)

Le ministère de l'Intérieur, quant à lui, a tenté de minimiser les arrestations en parlant uniquement de **quatorze personnes interpellées**.

Invraisemblable. Les fourgons de la police se sont avérés insuffisants pour embarquer les centaines de manifestants vers les commissariats de police.

El Watan - Dimanche 13 février 2011 - 4

60)

Ses pulsions criminelles l'ont poussé jusqu'à arrêter, en 1978, l'imam chiite libanais Moussa Sadr, un respectable vieillard dont il était pourtant l'invité. Avec trois de ses compagnons, il a été assassiné et enterré dans le désert libyen. **Contre toute évidence**, El Gueddafi avait prétendu, à l'époque, que ce vénérable homme de religion avait quitté la Libye pour l'Italie.

El Watan - Samedi 26 février 2011 - 7

61)

Plus loin, il nous annonce le pire : **«Les commerçants nous ont demandé à ce qu'ils ne soient pas dérangés (...) Cela nous oblige à mettre en œuvre des moyens de protection en créant des barrières entre les habitants de Belcourt et d'El Madania et les initiateurs de la marche. Si nous n'avions pas érigé des barrages entre eux, il y aurait eu des incidents extrêmement graves.»** Le ministre de l'Intérieur nous met presque dans un climat de guerre civile pour justifier l'interdiction des marches à Alger.

Ses arguments, il faut bien le souligner, sont à mille lieues de la réalité. Si ce n'est un groupuscule de jeunes instrumentalisés — eux-mêmes d'ailleurs avaient avoué, comme cela a été rapporté par la presse, avoir été rémunérés pour perturber les marches pourtant pacifiques — les autres habitants de Belcourt n'avaient manifesté aucune animosité envers les manifestants. L'argument sécuritaire ne semble décidément pas suffire pour étouffer les aspirations démocratiques des Algériens, entre autres le droit de manifester dans la rue, y compris à Alger.

El Watan - Lundi 28 février 2011 - 2

62)

Désinformation grossière ! Le métier de l'information traîne dans la boue puante. Le même journal est allé jusqu'à charger Saïd Sadi, président du RCD, d'un crime : celui d'avoir agressé une femme policier. Une véritable arme détenue par le pouvoir afin de domestiquer la presse. Le journal en question n'hésite pas à écrire encore ceci : «Ali Yahia Abdenmour, un inconnu».

El Watan - Lundi 14 février 2011 - 5

63)

Dans un communiqué rendu public, hier, cette organisation, composé de 26 membres (partis politiques, associations et personnalités nationales) s'explique sur la division de la CNCD survenue à l'issue de sa réunion tenue, mardi dernier, au niveau de la Maison des syndicats à Alger. **«Depuis la publication d'un texte produit par un notable du FLN appuyé par un opposant en exil, des organisations socioprofessionnelles, initialement intégrées dans la coordination, ont tenté une opération de division et de réorientation stratégique»**, affirme la CNCD dans son document en faisant allusion à la lettre de Abdelhamid Mehri, adressée la semaine dernière au président Bouteflika.

El Watan - Jeudi 24 février 2011 - 4

64)

«Les personnes conviées à ces marches appartiennent à des milieux différents et sont d'origines différentes (...). Il y avait également la crainte que la quiétude des habitants de ces lieux publics soit perturbée, surtout en week-end, par une marche.» Cela est sorti de la bouche du responsable d'un ministère de souveraineté. Les insinuations d'Ould Kablia sont claires : ceux qui organisent les marches à Alger viennent d'ailleurs, autant dire des Kabyles, puisqu'il parle d'origines différentes.

El Watan - Lundi 28 février 2011 - 2

65)

Omar Souleïmane, a rejeté ces exigences et a laissé entendre qu'il pourrait y avoir recours à la force pour vider la place Al-Tahrir, devenue le cœur de la révolution et la hantise du régime. « Nous ne pourrions supporter cette situation longtemps et il faut mettre un terme à cette crise le plus rapidement possible », a prévenu mardi le vice-président Souleïmane.

Le Quotidien d'Oran Jeudi 10 février 2011.P 04

66)

«La base des relations entre l'UE et l'Egypte repose sur les principes énoncés dans l'accord d'association» qu'ils ont conclu «et les engagements pris à cet égard», ont également souligné les dirigeants européens, laissant ainsi planer la menace de revoir les termes de cet accord qui permet à l'Egypte de recevoir une aide économique européenne.

El Watan - Samedi 5 février 2011 – 9

67)

Le texte de l'Exécutif est plus intrigant sur certaines mesures des opérateurs destinées à enrayer l'informel. **«A ce titre, les procédures nouvelles, imposées par certains pour l'approvisionnement des grossistes en sucre et en huile alimentaire sont des mesures injustifiées, qui, de surcroît, relèvent du domaine de compétence de la puissance publique»**, lit-on dans le communiqué du gouvernement. Il fait allusion aux pratiques de certains opérateurs de l'agroalimentaire qui, soucieux d'asseoir une tradition de transparence avec les grossistes et semi-grossistes, exigeaient de ces derniers la facturation des transactions et l'authentification de leurs registres du commerce. En quoi donc cette pratique gênera-t-elle le gouvernement qui, pourtant, n'a cessé de chanter la lutte contre le commerce informel ? Pour ce qui est des nouvelles mesures de paiement par chèque imposées aux transactions, dont la somme dépasse les 500 000 DA, le gouvernement a rappelé qu'elles ne seront applicables qu'à partir de fin mars. En attendant, l'informel continue de gagner du terrain. Et l'émeute, elle, implique une cure de fond.

El Watan - Lundi 10 janvier 2011 - 6

68)

M. Ghannouchi a en effet glissé dans son discours quelques petites phrases qui peuvent cacher de grandes manœuvres sur l'avenir réservé à la Tunisie par les «laboratoires» de l'ancien régime.

DES SEIGNEURS DE GUERRE ? «Je ne suis pas le genre de personne qui va prendre des décisions qui pourraient provoquer des victimes», a déclaré le désormais ex-Premier ministre, un brin énigmatique. Ou encore : «Je ne serai pas le Premier ministre de la répression.» Des déclarations allusives qui en disent long sur les pressions qu'il a dû subir. A-t-il été forcé à prendre certaines (mauvaises) décisions ou à s'en aller ? C'est ce qu'on pourrait comprendre des propos cryptés de M. Ghannouchi.

El Watan - Lundi 28 février 2011 - 9

69)

La chute du président égyptien Hosni Moubarak et son régime policier est, tout au plus, une question de jours, peut-être de semaines. **Les déclarations des dirigeants occidentaux abondent dans ce sens, même si la bienséance diplomatique habille leurs discours et messages d'une apparente prudence politique**, tant leurs intérêts sont en jeu dans la région proche et moyen orientale.

Le Quotidien d'Oran Mardi 1er février 2011 p. 05

70)

Il (le nouveau Premier ministre tunisien, Béji Caïd Essebsi) a implicitement appelé à la fin des sit-in et à l'arrêt des grèves, avertissant qu'«en l'absence d'un retour à la normale, le pays ira à la catastrophe»

El Watan - Samedi 5 mars 2011 - 8

71)

Lors de son intervention, Abdelmadjid Sidi Saïd a sous-entendu que le rassemblement en question était une réplique à l'agression des médias étrangers et certaines déclarations visant à déstabiliser le pays et à le replonger dans le chaos. **«Quels que soient les difficultés et les problèmes auxquels nous sommes confrontés, aucune personne n'a le droit de perturber le pays. Nous constatons au fil des jours qu'il y a un acharnement des médias étrangers, ils incitent à la révolte et appellent à la déstabilisation d'un pays souverain. Certains pays étrangers veulent que l'Algérie replonge dans le sang et les larmes»**, a pesté Sidi Saïd, rappelant que les Algériens n'ont de leçon à recevoir de personne et chaque pays a son expérience et sa vision des choses.

El Watan - Mercredi 19 janvier 2011 - 6

72)

Deux organisations non gouvernementales, Transparency International et Sherpa, vont déposer à Paris une plainte contre X pour «corruption», visant implicitement le président tunisien déchu Zine El Abidine Ben Ali, a annoncé lundi à l'AFP leur avocat, M^e William Bourdon. «Nous allons déposer plainte à Paris sous deux jours pour corruption, blanchiment et recel d'abus de biens sociaux», a précisé M^e Bourdon.

El Watan - Mardi 18 janvier 2011 - 10

73)

Le peuple tunisien appartient à une terre arabe, d'Islam. Rached Ghannouchi et son parti islamique Ennahdha ne font pas peur aux démocrates tunisiens. Le peuple tunisien sera vigilant sur tout manquement aux règles démocratiques déterminées et assignées à tous les acteurs de la nouvelle Tunisie, a laissé entendre Mahmoud Ben Romdhane.

74)

Pour lui, l'état d'urgence est une pure abstraction. «Je n'ai rien entendu de tel, je ne suis au courant de rien», insiste-t-il, avant de lancer : «Sincèrement, je n'aimerais pas que cette manifestation ait lieu. Natalbou el h'na, je préfère personnellement que le calme perdure», laissant entendre qu'il baissera son rideau au moindre grabuge.

El Watan - Mardi 8 février 2011 - 2

75)

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, s'est ainsi évertué à instruire ses ministres de la nécessité de veiller à «la consolidation des dispositifs de régulation du marché face aux fluctuations des prix», laissant entendre que ces dispositifs sont déjà bien en place, l'enjeu étant juste de les consolider. Ainsi, alors que les effets pervers de la dérégulation commerciale et de la prédation économique continuent à exacerber la défiance populaire et à nourrir les sentiments de disparité sociale, l'Exécutif en place prône de simples mesures conjoncturelles pour stabiliser les prix de certaines denrées alimentaires

El Watan - Samedi 5 février 2011 - 6

76)

Le communiqué du Conseil des ministres, rendu public lundi soir, est presque illisible. (...)Etat d'urgence, lutte antiterroriste, emploi des jeunes, agriculture, PME, investissement, enseignement supérieur... bref, ***tout d'un seul coup ! Pourquoi tant d'empressement ? Le président Bouteflika a-t-il subitement découvert que rien ne va plus dans le pays et que tout est à revoir ?***

Une petite analyse de toutes les mesures socioéconomiques prises lors du Conseil des ministres permet de constater que Bouteflika et son gouvernement reconnaissent implicitement un échec dans plusieurs secteurs.

El Watan - Jeudi 24 février 2011 - 5

77)

Interrogé si la France va continuer à soutenir d'autres régimes peu démocratiques dans la région comme l'Algérie, Sarkozy a eu cette réponse très claire sur les priorités françaises : «Le président de la République française doit tenir compte du poids de l'histoire dans le jugement qu'il porte sur l'évolution de chacun de ces pays.»

El Watan - Mardi 25 janvier 2011 - 3

78)

A l'ouest de Tripoli, dans la ville de Zawiyah, les combats entre opposants et partisans du régime (...).

L'un des fils du leader libyen, Seïf elIslam, a affirmé que sa famille resterait, coûte que coûte, en Libye, et a averti que le régime ne permettrait pas à une **«poignée de terroristes»** de contrôler une partie du pays. Il a affirmé que les villes d'El Beida et de Derna étaient aux mains de **«terroristes»**

Le Quotidien d'Oran Samedi 26 février 2011, p.4

79)

Samedi soir, sur Canal Algérie, le ministre de l'Intérieur chargeait violemment les jeunes manifestants, auteurs **«d'actes criminels»**. Le lendemain, Daho Ould Kablia, sur un ton faussement paternaliste et compréhensif, réitère les mêmes propos réducteurs du mouvement de contestation et des manifestants, assimilés à des marginaux. Des émeutiers qui ne constituent, d'après M. Ould Kablia, que **«la partie la plus radicale de la jeunesse (...)»**. «La frange de jeunes dont nous connaissons, par ailleurs, la situation difficile, tente d'analyser le ministre, s'est mise en position de fracture totale par rapport au reste de la société. Leurs agissements criminels faits de violence, de destruction et de vols n'ont épargné ni les biens publics ni les biens privés. Ils s'en sont pris aux intérêts de citoyens de condition modeste dont les magasins ont été pillés et leurs voitures incendiées. Ces jeunes n'ont obéi qu'à des instincts revanchards car ne mesurant pas toutes les conséquences de leurs actes.»

El Watan - Lundi 10 janvier 2011 - 3

80)

Bien au contraire, il n'a pas hésité à rendre la presse privée responsable, en partie, dans ce qui s'est produit. (...) Daho Ould Kablia reproche notamment aux journaux de tenir un «discours négationniste». «Il faut le dire, des milieux, y compris une partie de la presse, ne mettent l'accent que sur ce qui est négatif dans l'action du gouvernement», s'est-il plaint à nos confrères.

El Watan - Lundi 31 janvier 2011 - 4

81)

En la circonstance, le ministre de l'Intérieur, Habib Al Adli, a qualifié hier, dans le journal gouvernemental Al Ahram, les organisateurs des manifestations d'**«inconscients»** et a averti que leurs appels n'auraient **«pas d'impact»**.

El Watan - Mercredi 26 janvier 2011 – p.02

82)

Un autre titre, son frère de classe et son ennemi juré n'a pas laissé filer l'opportunité afin de charger les opposants au régime de toutes les iniquités. Pour ce journal, les milliers de manifestants qui se sont rassemblés, samedi, à la place 1^{er} Mai ne sont que des **«curieux de passage»** et **«pro-Bouteflika»**, tandis que les opposants au régime ne représentaient aux yeux de ce titre qu'une poignée de personnes.

El Watan - Lundi 14 février 2011 – 5

83)

Mais une chose est sûre : le diplomate algérien nous fait savoir, et malgré lui, que le bâillonnement des libertés individuelles et collectives, des libertés politiques est une spécificité bien algérienne. Bien plus,

c'est une pratique érigée en mode de gouvernance hypothéquant dangereusement l'avenir du pays. Poussé par le journaliste de RTL, Missoum Sbih brandira l'alibi démocratique, désormais aléatoire, voire définitivement disqualifié, de la liberté de la presse qui, selon lui, est **«entière»**. Les partis politiques, et en particulier le RCD, «peuvent s'exprimer», rassure-t-il dans un message, **«au demeurant peu convaincant»**, livré aux partenaires de l'Algérie. Ce qui dérange en réalité l'ambassadeur et le régime algérien – et là c'est un secret de polichinelle – est que ces derniers se constituent en alternative crédible au système. Chose qui explique évidemment toute la mobilisation policière pour interdire la marche à laquelle avait appelé le parti de Saïd Sadi le 22 janvier dernier.

El Watan - Mardi 25 janvier 2011 – 3

84)

Le statu quo maintenu

Qu'on ne se méprenne pas : la levée de l'état d'urgence n'est qu'un leurre pour tromper l'opinion publique. Un véritable coup de bluff destiné à la communauté internationale, qui n'a d'ailleurs pas manqué de saluer le geste comme **«une avancée»**.

El Watan - Lundi 28 février 2011 – 2

85)

Il (El Guedafi) accuse les manifestant tantôt d'être des "drogués", tantôt des apôtres de Ben Laden

El Watan - Mercredi 23 février 2011 – 1

86)

Ould Kablia a fourni une autre preuve que la levée de l'état d'urgence ne changera rien ; il a décrété que «le moment n'est pas opportun» pour délivrer des autorisations à de nouveaux partis politiques. Il n'en donne aucune explication. En a-t-il une, en réalité ? Certainement pas. Sauf celle de vouloir régenter la vie politique du pays et briser toute dynamique de changement.

87)

Quid des manifestants ? «Ce sont tous des jeunes enfants drogués ; il n'y a pas une seule personne qui soit normale parmi ces gens-là», lance, **sans rire**, l'indécrottable despote.

El Watan - Mercredi 23 février 2011 – 3

88)

Face aux velléités contestataires de sa jeunesse Graves accusations marocaines

Face à d'éventuelles contestations qui pourraient venir de la jeunesse marocaine, la cour du Palais royal ressort son refrain préféré : **c'est un complot venu d'Alger ! Cette parade ne fait plus rire ni même sourire.**

(...) Aujourd'hui cette propagande véhicule l'idée que le grand méchant loup veut dévorer le pauvre agneau d'où ce type de titre de presse : **«Rabat redoute qu'Alger attise des troubles»**.

(...) Le gouvernement marocain craint la rue et sa population. Il essaie d'anticiper une révolte populaire en mettant en avant le vieux refrain du complot de l'étranger, en pointant, sans faire le moindre effort, le doigt sur l'Algérie qui comme chacun sait, a ses propres problèmes. «He'mna yekfina», dit l'adage, autrement dit «nos problèmes nous suffisent».

Le Quotidien d'Oran Jeudi 17 février 2011

89)

**60 MILLIONS DE
TÉLÉPHONES PORTABLES
POUR 80 MILLIONS D'HABITANTS**

Ironie, la semaine dernière, le ministre des Affaires étrangères, Ahmed Abou Gheit, avait cité le nombre élevé d'utilisateurs du téléphone portable – 60 millions, selon lui, pour une population de plus de 80 millions d'individus – **pour dire que tout n'allait pas si mal en Egypte**.

El Watan - Mercredi 26 janvier 2011 – p.02

90)

Le porte-parole du gouvernement, Magdi Radi, a relevé que les participants à cette rencontre se sont mis d'accord sur «une transition pacifique du pouvoir basée sur la Constitution». **Cependant**, les Frères musulmans, par la voix d'un de leurs hauts responsables, Mohamed Mursi, ont dénoncé l'insuffisance des réformes proposées.

El Watan - Mardi 8 février 2011 - 10

91)

Des débats chauds sont échangés entre groupes de manifestants sur les tentatives de récupération ou de sabotage de la marche. Des réflexions malencontreuses qui auraient pu dégénérer ont été entendues, comme cette femme qui apostrophait un jeune parlant au téléphone en kabyle, l'emblème national sur les épaules, le sommant d'un ton haineux de «**cesser de susciter le désordre dans le pays et de rentrer dans son pays, en Kabylie (!!!)**». L'homme est resté **placide**, détournant son regard, **se refusant de répondre** à la provocation. N'est-ce pas là la meilleure preuve de la maturité du peuple algérien ? C'est la première leçon qu'il convient de tirer de la marche d'hier.

El Watan - Dimanche 13 février 2011 - 6

92)

MEDELICI AFFIRME QUE LA LEVÉE DE L'ÉTAT D'URGENCE INTERVIENDRA DANS LES PROCHAINS JOURS

«Un retour à l'Etat de droit permettra l'expression des opinions»

La levée prochaine de l'état d'urgence signifiera un retour à l'Etat de droit qui permettra l'expression des opinions», a déclaré le ministre des Affaires étrangères, Mourad Medelci lors de son passage, hier, sur les ondes de la chaîne française Europe 1. Enfin un membre du gouvernement qui reconnaît les lourdes conséquences de l'état d'urgence, instauré depuis février 1992, sur les libertés d'expression et les opinions en Algérie. Il s'agit là d'un aveu de taille que d'autres membres du gouvernement, en particulier Daho Ould Kablia, ministre de l'Intérieur, et Noureddine Yazid Zerhouni, vice-Premier ministre, n'ont pas eu le courage ou la volonté de faire avant lui. Tour à tour, ces derniers ont rejeté même l'idée de mettre fin à l'état d'urgence. Le 2 février dernier, soit 24 heures avant la réunion du

Conseil des ministres qui a reconnu la légitimité de la revendication de l'opposition, M. Zerhouni avait affirmé que «**l'état d'urgence n'a jamais été utilisé pour restreindre les libertés**». Il a été désavoué le lendemain (3 février dernier) par le président Bouteflika qui a chargé le gouvernement de préparer les mesures nécessaires pour la levée de l'état d'urgence.

El Watan - Mardi 15 février 2011 - 2

93)

Une rumeur relayée par des journaux britanniques, dont The Guardian, veut que Gamal Moubarak, le fils du président, ait quitté le pays avec son épouse pour se réfugier à Londres. L'annonce a été démentie par le Consulat égyptien de Grande-Bretagne. De fait, le régime n'est pas encore au bord de l'effondrement mais ses capacités de persuasion s'effritent. Gamal Moubarak n'a pas encore besoin de fuir mais il doit clairement enterrer ses ambitions présidentielles.

Le Quotidien d'Oran Jeudi 27 janvier 2011.p.04

94)

Il (Mohamed ElBaradei) a encore fustigé l'attitude du gouvernement américain qui cherche, à défaut de sauver Moubarak, de préserver un régime allié et vassal. «**Les Etats-Unis perdent de la crédibilité jour après jour en soutenant le régime de Moubarak**» a-t-il déclaré. Les Américains sont soucieux de contenir la poussée révolutionnaire et de préserver les intérêts d'Israël, cherchent une transition contrôlée par le régime. Hillary Clinton, la chef de la diplomatie américaine, a demandé «**instamment au gouvernement Moubarak, qui est toujours au pouvoir (...), de faire ce qui est nécessaire pour faciliter ce genre de transition ordonnée**». «**Nous voulons assister à des élections libres et équitables, et il nous semble que ce sera l'un des aboutissements de ce qui se passe en ce moment en Egypte**», a-t-elle indiqué sur NBC.

Le Quotidien d'Oran Lundi 31 janvier 2011 p.04

95)

Le régime, par la voix d'Omar Souleïmane, donne des signes d'impatience et se fait menaçant contre une place Al-Tahrir, plus décidée que jamais à obtenir le départ de Moubarak et la chute du régime. Dans ce contexte, les déclarations d'Amr Moussa au journal «Le Monde» sonnent comme un avertissement contre un éventuel recours à la force. Pour Amr Moussa, l'expression d'Intifadha concédée par le patron des services égyptiens, devenu vice-président, ne rend pas compte de la réalité. «**L'Egypte d'après le 25 janvier est radicalement différente de celle d'avant. Les voix populaires se sont élevées avec clarté et beaucoup de courage, disant toutes que le changement est inéluctable. La jeunesse égyptienne, soutenue par l'ensemble des générations, dit aujourd'hui des choses que personne n'a osé dire, durant plusieurs décennies. Je répète : c'est une révolution** ». Et comme pour le conforter, l'Egypte assiste, depuis hier, au début de sa troisième semaine de contestation, à l'entrée en scène du monde ouvrier principalement dans le secteur public.

Le Quotidien d'Oran Jeudi 10 février 2011.P 04

96)

«Nous sommes en grève depuis mardi et nous poursuivrons notre action jusqu'au bout», fulmine Samir Hedjadji, un gréviste qui dit se soulever contre les nouvelles mesures de compensation et d'organisation qualifiées d'«injustes». «Vous savez, derrière ces mesures se cache une réelle volonté de nous mettre dehors. Déjà, ils ont commencé par réduire le nombre de dockers par bateau. Avant, nous étions 12 à travailler sur un bateau. Maintenant, nous ne sommes que 10...», dénonce-t-il. (...) Il faut préciser que le syndicat d'entreprise n'adhère nullement à la démarche des grévistes, qu'il qualifie d'acte isolé et inattendu et qu'il refuse d'approuver. Pour lui, il est en effet impensable de revenir sur un accord passé entre le syndicat et la direction de l'EPAL. Mais les grévistes ne veulent rien entendre. Pour eux, cet accord est nul et non avenue du moment qu'il a été passé à leur insu.

El Watan - Jeudi 6 janvier 2011 - 6

97)

Pour le journal gouvernemental Al Goumhouriya, «la popularité de Moubarak, qui était basée sur la défense des pauvres et des citoyens à faibles revenus, s'est effondrée». **«Le futur président doit être transparent, il est de notre droit de connaître sa fortune avant et après sa prise de fonction»**, ajoute-t-il, **tandis que** des rumeurs prêtent à Hosni Moubarak et sa famille une richesse colossale.

El Watan - Dimanche 13 février 2011 - 8

98)

Sur son site internet, l'Internationale socialiste précise qu'**«une décision a été prise (...) de faire cesser l'adhésion du Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD) de Tunisie»**. **«Cette décision, dans des circonstances exceptionnelles, est conforme aux valeurs et principes qui définissent notre mouvement et à la position de l'Internationale sur les développements dans ce pays.»** Mais certains observateurs n'ont pas hésité à qualifier cette décision d'**«hypocrite»**, car depuis son adhésion à l'Internationale socialiste, **«le RCD tunisien n'a fait que bafouer les valeurs qui fondent cette organisation. Il fallait l'exclure quand Ben Ali était encore au pouvoir»**

El Watan - Mercredi 19 janvier 2011 - 8

99)

Dans une interview accordée au journal espagnol El Pais, le ministre algérien des Affaires étrangères, Mourad Medelci, a souligné que **«ce qui se passe aux portes de l'Algérie est inquiétant»**, allusion aux manifestations qui ont éclaté dans plusieurs pays arabes, dont la Libye. **«Il y a une instabilité. Nous avons vu comment cette mobilisation grâce à l'internet peut atteindre de larges proportions»**, a-t-il dit. Il soutient **toutefois** que **«l'effet domino est une invention des médias, y compris les médias algériens qui sont très libres. Je ne crois pas que cela s'applique à l'Algérie. L'Algérie n'est pas l'Egypte ou la Tunisie»**, a déclaré le ministre.

El Watan - Lundi 21 février 2011 - 5

100)

Dans l'entretien accordé, hier, à notre confrère Liberté, le successeur de Noureddine Yazid Zerhouni a dit, en effet, avoir relevé lors de ces émeutes **«une spontanéité liée aux problèmes que rencontrent les Algériens de manière générale et les jeunes en particulier»**.

Mais s'il admet, sur le tard, que la vie de la jeunesse n'est pas rose et que les revendications de celle-ci sont légitimes, le ministre de l'Intérieur **se refuse toutefois** à voir dans ce qui s'est produit une faillite de l'Etat, de ses dirigeants et de son mode de gouvernance.

El Watan - Lundi 31 janvier 2011 - 4

101)

Alors, si le ministre affirme que ce sont les partis d'opposition qui «soufflent le chaud» et sont derrière ces émeutes, il estime aussi que «leur impact sur la société est très faible». **«Tous se ressemblent, tous chantent la même antienne et n'ont pas de doctrine politique déterminée.»** Sauf, l'on s'en doute, les trois partis de l'Alliance présidentielle.

El Watan - Mardi 11 janvier 2011 - 2

102)

Le pouvoir, de son côté, a multiplié dernièrement **les déclarations assurant que l'Egypte ne présente pas de risque de contagion à la tunisienne**. Les autorités ont toutefois laissé entendre qu'elles prenaient des dispositions pour éviter toute hausse des prix ou pénurie des produits de base, afin de ne pas aggraver le climat social.

El Watan - Mercredi 26 janvier 2011 – p.02

103)

Depuis le début de la révolte, le 15 février, dans l'est du pays, les autorités libyennes dénoncent la couverture de ces événements sanglants par la presse étrangère, l'accusant d'exagérer leur ampleur et d'avoir pris fait et cause contre le régime en place depuis presque 42 ans. Elles démentent aussi systématiquement les opérations militaires conduites dans l'est du pays, et dont l'AFP a pourtant recueilli de nombreux témoignages concordants ou parfois été témoin directement. Ainsi, Moussa Ibrahim avait refusé mercredi de s'exprimer sur une attaque armée des autorités pour reprendre le contrôle du port pétrolier de Brega. «Il y a eu de nombreuses rumeurs de ce type sur des attaques que nos forces mèneraient. Elles se sont toutes révélées fausses», avait-il assuré. Seif al-Islam, un des fils du colonel El Gueddafi, a toutefois déclaré à la télévision Sky News, jeudi soir, qu'il y avait bien eu une frappe aérienne mais qu'elle était «destinée à effrayer».

El Watan - Samedi 5 mars 2011 - 7

104)

La décision du pouvoir par rapport à cette question reste énigmatique. Elle ne repose sur aucun fondement légal, d'autant plus que le ministre de l'Intérieur avait reconnu qu'«il y a des dossiers de demande de création de partis politiques qui sont complets et conformes à la loi». «Mais nous ne leur donnons pas d'agrément», dit-il dans une déclaration reprise par la presse nationale. Depuis 1999, rappelons-le, aucun nouveau parti n'a été agréé pour des raisons que les Algériens ignorent.

El Watan - Jeudi 10 mars 2011 – 4

105)

Certes, l'armée n'est pas intervenue contre les manifestants anti-Moubarak et a même proclamé qu'elle considère légitimes leurs revendications. **Mais** par ailleurs, elle a laissé faire, sans réagir fermement, les nervis armés du régime qui ont tenté de déloger par la violence les manifestants de la place Ettahrir. Il a

été établi que des manifestants ont été arrêtés, interrogés et torturés par des éléments de l'armée. Que le haut commandement de cette armée a couvert les manipulations et manœuvres tentées par Moubarak et le sérail du régime pour avorter la révolution du peuple.

Le Quotidien d'Oran Samedi 12 février 2011.P 05

106)

Il est le résultat de profondes réflexions prospectives de dirigeants et intellectuels américains sur les meilleures conditions de maintien d'une nation qui compte garder encore très longtemps son leadership sur le monde, mais aussi et surtout, donner un coup fatal au terrorisme islamiste qui continue à menacer ses intérêts, en dépit de la présence de régimes autoritaires qui **prétendent** pratiquement tous ***faire de la lutte anti-terroriste, leur principale préoccupation***. De par leur nature dictatoriale, ces régimes ont en réalité produit le contraire. Pour rester longtemps au pouvoir, les dirigeants des pays musulmans ont pratiquement tous encouragé la propagation du salafisme et, dans certains cas, du wahhabisme, qui constituent comme on le sait les matrices du terrorisme islamique.

El Watan - Lundi 7 février 2011 - 9

107)

S'il n'est pas surprenant que le gouvernement israélien brandisse la menace d'une prise de pouvoir en Egypte par les islamistes, il n'est par contre, pas du tout surprenant qu'Israël souhaite le maintien au pouvoir de Moubarak. Il le qualifie «**d'homme de paix et de dialogue**». Et nous savons tous combien la paix règne en Palestine et combien les Palestiniens sont écoutés et leurs droits légitimes défendus.

Le Quotidien d'Oran Mardi 02 février 2011 p. 04

108)

Côté marocain, il y a visiblement de très sérieux problèmes de pouvoir au sein du régime puisque «l'on s'amuse», par télévision interposée, à revendiquer Béchar et sa région, alors que la communauté internationale, principalement les organismes habilités de l'ONU, sait que la question des frontières, conformément au droit international, a été réglée du vivant du roi Hassan II. Que recherche Mohamed VI ? Ou bien que recherche son entourage, ses conseillers ou son état-major ? Il est alors impossible de prendre au sérieux Fassi Fihri qui «**exhorte l'Algérie à tourner la page des querelles du passé et à se concentrer sur un renforcement de la coopération économique dans la région**».

Le Quotidien d'Oran Jeudi 17 février 2011

109)

Dans la presse, ***ils affirment que la conférence portera sur le verrouillage politique*** ; mais dans le document envoyé à l'un de leurs partenaires, ils ne font aucune référence à ce thème.

El Watan - Mardi 18 janvier 2011 -p.5

110)

Une conférence nationale sur le verrouillage du champ politique. La proposition n'émane pas de l'opposition, qui ne cesse d'exiger une véritable ouverture politique et dont les appels à cet effet restent sans écho auprès du pouvoir. C'est une initiative du MSP, un parti islamiste, membre du gouvernement

et de l'Alliance présidentielle, **qui ne cesse d'affirmer que «l'Algérie est une démocratie»**. Il y a là des contradictions. Soit l'Algérie est un pays démocratique et donc on n'a pas besoin d'une conférence sur l'ouverture du champ politique ; soit c'est un pays fermé et, dans ce cas-là, il faut le dire clairement aux Algériens et exiger une véritable réforme politique. Que veut donc le MSP ? Quel est l'objectif de cette démarche ? Veut-il uniquement se démarquer de la position de ses partenaires de l'Alliance présidentielle, le FLN et le RND, qui n'acceptent jamais de remarques sur la gestion politique du pays ? Avant de répondre, il faut d'abord donner les grandes lignes de la proposition de ce parti

El Watan - Mardi 18 janvier 2011 –p.5

111)

Ce qui s'est produit en Tunisie et en Egypte risque-t-il de se produire en Algérie ? M. Ould Kablia est persuadé que non car, pour lui, il y a des possibilités d'évacuation de colère, des espaces d'expression et un Etat de droit. Il n'est toutefois pas parvenu à expliquer pourquoi les médias lourds sont toujours fermés à l'opposition et pour quelle raison aussi il n'est pas possible de créer un parti politique ou une simple association.

El Watan - Lundi 31 janvier 2011 - 4

112)

En revanche, il nie qu'il a eu recours aux bandes de mercenaires qui sèment mort et désolation à Tripoli, Benghazi et Derna. **Pourtant, la chaîne Al Jazeera a montré, hier, une dizaine d'éléments de cette légion (du déshonneur) étrangère recrutés en Afrique noire.** On y apercevait surtout des passeports du Soudan, du Tchad, du Niger et du Nigeria. A l'heure où nous mettons sous presse, des sources rapportent que le bras droit du guide, Ahmed Kadhaf Addam – dont le nom fait tressaillir –, a été envoyé en Egypte pour recruter des mercenaires. Le dictateur sait qu'il ne pourra plus compter sur l'armée qui commence à lui désobéir, sort donc son chéquier pour s'offrir une armée de mercenaires.

El Watan - Mercredi 23 février 2011 – 3

113)

Le même responsable français souligne aussi que le président algérien est «attentif aux problèmes des jeunes», alors que le jour même, des étudiants ont été tabassés devant le ministère de l'Enseignement supérieur.

El Watan - Mercredi 23 février 2011 – 7

114)

Hier, la chef de la diplomatie européenne Catherine Ashton a appelé M. Moubarak à engager «immédiatement» un «*dialogue sérieux avec les partis d'opposition*». Mais le pays était presque paralysé après un appel à la grève générale. Selon des images de TV, c'est presque le pays entier qui serait entré en guerre contre le régime de Moubarak (...)

Le Quotidien d'Oran Mardi 1er février 2011 p. 05

115)

En Libye, la détermination des opposants à chasser le colonel Kadhafi du pouvoir ne faiblissait pas hier, mais celui-ci tenait toujours la capitale Tripoli. *«Il semble que Kadhafi ne contrôle plus la situation en Libye»*, a **toutefois** affirmé hier à Rome le chef du gouvernement italien Silvio Berlusconi.

Le Quotidien d'Oran Dimanche 27 février 2011, p.05

116)

Silvan Shalom, vice-Premier ministre israélien, **avait dit que la chute du régime de Ben Ali pouvait laisser place à un pouvoir islamiste**. Des prévisions fausses puisque la transition engagée en Tunisie ne semble pas aller dans le sens des islamistes.

El Watan - Mercredi 2 février 2011 – 9

117)

Pour le cas égyptien, les Israéliens demeurent encore prudents. «Il est exact que l'Islam extrémiste n'est pas à l'origine de l'instabilité. Ce n'était certainement pas le cas en Tunisie, et je ne pense pas que cela soit le cas en Egypte», a déclaré M. Netanyahu devant la chancelière démocrate-chrétienne allemande Angela Merkel, en visite en Israël. **La prétendue thèse** du «chaos» est curieusement mise en avant par la plupart des médias et des experts occidentaux.

El Watan - Mercredi 2 février 2011 – 9

118)

Daho Ould Kablia, ministre de l'Intérieur, vient de confirmer qu'il n'existe aucune volonté de permettre aux Algériens de marcher pacifiquement dans les villes du pays. **«Alger, qui est une grande ville, est ciblée par le terrorisme parce que l'impact médiatique est extrêmement important»**, a déclaré le successeur de Yazid Zerhouni à la chaîne France 24.

Il y a sept ans, cet argument aurait pu être valable. **Mais**, aujourd'hui que la plupart des officiels disent que la politique dite de «réconciliation nationale» a réussi et a mis fin au terrorisme, il n'y a aucun crédit à accorder aux propos de Ould Kablia.

El Watan - Jeudi 24 février 2011 - 5

119)

Al Jazeera est accusée par le pouvoir (le régime de Moubarak) en place d'attiser, de relayer la contestation de la rue égyptienne désavouant le régime gérontologique et despotique du président Hosni Moubarak et d'avoir largement donné la parole à de grandes figures de l'opposition. **Alors qu'**Al Jazeera a assuré une couverture exhaustive et en temps réel des manifestations et de la protestation massive du peuple égyptien.

El Watan - Lundi 31 janvier 2011 – 8

120)

Encore plus direct, l'émissaire d'Obama en Egypte, Franck Wisner estime qu'il faut soutenir et aider le président Moubarak à conduire la transition dans le pays. *«Le président Obama souhaite que nous*

discussions avec respect avec une personne qui est un ami de longue date des Etats-Unis». «Le rôle du président Moubarak est toujours important. Contrairement à la Tunisie, dont le président a pris la fuite, l’Egypte a toujours son gouvernement et l’autorité de celui-ci est toujours liée à ses forces armées, ce n’est pas le chaos complet», a précisé l’émissaire américain. Le propos, qui exprime bien le fond de l’attitude américaine a été exprimé de manière si abrupte qu’on a précisé à Washington qu’il ne représente que les vues personnelles de Wisner.

(...)

Il semble pourtant bien que les propos de Wisner expriment clairement la position des Américains qui veulent éviter des changements brusques dans un pays de grande importance sur l’échiquier du Proche-Orient. Ils apportent clairement à la stratégie du régime qui consiste à jouer le pourrissement et à provoquer les divisions au sein des opposants.

Le Quotidien d’Oran Lundi 07 février 2011.P 06

121)

Pour acheter la paix sociale, le gouvernement marocain a décidé, le 25 janvier dernier, de maintenir les subventions sur les prix des produits alimentaires de base, même s’il s’expose à des risques de déséquilibre dans les finances publiques en cas d’augmentation vertigineuse de ces denrées sur les marchés mondiaux. **«Les prix des denrées subventionnées que sont les carburants, le gaz, la farine, le sucre»**, entre autres, **«enregistrent de fortes hausses sur les marchés internationaux et cela pèse lourdement sur le Fonds de compensation financé par l’argent des contribuables»**, a déclaré le porte-parole du gouvernement à l’issue du Conseil des ministres. Et le ministre de poursuivre : **«Cela a été très coûteux l’an dernier et nous craignons que dans les conditions actuelles, le coût soit élevé pour le Maroc.»** Cependant, assure le même responsable, **«nous préserverons à tout prix le pouvoir d’achat des citoyens»**. Le même responsable ajoute que 10% du budget alloué aux investissements cette année seront «réorientés vers la subvention des produits de base».

En d’autres termes, le Fonds de compensation sera doté de 2,03 milliards de dollars pour l’année en cours. Et pour cette même année, le budget des dépenses publiques sera réduit de 10%. Cependant, le prix est-il suffisant pour acheter la paix ?

El Watan - Dimanche 6 février 2011 - 9

122)

Combien de fois des investisseurs occidentaux venus au Maghreb, par exemple, avec de gros projets industriels, ont rebroussé chemin, face aux barrages administratifs, aux obligations de dessous de table et à la corruption ? **En Algérie par exemple, on nous explique le raté par la voracité de l’investisseur étranger ou de la défense de l’intérêt national.** Cela peut être vrai pour un, deux ou trois cas mais pas, systématiquement et comme par hasard, pour ce qui concerne les petites et moyennes entreprises.

Le Quotidien d’Oran Lundi 07 février 2011.P 06

123)

Fouad, un autre rapatrié insatisfait, s’exclame : «On ne nous a même pas reçus, aucun responsable pour répondre à nos questions !» Et pourtant, le secrétaire d’Etat chargé de la communauté nationale à l’étranger, Halim Benatallah, était là à l’arrivée du Tassili II.

El Watan - Samedi 5 mars 2011 – 4

124)

Le colonel El Gueddafi, qui promettait le feu de l'enfer à ses compatriotes, révoltés, avant la réunion du Conseil de sécurité, a fini par se dégonfler hier en se félicitant presque de la résolution qui en est sortie. Contre toute attente, le guide et son fils, qui bombaient le torse devant la communauté internationale, se sont faits tout petits suite à l'institution d'une zone d'exclusion aérienne. La tête baissée, la voix à peine audible, le ministre des Affaires étrangères d'El Gueddafi, Moussa Koussa, a fait lecture d'une déclaration toute de lâcheté : **«La Libye a décidé d'observer immédiatement un cessez-le-feu et de mettre fin à toutes les opérations militaires.»**

El Watan - Samedi 19 mars 2011 – 3

125)

Pis encore, l'émissaire du guide à la conférence de presse semblait avoir retrouvé les vertus de la légalité internationale que son chef snobait quelques heures auparavant devant les caméras d'une télévision publique RTP portugaise. «Etant membre à part entière des Nations unies, la Libye est contrainte d'accepter la résolution du Conseil de sécurité !» Un discours à la renverse qui tranche radicalement avec la littérature guerrière distillée par El Gueddafi et son rejeton avec un ton et une gestuelle pour le moins indignes de dirigeants d'un pays.

Sentant son heure arrivée, le maître de Tripoli tente désormais de sauver son trône. Pour ce faire, Moussa Koussa a précisé que son chef – plus que jamais dans la voie de garage – encourageait «l'ouverture de canaux de dialogue avec toutes les parties».

El Watan - Samedi 19 mars 2011 - 3

126)

A défaut de pouvoir casser le mouvement par la répression, le régime de Moubarak prône la négociation et se dit réceptif aux exigences des Egyptiens.

Le Quotidien d'Oran Mercredi 09 février 2011.P 05

127)

La secrétaire générale du PDP, Mme Maya Jribi, a exprimé sa disponibilité à prendre part au nouveau gouvernement à la condition de **«décréter une amnistie générale de tous les détenus d'opinion, de libérer le champ politique et médiatique, de créer les conditions politiques saines pour la tenue d'une élection présidentielle»**. Pendant les événements, ce parti n'a pas exigé le départ de Ben Ali, il s'est contenté d'appeler à une dissolution du gouvernement et à la tenue d'élections législatives anticipées, alors que la rue ne jurait que par la tête du président déchu. Certains observateurs locaux reprochent au PDP «d'être moins radical dans son opposition au régime». Cependant, la figure d'Ahmed Néjib Chabbi (67 ans), opposant historique à Habib Bourguiba, jouit d'une certaine crédibilité au sein de la classe moyenne tunisienne. En 1987, Chabbi avait soutenu Ben Ali, avant de se retourner contre lui en 1991.

El Watan - Dimanche 16 janvier 2011 – 3

128)

«On dirait que nous sommes en guerre», a tonné un passant. En effet, c'est une «guerre» contre des Algériens qui ne veulent qu'exprimer pacifiquement leurs opinions sur une situation politique et sociale de plus en plus intenable. Sinon, comment expliquer cet étalage

de la force. Même la rue Didouche Mourad, habituellement épargnée par ce genre de démonstration, était, hier, «bleue» par la forte présence policière.

El Watan - Samedi 12 février 2011 - 2

129)

Une journaliste égyptienne entendue sur la chaîne Al Jazira a eu des mots simples et forts pour rendre compte de la situation en une seule phrase: **«Je suis émerveillée par ce peuple auquel j'appartiens, j'avais cru qu'il était incapable de dire non»**. Or, ce peuple, contrairement à ceux qui le pensaient définitivement soumis, sait dire «non»

Le Quotidien d'Oran Samedi 29 janvier 2011.p 04

130)

La lettre ouverte de Mehri constitue justement une proposition pratique pour avancer et reconstruire un champ politique à partir d'une libération des initiatives et aussi une réflexion sur l'état de l'Algérie. L'approche se base sur un diagnostic sans appel sur un régime qui «depuis des années est bien plus marqué par ses aspects négatifs que positifs». Les propositions de l'ancien secrétaire sont marquées du sceau du réalisme et surtout évitent l'écueil de la personnalisation.

(...)

La position politique « réformatrice » de Mehri est beaucoup plus gênante pour le pouvoir que les tentatives de mimétisme révolutionnaire de la coordination.

Le Quotidien d'Oran Jeudi 24 février 2011, p.04

131)

La levée de l'état d'urgence suppose **«que l'institution de l'armée quitte la vie civile et consacre le retour à un Etat de droit où il est supposé également l'application des lois. Mais, l'on constate malheureusement que c'est juste une levée de forme de l'état d'urgence. Les libertés sont toujours entravées, ce qui dénote de l'absence de volonté du pouvoir d'ouvrir le champ politique»**, a poursuivi Me Bouchachi. Intransigeant, ce dernier est catégorique : «Le système agit en dehors de la loi et des institutions.» Le retour à une vie politique normale, tant espéré, à la suite de la levée de l'état d'urgence, semble remis aux calendes grecques.

El Watan - Jeudi 3 mars 2011 - 2

132)

Rappelant au passage les propos de l'ancien ministre de l'Intérieur, Nouredine Yazid Zerhouni, actuellement vice-Premier ministre, qui disait souvent «tel parti (Wafa de Ahmed Taleb Ibrahim, nldr) ne sera jamais reconnu tant que je suis ministre de l'Intérieur !» selon le président de la Ligue, «les états d'âme des personnes sont érigés en lois». Ainsi, les droits politiques des Algériens sont suspendus au bon vouloir d'un ministre ou d'une autre quelconque autorité.

El Watan - Jeudi 3 mars 2011 - 2

133)

La ministre française des Affaires étrangères, Mme Michèle Alliot-Marie, a affirmé, en effet, qu'**«on ne peut que déplorer les violences»** sont survenues dans des manifestations, proposant le savoir-faire français à la police tunisienne pour **«régler les situations sécuritaires»**. (...)

Mme Alliot-Marie qui semble ainsi réduire le problème de la contestation sociale en Tunisie à un manque d'expérience de la police de Ben Ali et à une question de sécurité publique a souligné, par ailleurs, que le **«premier message»** de la France **«doit être celui de l'amitié»** entre les peuples français

et tunisien. «***On ne doit pas s'ériger en donneurs de leçons face à une situation complexe***», a-t-elle ajouté. **Alors les dirigeants sont-ils vraiment chouchous de la France ? Certainement !**

El Watan - Mercredi 12 janvier 2011 - 3

134)

Hier, le secrétaire général du FLN, Abdelaziz Belkhadem, a appelé à casser le monopole sur le sucre et l'huile : «Il faut casser le monopole sur les deux produits et réguler le marché. Ce n'est pas normal que cinq importateurs contrôlent le marché du sucre en Algérie», a-t-il déclaré lors de son passage sur la Chaîne I de la Radio nationale. **Mais y a-t-il concrètement exercice de monopole sur un marché composé de neuf opérateurs** (La Belle, Sorasucré, Ouest Import, Prolipos, Cevital, Afia, Cogral, Safia et Zinor) ? Cevital jouit-il d'un privilège exclusif de fabriquer, de vendre et/ou de distribuer le sucre et l'huile sur le marché national ?

El Watan - Jeudi 13 janvier 2011 - 5

135)

Ni le microcosme de l'opposition en charpie, peu enclin à la confrontation, ni les puissances protectrices soucieuses de l'image –bon enfant – de ce petit pays du Maghreb. Vite. Il faut sauver Ben Ali de Ben Ali pour que son régime ne sombre pas dans une violence sanglante. «***Car la dérive du pouvoir tunisien éclabousse ses protecteurs occidentaux et amène leur opinion publique à leur demander des comptes***», dit Hélène Flautre, députée européenne. **Lui tendre la perche ?** Manifestement, il s'agit de pousser le résident de Carthage à opter pour un changement dans la continuité et de convaincre l'opinion publique que ce changement sans le changement est crédible.

El Watan - Samedi 15 janvier 2011 - 4

136)

Michèle Alliot-Marie **s'est réfugiée derrière «les principes de relations d'Etat à Etat, de non-ingérence et de défense de la démocratie et des droits fondamentaux»** de la diplomatie française pour justifier l'extrême réserve observée par la France jusqu'à la fuite de Ben Ali et l'erreur d'appréciation de la situation en Tunisie.

El Watan - Jeudi 20 janvier 2011 -9

137)

BOUTEFLIKA NE S'EXPRIME TOUJOURS PAS

Silence imposé ou calculé

La série d'immolation des citoyens dans plusieurs régions du pays, qui souligne l'échec de toute la politique sociale menée jusque-là, **n'a même pas fait sortir de son silence** celui qui se présente comme «le président de tous les Algériens». **Peut-on être à ce point insensible aux malheurs des citoyens dont on est responsable ?**

El Watan - Lundi 31 janvier 2011. P 01-03

138)

Les propos de l'ambassadeur n'y peuvent rien, bien qu'il se soit prêté volontiers à l'exercice périlleux de banaliser une répression que tout le monde a vue. C'est ce qu'il a voulu faire en disant : «***Ce parti a***

déposé une demande de manifester et l'administration algérienne a estimé que l'ordre public pouvait donc être troublé et qu'il a donc interdit, si vous voulez, cette manifestation. Il n'y a rien d'extraordinaire. C'est une chose qui existe partout ailleurs. Ça existe ailleurs. Ça existe en France...»

Mais qui va croire en effet Missoum Sbih ? Nul n'est dupe ! Il n'échappe à personne que l'opposition n'est bâillonnée que dans les pays pris en otages par des dictatures. Et l'Algérie est une des rares contrées où l'on continue encore à interdire de voix les partis d'opposition et à les empêcher d'organiser des marches pacifiques.

El Watan - Mardi 25 janvier 2011 - 3

139)

Toujours à Munich, lors de la Conférence sur la sécurité, la Chancelière allemande, Angéla Merkel, faisant le parallèle avec la révolution égyptienne, et évoquant la chute du mur de Berlin en 1989, a précisé **«que nous ne pouvons pas attendre un jour de plus pour la réunification et la liberté.»** Que faudrait-il de plus pour que les dictateurs qui sévissent au sud de la Méditerranée comprennent que la bienveillance des occidentaux à leurs égards est bien finie ? Ni eux, ni leurs systèmes de gestion ne les arrangent, dorénavant plus. Parce que, seul un vrai système démocratique garantit l'expression libre de toutes les libertés de l'homme, ainsi qu'une gestion transparente et responsable de l'économie du pays.

Le Quotidien d'Oran Lundi 07 février 2011.P 06

140)

L'affronter car ils n'ont pas laissé grand-chose aux jeunes sauf... la violence de l'expression. Aussi, la réaction de Abdelaziz Belkhadem, citée uniquement en exemple, est-elle ridicule. Elle est elle-même violente car elle démarre d'un mensonge. A-t-on laissé une petite place au «dialogue civilisé» ? La crise de ce mois de janvier 2011 permet au moins de constater de façon éclatante que la classe dirigeante est sérieusement décalée par rapport au pays, ces Algériens... d'en bas.

El-watan 10-janvier -2011 p. 02

141)

Pour éviter que la responsabilité de l'Etat ne soit directement mise en cause dans le marasme que vit le pays, l'interviewé a soutenu qu'«il n'y a jamais eu de pénurie d'huile ou de sucre en Algérie» et que la flambée des prix observée ces dernières semaines a été «préfabriquée». Par qui ? Comment ? Le ministre ne souffle bien sûr mot.

El Watan - Lundi 31 janvier 2011 - 4

142)

Niet ! Les autorités rejettent officiellement la demande d'autorisation de la marche du 12 février à laquelle a appelé la Coordination nationale pour le changement et la démocratie (CNCD). **«En application des textes réglementaires en vigueur, un refus a été notifié aux auteurs de cette demande»**, affirme la wilaya d'Alger dans un communiqué rendu public hier.

(...)

«La manifestation peut être tenue dans l'une des différentes salles de la capitale, y compris dans la coupole du complexe olympique Mohamed Boudiaf, d'une capacité de 10 000 places», précise encore ce communiqué. Toutefois, la wilaya d'Alger ne cite pas dans son document les références de ces

«textes réglementaires» qui font de la capitale une citadelle fermée à toute manifestation publique ni la date de leur entrée en vigueur.

Le ministre de l'Intérieur, Daho Ould Kablia et le vice-Premier ministre, Nouredine Yazid Zerhouni, ont motivé l'interdiction des marches à Alger par «la malheureuse expérience du 14 juin 2001» en faisant référence aux incidents enregistrés après la marche des archs de Kabylie qui avait drainé des milliers de personnes. De quel texte parlent alors les responsables de la wilaya d'Alger ? S'agit-il de l'état d'urgence ? Dans une récente interview accordée à El Watan, le président de la Laddh dénonce «l'interdiction arbitraire des marches dans la capitale». Selon lui, «il n'y a aucun texte de loi qui interdit les marches à Alger».

El Watan - Mardi 8 février 2011 - 3

143)

En réponse à une question relative à l'agrément, Abdallah Gouga dira avec une grande assurance qu'il leur sera octroyé dans les deux semaines à venir !

Cette initiative serait-elle un énième acte volontariste de la part d'aventuriers à l'image de l'action du fameux Ayachi qui a occupé l'actualité il y a un mois en annonçant la candidature de Saïd Bouteflika à la présidence du parti ?

El Watan - Dimanche 27 février 2011 - 4

144)

Mais c'est la mort de cinq personnes et la multiplication des saccages d'édifices publics dans plusieurs villes du pays qui semblent avoir motivé la décision de l'ex-Premier ministre de Ben Ali, très mal vu, il est vrai, par les jeunes révolutionnaires qui abhorrent tout ce qui rappelle l'ancien régime. **«J'ai décidé de démissionner de ma fonction de Premier ministre (...). Je ne serai pas le Premier ministre de la répression»**, a déclaré M. Ghannouchi lors d'une conférence de presse à Tunis. Mais cette démission, aussi attendue soit-elle, n'en suscite pas moins des interrogations sur ses véritables motivations.

El Watan - Lundi 28 février 2011 - 9